UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00003156 7

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lessulpiciensetl00casg

IMPRIMERIE L.-J. DEMERS & FRÈRE

30, rue de la Fabrique, 30, Québec.

A M. G. M. Wrong, Professeur d'histoire
[illegible] avec les amitiés de l'auteur

H. Hasgrain

Quebec, 27 août 1897

LES SULPICIENS

ET LES PRÊTRES DES

MISSIONS-ÉTRANGÈRES

EN ACADIE

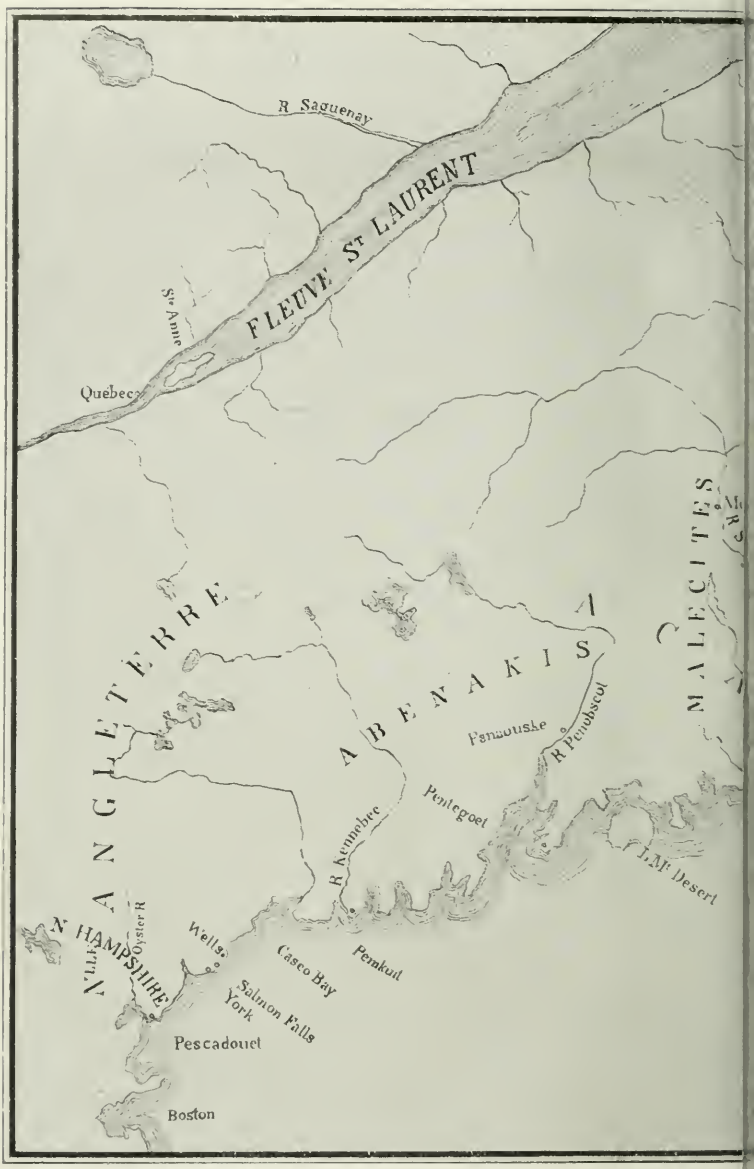
R Saguenay
FLEUVE St LAURENT
Ste Anne
Quebec
ANGLETERRE
ABENAKIS
MALECITES
Penobscot
R Penobscot
Pentegoet
R Kennebec
I. Mt Desert
Oyster R
Wells
Casco Bay
Pemkuit
Salmon Falls
York
Pescadouet
Boston

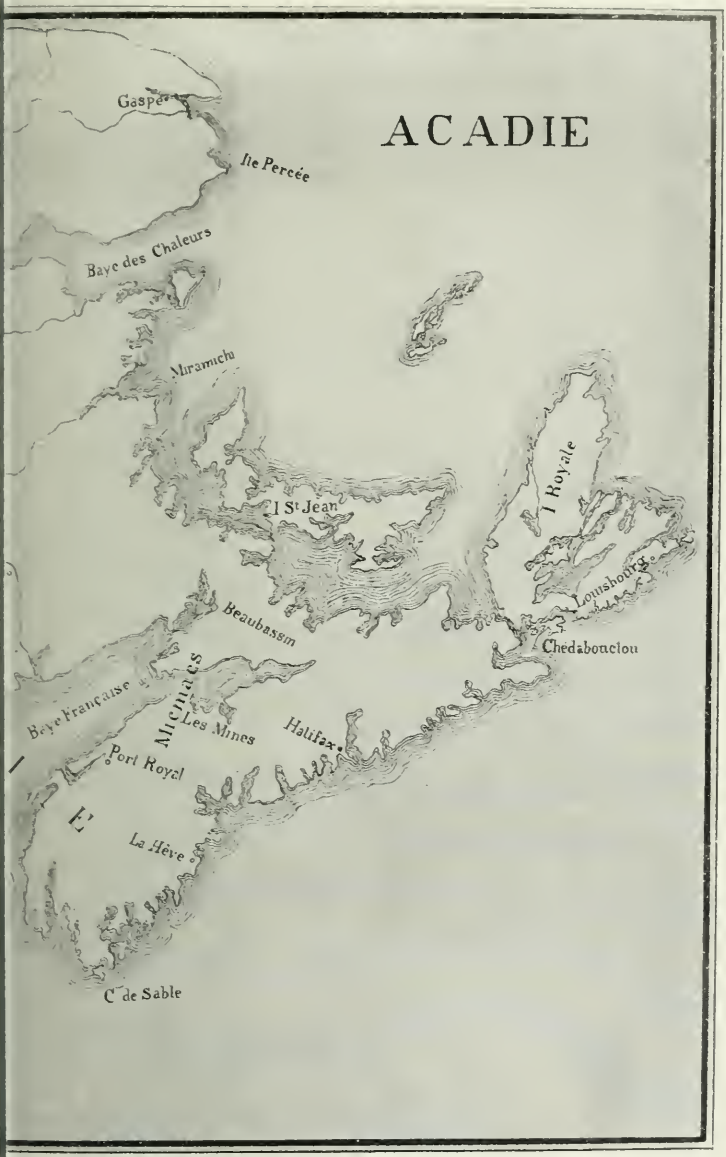
ACADIE
Gaspé
Ile Percée
Baye des Chaleurs
Miramichi
I St Jean
I Royale
Louisbourg
Chedabouctou
Beaubassin
Baye Française
Les Mines
Halifax
Port Royal
La Hève
C de Sable

LES

SULPICIENS

ET LES PRÊTRES DES

MISSIONS-ÉTRANGÈRES

EN ACADIE

(1676-1762)

PAR

L'ABBÉ H.-R. CASGRAIN

DOCTEUR ÈS LETTRES, PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ LAVAL DE QUÉBEC, LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

48910
1900

QUÉBEC
LIBRAIRIE MONTMORENCY-LAVAL
PRUNEAU & KIROUAC, libraires-éditeurs
46 — rue de la Fabrique — 46

1897

F
5271
C3

Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, par l'abbé H.-R. Casgrain, au ministère de l'Agriculture, à Ottawa.

LIBRARY
JUL 2 1977
UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉFACE

Un savant historien protestant, le Dr Cunningham, professeur d'économie politique à l'université de Cambridge, a dit, en parlant des colonies de la Nouvelle-Angleterre : " Dans toute la terrible histoire des procédés de l'homme blanc avec le sauvage, il n'y a guère de plus malheureux exemples de froide cruauté que la destruction en masse de la nation des Péquods, hommes, femmes et enfants, par les colons puritains... qui prétendaient être les conquérants divinement favorisés d'un nouveau pays de Chanaan. " Les payens, disaient-ils avec " orgueil, sont chassés, et nous avons la posses-

" sion de leurs terres; ils étaient nombreux " et nous sommes peu; le Seigneur a donc fait " ce grand ouvrage pour donner le repos à ses " bien-aimés ". Après avoir cité ce passage de l'*Histoire générale du Connecticut*, attribué au révérend Samuel Peters (1781), le Dr Cunningham continue ainsi : " Le même écrivain calcule que dans l'espace des cinquante ans qui avaient précédé cette date, les Anglais avaient tué 86.000 Indiens[1] ". Parlant ensuite de la Nouvelle-France, le Dr Cunningham ajoute : " Les premiers Français qui pénétrèrent au Canada étaient inspirés par un vrai enthousiasme religieux. Les Franciscains furent les premiers au labeur, et Le Caron pénétra jusqu'au lac Huron en 1615. Les Jésuites arrivèrent peu d'années après, fondèrent des villages et des églises et entrèrent en relations les plus intimes avec les aborigènes... D'année en année, le même dévouement que celui

1 — *Growth of English Industry and Commerce in modern times*, by W. Cunningham, D. D., Vicar of Saint Mary's the great, fellow and lecturer in Trinity College, Cambridge; Tooke professor in King's College, London, p. 108. (Cambridge at the University press).

qu'avaient montré les premiers missionnaires distingua leurs successeurs... Les colons anglais se rendirent parfaitement compte des avantages que procurait aux Français le succès des missionnaires en civilisant les sauvages et entretinrent pour les Jésuites un particulier mépris (*special opprobrium*) [1]".

Ce jugement d'un historien dont l'impartialité ne saurait être suspectée, définit parfaitement bien le caractère des deux colonies : l'un, tout positif comme le génie anglais, représentait l'esprit d'intérêt et d'exclusivisme : l'autre, spéculatif à la manière du génie français, s'inspirait d'une pensée plus haute, d'un esprit de générosité et de désintéressement. En mettant le pied sur le sol de la Nouvelle-Angleterre, les puritains ont mis une barrière entre eux et les peuples aborigènes. Les Français, au contraire, en abordant en Amérique, leur ont tendu les deux mains, les ont embrassés comme des frères. Là est le secret de l'immense influence qu'a exercée la France dans l'Amérique-Nord, bien qu'elle n'eût à son service

1 — P. 319.

qu'un groupe de colons dix fois moins nombreux que les établissements anglais des bords de l'Atlantique. Elle les a tenus en échec pendant plus d'un siècle, grâce à son système d'alliance avec les tribus sauvages. Dire que les missionnaires catholiques ont été les plus puissants promoteurs de ce système, c'est aujourd'hui une vérité admise par les historiens de toutes les opinions. Ils ont exercé sur les Indiens, par leur prédication si propre à les frapper et par leur vie tout entière dévouée à leur service, une action irrésistible. Les efforts qu'ils ont faits pour les christianiser et les humaniser, ont forcé l'admiration des écrivains protestants eux-mêmes. Ils en ont élevé quelques-uns jusqu'aux nues, en ont fait des héros ; ils les ont même popularisés à ce point qu'on leur a dressé des statues. Mais à côté de ces glorifications, il y a eu de déplorables dénigrements, comme si les auteurs de ces éloges avaient voulu par là se les faire pardonner. Certains missionnaires ont été odieusement calomniés ; leur conduite violemment censurée ; quelques-uns de leurs actes ont été représentés comme des attentats à la civilisation, aux principes

même du christianisme. Il s'est rencontré particulièrement une classe de missionnaires qui a été en butte à leurs attaques : ce sont les missionnaires de l'Acadie. Ces prêtres ont été plus exposés que tous les autres aux calomnies, parce qu'ils se sont trouvés en contact continuel avec les populations protestantes de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Ecosse, alors imbues des préjugés les plus intenses contre le catholicisme. Quelques-uns de ces prêtres ont été signalés presque comme des monstres, aveuglés par le fanatisme, et se livrant à des procédés et à des intrigues inavouables.

L'ouvrage que nous livrons aujourd'hui au public est destiné à les venger de ces attaques en faisant connaître, dans tout leur jour, les faits, appuyés de preuves irrécusables. Afin de ne pas donner à ce travail des proportions exagérées, nous avons dû concentrer notre attention sur les deux classes de missionnaires acadiens qui ont été l'objet des plus violentes accusations : nous voulons dire les prêtres des Missions-Etrangères du séminaire de Québec et ceux de Saint-Sulpice de Montréal. Ce sont

eux, au reste, qui ont eu la plus large part aux travaux apostoliques dans cette partie de la Nouvelle-France, depuis la dernière moitié du dix-septième siècle jusqu'à la fin du régime français en Amérique.

Les prêtres de ces deux congrégations se sont trouvés dans des situations qui les ont exposés aux critiques et à l'animadversion bien plus que tous les autres missionnaires de la Nouvelle-France, ayant eu à exercer leurs fonctions sous deux gouvernements différents, celui des Français d'abord, puis des Anglais, l'un et l'autre entachés de vices qui devaient nécessairement amener des conflits. Sous le régime français, l'Eglise eut à lutter contre la corruption des fonctionnaires et les désordres occasionnés par le péculat et la vente des spiritueux aux sauvages ; sous le régime anglais, ce fut contre le fanatisme et l'intolérance des gouvernants. De là, des récriminations, des menaces, des accusations de tout genre contre les missionnaires ; mémoires sur mémoires adressés périodiquement à Paris par les fonctionnaires français, à Londres par les officiers anglais, civils et militaires. Chose curieuse à

noter, ce qui prime sur tout le reste dans ces réquisitoires, c'est l'accusation de félonie portée contre les missionnaires. Cela devait être, c'était le reproche qu'on supposait devoir produire le plus d'effet auprès des ministres. Sous l'ancien régime, les missionnaires étaient accusés de trahir la France en favorisant trop les Anglais ; sous le nouveau, c'était l'Angleterre que ces mêmes missionnaires trahissaient, criait-on, en intriguant en faveur de la France.

Les écrivains protestants se sont fait une arme de ce double reproche. Ils ont taxé le clergé d'Acadie d'intolérance et d'ambition ; ils ont déclaré sa conduite injustifiable, à n'en pouvoir douter, puisqu'elle avait été blâmée par les deux partis, par ceux qui devaient être ses amis naturels, aussi bien que par ses adversaires.

On conçoit qu'il ne faut rien moins qu'une étude approfondie du sujet pour dégager la vérité de ce chaos d'imputations et d'avancés contradictoires qui ont fait la nuit autour d'elle, et pour mettre cette vérité en évidence. C'est la tâche que nous nous sommes imposée dans le présent ouvrage.

Les principales sources où ont été puisés les matériaux nécessaires sont les archives du séminaire des Missions-Etrangères à Québec, celles du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, celles du ministère de la Marine et des Colonies à Paris, ainsi que les Archives Nationales, les manuscrits du *Public Record Office* à Londres, etc., sans parler des imprimés.

Grâce aux nombreuses pièces copiées d'après les originaux dans ces divers dépôts, nous avons pu reconstituer l'histoire véridique des missions d'Acadie durant la période la plus décisive de son existence, alors que ces missions étaient dirigées par les prêtres des Missions-Etrangères et de Saint-Sulpice. Nous avons eu particulièrement à cœur de rendre justice aux membres de ces deux institutions qui ont été les plus vilipendés pour avoir accompli courageusement leur devoir. Au reste, il n'y a eu qu'à laisser parler les documents pour tracer d'eux des portraits fidèles et, pour ainsi dire, d'après nature, où apparaît l'auréole de vertus et de mérites qu'ils ont au front et que plus d'un siècle de détraction et d'insinuations perfides n'a pu leur enlever.

Les contemporains les plus dignes de foi, même protestants, se sont en effet accordés à reconnaître dans les missionnaires acadiens des hommes modérés, en général fort éclairés et à la hauteur de leur mission ; en un mot, tels que doivent être des ministres de l'Evangile, à la fois apôtres et citoyens, servant avec une égale fidélité l'Eglise et la patrie. On peut les reconnaître d'ailleurs à leurs œuvres : ils ont été les plus grands bienfaiteurs des races indigènes, dont ils ont adouci les mœurs en les convertissant, et ils ont si profondément implanté le catholicisme en Acadie, qu'aucune violence, aucune proscription n'a pu l'en déraciner.

Québec, ce 31 mai 1897.

LES SULPICIENS

ET LES PRÊTRES DES

MISSIONS-ÉTRANGÈRES

EN ACADIE

CHAPITRE PREMIER

—

Coup d'œil général sur l'œuvre de Saint-Sulpice et des Missions-Etrangères en Acadie. — MM. Petit et Thury y commencent l'œuvre des Missions-Etrangères. — Les Sulpiciens les y rejoignent. — M. Geoffroy. — Ses premières années. — Son entrée à Saint-Sulpice de Paris. — Mgr de Laval le décide à se dévouer aux missions du Canada. — Il assiste le grand vicaire Petit à Port-Royal. — L'abbé Louis-Pierre Thury, sa vocation pour le Canada. — Ses premières années de prêtrise. — Missionnaire chez les Micmacs. — Le fort de Miramichi et la mission de la Croix. — Légende des Crucientaux. — Premier voyage de Mgr de Saint-Vallier en Acadie. — Etat des missions. — M. Geoffroy se dévoue à l'œuvre des écoles. — Mgr de Saint-Vallier persuade à M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice à Paris, de fonder un séminaire à Port-Royal. — Beau caractère du gouverneur Menneval. — Persécutions exercées contre

les missionnaires par les officiers subalternes de la colonie. — Le baron de Saint-Castin et ses visites à Port-Royal. — Eloge que fait de lui le grand-vicaire Petit. — Prise de Port-Royal par l'amiral Phipps. — Ravage des ennemis. — M. Geoffroy quitte l'Acadie, est nommé curé de Laprairie, puis vicaire général. — Sa mort.

I

De toutes les œuvres si remarquables accomplies au Canada par les Sulpiciens et par les prêtres des Missions-Etrangères, il n'en est aucune qui soit moins connue que leurs missions en Acadie. A peine quelques historiens en ont-ils fait mention. Elle fut cependant une des plus fructueuses accomplie par ces deux congrégations ; et elle a eu une très large part dans la conservation du catholicisme parmi le peuple acadien.

L'introduction des Sulpiciens en Acadie remonte à l'épiscopat de Mgr de Saint-Vallier. Ce prélat était lié d'une étroite amitié avec l'abbé Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice à Paris. Il s'était souvent éclairé des conseils de cet homme de Dieu qui l'appelait toujours " son cher fils ". Les rapports de ces deux ecclésiastiques étaient devenus plus fréquents que jamais depuis le jour où Saint-Vallier avait été choisi par Mgr de Laval pour être son coadjuteur. En attendant sa consécration qui

allait être retardée par suite des difficultés survenues entre la cour de Rome et Louis XIV, l'évêque de Québec avait nommé M. de Saint-Vallier son vicaire général, afin de lui faire partager ses travaux apostoliques. Celui-ci se mit à l'œuvre avec la bouillante ardeur qui le distinguait et qui, aux yeux de plusieurs, paraissait même excessive. Il résigna entre les mains du roi la charge d'aumônier qu'il exerçait à la cour et se retira au séminaire des Missions-Etrangères, où il s'occupa, de concert avec Mgr de Laval alors à Paris et l'abbé Tronson, à réunir un essaim de prêtres destinés à augmenter le clergé de la Nouvelle-France.

Au mois de juin 1685, Mgr de Saint-Vallier s'embarqua à la Rochelle, accompagné de neuf ecclésiastiques, dont six sulpiciens et trois prêtres des Missions-Etrangères ou libres. Les six sulpiciens étaient MM. Trouvé et d'Urfé, anciens missionnaires du Canada, et MM. Mossu, Bergier, Foulques et Geoffroy. La flottille sur laquelle ils étaient montés avec l'évêque conduisait à Québec un nouveau gouverneur, le marquis de Denonville, avec sa famille et cinq cents hommes de troupes. Durant la traversée, MM. Bergier et Mossu moururent victimes de leur charité en assistant les soldats décimés par des fièvres malignes.

A MM. Geoffroy et Trouvé était réservé l'hon-

neur d'inaugurer les missions sulpiciennes en Acadie et de seconder le zèle des missionnaires, tant séculiers que réguliers, qui avaient évangélisé ce pays depuis le commencement du dix-septième siècle. Ces deux premiers sulpiciens y furent suivis après la cession de l'Acadie à l'Angleterre (1713), par six autres de leurs confrères, MM. de Breslay, de Métivier, de la Goudalie, de Miniac, Chauvreulx et Desenclaves, qui tous y répandirent comme eux les bénédictions du ciel par leurs prédications et la sainteté de leur vie.

Nous allons pouvoir donner une esquisse biographique de chacun de ces missionnaires et un résumé assez complet de leurs travaux en Acadie, grâce en partie à l'extrême obligeance d'un savant sulpicien de nos jours, M. l'abbé Pierre Rousseau, qui nous a procuré une masse de renseignements et de pièces authentiques tirés des archives du séminaire de Montréal.

Nous y avons ajouté de nombreux détails historiques sur l'œuvre des prêtres des Missions-Etrangères dans le même pays.

Notre première pensée en entreprenant ce travail avait été de retracer seulement l'action de Saint-Sulpice en Acadie. Ce n'est que dans le cours de nos recherches et après une première ébauche, que nous est venue la pensée d'agrandir notre cadre.

Cette pensée s'est imposée à nous par la nature même du sujet. En effet, la congrégation des Missions-Etrangères de Québec a toujours rivalisé de zèle avec les Sulpiciens en Acadie ; elle les y a même précédés de plusieurs années ; elle y a comme eux entretenu des missionnaires jusqu'à la dispersion des Acadiens. Le dernier prêtre des Missions-Etrangères y est même resté jusqu'à 1762, époque de sa mort. Plusieurs des missionnaires de cet institut y ont joué un rôle fort remarquable, tels que le grand-vicaire Petit, MM. Thury, Gaulin, Le Loutre, Maillard. Les deux congrégations y ont toujours marché la main dans la main, unies de cœur et d'action, fraternisant ensemble comme si elles n'eussent formé qu'une même communauté. Il est tout naturel que la même union se retrouve dans l'histoire. Vouloir les séparer, c'est se condamner à rester incomplet.

Quand on traverse aujourd'hui la petite ville d'Annapolis, l'ancienne capitale de l'Acadie, pour visiter le pays environnant, on circule pendant quelque temps entre deux charmantes rivières qui arrosent les fertiles prairies occupées jadis par les proscrits, et qui vont en se rapprochant jusqu'à ce qu'elles ne forment plus que le même cours d'eau, avant de se jeter dans le bassin de Port-Royal. C'est l'image de nos deux sociétés de missionnaires. Elles ont ainsi fertilisé le champ de l'Eglise acadienne, en

travaillant dans une si parfaite union, qu'elles se confondent aujourd'hui dans les mêmes souvenirs historiques.

II

Durant les premières années de son épiscopat, Mgr de Laval n'avait pu organiser les missions de l'Acadie : car cette contrée était alors au pouvoir de l'Angleterre. Conquise en 1654, elle n'avait été restituée à la France qu'en 1667 par le traité de Bréda. Nul ne ressentit plus de joie de cet événement que l'évêque de Québec, parce que dès lors il vit le jour où il pourrait envoyer des secours religieux aux populations catholiques, tant françaises que sauvages, de ces vastes régions qui en avaient été presque entièrement privées durant l'occupation anglaise.

En 1676, l'abbé Petit, prêtre des Missions-Etrangères du séminaire de Québec, fut chargé, en qualité de vicaire général, des missions acadiennes et fixa sa résidence à Port-Royal. Peu de temps après, l'abbé Thury, de la même congrégation, eut le soin des tribus indigènes et choisit pour centre d'action le poste de Miramichi, principal entrepôt de M. de Fronsac, fils de Nicolas Denys, l'un des grands concessionnaires de l'Acadie. C'est ainsi que fut

inaugurée l'œuvre des Missions-Etrangères dans ce pays.

L'abbé Louis Petit était un ancien capitaine au régiment de Carignan-Salières, lequel, poussé par un zèle religieux qui n'était pas rare à cette époque, avait déposé l'épée du soldat pour prendre la croix de l'apôtre. Bien qu'il fût peu instruit dans les sciences ecclésiastiques, ayant embrassé sa nouvelle carrière dans un âge assez avancé, il fit un grand bien dans sa mission, suppléant à ses connaissances restreintes par sa grande piété et ses exemples de vertu [1].

La foi et les bonnes mœurs ne s'étaient pas perdues parmi les habitants de Port-Royal, malgré les longues années d'abandon qu'ils avaient eu à souffrir à diverses époques. Ils n'avaient cessé de gémir de la privation de secours religieux et ils avaient souvent fait parvenir leurs plaintes jusqu'à Québec. On peut juger de leur joie à l'arrivée de l'abbé Petit et du bien qu'il fut en état d'opérer parmi eux [2].

Ce bon prêtre aurait été heureux au milieu de

1 — M. Petit avait été ordonné prêtre à Québec, le 21 décembre, 1670. — *Archives de l'archevêché de Québec.*

2 — L'abbé Petit avait "ordre de son évêque de desservir la cure (de Port-Royal) et d'en faire sortir un cordelier nommé Père Moulin qui en faisait les fonctions depuis douze ans". — *Desgouttins au ministre*, 2 octobre 1690.

cette brave population s'il avait eu auprès de lui, ou au moins dans son voisinage, un confrère à qui il eût pu s'ouvrir pour ses besoins spirituels, et pour le consulter dans les doutes et difficultés inséparables du ministère pastoral ; mais il était le seul missionnaire qu'il y eût alors dans la presqu'île de la Nouvelle-Ecosse.

Mgr de Laval, à qui l'abbé Petit avait exposé ses anxiétés et ses tristesses, lui avait envoyé l'abbé Thury pour le consoler ; mais ce missionnaire n'avait pu faire qu'un séjour passager à Port-Royal, car il avait dû bientôt reprendre ses courses apostoliques.

A l'arrivée de Mgr de Saint-Vallier à Québec, où il venait suppléer à l'absence de Mgr de Laval retenu en France pour les affaires de son diocèse, le grand vicaire Petit lui écrivit une lettre pressante où, après lui avoir exposé l'état de sa paroisse et de ses missions, il lui demandait l'assistance d'un prêtre. Cette admirable lettre révèle l'âme d'un vrai missionnaire, tout plein de l'esprit de Dieu et de zèle pour le salut des âmes.

" L'habitation de Port-Royal, disait-il, est composée d'environ quatre-vingts familles qui font pour le moins six cents âmes, gens d'un naturel doux et porté à la piété ; on ne voit parmi eux ni jurements, ni débauches de femmes, ni ivrognerie ; quoiqu'ils soient dispersés jusqu'à quatre et cinq lieues sur la

rivière, ils viennent en foule à l'église les dimanches et les fêtes, et ils y fréquentent assez les sacrements. Dieu me garde d'attribuer leur piété à mes petits soins ; je les ai trouvés sur ce pied-là quand je suis venu ici ; et cependant il y a quinze ou seize ans qu'ils étaient sans prêtres, sous la domination des Anglais ; je dois rendre cette gloire à Dieu, et à eux cette justice. J'ai auprès de moi un homme qui a de la vertu et du talent pour l'instruction de la jeunesse ; il fait avec fruit les petites écoles aux garçons dans la maison où je le tiens avec moi, et je fais moi-même le catéchisme aux filles dans l'église. Cet homme est le seul avec qui je puisse m'entretenir de Dieu à cœur ouvert, n'ayant d'ailleurs dans le voisinage nul secours spirituel depuis neuf ans que je suis sans compagnon et sans conseil, au milieu de mille difficultés qui peuvent survenir à une personne comme moi, qui ai passé la plus grande partie de ma vie dans un état si différent de celui que je professe à présent, et qui suis averti par mes infirmités corporelles de me préparer à la mort. C'est là, je l'avoue, ma plus grande croix, n'ayant d'ailleurs que de la satisfaction de la part de mes chers paroissiens, qui n'ont que trop d'amitié et de considération pour moi. Votre prédécesseur, Monseigneur, m'avait envoyé ici pour me consoler M. Thury, qui est retourné sur ses pas rendre compte

de ses courses apostoliques ; il vous fera mieux la peinture de notre état par un seul de ses entretiens que je ne pourrais faire par la plus longue de mes lettres. Donnez-lui, s'il vous plaît, une prompte audience, et renvoyez-le-nous sans délai avec un autre prêtre, s'il est possible, pour aller non seulement secourir plusieurs pauvres familles qui se sont établies à quinze ou seize lieues d'ici, où elles sont comme abandonnées, le P. Claude [1] ni moi n'y pouvant aller ; mais aussi pour pouvoir faire des courses jusqu'à trente et quarante lieues, au cap de Sable, à la rivière Saint-Jean, et autres lieux circonvoisins le long de la côte, où il n'y a point de missionnaires [2] ".

Mgr de Saint-Vallier ne put résister aux ardentes prières du curé de Port-Royal, et envoya à son secours un des prêtres sulpiciens qu'il avait amené de France avec lui, l'abbé Geoffroy ; mais avant de suivre ce missionnaire en Acadie, où il allait exercer un ministère si efficace, il nous faut raconter ses antécédents.

1 — Le P. Claude Moireau, récollet, desservait alors le bassin des Mines, Beaubassin et les établissements de la rivière Saint-Jean.

2 — *Mandements des évêques de Québec. Lettre de Mgr de Saint-Vallier*, Vol. I, p. 219.

III

L'abbé Louis Geoffroy était né à Paris, vers 1661. Il fut élevé à l'institution appelée les Trente-Trois [1]. De 1683 à 1685, il étudia la théologie au séminaire de Paris d'où il sortit après avoir reçu les ordres mineurs. Il eut d'abord l'intention de se dévouer aux missions de la Chine, et dans le dessein de connaître sa vocation, il passa trois mois au séminaire des Missions-Etrangères de la rue du Bac à Paris. C'est là qu'il connut Mgr de Laval, Mgr de Saint-Vallier et l'abbé Dudouyt, procureur du séminaire de Québec. Les deux prélats et l'abbé Dudouyt prirent le jeune abbé en affection, et le voyant indécis sur sa vocation, ils cherchèrent à l'attacher au Canada : déjà ils fondaient sur lui de grandes espérances. Le vieil évêque écrivait au séminaire de Québec : " C'est un très bon sujet, qui a bien de la grâce, du courage et de la bonne volonté, duquel on fera tout ce qu'on voudra et sera toujours content et satisfait : il ne manque ni de jugement ni d'esprit.

1 — Le séminaire des Trente-Trois fut fondé en 1633, en l'honneur des trente-trois années que Jésus-Christ passa sur la terre. Il avait eu pour fondateur Claude Bernard dit le pauvre prêtre. La reine Anne d'Autriche assura trente-trois livres de pain par jour aux trente trois étudiants qui y étaient reçus.

" Il y a trois mois qu'il est venu au séminaire des Missions-Etrangères où il a donné de l'édification, étant toujours prêt à tout faire ce qu'on demande de lui, sans aucune propre volonté. Il est tout à fait propre pour le séminaire, et la vraie trempe d'esprit qu'il faut pour le Canada ".

Mgr de Laval voulut conférer lui-même les ordres sacrés au pieux abbé et l'élever au sacerdoce. L'abbé Dudouyt se réjouissait autant que les deux prélats d'avoir gagné au Canada ce jeune prêtre si accompli. Il en écrivit en ces termes à ses collègues du séminaire de Québec (25 avril, 1685) :

" Il a l'esprit présent à tout : il est d'un bon naturel et d'une bonne volonté ; il a beaucoup de ferveur, c'est pourquoi il faut le modérer et avoir soin de lui ".

Dans le but de perfectionner les heureuses qualités dont il était doué, on crut qu'il serait bon de lui faire passer un an entier au séminaire de Québec, puis de l'envoyer en quelque mission du voisinage.

" Il sait le chant, continue l'abbé Dudouyt, est très obéissant et aimé de tous. J'espère que ce sera un sujet de grâce ; il faut prendre garde qu'il ne ruine sa tête et sa santé et qu'il ne fasse des mortifications au-dessus de ses forces ".

L'abbé Geoffroy se sentit cependant incliné à entrer dans la compagnie de Saint-Sulpice et, avant

de quitter Paris, il se mit à la disposition de l'abbé Tronson à qui il demanda de faire partie de sa congrégation, ce qui fut accepté.

Au moment qu'il allait s'embarquer à la Rochelle pour le Canada, l'abbé Tronson lui écrivit (15 juin, 1685) :

" J'ai bien de la joie, Monsieur et très cher en Jésus-Christ, d'apprendre par votre lettre que vous êtes arrivé en bonne santé à la Rochelle, et que vous avez eu assez de cœur pour continuer votre voyage, malgré le mal que vous avez ressenti à Blois. Il n'y a pas à craindre de s'abandonner trop à Dieu, quand on agit par obéissance et qu'on ne va point au delà des bornes que les supérieurs prescrivent ".

Tous les prêtres sulpiciens et autres qui accompagnaient Mgr de Saint-Vallier s'étaient mis avec une entière soumission aux ordres de ce prélat, dont le caractère n'était pas de nature à les laisser oisifs. Ce fut en effet à son service que toute la vie de M. Geoffroy se dépensa, plus à Québec et dans les missions lointaines qu'à Montréal. Cet éloignement ne lui fit cependant pas perdre les privilèges que lui avait conférés son aggrégation à la compagnie de M. Olier : car tous les Sulpiciens avaient reçu la promesse du supérieur de Paris que, s'ils ne pouvaient se faire au climat, au ministère ou aux

difficultés qu'ils rencontreraient dans les postes où ils seraient envoyés, il leur serait libre de se retirer au séminaire de Montréal où ils seraient toujours accueillis comme les enfants de la maison.

Mgr de Saint-Vallier arriva au mois de juillet à Québec où le peuple, la garnison, les officiers, le chapitre et le clergé se portèrent au-devant de lui et le reçurent avec le gouverneur triomphalement au son des cloches de la cathédrale et des communautés religieuses de la ville, aux saluts de la fusillade et des canons du fort Saint-Louis.

Dès le printemps de l'année suivante, M. Tronson qui suivait pas à pas chacun de ses enfants, félicitait (5 mai, 1686) M. Geoffroy de son heureuse arrivée au Canada, le consolait de la mort de ses deux confrères, et le rassurait sur l'inquiétude qu'il avait eue un instant de n'avoir pas répondu à la vocation qu'il croyait avoir pour les missions d'Orient. " Désormais, terminait M. Tronson, il ne faut plus penser à la Chine ".

Comment se passèrent pour M. Geoffroy l'automne et l'hiver de 1685–86 ? Il est à peu près impossible de le dire. Voici ce qui nous paraît le plus probable.

Il se rendit à Montréal dans le cours du mois de juillet, peu après son arrivée ; peut-être y accompagna-t-il Mgr de Saint-Vallier. C'est alors qu'il fut

inscrit au catalogue de Villemarie comme membre du séminaire.

Il dut redescendre à Québec avec le prélat qui ne se dessaisissait pas facilement des ouvriers que M. Tronson avait mis à sa disposition. Il y passa l'hiver jusqu'au départ de l'évêque pour l'Acadie au printemps de 1686. Il est fort probable qu'il l'accompagna dans ce voyage. Nous allons l'y voir à l'œuvre : mais auparavant, il nous faut faire plus ample connaissance avec un autre missionnaire, l'abbé Thury, dont le nom s'est déjà rencontré sous notre plume.

IV

L'abbé Louis-Pierre Thury était venu de France en 1676, dans l'intention de se vouer aux missions de la Nouvelle-France. Il n'était encore que simple laïc ; mais il avait déjà été initié aux études et aux vertus ecclésiastiques qu'il avait puisées dans le séminaire des Missions-Etrangères de Paris, où il avait dû séjourner assez longtemps. C'était un jeune homme plein de talent, d'activité et d'énergie, qui était destiné à faire sa marque parmi le clergé naissant du pays.

Dès son arrivée à Québec, il avait été admis au séminaire, où il acheva son cours de théologie. Le

12 décembre, 1677, il reçut les ordres mineurs et quelques jours après le sous-diaconat et le diaconat, puis la prêtrise le 21 décembre suivant [1]. Cette rapide promotion aux ordres sacrés s'explique par l'extrême rareté de prêtres qu'il y avait alors au Canada.

Mgr de Laval suivit de près le jeune ecclésiastique dans les diverses fonctions qu'il lui donna à remplir : et à la fin de l'année 1678, il le trouva suffisamment initié au ministère pastoral pour le placer à la tête d'une cure. Il érigea en une seule paroisse le vaste territoire de la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent compris entre la Durantaie et la Rivière-du-Loup, c'est-à-dire un espace de plus de trente lieues, et confia ce poste aux soins de l'abbé Thury. Le témoignage que rendait le vénérable prélat au nouveau curé dans la lettre de mission qu'il lui remit, révèle la haute idée qu'il avait de sa capacité, de sa vertu et de ses aptitudes administratives [2]. L'abbé Thury répondit si pleinement à cette confiance que, six ans plus tard, quand l'évêque de

1 — *Archives de l'archevêché de Québec.*

2 — *Archives du séminaire de Québec. Erection en titre de cure de la Durantaie, Berthier, le cap Saint-Ignace, l'Ile-aux-Oies, la Bouteillerie, Saint-Denis, Lacombe et la Rivière-du-Loup,* laquelle paroisse, est-il dit à la suite du décret d'érec-

Québec se vit en mesure de fonder des missions chez les tribus micmacques et abénakises du golfe Saint-Laurent et de l'Acadie, il jeta les yeux sur l'abbé Thury. C'était une des charges les plus pénibles et les plus difficiles qui pût être confiée à un missionnaire. L'abbé Thury l'accepta avec tout le courage et le dévouement que peuvent inspirer une grande foi et une ferme volonté. Il était alors dans la force de l'âge, trente-trois ans. Tout le reste de sa vie se passa dans ces missions lointaines, séquestré du monde civilisé, n'ayant d'autre société que celle de tribus barbares, aux instincts les plus grossiers, errantes d'une plage à l'autre, à peine abritées sous des cônes d'écorce ou de misérables cabanes ouvertes à toutes les intempéries, d'une imprévoyance incroyable qui les exposait sans cesse à mourir de faim, plutôt portées à mendier au missionnaire le peu qu'il avait qu'à l'aider à vivre, n'ayant souvent à partager avec lui que les coquillages de la mer pour s'empê-

tion, est confiée : *Magistro Petro Thury, presbytero orthodoxo, digno, capaci et idoneo reperto.* Québec, 30 octobre, 1678.

M. Dudouyt écrivait du séminaire des Missions-Etrangères de Paris, le 26 avril, 1685 : " On a bien fait de lui envoyer (à M. Petit) M. Thury pour l'aider. Il pourra apprendre la langue des Gaspésiens. Sa vocation paraît avoir quelque chose de grave, autant que je le puis remarquer par ce que l'on m'en a écrit et par ses lettres ".

cher de mourir : telle fut la vie de l'abbé Thury durant l'espace de quatorze ans.

Nous venons de le voir de passage à Port-Royal, où il ne fit qu'un bref séjour avant de reprendre le chemin de sa mission de Miramichi, où il s'était installé durant l'hiver de 1685 [1].

Au cours de l'année précédente, il avait fait un premier voyage d'exploration, durant lequel il avait dû se rendre jusque dans l'île du Cap-Breton : car Mgr de Laval et les directeurs du séminaire avaient eu d'abord le projet de fonder trois missions fixes ou sédentaires, l'une à Ristigouche, au fond de la baie des Chaleurs, l'autre à la rivière Sainte-Croix dans la baie de Miramichi, la troisième au Cap-Breton. Après l'examen de la Relation qu'avait soumise au prélat M. Thury à son retour à Québec, il fut décidé qu'on se bornerait pour commencer à la mission de Miramichi, où l'on espérait attirer avec le temps les tribus errantes de divers côtés [2]. M. Denys avait fait don pour cela de trois lieues de terrain avoisinant son fort.

L'abbé Thury fit bâtir à une petite distance de ce fort une chapelle temporaire autour de laquelle vint

1 — *Voyage de Mgr de Saint-Vallier en Acadie*, 1686.

2 — La Relation de l'abbé Thury a malheureusement été perdue.

se grouper un village de cabanes d'écorce. Cette chapelle ne se distinguait guère de ces cabanes que par des proportions un peu plus vastes et par la croix qui en surmontait la toiture. Ce symbole, placé en évidence, donnait au village un caractère religieux qui frappait l'imagination des sauvages et devenait pour eux une prédication continuelle.

Le fort de Miramichi ne consistait qu'en une enceinte de palissades flanquées de quatre bastions, au centre duquel s'élevait l'habitation de M. de Fronsac avec ses dépendances.

Le missionnaire n'avait d'autre logement que l'abri d'écorce des sauvages, où il partageait leur genre de vie. Il en supportait cependant de bon cœur les inconvénients et les dégoûts en voyant le grand bien que ses prédications opéraient parmi eux. De précieux détails nous en ont été conservés par Mgr de Saint-Vallier qui, à son arrivée à Québec au cours de l'été de 1685, y avait rencontré l'abbé Thury revenu depuis peu de sa première mission en Acadie. Les longs entretiens qu'il avait eus avec lui l'avaient rempli d'enthousiasme pour son œuvre et d'estime pour son mérite personnel. La lecture attentive qu'il avait faite de sa Relation avait augmenté son désir de visiter cette partie lointaine, mais si intéressante de son diocèse, pour en mieux

connaître les besoins et organiser le bien qu'il y avait à faire. Il a donné une analyse et des extraits de cette Relation dans le récit de son voyage en Acadie, en 1686. Parlant de la rivière de la Croix, aujourd'hui Miramichi, il fait les curieuses remarques qui suivent :

" On aurait peine à croire que cette rivière qu'on appelle la Croix n'ait pas été ainsi nommée par des chrétiens ; il est pourtant vrai que ce n'est pas eux qui lui ont donné ce nom ; elle le tire de certains sauvages, qui de temps immémorial s'appellent Crucientaux, parce qu'ils conservent entre eux un respect particulier pour la croix, sans qu'il paraisse aucun vestige d'où l'on puisse conjecturer qu'ils en aient jamais connu le mystère. Il serait fort curieux de pouvoir remonter jusqu'à la première origine de ce culte qu'ils rendent sans y penser au signe salutaire de la rédemption des hommes ; mais comme l'excès de la boisson d'eau-de-vie, dont ils sont aussi passionnés que tous les autres sauvages, a fait mourir depuis quelque temps presque tous les vieillards et grand nombre de jeunes gens, il est bien difficile de trouver parmi eux des personnes capables de nous instruire de la vérité avec quelque sorte de certitude.

" Si l'on s'en rapporte à un des plus anciens qui

vivait encore il y a peu d'années, on trouvera sans doute quelque chose de bien extraordinaire dans ce qu'on a pu apprendre de lui. Cet homme, âgé de cent ou six-vingts années, interrogé un jour par M. de Fronsac, fils de M. Denys, dit qu'il avait vu le premier navire d'Europe qui avait abordé dans leur pays; qu'avant son arrivée, ils avaient déjà parmi eux l'usage de la croix; que cet usage ne leur avait point été apporté par des étrangers, et que ce qu'il en savait, il l'avait appris par la tradition de ses pères. Voici donc à peu près comme il s'expliqua :

" Il y a longtemps, dit-il, que nos pères étant affligés d'une cruelle famine qui dépeuplait la nation, après avoir invoqué inutilement le démon par leurs jongleries, c'est-à-dire par leurs cérémonies superstitieuses, un des plus vieux vit en songe un jeune homme qui, en l'assurant de leur délivrance prochaine par la vertu de la croix, lui en montra trois, dont il lui déclara que l'une leur servirait dans les calamités publiques, l'autre dans les délibérations et les conseils, et la troisième dans les voyages et les périls.

" A son réveil, il ne trouva plus rien entre ses mains ; mais l'image de ces croix lui demeura si vivement imprimée dans l'imagination, qu'il en fit

sur-le-champ de semblables à celles qu'il croyait avoir vues, et racontant à ses enfants ce qui s'était passé dans son sommeil, sa famille commença dès lors à mettre dans la croix cette confiance qui se communiqua ensuite à toute la nation.

« Tous en mettaient une de bois à l'un des bouts de leurs canots, et en portaient sur eux une autre de porcelaine qui flottait agréablement sur leur estomac ; plusieurs en pendaient une à leur col, et les femmes enceintes en cousaient une d'étoffe rouge et bleue à cet endroit de leur couverture qui cache leur sein, comme pour mettre leur fruit sous la protection de la croix. Enfin ces pauvres gens, après avoir porté la croix sur leur corps pendant leur vie, la faisaient enterrer avec eux après leur mort, ou arborer sur leur tombeau. Le capitaine se distinguait du commun, en ce qu'il en avait une particulière sur les épaules jointe à celle de l'estomac, et l'une et l'autre avait une bordure de poil de porc-épic, teinte en rouge de la plus vive couleur de feu : outre cela les trois croix de bois de deux pieds et demi de haut, dont il appliquait l'une au-devant de son canot pour les voyages, et dont il plantait les deux autres au milieu de sa cabane, et à la porte contre les périls et pour les conseils, avaient chacune pour marque de distinction, trois croisillons qui

étaient un monument toujours subsistant de la vision des trois croix [1] ".

Les Crucientaux, ajoute plus loin Mgr de Saint-Vallier, " ont des qualités merveilleuses pour le christianisme.

" Ils sont d'un naturel doux et docile ; ils exercent volontiers l'hospitalité, ils vivent entre eux en grande union, ils aiment leurs enfants autant que toute autre nation du monde ; les femmes sont aussi laborieuses que les hommes ; on ne les voit jamais inutiles ; l'impureté est en abomination parmi eux ;

1 — Le P. de Rochemonteix dans son ouvrage sur *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, publié récemment (tome III, p. 562), fait remonter cette vénération pour la croix aux prédications des Jésuites. La chose est possible ; mais pour être juste, il faut ajouter qu'il y eut d'autres missionnaires que ces religieux qui prêchèrent l'Evangile dans ces régions depuis le commencement du dix-septième siècle : il y eut des disciples de saint François et des prêtres séculiers. Si cette dévotion doit son origine à des Européens, on peut la faire remonter plus haut encore, à l'époque de Jacques Cartier par exemple qui, après être entré dans la baie de Gaspé en 1534, y fit planter une grande croix devant laquelle il se prosterna à la tête de son équipage avec toutes les marques du plus grand respect, et la proposa ainsi à la vénération des aborigènes étonnés de cette scène.

Nous citons le fait de Jacques Cartier, parce qu'il est le plus connu ; mais il y eut avant et après lui, dans tout le cours du seizième siècle, bien d'autres navigateurs européens, des Portugais, des Espagnols, des Français, etc., qui fréquen-

la continence y est en vénération ; il est rare qu'un homme ait deux femmes, il se rendrait méprisable par cette conduite, et on dirait de lui qu'il vit en bête et non pas en homme : quoique les personnes mariées y soient très fécondes, elles vivent d'une manière si réglée avec leur mari, que sans péril d'incontinence de part et d'autre, elles n'ont communément des enfants que de deux ans en deux ans ; les garçons sont retenus et réservés avec les filles, au delà de ce qu'on peut croire : il y a des endroits où ils ont des cabanes séparées, et ils ne se

tèrent les parages du golfe Saint-Laurent, où ils purent annoncer l'Evangile et répandre le culte de la croix. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la savante dissertation de M. d'Avezac, placée en tête de la Relation originale de Jacques Cartier, publiée à Paris en 1863, pp. VI et suivantes.

Le P. de Rochemonteix, jésuite, réclame pour les Jésuites l'honneur d'avoir été les premiers évangélisateurs de cette partie de l'Amérique ; cela se conçoit, mais il le fait avec une âpreté si choquante — et c'est le ton général de son ouvrage — qu'il donne à ses lecteurs l'envie de contester ce mérite. Quand on lit ses prédécesseurs en histoire, le P. de Charlevoix, le P. Martin, on se sent en si aimable compagnie, avec des esprits si bienveillants, qu'on est tout disposé à adopter leurs opinions. C'est tout le contraire avec le P. de Rochemonteix. Il faut prendre sur soi pour ne pas devenir jésuitophobe. C'est le temps de répéter le proverbe : Gardez-moi de mes amis, je me charge de mes ennemis. Les Jésuites ne pouvaient redouter un plus malhabile avocat, plus funeste qu'un ennemi.

visitent jamais les uns les autres : que s'ils se rencontrent au dehors, on ne leur voit prendre aucune liberté ensemble ; et il est inouï qu'il se soit passé entre eux le moindre désordre. Que ne doit-on pas attendre de telles gens, quand la grâce de l'Evangile venant à fortifier de si belles inclinations, on les verra s'élever à cette haute perfection dont on a le plaisir de les voir capables.

" Mais pour parler des Crucientaux en particulier, l'amour et la vénération qu'ils ont pour la croix, n'ont pas peu servi à faire conclure l'établissement qu'on a fait à la rivière de la Croix... M. Thury a déjà commencé de travailler dans le peu de temps qu'il a déjà été avec eux : il en a écrit des choses très édifiantes ; il se loue surtout des bonnes dispositions de deux capitaines, avec lesquels il a traité de la conversion de tous les autres, et il fait un fort grand cas de la modestie des jeunes gens, de leur penchant à exercer la charité, et de leur dévotion dans la prière, quand il les assemble.

" J'ai vu, dit-il, durant un mois ou six semaines que j'ai passé dans la cabane d'un capitaine, où il y avait bien des frères et des sœurs, des cousins et des cousines, une sagesse qui ferait confusion à nos chrétiens de France ; on n'y disait pas une seule parole trop enjouée, on n'y faisait pas la moindre

action un peu trop libre ; et un jeune Français s'étant échappé un jour devant eux à dire quelque chose contre l'honnêteté, tous ceux qui l'entendirent en conçurent de l'indignation ; et quand ils virent que sur le rapport qu'ils m'en faisaient, je corrigeais fortement ce petit libertin, ils ne se contenaient quasi pas de joie.

« Ils sont nés, poursuit-il, aussi officieux que chastes : j'en ai fait l'expérience dans ma propre personne : j'étais allé à la maison de M. de Fronsac par-dessus les glaces, pour visiter deux malades. A mon retour, ayant trouvé mon chemin impraticable à cause du dégel qui était survenu, il me fallut prendre un grand circuit qui ne me permit pas d'arriver avant la nuit près de la cabane où je retournais ; et comme il fallait traverser la rivière, et que je n'avais ni canot ni moyen de nager dans l'obscurité qu'il faisait, je m'avisai d'appeler du lieu où j'étais ; on reconnut ma voix dans la cabane : deux enfants du capitaine, sans se mettre en peine du danger, passèrent à moi sur les glaces, et après avoir sondé l'eau coulante qui était entre nous, un d'eux se jeta à la nage pour me soutenir pendant que je glisserais sur un petit arbre que nous avions couché de travers, dont un bout portait à terre et l'autre sur la glace, où dès que j'eus mis le pied, lui et son frère me prirent sous les aisselles, et me portèrent plutôt

qu'ils ne me conduisirent à l'autre bord chez eux, avec une charité et une allégresse que je ne puis exprimer. Ces deux jeunes gens ont une ardeur incroyable pour la prière ; car outre qu'ils assistaient très dévotement à celles qu'on récitait et qu'on chantait en commun le soir après le repas, et le matin durant la messe que je disais tous les jours dans un enfoncement de la cabane qui ne servait qu'à ce saint usage, ils venaient souvent avec leurs cousins se mettre à genoux auprès de moi après que tout était fini, pour me demander la grâce que je les fisse prier encore en particulier, et que je leur expliquasse le catéchisme. Leurs sœurs et leurs cousines allaient aussi dans le même dessein s'agenouiller aux pieds d'une fille nommée Thérèse, que j'avais fait passer de l'île Percés, pour y faire auprès des personnes de son sexe, ce que je faisais pour les hommes, et qui s'en acquittait avec la bénédiction proportionnée à la solidité de la vertu que j'avais reconnue en elle : elle était charmée de la dévotion et de la simplicité de ces jeunes filles, et je ne l'étais pas moins de celles de leurs cousins et de leurs frères.

" Je remarquais presque la même disposition dans les personnes les plus avancées en âge, lorsque allant de cabane en cabane visiter les brebis qui étaient de mon troupeau pour avoir occasion d'y en joindre de nouvelles, je trouvais des vieillards qui prenaient

plaisir à me questionner, et à me répondre comme des enfants sur la doctrine chrétienne : il y en avait qui m'accompagnaient de leur cabane jusqu'à la prochaine, pour se faire instruire en chemin, quoiqu'il y eût quelquefois assez loin de l'une à l'autre ; et après que je leur avais enseigné ce qu'ils désiraient apprendre, ils s'en retournaient contents.

" Jusqu'ici, termine Mgr de Saint-Vallier, ce sont à peu près les paroles de ce missionnaire, dont la petite Relation contient tant d'autres faits si consolants, que si je ne craignais point d'être trop long, je serais ravi de les mettre tous dans cette lettre. J'avoue qu'en les lisant mon cœur s'enflamma, et je conçus dès lors le dessein d'entreprendre le voyage d'Acadie, pour aller voir de mes yeux les agréables commencements de cette mission sédentaire ".

Ce ne fut cependant qu'une année après son arrivée au Canada que Mgr de Saint-Vallier put exécuter ce projet. Son premier soin avait été de prendre une idée générale de son vaste diocèse et d'en connaître les principaux centres, pour se rendre compte de leur état et de leurs besoins spirituels. Il visita d'abord le haut Saint-Laurent jusqu'à Montréal et au Saut-Saint-Louis, puis le bas du fleuve jusqu'au cap Tourmente.

L'année suivante, l'infatigable prélat entreprit de visiter toutes les missions du golfe et de l'Acadie,

en s'y rendant à travers les forêts inhabitées de la rive sud du Saint-Laurent.

Parvenu au bord de la mer aux environs de Richibouctou, il arriva à la mission de M. Thury la veille de la Pentecôte, " après avoir, dit-il, mis trois jours à faire dix-huit lieues, partie en côtoyant le rivage par eau, partie en marchant sur la grève, non seulement le jour, mais aussi la nuit par la pluie et le mauvais temps ".

La joie de voir cette mission de la Croix, dont le prélat s'était épris depuis les récits que lui en avait faits l'abbé Thury, lui fit oublier les fatigues de son long voyage. Toute la tribu s'était rassemblée devant la cabane qui servait de chapelle pour lui souhaiter la bienvenue. Le plus ancien chef prit la parole au nom de tous et le remercia de leur avoir envoyé un missionnaire, et d'être venu de si loin, lui le grand chef de la prière, pour les encourager et les exhorter à écouter la parole que la Robe Noire leur apportait.

L'abbé Thury intéressa de nouveau Mgr de Saint-Vallier en lui racontant ses derniers travaux. A son arrivée, quelques mois auparavant, il avait fait une assemblée de tous les sauvages des environs et leur avait proposé l'établissement d'une mission, dont il leur fit saisir les grands avantages tout entiers pour eux, au regard du temporel aussi bien

que du spirituel. Mais le succès en dépendait de deux conditions essentielles : Premièrement, qu'ils s'établiraient sur le terrain accordé par M. Denys pour y faire quelque culture. Ils y ensemenceraient du maïs, un de leurs aliments favoris, et en mettraient le produit en commun, pour être distribué de préférence aux vieillards, aux infirmes, aux veuves et aux orphelins, le reste de la population pouvant plus facilement trouver de quoi subsister. Secondement, ils promettaient de s'abstenir d'eau-de-vie, cette cause perpétuelle de ruine et de démoralisation pour les indigènes.

Les chefs, au nom des tribus, s'étaient engagés à tout solennellement et de grand cœur. Les commencements paraissaient répondre aux promesses ; mais on sait l'inconstance et l'incurie des sauvages. Les fondateurs avaient cependant bon espoir pour l'avenir, car on n'avait pas encore toute l'expérience qu'on a eue depuis. On espérait créer un centre important et l'augmenter en y attirant d'autres tribus qui par l'exemple qu'ils auraient sous les yeux, s'accoutumeraient à la prévoyance et à la stabilité.

" J'eus la consolation, dit Mgr de Saint Vallier, de les entretenir plusieurs fois par interprète durant sept jours, de leur dire la messe tous les jours dans leurs cabanes, et de leur entendre chanter les prières du soir et du matin d'une manière fort dévote, et

qui me parut assez harmonieuse. Ils s'efforçaient à l'envi de me témoigner leur reconnaissance des fatigues que j'avais prises pour venir de si loin les voir, et de la grâce qu'on leur avait faite de pourvoir aux besoins de leurs âmes et de leurs corps, en leur donnant un missionnaire qui avait pris des mesures pour procurer en même temps le temporel et le spirituel à leurs familles.

" Avant que de me séparer d'avec eux, j'exhortai extrêmement les Français qui les fréquentent, à se souvenir qu'ils étaient étroitement obligés à leur donner l'exemple de la sobriété et de la chasteté chrétienne, pour ne pas les scandaliser dans un temps où leur foi était encore faible et susceptible de toutes les tentations humaines ".

L'évêque ne se sépara qu'avec peine de ces braves familles indiennes pour continuer son voyage. Il longea le littoral en s'arrêtant aux différents endroits où il y avait des habitations et traversa même dans l'île Saint-Jean (Prince-Edouard), bien qu'il n'y eût encore dans cette île aucun établissement européen. Après avoir porté la parole de Dieu aux naturels du pays, il descendit jusqu'au delà du Gut de Canseau dans la baie de Chédabouctou, pour exhorter à la piété le groupe de Français qui y faisaient la pêche. De là, il remonta jusqu'à la baie Verte, franchit l'isthme de Chignectou, visita les missions naissantes

de Beaubassin et du bassin des Mines et se rendit jusqu'à Port-Royal, d'où il revint à Québec en rebroussant chemin jusqu'à la baie Verte, de là à Percé, où l'attendait un petit vaisseau mis à sa disposition par l'intendant de Meules pour remonter le Saint-Laurent.

La Relation que le prélat a laissée de cette visite pastorale est un monument impérissable de son zèle apostolique. Il s'était rendu compte par ses propres yeux de la situation des missions du golfe Saint-Laurent et de l'Acadie. Elles se composaient de trois éléments distincts : les tribus aborigènes errantes dans les bois, toutes converties au christianisme, mais restées encore sauvages avec leurs instincts barbares : les pêcheurs et les chasseurs ou coureurs de bois : ces derniers formant une caste à part, enfants perdus de la civilisation, la plupart vicieux et causes perpétuelles de scandales par leurs habitudes de débauche et d'ivrognerie ; enfin les colonies agricoles de la baie Française (baie de Fundy) formées d'Acadiens d'origine française sur lesquelles se fondaient les meilleures espérances, tant à cause de la solidité de leurs établissements que de la fermeté de leurs croyances. Mgr de Saint-Vallier avait été profondément édifié de leur esprit de foi et de leurs mœurs pures, douces et simples. Leur population ne se composait encore que de trois

groupes principaux, le plus important, Port-Royal, comptant environ six cents âmes. C'était le plus ancien et celui d'où étaient sortis les autres, les Mines avec cinquante-sept habitants et Beaubassin avec cent cinquante.

V

Deux catégories de missionnaires évangélisaient alors cette partie lointaine du diocèse, les Récollets et les prêtres des Missions-Etrangères de Québec.

Les Récollets étaient représentés par le P. Claude Moireau qui étendait ses courses depuis les missions sauvages de la rivière Saint-Jean jusqu'aux établissements acadiens de l'intérieur de la baie Française. Un autre récollet s'employait avec non moins de fruit et d'édification sur les côtes de Gaspé. Peu de temps avant le passage de Mgr de Saint-Vallier, le P. Moireau avait été rappelé à Québec où il venait d'être élu supérieur de son couvent. Un des prêtres amené par le prélat dans sa visite était destiné à le remplacer. Les Missions-Etrangères étaient représentées, comme on l'a vu, par l'abbé Thury, dont la station principale était la baie de Miramichi, et par l'abbé Petit, fixé à Port-Royal, d'où il rayonnait dans les postes naissants du voisinage.

Il faut nommer, à côté des deux classes de mis-

sionnaires que nous venons de mentionner, les Jésuites qui étendaient leur sollicitude jusqu'au milieu des tribus abénakises, bien qu'ils n'y eussent pas encore établi de missions fixes. Ils étaient représentés principalement par les PP. Jacques et Vincent Bigot qui résidaient habituellement, l'un à Sillery, l'autre à Saint-François-de-Sales, village abénakis fondé en 1683, près du saut de la Chaudière. De ces deux missions chrétiennes, les Pères envoyaient souvent de fervents néophytes visiter leurs compatriotes des bords du Kénébec et du Pénobscot, afin de les inviter à venir se joindre à eux. La peinture qu'ils faisaient des avantages qui leur étaient faits, de la sécurité dont ils jouissaient au Canada, laquelle contrastait avec la situation périlleuse des villages abénakis, toujours en butte aux attaques de leurs traditionnels ennemis, les Anglais de la Nouvelle-Angleterre, engageait un bon nombre de familles à émigrer. C'est ainsi que s'étaient formées et que grandissaient la bourgade de Saint-François-de-Sales et celle de Saint-François-du-Lac, près Trois-Rivières ; mais là se bornait l'action des Jésuites parmi les Abénakis : ce ne fut que plus tard qu'ils eurent des missions fixes au cœur de leur pays. On verra plus loin comment Mgr de Laval suppléa à cette insuffisance de missionnaires dans cette région.

Une troisième institution, celle des Sulpiciens, venait d'être appelée au secours des deux autres mentionnées plus haut, dont les travaux avaient toujours été retardés par les guerres d'invasion qui s'étaient succédé depuis trois quarts de siècle.

Il avait fallu quatre longs mois de voyage à Mgr de Saint-Vallier pour constater de ses propres yeux les besoins de cette extrémité de son diocèse : c'était une course de trois ou quatre cents lieues, tant sur mer que sur terre, où il n'y avait aucune voie de communication. Il avait souffert des fatigues et des privations de tout genre, la faim, la soif, le froid, la chaleur, les longues nuits sous les bois, les marches sur les côtes par la pluie et le vent, dans les savanes, les prairies marécageuses où fourmillaient des myriades d'insectes brûlants et de moustiques qui le dévoraient sans relâche. Durant les heures passées sous la tente, dans la cabane d'écorce du sauvage, ou sous l'humble chaume du missionnaire perdu dans la solitude, il avait compris le mal de l'isolement et la privation de consolations dont a besoin le missionnaire pour soutenir avec courage les responsabilités et les persécutions qu'il rencontre.

Il fallait un clergé plus nombreux en Acadie, particulièrement dans la presqu'île. Malgré son zèle, son activité, son expérience, l'ancien capitaine du régiment de Carignan, usé par l'âge, les travaux et

les infirmités, ne pouvait suffire à tout en desservant seul la presqu'île. C'est ce qui avait décidé Mgr de Saint-Vallier à introduire les Sulpiciens en Acadie. Il s'était entendu pour cela, comme on l'a vu, avec le séminaire de Saint-Sulpice à Paris qui était alors une des principales pépinières de prêtres en France, soit pour obtenir des novices dont il achèverait la formation, soit des missionnaires déjà prêts à remplir les postes vacants.

Une correspondance très étendue existe à ce sujet entre les évêques, les supérieurs de Saint-Sulpice, la cour, les ministres, les communautés du Canada et les missionnaires de l'Acadie, de l'île Royale, de Plaisance dans l'île de Terreneuve, et de l'île Saint-Jean : c'est là qu'il faut aller puiser les éléments authentiques de cette partie de notre histoire religieuse si peu connue.

On sera étonné de voir tout ce qui a été fait par la France pour la conservation et le salut des Acadiens jusqu'après le traité d'Utrecht, et depuis lors jusqu'au jour de la dispersion ou grand dérangement, et même après la cession du Canada à l'Angleterre. On ne pourra plus dire qu'ils ont été abandonnés par la France, sans s'exposer à être taxé de mauvaise foi ou d'ignorance. Dès 1604, les prêtres français ont paru en Acadie et, à part quelques interruptions, les missionnaires n'y ont jamais manqué : les Jésuites,

les Récollets, les Capucins, les Pères Pénitents s'y sont succédé tour à tour. De 1604 à 1700, plus de trente missionnaires ont travaillé en Acadie. De 1700 à 1755, époque de la dispersion, plus de cinquante prêtres ont desservi les Acadiens, ce qui fait plus de quatre-vingts de 1604 à 1755. On peut affirmer qu'à la date de 1760 plus d'une centaine de missionnaires avaient travaillé en Acadie : car il en est venu un bon nombre dont on ne connaît pas même les noms, comme, par exemple, les douze Récollets qui, sous d'Aulnay, se trouvaient à Port-Royal. Voilà comment la France avait abandonné les Acadiens. Mais revenons à l'abbé Geoffroy.

VI

Il dut arriver en Acadie au cours de l'été 1686. On peut juger de la joie qu'en ressentit le vénérable abbé Petit par ce qu'il écrivait quelque temps auparavant à Mgr de Saint-Vallier :

" Si nous avions encore un prêtre, ajoutait-il dans la même lettre, il me semble que tout irait bien. Je sais, Monseigneur, que ce sera un surcroît de dépense, et que le séminaire de Québec qui jusqu'à présent en a soutenu de grandes, ne sera peut-être pas en état d'ajouter celle-ci à toutes les autres, mais quand vous retournerez en France, vous trouverez

peut-être à la cour ou ailleurs quelque petit fonds extraordinaire pour entreprendre un si grand bien ; il me suffit de vous marquer mes faibles vues, et je dois ensuite me reposer sur votre zèle ".

" C'est ainsi, ajoute Mgr de Saint-Vallier, que ce vertueux ecclésiastique m'écrivait, d'où l'on peut juger combien à présent sa consolation est grande : je lui ai renvoyé M. Thury qu'il demandait pour la mission de la Croix [1], et je lui ai mené moi-même, comme j'ai déjà dit, encore un autre prêtre, qui lui servira de second au Port-Royal : le service s'y fera mieux, on y gardera par proportion les mêmes cérémonies qu'à Québec, on ira plus aisément durant l'hiver baptiser les enfants dans les maisons écartées, où les laïques les baptisaient trop librement, et on pourra plus facilement soutenir l'instruction de la jeunesse qu'on a jusqu'ici bien cultivée. J'ai reconnu avec plaisir qu'une bonne Sœur que j'avais envoyée devant moi de Québec en ce lieu-là, y avait déjà fait beaucoup de bien pour les femmes et pour les filles ; sa maison sera désormais le rendez-vous des unes et des autres : elle apprendra à lire, à écrire et à travailler à quelques-unes ; elle pourra prendre des pensionnaires, et en trouver dans leur nombre qui seront capables de lui succéder, et peut-être même

1 — Ou Sainte-Croix-de-Miramichi.

de faire une petite pépinière de maîtresses d'école pour répandre dans le pays. Plût à Dieu que j'eusse le bonheur de voir cela au plus tôt, et d'y pouvoir joindre une petite communauté d'ecclésiastiques qui fournît partout des curés et des missionnaires en état d'aller chercher les sauvages jusque dans la colonie des Anglais ".

Ces plans si désirables auraient été probablement exécutés et l'organisation ecclésiastique de l'Acadie menée à bonne fin sous l'énergique impulsion de l'évêque de Québec, s'il n'avait été arrêté par des obstacles de tout genre, finalement par la guerre. Port-Royal offrait dès lors l'apparence d'une paroisse bien assise : " L'église était assez jolie et raisonnablement pourvue de toutes choses ". Les offices s'y faisaient avec la même régularité et la même décence que dans les anciennes paroisses des environs de Québec. Les habitants agrandissaient leurs cultures et acquéraient de l'aisance. Mais le temps était déjà proche où tout cela allait être remplacé par des ruines. L'abbé Geoffroy fut une des premières victimes : il fut outragé, volé, pillé par des flibustiers ; maltraité par certains officiers publics qui abusaient de leur position pour tyranniser, se livrer à de honteuses spéculations, à un commerce illicite aux dépens de la morale publique, vendre de l'eau-de-vie à flots, surtout aux sauvages qu'ils ruinaient par là et abru-

tissaient. L'abbé Geoffroy en écrivait avec des lamentations à son évêque et à M. Tronson. Du mois d'août au mois de septembre 1688, il avait déjà adressé trois lettres à ce dernier. Les pertes qu'il avait faites, les privations qu'il eut à supporter, les rigueurs du climat et la délicatesse d'un tempérament relativement faible, lui rendirent très dure la première année qu'il passa en Acadie. Ce sont ces déboires, ces difficultés, ces souffrances diverses que, dans ses trois lettres, M. Geoffroy expose à son supérieur en lui demandant ses conseils.

La première réponse que lui fit M. Tronson est du 15 mai 1689. Elle nous fait entrevoir en partie la nature des souffrances du jeune missionnaire. En le consolant et en relevant son courage, l'excellent supérieur donne à son cher disciple de sages règles de conduite, lui indique les meilleurs remèdes qui sont à sa disposition, et le met en garde contre toute démarche inutile et compromettante.

" La perte que vous avez faite nous fait craindre que vous n'ayez beaucoup souffert depuis votre arrivée à l'Acadie.

" On a besoin de courage et de confiance en Dieu, en ces occasions ; j'espère que l'un et l'autre ne vous manqueront pas. Il faut s'attendre à bien des croix quand on est appelé à la vie apostolique. Les calom-

nies, les opprobres et les persécutions ont été le partage des apôtres ".

Ces mauvais traitements qui se firent sentir presque dès l'origine, avaient été à Port-Royal le partage des ouvriers de la foi. Ils avaient été exposés à toutes sortes d'avanies chaque fois que l'Acadie s'était trouvée entre les mains d'aventuriers qui, loin de la défendre contre les ennemis, se disputaient entre eux les meilleurs postes de traite, négligeaient de restaurer les forts et laissaient les ports ouverts aux Anglais et aux forbans qui faisaient annuellement la course jusque dans la baie Française, Port-Royal, Beaubassin et Chédabouctou.

Depuis onze ans qu'il était à l'Acadie, le grand vicaire Petit avait été plus d'une fois exposé à des violences et à des outrages : il s'en était souvent plaint dans sa correspondance dans l'espérance toujours déçue d'obtenir une protection plus efficace pour lui-même et pour les colons. Bientôt nous entendrons MM. Trouvé et Baudoin se plaindre de semblables persécutions. Le gouverneur Menneval lui-même succombera victime de poursuites du même genre, dont nous exposerons plus tard les causes.

Dans une telle situation, M. Tronson conseille à son cher fils la prudence et lui indique le meilleur remède à ses maux.

" Je vois par les choses que vous me mandez de

M. de Villebon [1] qu'il exerce votre patience, qu'il peut être un grand obstacle au progrès de la religion en Acadie. Si tout ce que vous me dites est vrai, je ne doute point qu'on en ait instruit M. le marquis de Chevry, qui prend un grand soin du pays et qui peut mieux que personne obtenir de la cour les ordres nécessaires pour maintenir l'ordre et la paix dans la colonie [2] ".

Ce dont se plaignait le missionnaire n'était que trop vrai. Plus tard Villebon, dénoncé au roi, fut soumis à une enquête, sous la prévention de s'être concerté, par l'intermédiaire de l'ex-gouverneur Perrot resté en Acadie, avec le gouverneur anglais de Boston, dans le but de livrer le commerce de l'Acadie aux puritains de la Nouvelle-Angleterre.

Cependant M. Tronson avec une grande prévision et un grand tact, dirige la conduite de son confrère.

" Ce serait, ajoute-t-il, à Mgr de Québec et à M. le gouverneur général, de représenter les choses : car

1 — Le chevalier de Villebon, l'un des principaux officiers de Port-Royal, avait été gouverneur par intérim durant l'absence de François Perrot qui, nommé gouverneur en 1684, fut destitué en 1687 pour cause de concussion. Son successeur, M. de Menneval, fut fait prisonnier et amené à Boston après la prise de Port-Royal en 1690 par l'amiral Phipps. Il fut remplacé l'année suivante par M. de Villebon.

2 — M. de Chevry était directeur de la pêche sédentaire de Chédaboucton.

sans cela les plaintes des particuliers ne feront pas grande impression. S'ils ne disaient mot, le meilleur moyen pour vous sera de bien souffrir et de vous taire, car vous vous exposeriez à vous faire bien des affaires et sans aucun fruit.

" Ainsi j'approuve bien la résolution que vous prenez de gémir devant Notre-Seigneur et aux pieds de votre crucifix. Cette conduite vous attirera plus de grâces et vous donnera plus de paix.

" Peut-être que l'exemple de votre patience et de votre douceur le touchera (le sieur Perrot) et le portera à se reconnaître. Que s'il n'en profite pas, vous en aurez toujours le mérite devant Dieu ".

La présence de Perrot à Port-Royal était une vraie calamité pour le pays. La conduite extravagante et criminelle qu'il avait tenue durant son gouvernement à Montréal, avait amené sa révocation et son emprisonnement à Québec. De là il avait été transféré à la Bastille ; mais à la considération de son oncle, l'ancien intendant Talon, et de la famille de Bretonvilliers, à laquelle il était allié, il en était sorti et avait été envoyé gouverneur en Acadie. Il s'y était conduit comme à Montréal, s'était engagé dans un commerce de contrebande et, comme un vil cabaretier, s'était mis à vendre l'eau-de-vie " à la pinte et au pot ". Il monopolisa le commerce des pelleteries et vendit la pêche aux Anglais. Sa destitution ne

l'empêcha pas de continuer son commerce interlope et ses intrigues secrètes avec les gens de Boston.

La tendance pour les Acadiens à devenir coureurs de bois plutôt que cultivateurs s'accentua de plus en plus. C'était un grand mal pour tout le pays quand la fascination de la vie des bois s'emparait d'une population et qu'une liberté sans frein se substituait à la civilisation : la culture y perdait, la vie de famille était remplacée par le vagabondage et l'immoralité. Naturellement Perrot et ses associés favorisaient cette vie de courses qui faisait leur fortune en alimentant leurs magasins.

Un autre fléau affligeait encore la colonie. Depuis environ 1680, nous apprend M. de Menneval, il existait à Port-Royal un petit groupe de jeunes officiers " bavards, malveillants, acrimonieux ", qui assiégeaient le ministère de la marine de récriminations assez peu fondées, afin de se donner quelque importance et d'obtenir un commandement, et par ce moyen la liberté de se livrer sans contrôle à un commerce véreux, à la traite à outrance et s'amasser une fortune par toutes sortes d'exactions et de moyens illicites. M. de Menneval nous les nomme et nous en fait un triste portrait.

Les principaux étaient de Gargas, de Soulègre, Desgouttins, de la Mothe Cadillac. Naturellement

ces gens étaient les amis de Perrot et de ses lieutenants.

Sous Menneval, Soulègre fut lieutenant de la garnison. Il avait quelques bonnes qualités : mais il les gâtait toutes par de " très mauvaises qui le rendaient insupportable. C'était un très méchant esprit, brutal, séditieux, hargneux et difficultueux, plus qu'homme que je connaisse ", dit Menneval. Il se faisait chasser de tous les postes dont on le chargeait.

Desgouttins, écrivain du roi, était lieutenant général de la justice. C'était un jeune homme qui aurait pu bien faire ; " mais, dit encore Menneval, il est très entêté de sa capacité qui n'est pas très grande, et des deux charges qu'il occupe ici (1er novembre, 1689 [1]) ".

" Ces deux méchants esprits ont été encore plus gâtés par un nommé Cadillac qu'ils ont trouvé ici. Cet aventurier gascon, le plus méchant esprit du monde, est un étourdi chassé de France pour je ne sais quel crime ".

Il avait succédé à Gargas, son parent qui ne valait pas mieux que lui, et était le père de tous ces aven-

1 — Dans une lettre écrite précédemment au marquis de Seignelay (7 septembre 1689), le gouverneur Menneval écrivait : " Le sieur Soulègre qu'on a envoyé à sa place (le lieutenant X...) est pire encore, et le sieur Desgouttins, juge venu cette année, est un mauvais sujet et indigne ".

turiers. Il leur avait communiqué sa haine contre le gouverneur, les honnêtes gens et contre les missionnaires et les curés de l'Acadie.

" Tous ces méchants brouillons, continue Menneval, formèrent ensemble une cabale pour me traverser en tout ce qu'ils pouvaient ; et dans un de leurs conseils secrets, on a su qu'ils avaient dit :

" Il faut faire enrager le gouverneur et les prêtres ". Ce qu'ils n'ont osé nier : et depuis ce temps là, ils y ont travaillé autant qu'ils ont pu, sans qu'eux ni moi ne leur ayons donné aucun légitime sujet.

" Pour parvenir à leur fin de me traverser, ils ont commencé par tâcher de me mettre mal avec les deux prêtres qui sont ici, le grand vicaire Petit et M. Trouvé, à quoi ils n'ont rien épargné ; mais voyant que tout ce qu'ils faisaient et disaient pour cela était inutile, ils se sont déchaînés contre eux et contre moi. Ils avilissent autant qu'ils peuvent leurs personnes, leur caractère, disant qu'il ne faut pas leur payer les dîmes ; qu'ils font le commerce, ce qui est très faux, et autres sottises qui sont fort préjudiciables ; car il est impossible de décrier le ministre, sans atteindre le ministère. Je suis obligé de dire qu'on ne peut avoir une meilleure conduite que ces ecclésiastiques. Tout leur crime est de n'avoir pas voulu se laisser corrompre pour leur aider à me traverser ".

Ce sont ces sottises, ce sont ces calomnies que les écrivains anglais qui se targuent d'être les plus impartiaux, ont ramassées sans aucune critique pour les jeter à la face des prêtres catholiques. Ils ont relevé les injures d'aventuriers sans foi ni mœurs, et n'ont point cité les démentis et la justification des témoins les plus dignes de foi, particulièrement d'un homme en charge, d'un honnête officier placé à la tête de la colonie. Ils ont porté des accusations sans même comprendre ce qu'ils disaient, parlant, comme c'est leur ordinaire, de choses qu'ils ne pouvaient entendre, telles que les règles de l'Eglise sur l'administration des sacrements, sur le refus de l'absolution, etc.

Ces écrivains ont fait souche et ont laissé après eux des élèves et des imitateurs que l'on retrouve à toutes les périodes de l'histoire du Canada. "Il importe de s'en défier, dit M. Rameau, pour se mettre en garde contre les plaintes fréquentes et les réclamations outrées que l'on rencontre dans les archives contre les gouverneurs et les missionnaires".

Ces officiers subalternes, dont malheureusement le gouvernement était obligé de se servir, surtout en temps de guerre, à cause de certains services qu'ils pouvaient rendre, et à qui le commerce était défendu, étaient les premiers à violer les ordonnances royales. "Ils étaient très friands" de ce commerce.

s'en réservaient le monopole pour tout revendre aux colons et aux Indiens à très haut intérêt. Ainsi Perrot avait un magasin à Port-Royal, où il prétendait tout accaparer et régler le commerce de concert avec ses associés.

Et pendant ce temps, les soldats de la garnison qu'il embauchait à son service, devenaient coureurs de bois ; les batteries du fort se délabraient et Port-Royal sans défense allait avant peu tomber de nouveau aux mains des Anglais.

Tous les honnêtes gens qui n'approuvaient pas leurs désordres leur étaient odieux, comme le sieur Dubreuil, procureur du roi, que Desgouttins avait en aversion parce que, à l'exemple des missionnaires, il vivait en bonne intelligence avec le successeur de Perrot. Tous les mécontents, les repris de justice, les aventuriers, se ralliaient à ces gens-là pour jeter le trouble dans la colonie. Ils avaient à leur service un nommé " Pierre Lejeune dit Briard ", espèce de sauvage, beau-frère de Desgouttins qui, contre toutes les défenses du gouverneur, faisait pour eux la traite au cap de Sable et soulevait les Indiens contre M. de Menneval. Sommé de comparaître au fort, il fut prévenu par ses alliés qui le firent évader et changer de demeure [1].

1 — *Mémoire instructif de la conduite des sieurs de Soulègre et Desgouttins au Port-Royal de l'Acadie*, par le sieur de Menneval, gouverneur, au Port-Royal, le 1er septembre 1689.

C'est contre cette classe d'aventuriers sans foi ni loi qui foisonnaient en Acadie, parce qu'ils y étaient loin de toutes les autorités supérieures de Québec, que les missionnaires eurent à lutter pour faire le bien aux Acadiens de même qu'aux sauvages.

Le caractère de la population n'était pas toujours antipathique aux menées de ces aventuriers, qu'un certain nombre écoutait assez volontiers dans leurs méfiances instinctives contre tout ce qui gênait leurs intérêts matériels.

Dans un tel milieu, avec les difficultés résultant de la situation peu régulière de la colonie, du défaut de relations suivies avec la mère-patrie, des privations, du dénûment, des souffrances, des pirateries à l'état permanent, la vie ne pouvait être pour les missionnaires qu'un martyre journalier qui usait aussi promptement les énergies morales que les forces physiques.

Si l'on joint à ces causes les invasions périodiques des Anglais, toujours suivies de déprédations, d'incendies, de pillages, enfin la perte définitive de l'Acadie, on comprendra pourquoi les projets de Mgr de Saint-Vallier ne purent se réaliser, pourquoi ni les Récollets, ni les Jésuites, ni les prêtres des Missions-Etrangères, ni les Sulpiciens ne purent y faire tout le bien qu'ils auraient voulu, pourquoi

aucune de ces institutions ne réussit à y prendre racine en créant des fondations permanentes. Les essais ne manquèrent cependant pas. Sans parler de ce qui s'était fait pour l'instruction du peuple depuis l'origine de la colonie, le grand vicaire Petit avait fondé une école à Port-Royal. Il l'annonçait dans une lettre à Mgr de Saint-Vallier que nous avons citée plus haut.

Dès l'automne de son arrivée à Québec, Mgr de Saint-Vallier avait, comme on l'a vu, envoyé à Port-Royal une Sœur de la Congrégation de Notre-Dame pour y tenir une école de filles. Le grand vicaire Petit comprenait l'importance de consolider ces commencements d'instruction primaire, et il chargea particulièrement de ce soin l'abbé Geoffroy qui s'y dévoua avec toute l'ardeur d'un jeune prêtre sorti d'hier de l'atmosphère enthousiaste du séminaire. Comme il possédait quelque bien de famille, il ne se contenta pas de visiter les classes, de suivre les progrès des élèves, de donner des conseils pour l'enseignement, il bâtit à ses propres frais des maisons d'école et les fournit des objets indispensables. Le bien qu'il faisait parut si remarquable que le ministre de France en fut informé et témoigna sa satisfaction à l'abbé Geoffroy. La plus grande partie du temps de cet excellent prêtre se trouva donc employée à la

surveillance de l'instruction de la jeunesse et de ses travaux de construction.

Il est probable que dans son désir de faire une fondation stable, il soumit au grand vicaire Petit le projet de faire venir des religieuses de France ; peut-être même ouvrit-il dans cette vue des négociations avec les filles de la Croix qui vinrent peu d'années après en Acadie. Le projet dut être accepté ; mais la guerre, la prise de Port-Royal et le départ de M. Geoffroy en retardèrent l'exécution jusqu'en 1701, qu'une religieuse de l'institut de la Croix, la Sœur Chauzon vint de la Rochelle commencer un établissement à Port-Royal. Si l'abbé Geoffroy n'eut pas la consolation de l'y installer, il eut au moins le mérite de jeter les premières assises de cette fondation.

Le gouverneur Menneval était un officier intègre et animé des meilleures intentions : c'est le témoignage que rendait de lui un homme capable d'en juger, le grand Turenne, sous lequel il avait servi [1]. Sous son administration malheureusement trop courte (1687-1690), l'état des affaires publiques et particulièrement la situation du clergé en Acadie s'étaient sensiblement améliorés, malgré les obstacles de tout genre que

1 — H. Lorin, *Le comte de Frontenac*, p. 314.

faisait naître la tourbe de subalternes et d'intrigants cupides dont on connaît les plus marquants. Une des principales instructions données par Louis XIV à Menneval était de favoriser la propagation de la foi. Il lui enjoignait de maintenir les observances religieuses parmi les habitants et d'y réprimer toute licence et toute immoralité. Il défendait aux colons d'aller dans la profondeur des bois, sous prétexte de traite et prescrivait de restituer au domaine royal les terres qu'ils n'avaient encore ni occupées, ni défrichées. Ordre était donné au gouverneur de renvoyer en France tous les coupables et les coureurs de bois. Un navire armé, *La Friponne*, fut placé avec trente soldats sous le commandement du vieux corsaire Beauregard pour donner la chasse aux pirates anglais. Malheureusement l'exercice de la justice rencontra des obstacles que ne put vaincre le gouverneur : le juge Boudrot dont l'honorabilité était reconnue fut remplacé par le lieutenant général Desgouttins, et l'excellent procureur général Dubreuil, qui avait succédé à d'Entremont, s'attira par son intégrité la haine du juge Desgouttins et de toute sa bande.

M. de Menneval ne négligea cependant rien pour exécuter autant qu'il le put les ordonnances qu'il avait reçues, et rétablir l'ordre qu'il avait trouvé si profondément troublé. Il encouragea les Acadiens

à fonder de nouveaux établissements pour fortifier la colonie, et mit à leur disposition toutes sortes de grains et de plants d'arbres fruitiers qui lui étaient envoyés de France. Le roi voulait se rendre compte de l'état du pays en se faisant adresser le cens annuel de la colonie.

Menneval garda toujours les meilleurs rapports avec le clergé, favorisa les missions et intéressa le grand vicaire Petit et ses confrères à tout ce qui pouvait contribuer au progrès et au bien-être de la population ; mais il eut pour ennemis tous les mécontents que nous avons déjà fait connaître, Soulègre, Cadillac, Desgouttins, Briard, etc., qui, comme on l'a vu, ne cessèrent de l'entraver dans tout ce qu'il entreprenait de bien, écrivant mémoires sur mémoires au gouverneur de Québec et à la cour de Versailles contre lui et contre les prêtres qu'ils accusaient d'être ses créatures.

Toutes ces tracasseries, ces ennuis, ces peines d'esprit et de corps sur lesquels nous avons insisté pour mieux faire connaître la situation, finissaient comme l'écrivait le marquis de Denonville alors gouverneur du Canada, " par décourager les meilleurs esprits et rebuter les plus fervents ". Ce fut là une des causes du départ de M. Geoffroy.

Les occupations champêtres des colons, la plupart dispersés au loin, les mettaient presque tous à l'abri

de ces misères et de ces ennuis. Les témoignages contemporains s'accordent à les représenter comme des hommes d'un caractère doux, conciliants en général et naturellement pacifiques. Parmi eux ne régnaient ni la débauche ni l'ivrognerie ; Dieu n'y était point blasphémé, mais béni chaque jour à la maison, chaque dimanche à l'église. Ils n'avaient guère d'autres fêtes et d'autres joies que celles de l'église et celles de la famille. Les dimanches et les jours de fêtes, on chantait une grand'messe ; et quoique les habitants de Port-Royal fussent dispersés le long de la rivière sur une étendue de quatre ou cinq lieues, ils se rendaient à l'église en grand nombre, même à jeun toutes les fois qu'ils participaient aux sacrements.

Pendant l'office se donnait une instruction familière. A deux heures on chantait les vêpres suivies du salut. L'office terminé, le grand vicaire Petit faisait le catéchisme aux enfants.

De temps en temps, dans le cours de l'année, la présence d'un groupe de sauvages et de quelques blancs accompagnant un personnage d'une haute réputation et d'une grande influence, donnait plus d'éclat à la solennité du jour : ces sauvages étaient des Abénakis de Pentagoët ; ce chef, le fameux baron de Saint-Castin, ancien compagnon d'armes de M. Petit au régiment de Carignan, qui avait

embrassé la vie sauvage et avait même épousé la fille d'un chef abénakis. C'était toujours une joie nouvelle pour ces deux officiers de se retrouver ensemble et de s'entretenir de leur vie actuelle si différente de celle qu'ils avaient menée au régiment. Il y avait ce jour-là grande réjouissance au presbytère ; car le grand vicaire Petit avait la double satisfaction de recevoir un ancien ami et un bienfaiteur de son église. Il le rappelait dans une de ses lettres à Mgr de Saint-Vallier, en faisant l'éloge du baron : " C'est un fort beau naturel, lui disait-il... Nous lui avons de grandes obligations ici. Comme il est généreux et fort à son aise, il nous a fait souvent des aumônes considérables pour notre église qui, sans son secours et sans un legs d'un autre particulier, serait beaucoup plus pauvre qu'elle n'est. Je n'y entre jamais que je ne me souvienne de lui ; et quand il vient ici me voir, ce qui lui arrive ordinairement deux fois par an, il est ravi d'assister au service que nous y faisons les dimanches avec toute la décence qui nous est possible ".

Au cours de la semaine, les enfants qui vivaient au fort ou dans le voisinage, fréquentaient régulièrement l'école que surveillait toujours l'abbé Geoffroy. Les classes pour les filles étaient ouvertes dans la maison qu'il avait fait construire, et il voyait déjà le jour où il la transformerait en un couvent en y

introduisant des religieuses de France, quand une catastrophe toujours redoutée vint anéantir à la fois tout son travail et ses espérances.

VII

Au mois de mai 1690, l'amiral Phipps jeta l'ancre dans la rade de Port-Royal, avec une escadre composée d'une frégate de quarante canons et de six autres vaisseaux de moindre grandeur armés dans les ports de la Nouvelle-Angleterre. Menneval n'avait à lui opposer que quatre-vingt-six hommes et dix-huit canons, dont la plupart n'étaient pas même montés en batteries. Toute résistance était donc impossible. Il députa auprès de l'amiral l'ancien capitaine du régiment de Carignan, le grand vicaire Petit, pour convenir d'une capitulation. Celui-ci obtint les conditions les plus favorables ; mais à peine Phipps eut-il constaté l'état délabré de la place et la faiblesse de la garnison qu'il renia honteusement sa parole, en donnant pour prétexte qu'une certaine quantité de marchandises avaient été enlevées et cachées dans les bois. Il fit emprisonner les troupes de la garnison, permit même à ses soldats de piller les habitations et de profaner l'église. " Nous avons renversé la croix du clocher, raconte

lui-même avec un air de triomphe un des officiers anglais, dépouillé l'intérieur de leur église, renversé l'autel et brisé leurs images [1]". Le presbytère, la maison d'école et un nombre considérable d'autres maisons furent également pillés. En un mot, dit un témoin oculaire, " la place fut traitée comme si elle avait été prise d'assaut, si ce n'est qu'il n'y eut personne de tué [2]".

Sur la promesse que Phipps fit aux habitants du fort et des environs qu'ils continueraient de jouir de leurs propriétés et du libre exercice de la religion catholique, ils jurèrent fidélité au roi et à la reine d'Angleterre.

Douze jours après, Phipps appareilla pour Boston,

1 — *Journal of the Expedition from Boston against Port Royal.*

" Les églises furent pillées et les vases sacrés profanés". *Mémoire de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre durant l'année* 1690. " L'église, selon leurs bonnes coutumes, fut déshonorée par plusieurs moqueries et actions infâmes, et tout ce qu'il y avait d'ornements en furent enlevés... Ils firent arborer le pavillon anglais, mais depuis les habitants l'ont enlevé à l'arrivée de M. Perrot, et leurs maisons ont été brûlées pour cette raison et quelques-uns ont été pendus par d'autres forbans anglais qui vinrent au même endroit ". *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ des vaisseaux au mois de nov.* 1689, *jusqu'au mois de nov.* 1690. Cf. *Relation*, etc. 1690-1691.

2 — *Relation de la prise de Port-Royal par les Anglois de Baston.*

amenant prisonniers le gouverneur Menneval, une quarantaine de soldats, ainsi que l'abbé Trouvé et le grand vicaire Petit.

Il est probable que l'abbé Geoffroy se trouvait en ce moment absent de Port-Royal, d'où il avait dû être envoyé pour faire quelques missions dans le voisinage : car il ne fut pas fait prisonnier et continua de séjourner en Acadie.

Peu de temps après le départ de Phipps, deux pirates anglais firent une descente à Port-Royal. brûlèrent l'église avec les maisons du fort et des environs, pendirent deux habitants et brûlèrent une femme avec ses enfants.

L'abbé Geoffroy fut si douloureusement affecté de ces horreurs et de ces désastres qui anéantissaient en même temps le fruit de ses labeurs et de ses sacrifices pécuniaires, que sa santé en fut ébranlée. Il comprit que fonder des établissements dans de pareilles conditions, c'était bâtir sur le sable, et que ses peines et ce qui lui restait de fortune seraient plus utilement employés au centre de la colonie. Il résolut donc de demander son rappel à Mgr de Saint-Vallier. Avant la fin de l'année 1690, il fit connaître à M. Tronson qu'il lui était impossible de poursuivre son ministère apostolique en Acadie. Le bon supérieur bien informé de la situation, chercha cependant à relever son courage et dans le cas où il ne pour-

rait y réussir, il lui indiquait la conduite qu'il avait à tenir.

" Comme je vois d'une part que vous n'avez pas d'attrait pour le lieu où vous êtes à ce qui me paraît par votre lettre, et que d'ailleurs on dit qu'on vous a mis une cure fixe à la Prairie-de-la-Madeleine, il me serait bien difficile de vous donner une détermination, sans en avoir parlé à Mgr de Québec.

" Cependant les avis de M. Dollier vous pourront servir dans vos besoins, et vous devez y avoir recours, afin de ne rien faire que par obéissance [1] " (23 mars, 1691).

Avant même que M. Dollier se fût prononcé, Mgr de Saint-Vallier releva M. Geoffroy de sa mission et, le 1er janvier, 1692, il le nomma curé de la Prairie-de-la-Madeleine.

M. Geoffroy quitta l'Acadie au printemps de 1692 et se rendit à Montréal. Il laissait après lui un excellent souvenir de son dévouement et de son intelligence en affaires, parmi le peuple et les officiers du pays.

M. de Subercase s'en souvint lorsqu'en 1703 il fut envoyé à Terreneuve et nommé gouverneur de Plaisance. Il alla dîner au séminaire de Paris, et dans sa

1 — L'abbé Dollier de Casson était alors supérieur du séminaire de Montréal.

visite à M. Leschassier qui avait succédé à M. Tronson, il voulut obtenir pour missionnaires M. de Villermaula, un de ses amis, alors à Montréal, et M. Geoffroy, " dont il savait le zèle et l'habileté ". Il croyait que les prêtresde Saint-Sulpice y seraient plus utiles que les religieux. C'était aussi le sentiment de la cour. Il voulait fonder un séminaire à Plaisance, et il promettait au supérieur d'avoir bien soin de ses missionnaires.

M. Leschassier en écrivit en 1703 à M. de Villermaula en termes très honorables pour lui et pour M. Geoffroy.

Si M. de Subercase " ne peut pas encore faire une communauté d'ecclésiastiques, il voudrait fort vous avoir et vous loger chez lui, où il dit que vous seriez en toute liberté et que vous auriez occasion d'y faire du bien à l'égard de quantité d'aumôniers de vaisseaux qui ont grand besoin de se convertir. A toutes ces demandes et ces propositions, je n'ai répondu autre chose, sinon que je vous en écrirais. Je le fais maintenant, non pour vous exhorter d'aller à Plaisance, mais pour savoir votre sentiment et celui de M. de Belmont. Je ne sais point de quelle utilité cela pourrait être ".

Il est étonnant de voir la persistance de ce désir de la fondation d'un séminaire en Acadie et même à Terreneuve, jusque dans les préoccupations des

hommes les plus étrangers, ce semble, à un tel ordre de choses. Ceci prouve que les hommes du gouvernement français s'inquiétaient des intérêts religieux des peuples, autrement que dans les dépêches officielles, par pure formalité, comme on l'a dit trop à la légère, mais réellement et avec zèle et en faisant des sacrifices pour réussir. C'était une idée qui n'était pas particulière à la compagnie de Saint-Sulpice, mais née de l'expérience des missions isolées : une idée qui préoccupait la cour, les ministres, les gouverneurs ; idée que les Capucins avaient déjà tenté de mettre à exécution [1]. On a vu qu'elle formait une partie du plan de Mgr de Saint-Vallier pour l'Acadie ; il voulait de nouveau en faire l'essai à Pentagoët.

Le 30 septembre 1692, M. Dollier de Casson, vicaire général de Mgr de Saint-Vallier, installa M. Geoffroy à la cure de la Prairie-de-la-Madeleine. Il gouverna cette paroisse avec beaucoup de zèle et

1 — Après la restitution de l'Acadie à la France en 1632, les PP. Capucins y avaient fondé plusieurs missions, particulièrement à Port-Royal où ils avaient établi un séminaire pour l'instruction des enfants indigènes. Cet établissement avait prospéré, car en 1643, il y avait douze capucins en Acadie, dont plusieurs à Port-Royal occupés à instruire trente de ces enfants. La conquête de l'Acadie par les Anglais en 1654 anéantit malheureusement cette fondation. Moreau, *Histoire de l'Acadie française*, pp. 249 et suivantes.

d'édification, y établit entre autres dévotions celle du saint Rosaire. Il sut si bien gagner l'estime et l'affection de ses paroissiens que, lorsqu'en 1697, ceux-ci eurent lieu de craindre qu'il ne leur fût enlevé, ils envoyèrent une supplique à Mgr de Saint-Vallier pour obtenir la grâce de le conserver.

En 1695, M. Geoffroy était passé en France où l'appelaient certaines affaires et l'état de sa santé. Ce fut pour lui l'occasion de rendre un grand service à Mgr de Saint-Vallier, en lui portant les protestations du séminaire de Montréal, de l'Hôtel-Dieu et de la congrégation de Notre-Dame qui l'aidèrent puissamment à triompher de la pression exercée sur Louis XIV pour le retenir en France.

Quelques écrivains ont prétendu que, dans ce fameux conflit entre l'ancien évêque de Québec et Mgr de Saint-Vallier, les Sulpiciens et leur entourage s'étaient rangés contre ce dernier. Il n'en est rien. A Montréal, les trois communautés étaient pour lui. A Paris, l'abbé Tremblay, des Missions-Etrangères, avouait que M. Trouson se montra " froid " et garda le silence avec les adversaires du prélat, et que celui-ci logea dans une des maisons de Saint-Sulpice.

Le supérieur ne cessa jamais de lui témoigner de l'amitié et le dévouement qu'il lui avait accordé dès l'origine, ainsi que les secours dont il eut besoin dans la fondation des cures.

Dans cette crise qui eut tant d'éclat et où l'on vit le clergé et les communautés religieuses divisés en deux camps, ayant à leur tête un des deux évêques, il était bien difficile de dire quel était le meilleur parti à prendre ; car il y avait de fortes raisons à faire valoir de part et d'autre. Après deux siècles, la question est encore en litige. Il est bien vrai de dire que Mgr de Saint-Vallier était l'ordinaire du diocèse, qu'il en avait reçu la direction des mains mêmes de l'ancien évêque qui l'avait choisi pour son successeur, que certains changements de discipline était devenus nécessaires ; mais le jeune évêque les poursuivait avec tant d'ardeur, y joignait parfois de si étranges procédés, qu'il donnait raison aux alarmes et aux démarches de ses adversaires. Ceux-ci étaient justifiables dans leur opposition, comme ceux-là dans leur silence ou leur adhésion.

M. Geoffroy passa une année en France pour le rétablissement de sa santé, et il la consacra à l'étude de la théologie morale. Il fut quelque temps indécis sur son retour au Canada, bien qu'il continuât toujours à être curé en titre de la Prairie. Mais Mgr de Saint-Vallier ne voulut pas priver son diocèse d'un prêtre aussi dévoué et qui venait de lui rendre un service important. Il avait même jeté les yeux sur lui pour être son auxiliaire dans la réalisation d'une grande entreprise qu'il rêvait : celle des

cures fixes, détachées du séminaire et ne relevant que de son autorité.

Cette confiance et l'amitié fraternelle du prélat décidèrent du sort de la seconde partie de la vie de M. Geoffroy qui n'appartint pas à l'Acadie, mais qui fut la plus belle et la mieux remplie de sa sainte carrière.

De retour à Québec, vers le mois de juillet 1697, M. Geoffroy fut appelé par Mgr de Saint-Vallier à la desserte des deux missions de Champlain et de Batiscan. L'évêque le nomma en même temps vicaire général pour toutes les paroisses rurales du diocèse, avec privilège d'y pouvoir séjourner quand il le voudrait, autant qu'il le jugerait à propos, pour y construire les presbytères et les églises dont elles auraient besoin, et il mit une partie de ses grands biens à sa disposition. Alors commença pour l'infatigable curé de Champlain une période d'activité, de travaux et de voyages, durant lesquels il ne négligea rien pour répondre à la confiance illimitée du saint prélat. Son zèle dépassait parfois les ressources de l'évêque, mais il n'en obtenait pas moins ses encouragements et ses éloges. Le bon évêque le traitait comme " un frère ", lui confiait ses embarras, et le grondait agréablement de cette activité qui le mettait en faillite. Les travaux ne s'en poursuivaient

pas moins, et quand les fonds du prélat manquaient, le bon curé vidait sa bourse sans grand espoir d'être remboursé. Il travailla ainsi comme grand architecte du diocèse jusqu'à la fin de sa vie. Après avoir bâti en pierre l'église de Champlain, il construisit de même celles de Sorel, de Contrecœur et d'autres. Ne voyant rien de plus utile pour la paroisse de Champlain que d'y rétablir la mission que les Sœurs de la Congrégation y avaient eue autrefois, il leur fit construire une maison à ses frais, et obtint de la Sœur Marguerite Le Moine, alors supérieure, deux de ses Sœurs pour cette mission. Comme le pays était pauvre et qu'elles n'auraient pu y subsister par le travail de leurs mains, il s'imposa toutes sortes de privations pour les soutenir, portant le dépouillement jusqu'à engager pour elles tout ce qu'il possédait au Canada, et même à vendre ses livres, ses meubles et sa pendule. " J'ai rendu compte au roi, lui écrivait le ministre, des écoles que vous avez établies tant en Canada qu'à l'Acadie, pour l'instruction de la jeunesse de ces colonies, et de la dépense que vous avez faite pour l'église de Champlain, et pour la maison que vous avez fait bâtir pour une congrégation de filles. Sa Majesté m'a paru fort satisfaite de votre zèle pour la religion et pour son service. J'écris à M. Raudot, intendant, de vous aider en ce qu'il pourra, et de me faire savoir la

dépense que vous avez faite, afin de pouvoir vous procurer quelque grâce de Sa Majesté [1] ".

M. Geoffroy était bien digne en effet d'en recevoir quelqu'une pour subvenir à ses propres besoins. Il avait dépensé plus de 8,000 livres en bâtisses : mais il n'eut pas le temps de profiter de la bonne volonté du roi [2]. Avant la fin de cette année (1707), il alla mourir saintement à l'Hôtel-Dieu de Québec.

M. Leschassier écrivit au grand vicaire de Québec, M. de la Colombière, qui lui avait annoncé sa mort. " Nous avons bien regretté M. Geoffroy. Le bien que vous me mandez de lui nous le fait encore plus regretter. Je crois que ce cher défunt jouit maintenant de la récompense de ses travaux et de ses souffrances " (1er mai, 1708).

Avant M. Leschassier, M. Tronson avait déjà fait l'éloge de M. Geoffroy en quelques paroles aussi simples que vraies, lorsqu'il le déclarait " un bon ouvrier qui avait beaucoup travaillé pour le Canada ".

A ces éloges des contemporains, est-il besoin d'en ajouter d'autres ? Ce sont de ces travailleurs dont il est écrit qu'ils arrivent à la fin de leur journée le cœur plein de joie et les mains pleines de gerbes. *Venient cum exultatione portantes manipulos suos.*

1 — *Archives coloniales ; Lettre à M. Geoffroy*, 30 *juin*, 1707.
2 — L'abbé Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, tome II, p. 172.

CHAPITRE DEUXIÈME

—

L'abbé Trouvé. — Son origine. — Sa vocation pour le Canada. — Il est nommé supérieur de la mission iroquoise de Kenté. Elle est abandonnée et M. Trouvé retourne en France. — Il revient au Canada avec Mgr de Saint Vallier qui lui confie la mission de Beaubassin. — Tribulations de la part des officiers civils. — Il est fait prisonnier avec M. Petit à la prise de Port-Royal. — Leur captivité à Boston. — Ils sont remis tous deux en liberté et retournent en Acadie. — L'abbé Thury fonde la mission de Pentagoët. — Incursion des Anglais. — Leurs dévastations. — Mort de M. Trouvé et du grand vicaire Petit.

I

L'abbé Claude Trouvé qui suivit de près M. Geoffroy en Acadie, était issu d'une famille considérable de la Touraine. Il dut naître en 1644. Après un cours d'étude classique durant lequel ses dispositions à la piété l'avaient marqué d'avance pour le sanctuaire, il alla s'enfermer deux ans dans la retraite du séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Il y fut en

contact journalier avec des prêtres, sulpiciens et autres, qui avaient été en missions au Canada ou qui s'y rendaient. Il se sentit pris d'un invincible attrait pour cette vie d'apostolat, d'autant plus enviable à ses yeux qu'elle était plus rude, et au printemps de 1667, il s'embarqua pour Québec, bien qu'il ne fût encore que sous-diacre. Il était accompagné dans ce voyage d'un autre ecclésiastique, emporté du même zèle que lui et encore moins avancé dans la vie cléricale, puisqu'il n'avait reçu que les ordres mineurs : c'était le jeune François de Salignac de la Mothe Fénelon, frère consanguin de l'illustre archevêque de Cambrai. Ils arrivèrent à Québec le 27 juin, d'où ils repartirent aussitôt après pour Montréal.

Au mois d'août suivant, ils descendirent à Québec pour prendre part aux ordinations que devait y faire Mgr de Laval. Le saint prélat reçut avec une joie extraordinaire ces deux ecclésiastiques de distinction et les félicita des sacrifices qu'ils venaient de faire à l'Eglise du Canada. Le 7 d'août il conféra le sous-diaconat à M. de Fénelon, et le 24 septembre le diaconat à M. Trouvé [1].

Le 10 juin de l'année suivante, il promut M. Trouvé à la prêtrise, éleva M. de Fénelon au diaconat et le lendemain à la dignité du sacerdoce.

1 — *Archives de l'archevêché de Québec.*

Au cours du même mois, on vit arriver à Montréal deux ambassadeurs iroquois qui demandèrent, au nom de la tribu des Goyogouins, des Robes Noires pour les instruire de la prière, promettant qu'ils seraient bien traités. Nuls ne furent plus empressés d'accepter cette difficile mission que les deux jeunes prêtres nouvellement ordonnés. Le supérieur du séminaire qui était alors l'abbé de Queylus, les envoya à Québec pour obtenir de Mgr de Laval les pouvoirs nécessaires, et du gouverneur une concession de terre à la baie de Kenté, aujourd'hui Big-Sand-Bay, sur le lac Ontario. Les deux courageux missionnaires furent accueillis avec bienveillance par les autorités religieuses et civiles de Québec. Toutes leurs demandes furent accordées, car il y avait longtemps qu'on désirait voir fonder cette mission qui devait contribuer pour une large part à tenir en respect les Cinq-Nations, ces éternels ennemis de la colonie. L'abbé Trouvé en fut nommé supérieur.

Les Iroquois étaient venus au-devant d'eux jusqu'à Québec et les avaient ramenés à Montréal. Leurs préparatifs terminés, les deux missionnaires dirent adieu à leurs confrères et allèrent s'embarquer à Lachine où était allé les attendre leur escorte de sauvages. C'était le 2 octobre, 1668, fête des Saints-Anges, sous la protection desquels ils mirent leur

voyage. Après vingt-six jours d'une pénible navigation en canots d'écorce, ils mirent pied à terre à la baie de Kenté. Le chef iroquois, Rohiario, à la tête de sa tribu, les reçut sur le rivage avec de grandes démonstrations de joie. On dressa la " chaudière " et les missionnaires durent se soumettre à prendre part à la sagamité, malgré la répugnance que leur inspirait la cuisine indienne. Quelques jours après, une petite croix surmontant une pauvre hutte dressée au milieu du village iroquois, indiqua la chapelle de la mission.

Il n'appartient pas à notre sujet de raconter le fécond apostolat de l'abbé Trouvé sur les bords du lac Ontario ; il suffit de dire qu'il donna douze années de sa vie à cette mission qui s'étendait de Kingston à Niagara, du lac Ontario à Ottawa. Sept sulpiciens travaillèrent successivement sous sa paternelle direction, MM. de Fénelon, Lascaris d'Urfé, de Cicé, plus tard vicaire apostolique de Siam ; Ranuyer, Mercadier, Barthélemy et Mariet.

La mort de M. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice à Paris, qui faisait tous les frais de la mission, les mit hors d'état de la soutenir avec celle de la Montagne. M. Tronson, son successeur, voulant concentrer toutes ses forces et toutes ses ressources à Montréal, fit offrir la mission aux Récollets, puis aux Jésuites qui n'osèrent l'accepter par crainte de

Frontenac avec qui ils étaient en difficultés. Enfin elle dut être définitivement abandonnée, et l'abbé Trouvé qui avait travaillé jusqu'à la dernière heure pour la sauver de la ruine, rentra à Montréal le cœur navré de douleur.

M. Tronson, pour relever son courage, lui écrivit la lettre suivante :

" La peine que vous avez eue de voir abandonner Kenté après y avoir travaillé tant d'années, ne me surprend pas, car le zèle que Notre-Seigneur vous a donné pour les sauvages, et le grand nombre qui sont dans les pays les plus éloignés, à la conversion desquels on aurait pu travailler quelque jour, ne peut que vous avoir fait quitter avec douleur un lieu qui vous paraissait y donner quelque intérêt.

" Cependant ne pouvez-vous pas toujours en voyant de temps en temps les sauvages de la Montagne, conserver ce que vous avez appris de leur langue, et les entretenir dans cette confiance qu'ils ont en vous. Il me semble même que ce serait un grand appui pour cette mission qui pourrait sans cela s'affaiblir ".

M. Trouvé fut nommé directeur de la congrégation de Notre-Dame de Montréal qu'il dirigea avec une grande habileté ; mais il dut la quitter vers l'automne de 1681, rappelé en France par son vieux père infirme et " mal dans ses affaires ".

II

L'archevêque de Tours fut heureux de posséder un homme de ce mérite, et lui offrit la cure et le canonicat du Grand-Pressigny, où il demeura jusqu'en 1685.

On se rappelle que c'est la date où Mgr de Saint-Vallier se préparait à passer au Canada et recrutait des prêtres pour être ses coopérateurs. Il fit des avances à M. Trouvé, s'offrit à payer les dettes de son père s'il voulait le suivre au Canada. L'abbé Trouvé accepta et vint passer quelque temps au séminaire des Missions-Etrangères, où il fit la connaissance personnelle de Mgr de Saint-Vallier, ainsi que de M. Dudouyt et de M. Geoffroy.

Mgr de Laval fut aussi enchanté que Mgr de Saint-Vallier de l'abbé Trouvé. Il reconnut en lui " un homme de conseil ", expérimenté de longue main et en toutes matières pour ce qui regarde les sauvages et " capable de primer dans une mission soit éloignée soit sédentaire et propre à administrer la cure de Québec ".

M. Dudouyt n'en faisait pas un moindre éloge.

Dès le départ de la Rochelle, l'abbé Trouvé, qui avait l'expérience de la mer, sauva d'un péril éminent Mgr de Saint-Vallier en l'empêchant à force

d'instances de monter sur le vaisseau qui transportait les troupes ; sans cela, il aurait probablement été victime de son zèle comme le furent les deux prêtres de sa suite qui trouvèrent la mort au chevet des pestiférés. A Québec, M. Trouvé et M. d'Urfé venus avec lui, eurent chacun une place d'honneur dans le chapitre de la cathédrale ; M. Trouvé devint en même temps aumônier du monastère de l'Hôtel-Dieu.

" Ils ont été, disait à cette occasion Mgr de Saint-Vallier, tous deux chanoines et pourvus de bénéfices importants. Ils en ont fait le sacrifice pour venir servir l'Eglise du Canada ". Les deux chanoines se démirent bientôt de leurs nouvelles charges, afin de se soustraire aux démêlés qui surgirent entre Mgr de Saint-Vallier, le chapitre et le séminaire. M. d'Urfé retourna à Montréal ; M. Trouvé accompagna en France Mgr de Saint-Vallier qui allait recevoir la consécration épiscopale. Son intention était de revenir sous le plus court délai ; mais une maladie et des circonstances inattendues le retinrent quelque temps en France.

Colbert qui, parmi tant d'autres mérites, avait eu celui de continuer la politique de Richelieu à l'égard de la Nouvelle-France, était mort depuis peu. Son fils, le marquis de Seignelay, devenu ministre de la marine et des colonies, marchait heureusement sur

ses traces ; comme lui, il était plein de zèle pour les intérêts religieux de la colonie. C'était un homme d'une rare piété, qui s'était mis sous la direction spirituelle du supérieur de Saint-Sulpice, avec qui il s'entretenait souvent des missions et des moyens de les favoriser. M. Tronson qui ne négligeait rien pour raffermir les bonnes dispositions de ce ministre, crut que le moment était venu de mettre à exécution le projet exprimé par Mgr de Saint-Vallier lors de son passage en Acadie : celui d'y établir un séminaire, seul moyen d'asseoir la religion sur une base stable dans ce pays. Il avait sous la main l'homme le plus capable de commencer une pareille fondation, l'abbé Trouvé, sur lequel le marquis de Denonville avait déjà jeté les yeux pour l'Acadie, et qu'il avait même demandé pour cela à Mgr de Saint-Vallier. Le supérieur en conféra avec le marquis de Seignelay et avec l'évêque qui concoururent dans son dessein. L'ancien missionnaire de Kenté avait tous les talents et toute l'expérience nécessaires pour réussir si la chose était possible ; mais l'abbé Trouvé, qui prévoyait les difficultés qu'il allait rencontrer dans le nouveau poste qui lui était assigné, ne l'accepta qu'avec hésitation. Il se soumit cependant à la fin, sinon avec empressement, du moins de bonne grâce.

Le 13 mars 1687, il était à la Rochelle, prêt à s'embarquer ; mais il arriva trop tard pour profiter

du vaisseau du roi qui était encombré de passagers : il n'y avait plus de place pour lui.

L'état souffrant de M. Trouvé inquiétait M. Tronson ; le sachant fatigué du voyage et abattu, il lui écrivit :

" C'est une Providence de Dieu sur vous, qu'il ne se soit point trouvé de place pour vous embarquer dans les vaisseaux du roi, car dans l'état où vous êtes, c'eût été trop vous exposer. Vous ferez bien de prendre du repos ".

L'abbé Trouvé resta à la Rochelle, " où je lui mandai, écrit encore M. Tronson, de consulter les médecins pour ne point exposer sa santé ".

Les médecins le trouvaient si faible qu'ils le jugeaient incapable d'entreprendre pour le moment le voyage. Mgr de Saint-Vallier qui avait pour lui autant d'estime que d'affection, lui conseillait également le repos.

III

A quelle date l'abbé Trouvé quitta-t-il la France ? Revint-il au Canada en même temps que Mgr de Laval sur le vaisseau du roi, le *Soleil-d'Afrique*, qui arriva à Québec le 3 juin, 1688 ? Il est probable, mais on n'oserait l'affirmer. Il était à Port-Royal le 13 septembre de la même année. Son arrivée fut

accueillie avec autant de joie par la population acadienne que par le grand vicaire Petit et l'abbé Geoffroy qui tous deux pliaient sous le fardeau. Après lui avoir donné tous les pouvoirs nécessaires, le grand vicaire lui exposa le triste abandon où se trouvaient la paroisse naissante de Beaubassin et les établissements disséminés de ce côté qui étaient privés de prêtres résidants. L'abbé Trouvé n'eut pas de peine à comprendre que là était pour le moment le besoin le plus pressant, et alla se fixer sans délai à Beaubassin. A peine y fut-il installé qu'il se vit en butte aux difficultés et aux tracasseries qu'il avait prévues, non de la part de la population agricole qui était excellente, accessible aux bons conseils, fidèle à ses devoirs, mais de la part des aventuriers, coureurs de bois et contrebandiers qu'on a déjà vus à l'œuvre à Port-Royal, et qui de là infestaient le pays, où ils étaient la terreur des honnêtes gens. Les pénibles courses de chaque côté de la baie Française et sur les côtes du golfe Saint-Laurent eussent été peu de choses pour un missionnaire accoutumé à la vie des bois comme l'abbé Trouvé, s'il n'avait été entravé dans son ministère par ces maraudeurs sans foi ni loi qui perdaient les sauvages et cherchaient à pervertir les blancs. Avant la fin de l'année, il avait déjà assez rencontré de déboires pour éprouver le besoin d'en faire la confidence à M. Tronson et lui

demander ses avis. Sa lettre parvint au supérieur peu après celle de M. Geoffroy dont nous avons parlé et qui formulait de semblables plaintes. Huit jours après la réponse pleine de consolations qu'avait faite M. Tronson à ce dernier, il adressa à M. Trouvé ses condoléances et ses conseils (13 mai 1689).

" J'ai reçu votre lettre du 13 septembre dernier, Monsieur et très cher en Notre-Seigneur : il faut s'attendre de trouver partout des oppositions au bien que l'on veut faire. L'avantage de l'Acadie est d'avoir un bon gouverneur (M. de Menneval) qui ne les appuiera pas (les calomniateurs). Il était important de l'éclairer, car les impressions fâcheuses qu'on lui aurait faites, les calomnies dont on l'aurait prévenu, l'auraient tenu dans une défaveur continuelle des ecclésiastiques et dans des soupçons fort préjudiciables au service de Dieu et aux intérêts de la religion. Il est bon qu'il connaisse l'esprit de ce calomniateur et qu'il voit le peu de croyance qu'il doit donner à ses rapports [1]. La lettre de M. le marquis de Denonville vous est venue pour cela fort à propos...

" Je souhaite que M. de Saint-Vallier qui doit

1 — Ce calomniateur était probablement Perrot ou Pesgouttins.

être maintenant avec vous, suivant les mesures qu'il avait prises, ait apporté quelques secours, en attendant celui de France [1]. Je ne doute point que vous ne vous soyez trouvé cet hiver dans de grands besoins et que vous n'ayez eu de belles occasions d'exercer bien des vertus. Les grandes missions sont toujours accompagnées de grandes croix, et ce sont ces croix qui les font fructifier.

"Ainsi je ne m'étonne pas de voir les épreuves par lesquelles Dieu vous fait passer et du dénûment de toutes choses où il vous met : c'est par là qu'il a conduit les apôtres et les premiers prédicateurs de l'Evangile, et c'est par là qu'ils se sont acquis des couronnes immortelles. Comme vous avez part à leurs emplois et que Dieu vous fait participer à leurs peines, j'espère aussi que vous aurez bonne part à leurs grâces et que vous direz comme l'Apôtre : "Il me plaît de rester dans mon infirmité, dans les mépris, les privations, les persécutions, les angoisses, pour l'amour du Christ".

La lecture de cette lettre si touchante, si pleine de bons conseils et de si sublimes exhortations, fut

1 — Mgr de Saint-Vallier avait eu l'intention, avant même de partir de Paris en 1688, de faire un second voyage en Acadie, et en avait parlé, comme on le voit, au supérieur de Saint-Sulpice. On verra, d'après des témoignages qui seront cités plus loin, que l'évêque fit ce voyage en 1689.

comme un baume consolateur pour l'abbé Trouvé et lui inspira un nouveau courage pour supporter ses épreuves.

Certains écrivains protestants, tels que M. Hannay, se sont fait l'écho des calomnies inventées par ceux qui, à cause de leur conduite répréhensible, étaient les ennemis nés des prêtres. En parlant de l'époque du gouverneur Menneval, M. Hannay cite les accusations portées contre M. Trouvé par une des créatures de Perrot, le sieur Desgouttins Si l'auteur eût écouté un peu moins ses préjugés et un peu plus son jugement, il n'aurait pas eu de peine à discerner les motifs de l'acharnement de cet individu et de ses pareils contre les missionnaires. Ceux-ci ne faisaient que remplir un devoir essentiel, en blâmant ouvertement ceux qu'ils voyaient journellement scandaliser leurs ouailles, dépraver et piller les sauvages en leur fournissant de l'eau-de-vie à flots, malgré les ordonnances réitérées du roi et des gouverneurs généraux et particuliers [1]. On peut juger de la colère et de la haine que voua dès lors aux missionnaires toute la cohue des spéculateurs, dont ils blessaient au vif les intérêts et la cupidité. Pour s'en venger et arrêter l'opposition qu'ils rencontraient, ils adressèrent à Québec et à Versailles

1 — Hannay, *History of Acadia*, p. 300.

mémoires sur mémoires, où ils entassaient les plus odieuses calomnies contre le clergé et le gouverneur. Entre ces libelles diffamatoires et les rapports véridiques d'hommes désintéressés et en place, tels que les missionnaires et le gouverneur Menneval, homme d'une intégrité reconnue, envoyé tout exprès pour remplacer Perrot, afin de réparer les désordres dont il avait donné lui-même l'exemple, tout esprit impartial n'a pas de peine à faire son choix. Celui qui ne sait ou ne veut pas faire ce choix, n'est pas digne du nom d'historien.

Le supérieur de Saint-Sulpice, tout en compatissant du fond de l'âme avec M. Trouvé, l'encourageait à rester à son poste, car il avait de plus en plus à cœur la fondation d'un séminaire à Port-Royal. Dans sa lettre, il ajoutait : " Mgr de Saint-Vallier ne vous a laissé partir pour l'Acadie que dans la pensée que vous pourriez y disposer les choses d'une manière qu'un établissement dans la suite s'y ferait peu à peu et sans éclat.

" Mandez-moi donc si vous persévérez dans cette pensée, car si cela est, l'affaire se conclura sans peine ".

Mgr de Saint-Vallier, avec sa bouillante ardeur, avait déjà devancé M. Tronson en dirigeant vers Port-Royal un autre prêtre de Saint-Sulpice, M. Baudoin, mis à sa disposition. De son côté, M. Tronson

s'apprêtait à y envoyer un des sujets qu'il avait auprès de lui, M. de Cilz, ce qui allait porter à quatre le nombre des Sulpiciens de l'Acadie. C'était assez pour commencer un séminaire : et avec un supérieur de la trempe de l'abbé Trouvé, la fondation n'aura guère manqué de réussir, pour peu que les circonstances s'y fussent prêtées [1]. Malheureusement M. Baudoin et M. de Cilz furent enlevés par une mort prématurée, et les révolutions qu'eut à subir l'Acadie firent ajourner le projet. Il ne fut cependant jamais entièrement abandonné par M. Tronson qui le transmit en mourant à son successeur. On verra, en effet, M. Leschassier le reprendre en sous-œuvre dans l'île Saint-Jean, plus de trente ans après, lorsque le comte de Saint-Pierre entreprit la colonisation de cette île. Mais cette seconde tentative vint échouer comme la première devant des obstacles insurmontables.

Ce fut probablement l'arrivée de l'abbé Baudoin à Beaubassin qui ramena M. Trouvé à Port-Royal.

[1] — M. Trouvé avait donné un commencement d'exécution au projet de M. Tronson, en transformant en séminaire le presbytère de Port-Royal, ainsi qu'en font foi certaines pièces de l'époque, comme celle-ci par exemple où il est dit que : " M. de Menneval tenait l'assemblée devant le *séminaire* " (Mémoire instructif à la cour, etc., 1690) ; et cette autre où il est dit que " leur procédure et procès a été fait par un prêtre de ce *séminaire* ". — *Desgouttins au ministre*. 2 octobre 1690.

où il était depuis assez longtemps, lors de la prise de cette place par l'amiral Phipps. Il fut fait prisonnier en même temps que le grand vicaire Petit et amené à Boston avec M. de Menneval. Les deux missionnaires y subirent une assez dure captivité.

IV

A l'automne de la même année, Phipps à la tête d'une flotte de trente-quatre vaisseaux partit de Boston pour aller mettre le siège devant Québec. Il avait à son bord M. Trouvé dont il espérait tirer des services, lorsqu'il se serait emparé de la ville.

Le 16 octobre, trois heures après-minuit, on aperçut de Québec les feux des premiers vaisseaux de l'ennemi. A dix heures du matin, Phipps envoya sommer le comte de Frontenac de se rendre : on sait avec quelle fierté le comte répondit, avec quel courage il riposta au bombardement et repoussa les descentes que tentèrent les Anglais. Après huit jours de combats, la flotte anglaise désemparée s'en alla mouiller à l'Arbre-Sec, au bout de l'île d'Orléans et ne revint plus. L'abbé Trouvé craignit pendant quelque temps d'être ramené captif à Boston : mais il y eut un échange de prisonniers au moment du départ de l'amiral, et il fut rendu à la liberté.

Dès que M. Tronson eut appris par deux lettres

de M. Trouvé son heureuse délivrance, il s'empressa de l'en féliciter (12 mars 1691). Cette lettre lui parvint à Montréal, où il semblait disposé à demeurer, selon le conseil de son supérieur, en attendant que Mgr de Saint-Vallier lui assigna un autre poste.

" La barque où était votre relation et vos deux lettres du 10 et 19 novembre, lui disait l'abbé Tronson, est arrivée à bon port et j'y ai été ravi d'apprendre par vous-même des nouvelles de votre délivrance.

" J'ai fait copier votre belle et ample narration et M. de Brisacier, à qui on l'on communiquée, l'a envoyée à M. de Denonville, suivant votre désir. Il s'en servira utilement à la cour ; car je l'ai vu depuis peu, et il me paraît aussi affectionné pour le Canada qu'il le fut jamais.

" La protection de Dieu sur le pays a paru bien visible, et sa Providence pour vous ramener à Montréal, bien extraordiraire. Je ne sais si Mgr de Québec vous en retirera : mais je compte beaucoup sur le séjour que vous y ferez dans l'état présent des choses et des esprits. Vous trouverez vous-même qu'il n'y a pas de lieu au Canada, où vous puissiez faire tant de bien qu'à Villemarie. M. Dollier vous en expliquera le détail ".

Cette lettre est la dernière que l'on possède du supérieur de Saint-Sulpice à l'abbé Trouvé. Il paraît

qu'il eut alors l'intention de se retirer dans le cloître pour y finir ses jours dans la solitude et la prière : mais Mgr de Saint-Vallier, craignant de perdre un si sage et si zélé missionnaire, le rappela à Québec et l'attacha pendant trois ou quatre ans à la direction des communautés religieuses de la ville.

A cette époque l'évêque s'occupait de la fondation d'une communauté de prêtres à la tête de laquelle il eût volontiers placé M. Trouvé. Il le sollicita d'y entrer, mais l'abbé Trouvé, bien qu'approuvant l'idée du prélat, ne voulut pas prendre une décision de cette importance sans consulter à Montréal M. Dollier, et à Paris son supérieur. Des deux côtés on trouva l'entreprise fort religieuse mais peu praticable : elle pouvait durer la vie de Mgr de Saint-Vallier ; mais à sa mort, restant sans revenus et sans fondation, elle n'assurait pas aux sujets qui y entreraient une existence bien stable, étant à la charge de l'évêque et non à celle du chapitre ou de la cathédrale.

On offrait en même temps à M. Trouvé de monter à Montréal et de prendre la place de M. Guyotte, à la cure de Villemarie. On y eût éprouvé beaucoup de joie de le voir au gouvernement de la paroisse de Notre-Dame ; mais on ne put vaincre la volonté de l'évêque, ni l'attachement de M. Trouvé pour ce prélat. Peut-être aussi avait-il de la répugnance pour le ministère de la cure de Montréal.

Du reste, sa présence à Québec, l'estime que faisait de lui le pontife, la confiance dont il jouissait dans sa position, n'étaient pas inutiles aux intérêts de Villemarie. M. Tronson n'était pas d'avis qu'il se liât par quelque prébende, canonicat ou dignité et charge quelconque, afin de pouvoir conserver et la liberté, et la puissance de son action au milieu des divisions qui existaient entre le prélat, le séminaire et les autres institutions religieuses de Québec. Il fut impossible au confident et au conseiller de l'évêque d'en éviter le contre-coup.

Ces difficultés le firent revenir à ses premiers goûts pour les missions. Voyant l'Acadie dans un grand besoin de prêtres, il obtint de Mgr de Saint-Vallier, en 1694, de retourner à sa cure de Beaubassin. Il est probable que le prélat lui en fit même la prière ; car cette cure allait être laissée vacante par le départ de M. Baudoin, dont la santé était épuisée et qui projetait un voyage en France pour le rétablissement de ses forces, et aussi pour recueillir des aumônes en faveur des missions les plus pauvres de l'Acadie. L'abbé Trouvé subit à Beaubassin une vie plus dure encore qu'à son premier séjour ; car cette paroisse, comme tous les autres établissements de l'Acadie, avait plus ou moins souffert des incursions des Anglais. A leur approche, les habitants, en trop petit nombre pour se défendre, s'étaient

enfuis dans les bois en poussant devant eux leurs bestiaux et emportant les objets les plus précieux : mais les maisons et leurs dépendances, surtout celles qui étaient en vue au bord de la mer, n'avaient pu être protégées. Un bon nombre avaient été incendiées. A la suite du départ des ennemis qui heureusement s'étaient rembarqués après avoir fait leurs déprédations, les familles étaient revenues sur leurs domaines et s'occupaient à réparer les dégâts dont elles avaient souffert. Elles étaient par suite moins en état que jamais de venir en aide à leurs missionnaires. Ceux-ci étaient obligés de vivre de privations, ayant à peine de quoi subvenir aux premières nécessités. Telle fut la vie de sacrifices qu'eut à mener sans relâche l'abbé Trouvé jusqu'à sa mort.

V

Il est difficile d'énumérer les différents missionnaires qui desservirent l'Acadie vers cette date. Le grand vicaire Petit était revenu à sa chère paroisse de Port-Royal, aussitôt qu'il avait été délivré de sa captivité. Aucune n'avait subi plus de dévastations. On l'y trouve en 1692 occupé à rebâtir l'église et le presbytère. La paroisse des Mines était alors desservie par M. de Saint-Cosme ; celle de Beaubassin

par l'abbé Baudoin[1] qui allait être remplacé par l'abbé Trouvé. L'infatigable abbé Thury parcourait les différents villages micmacs ou malécites des parages du golfe et les tribus abénakises des régions occidentales de la baie Française. Sa principale station était alors à Pentagoët, à l'entrée de la rivière Pénobscot, devenu un poste considérable depuis que le baron de Saint-Castin s'y était fixé. L'abbé Thury avait pour voisins de mission, du côté de la Nouvelle-Angleterre, les PP. Jacques et Vincent Bigot qui avaient sous leurs soins les Abénakis de la vallée du Kénébec et des environs. Les missions abénakises avaient été ainsi partagées par Mgr de Laval entre les prêtres des Missions-Etrangères et les Jésuites, dès l'année 1687[2]. L'évêque de Québec avait été forcé de transférer l'abbé Thury de Miramichi à

1 — *Mandements des évêques de Québec*, vol. I, p. 290.

2 — *Lettre de Mgr de Laval à MM. De Bernières, Desmaizerets et Glandelet*, écrite de Paris, le 18 mars 1687. Cette lettre contient sur les missions de l'Acadie des détails minutieux qui indiquent les vives préoccupations du saint évêque pour cette partie de son diocèse. " Le vaisseau, *La Diligente*, écrit-il, mène un nouveau gouverneur à l'Acadie à la place de M. Perrot qui est renvoyé à cause de sa vie ordinaire qu'il continue là comme il a fait au Montréal ; M. Geoffroy est venu (en France) par un navire anglais qu'il a été prendre à Boston où il a demeuré trois semaines. M. de Saint-Castin a fourni la dépense de ce voyage...

" Le dit M. Geoffroy doit retourner à l'Acadie, mais non pas à la mission de M. de Saint-Castin. Mon sentiment est

Pentagoët, à cause des désordres d'ivrognerie qui avaient rendu stériles les efforts qu'il avait faits pour fonder un établissement solide à la rivière Sainte-Croix. Pentagoët offrait plus de chances de succès, grâce à la protection de Saint-Castin qui s'était fait l'ami et le défenseur des missionnaires.

L'abbé Thury avait choisi pour site de l'église

---

qu'il demeure à Beaubassin chez M. de La Vallière, à quoi j'ai disposé M. de Saint-Vallier ".

Mgr de Laval ne conseille pas d'envoyer en Acadie l'abbé Gauthier du séminaire de Québec dont il fait un grand éloge. " La charité ne permet pas d'exposer sa santé qu'il n'a pas forte dans un si grand éloignement et un lieu si abandonné ".

L'évêque, dans sa sollicitude, s'occupe même d'un ballot d'effets pour M. Thury, qu'il envoie directement à Port-Royal. M. Thury devra, dit-il, y aller pour conférer avec M. Petit, et de là se rendre à Pentagoët, chez M. de Saint-Castin. L'évêque croit qu'il est d'une grande importance d'établir en ce lieu une mission de sauvages. Il y a là plus que suffisamment de quoi occuper deux bons missionnaires. Les Jésuites ont eu dessein d'y envoyer un missionnaire, mais l'évêque a jugé " juste et raisonnable " que d'autres partagent les missions des sauvages. " Il était nécessaire de prévenir tout ce qui pourrait arriver dans la suite et d'y envoyer M. Thury, en attendant que nous puissions y en faire passer quelques autres de Québec, à quoi il ne faudra pas manquer aussitôt que j'y serai arrivé. Je crois qu'il est bon, aussitôt que vous aurez reçu celle-ci, de recommander ce choix à Dieu, de faire des prières pour cela, d'examiner et délibérer ceux que l'on y doit envoyer. Quoique l'on ne doive employer présentement qu'un seul missionnaire aux sauvages de M. de Saint-Castin et pour avoir soin des Français qui sont là à Pentagoët et aux lieux circonvoisins, je crois que l'on ne peut

qu'il voulait bâtir, non pas le poste même de Saint-Castin, mais un endroit plus reculé à l'intérieur où s'élevait le village abénakis de Panaouské, l'un des plus considérables de cette nation, situé au bord du Pénobscot, à quatre lieues de la marée [1]. Les familles de cette tribu l'avaient accueilli avec empressement

pas se dispenser d'en envoyer deux à cause qu'il faut envoyer un ecclésiastique pour le Port-Royal à la place de M. Geoffroy pour aider à M. Petit qui n'est plus en état de se pouvoir passer d'un second ; après y avoir pensé plusieurs fois devant Dieu, je n'en ai pas trouvé qui fussent plus propres que les deux MM. Volant, savoir M. Volant pour la mission des sauvages et M. de Saint-Claude pour demeurer avec M. Petit au Port-Royal, lequel pourra à la suite se joindre à M. Volant pour être occupés tous deux aux sauvages ; je sais qu'il sera difficile de les détacher tous deux et de les remplacer dans les lieux où ils sont ; mais il faut espérer que le séminaire faisant ce sacrifice pour la conversion des sauvages qui est son esprit et obligation principale et essentielle, Notre-Seigneur et sa sainte Famille y donneront bénédiction...

" La chose est très juste et raisonnable que le séminaire des Missions-Etrangères prenne part aux travaux des missions et que les missionnaires qui seront au dit lieu agiront de concert et avec esprit de grâce, sans esprit de jalousie comme de bons missionnaires doivent faire ; c'est ce dont vous pouvez bien assurer les Pères, outre ce que j'en écris au P. Dablon, dont je vous envoie la lettre à cachet volant, afin que vous lui parliez en conformité ".

On voit par un Mémoire sur l'Acadie, daté du 1er octobre, 1695, que l'abbé Thury était à Pentagoet avant la fin de l'année 1687, puisque ce Mémoire affirme qu'il y était " missionnaire depuis huit ans ". — *Documents sur la Nouvelle-France*, vol. II, p. 185.

1 — *Lettre de l'intendant Bégon au ministre*, 25 septembre 1715.

et se montraient dociles à ses instructions. L'isolement qui mettait ce village à l'abri du contact des blancs, lui faisait espérer que ses néophytes pourraient mieux se conserver dans la piété et la ferveur qu'il voyait se développer en eux. Il ne se trompait pas : on verra plus tard les consolations qu'y trouvèrent ses successeurs, entre autres l'abbé Gaulin et l'abbé Rageot. L'église fut mise en construction et le village de Panaouské, ordinairement désigné sous le nom de Pentagoët à cause de sa proximité du poste voisin, devint le principal centre de mission de ce côté.

Les Récollets desservaient Plaisance, dans l'île de Terreneuve, Percé, et les postes voisins de la Gaspésie ; les Pères Pénitents, les pêches sédentaires de Chédabouctou, ainsi que la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse. D'autres missionnaires dont on ne connaît pas les noms, devaient se succéder dans les îles du golfe pour y évangéliser les sauvages et divers établissements de pêche.

C'était bien peu d'ouvriers évangéliques pour de si vastes régions ; mais le zèle et l'activité suppléaient au nombre. L'abbé Trouvé parcourait les établissements disséminés de chaque côté de la baie, depuis Cobequid vers l'est jusqu'à Péticoudiac et Chipoudy du côté opposé. Quand le missionnaire, à travers ses longs et laborieux pèlerinages, arrivait à l'un de

ces établissements, "c'était, dit M. Rameau, jour de grande fête, avec office du matin et du soir". Les sauvages voisins y accouraient, le missionnaire s'y arrêtait plusieurs jours, confessant les uns, catéchisant les autres, faisant les baptêmes, les mariages et bénissant les tombes de ceux que la mort avait enlevés pendant son absence, retrempant toute la petite congrégation dans une sorte de retraite spirituelle, où tout le monde se recueillait dans une chapelle improvisée autour de l'homme apostolique. De cette manière, se faisait sentir l'influence civilisatrice du missionnaire pour le bien de la religion et la sécurité de la société chrétienne.

Ce fut au milieu de semblables travaux que l'abbé Trouvé apprit que la paix, qui durait depuis si peu d'années, était encore troublée en Europe. La guerre de la succession d'Espagne venait de s'ouvrir, et le contre-coup allait s'en faire sentir en Amérique. Le progrès des établissements acadiens fut de nouveau arrêté. Au cours du printemps de 1704, une flotte de vingt-deux vaisseaux fit voile de Boston sous le commandement du colonel Church, le plus habile partisan de la Nouvelle-Angleterre. Déjà ce même officier avait dirigé en 1696 une attaque contre le fort de Naxouat dans la rivière Saint-Jean, et pillé la colonie de Beaubassin. Church débarqua à l'improviste dans le bassin de Port-Royal, au commence-

ment de juillet, surprit quelques familles d'habitants, les fit prisonnières, dévasta un certain nombre de maisons, et commençait à enlever du bétail, lorsque le gouverneur, M. de Brouillan, vint fondre sur lui avec quelques soldats et tirailleurs de la campagne et le força à se rembarquer. Church remonta alors la baie Française et tenta un débarquement au bassin des Mines ; mais il ne réussit qu'à y faire de légers dégâts ; car les habitants rompirent leurs digues et l'assaillirent vigoureusement chaque fois qu'il voulut descendre à terre. L'église et quelques maisons furent cependant pillées, et trois habitants faits prisonniers. La colonie de Beaubassin fut moins heureuse dans sa défense. Le 28 juillet, à la pointe du jour, les Anglais y débarquèrent sur de légers esquifs, et favorisés par une brume épaisse qui dérobait leur approche, ils brûlèrent vingt maisons, tuèrent quelques bestiaux et continuèrent à menacer le pays durant trois jours, sans toutefois s'écarter du rivage. Un parti d'habitants, soutenu par dix-huit sauvages des environs, vint alors les attaquer en tirailleurs et les forcer à reprendre la mer.

Il paraît que durant cette invasion, l'abbé Trouvé était en mission sur les côtes de l'est de la Nouvelle-Ecosse ; car il y mourut au cours de ce même mois de juillet, dans la baie de Chibouctou selon les uns, ou, selon les autres, dans celle de Chédabouctou, ce

qui est plus probable, puisque la première de ces baies, ajourd'hui le port d'Halifax, était alors inhabitée, tandis que la baie de Chédabouctou abritait un établissement de pêche assez considérable. Ainsi ce furent de pauvres pêcheurs perdus sur une plage déserte, aux confins de l'Acadie, qui furent témoins des derniers moments du saint missionnaire, de cet homme de Dieu qui aurait pu, s'il l'eût préféré, passer toute sa vie sous le beau ciel de son pays, la Touraine, dans la jouissance de quelques riches bénéfices ou d'un paisible canonicat. Mais non, il aima mieux s'exiler loin de tout ce qu'il avait de plus cher pour aller s'ensevelir dans les âpres solitudes du Nouveau-Monde, y travailler péniblement et obscurément au salut des âmes ; enfin, y finir ses jours sous le regard de Dieu qui seul a connu ses mérites, et de qui seul il a attendu sa récompense.

" Homme d'action et de conseil, est-il dit dans la chronique de Saint-Sulpice, fort intelligent, bon administrateur, caractère doux, patient, charitable et dévoué, il eût été capable d'occuper les premières positions à Québec ou à Montréal, qui lui furent offertes : mais il préféra toujours les missions indiennes. Il fut surtout l'apôtre de Kenté ; il le fut aussi de l'Acadie. Pendant environ douze ans, malgré toutes sortes de contradictions et de misères, il lui sacrifia sa famille, une grande position au

diocèse de Tours, pour obéir à ses supérieurs, par reconnaissance affectueuse pour son ami, le saint évêque de la Croix Saint-Vallier, qui fut toujours bon à Saint-Sulpice ".

Le grand vicaire Petit n'avait pas été témoin des derniers désastres que venait de subir l'Acadie. Usé d'âge et d'infirmités, il était retourné à Québec, où ses supérieurs lui avaient accordé un repos bien mérité. Il mourut en 1709, à l'âge de quatre-vingts ans et fut inhumé dans la cathédrale.

Prêtre après avoir été soldat, il a porté aussi vaillamment la croix que l'épée ; il a été, à double titre, ce brave soldat du Christ, *bonus miles Christi*, à qui a été réservée la couronne de justice qui ne se flétrit pas [1].

1 — L'abbé Pocquet, curé de Québec, a résumé en quelques mots l'éloge du grand vicaire Petit en dressant son acte de sépulture que voici :

" Le quatrième de juin 1709 a été inhumé dans cette église par Mre Charles Glandelet, doyen et vic. gnal, en présence de Mre C.-G. de la Bouteillerie, ptre, et de Mre C.-G. Dezameaux, aussi ptre du sémin. de Quebek, Mr. Louis Petit, prestre, lequel est décédé hier après avoir reçu les sacrements de viatique et d'extrême-onction. Il était natif de ..... en Normandie, et a servi cette Eglise avec beaucoup d'édification pendant près de quarante ans, étant âgé de quatre-vingts. Ce que je soussigné, curé de Quebek, certifie véritable.

POCQUET ".

D'après le *Répertoire du clergé* de l'abbé Tanguay, M. Louis Petit serait né à Belezane (?), en Normandie, du mariage d'Adrien Petit et de Catherine Dufloc.

CHAPITRE TROISIÈME

—

L'abbé Baudoin. — Ses premières années. — Mousquetaire des gardes du roi. — Il entre au séminaire de Saint-Sulpice, puis aux Missions-Etrangères. — Prêtre dans le Vivarais. — Se dévoue aux missions de l'Acadie. — Dénûment dont il souffre à Beaubassin. — Perrot et Desgouttins, leurs accusations contre le clergé. — Le chevalier de Villebon, gouverneur de l'Acadie, se fixe à Naxouat. — Désolation à Port-Royal. — Le capitaine de Périgny aux Mines et à Beaubassin. — Procédés tyranniques. — L'abbé Thury et l'expédition contre le fort Pemkuit. — Comment il y sert la cause de l'humanité. — Attaque et prise du fort d'York. — Grand conseil de guerre à Naxouat. — Pentagoët et le baron de Saint-Castin. — L'abbé Baudoin accompagne l'expédition contre le fort Wells. — L'abbé Thury et l'attaque de Pescadouet. — L'abbé Baudoin repasse en France. — Séjour à Québec. — La cloche de l'Hôpital-Général. — Second voyage en France. — Il est nommé aumônier de l'expédition de D'Iberville à Terreneuve. — Conquête de l'île d'après son Journal. — Prodiges accomplis. — Retour en Acadie. — L'abbé de Cilz. — Mort de M. Baudoin.

I

Après M. Geoffroy, après M. Trouvé, voici venir M. Baudoin. En moins de trois ans, c'était le troisième prêtre envoyé en Acadie par Mgr de Saint-

Vallier. Et ce prêtre était encore un sulpicien, et l'abbé de Cilz à Paris était destiné par M. Tronson pour les rejoindre. Rien ne fait mieux éclater la sollicitude de l'évêque de Québec et de la congrégation de Saint-Sulpice pour la population acadienne. C'était une sainte émulation entre le prélat et le supérieur pour en faire un centre catholique que le temps ne pût détruire, et qui de fait a vaincu tous les obstacles. La création d'un séminaire, que tous deux avaient en vue dans un avenir prochain, devait être le lien de cette organisation et une pépinière d'ecclésiastiques destinés aux missions. Tout y était disposé, comme on l'a vu : il n'a manqué pour le succès que le concours des circonstances.

L'abbé Jean Baudoin dut voir le jour entre les années 1660 et 1662, plus probablement dans le cours de cette dernière année. Il naquit à Nantes et y grandit, il fit un brillant cours d'études au collège de sa ville natale, puis embrassa la carrière des armes. Il fut quelque temps mousquetaire dans les gardes du roi. Mais le monde, avec ses vanités, ses intrigues, ne tarda pas à lui inspirer un invincible dégoût. Il lui dit adieu et entra au séminaire de Nantes, où il fit ses premières études théologiques. Il alla ensuite s'enfermer au séminaire de Saint-Sulpice à Paris pour y continuer ses cours de théologie, s'y former aux vertus ecclésiastiques et y fixer sa vocation et

son avenir. Son entrée est inscrite au 9 mai 1682 : c'est la première date certaine que nous rencontrons dans sa vie.

Après avoir passé trois ans sous la direction de l'abbé Tronson, alors supérieur du séminaire, il fut promu au sacerdoce en 1685.

De ce jour, il se prépara à prendre part aux missions du Languedoc. Il partit le 21 août de la même année, avec huit de ses confrères, pour le sud de la France et s'y voua aux missions du Vivarais. Ce fut là ce que ses collègues appelaient ses étrennes sacerdotales. L'année suivante, l'abbé Tronson écrivait : " Mgr de Nantes veut absolument que M. Baudoin retourne dans son diocèse, et on lui a donné parole ; ainsi il n'est plus en mon pouvoir de le retenir ".

Il rentra donc en Bretagne, mais déjà préoccupé du projet de se donner aux missions de la Chine. Il en fit part à M. Tronson qui lui conseilla de n'y point penser pour le moment.

L'année suivante, on le voit au séminaire des Missions-Etrangères à Paris, où il avait obtenu son entrée pour étudier sa vocation. Il y rencontra Mgr de Laval qui venait de donner sa démission, et Mgr de Saint-Vallier appelé à lui succéder. La conversation de ces deux saints prélats le mit au courant des missions de la Nouvelle-France et des besoins qu'elles

avaient d'ouvriers et d'apôtres zélés. Ses vues s'arrêtèrent particulièrement sur celles d'Acadie, où il pourrait retrouver les enfants de la Vendée, du Poitou et de sa chère Bretagne. Il s'offrit donc à Mgr de Saint-Vallier pour les missions acadiennes. Mgr de Laval pensait que le jeune prêtre ne pourrait guère exposer " sa santé, qu'il n'avait pas forte, dans un si grand éloignement et dans un lieu si abandonné ". Du moins, c'est ce que le prélat écrivait aux Messieurs du séminaire de Québec dans une lettre du 9 mai de la même année.

Cependant, après avoir pris conseil de M. Tronson, M. Baudoin se décida à partir pour la Nouvelle-France. L'occasion était bonne : M. de Saint-Vallier, qui venait d'être sacré évêque de Québec, se préparait à partir pour gouverner son vaste diocèse comprenant la plus grande partie de l'Amérique-Nord.

M. Baudoin dut traverser la mer, ou avec Mgr de Laval, ou avec Mgr de Saint-Vallier. Il est difficile de placer son voyage à une autre époque. Il est à Paris en 1687, et vers la fin de 1688, nous le voyons en Acadie.

Mgr de Saint-Vallier arriva avec ses compagnons au mois d'août, et se disposa à partir dès le printemps suivant pour l'Acadie, où l'accompagna probablement M. Baudoin. Les historiens de Mgr de Saint-Vallier n'ont point parlé de ce voyage du prélat.

Il est cependant certain ; nous l'avons vu mentionné par M. Tronson dans une lettre à M. Trouvé, et nous le voyons de nouveau affirmé par M. de Champigny, intendant du Canada, dans le passage suivant d'un mémoire qu'il adressa au ministre en 1689 :

" *Il porta* des secours à ses missionnaires dépourvus de tout et pria le roi de ne point les abandonner. L'année dernière le roi fit donner 1500 livres pour les besoins de l'Acadie. Monseigneur y ajouta 500 livres de son particulier en vases sacrés, ornements qu'il fit embarquer sur un vaisseau de la pêche sédentaire. Ce vaisseau fut pris par un forban de Boston, de sorte que cette église resta dans la dernière misère ".

Ce voyage de Mgr de Saint-Vallier est encore attesté par M. de Menneval, dans une lettre écrite au marquis de Chevry, le 6 septembre 1689. Parlant de Desgouttins et de Soulègre, dont il avait exposé la mauvaise conduite, en les menaçant de les renvoyer à Québec rendre leurs comptes au marquis de Denonville : " Ils en avaient grand'peur tous les deux, dit-il, mais l'évêque *qui était ici* a intercédé pour eux ".

C'est au sein de la plus noire misère et des privations de tout genre que M. Baudoin débuta en Acadie ; mais il était jeune, et, quoique délicat, il ne se laissa point aller au découragement, et, comme

il le dit en riant : " Il ne devint pas plus mélancolique ".

A ses premières lettres, M. Tronson répondit en cherchant à l'encourager par des vues de foi :

" C'est une bonne marque, lui écrit-il, que de conserver la paix du cœur au milieu des croix et c'est le moyen de les rendre plus sanctifiantes. Je prie Dieu de vous affermir dans cette résolution ".

Mgr de Laval avait pourvu à ce que M. Baudoin fût envoyé à Beaubassin chez M. de La Vallière qui en était le seigneur.

Après avoir travaillé à Port-Royal, probablement auprès de M. Geoffroy, avec qui il prolongeait ses courses jusqu'au cap de Sable, il alla plus tard rejoindre M. Trouvé dans sa mission. Tous deux eurent à desservir le fond de la baie Française, les Mines, Cobequid, Péticoudiac, Chipoudy, toutes les côtes du golfe jusque vers Canseau. C'était un pays vaste comme une province de France, mais dans un état à demi sauvage, peuplé d'Acadiens laboureurs, pêcheurs, coureurs de bois, de Micmacs et de Malécites, dispersés sur tous les rivages, ou campés dans les bois.

La besogne leur laissait peu de repos : ils s'y appliquèrent sans relâche, desservant les divers rangs de la paroisse, visitant chaque poste où se groupaient les colons, les campements des pionniers ou des

pêcheurs, et ceux des Indiens à la chasse, dans les montagnes, les forêts, sur le bord des lacs et des cours d'eau que fréquentaient les castors.

M. Baudoin et M. Geoffroy étaient sans doute engagés dans quelques-unes de ces courses apostoliques, lorsqu'au mois de mai 1690, sir William Phipps vint s'emparer de Port-Royal et emmener prisonniers M. Petit et M. Trouvé. Ils restèrent seuls pour consoler les habitants.

Le sacrifice qu'avait fait M. Baudoin en s'exilant au sortir de son ordination, le courage avec lequel il affrontait toutes les difficultés, faisaient l'admiration de son supérieur et de ses confrères. M. Tronson qui le suivait de loin, avec un très vif intérêt, demandait des nouvelles à tous ceux qui pouvaient lui en donner. En 1690, inquiet de son sort, après la prise de Port-Royal, il écrivait à M Trouvé :

" Si vous apprenez des nouvelles de M. Baudoin, vous nous obligerez de nous en mander cet automne ; car je ne sais pas si nous en recevrons par l'Acadie. Je doute même que nous trouvions quelque voie pour lui écrire.

" J'estime son courage et sa grâce, et ne puis que me consoler de son éloignement, voyant qu'il prend le grand chemin de se faire saint au milieu d'une nation barbare, *in medio nationis pravæ* ".

II

L'Acadie traversait à cette époque une des phases les plus critiques de son existence. Sortie toute mutilée des mains des Anglais, fréquemment visitée et pillée par les pirates de toutes nations, elle manquait de tout, même du nécessaire. Ses relations avec la France étaient trop incertaines, trop irrégulières pour que la colonie pût compter sur son assistance. Elle restait quelquefois deux ans sans recevoir aucun navire du gouvernement. Il n'y avait plus de blé, ni farine, ni pain ; il n'y restait plus de ressource que dans la contrebande anglaise, et le sieur Desgouttins écrivait au ministre :

"Nous serions très heureux, Monseigneur, si dans le temps présent, nos ennemis (les Anglais) voulaient encore apporter les nécessités du pays, et prendre le castor dont il regorge. Sans ce qu'ils ont apporté la dernière fois, on ne mangerait point de soupe, les terres auraient été incultes ; on aurait arraché l'herbe pour faire du foin, et l'on aurait mordu son pain. Il n'y avait plus ni marmites, ni fours, ni faucilles, ni couteaux, ni fer en ce pays, ni

haches, ni chaudières pour les sauvages, ni sel pour l'habitant [1] ".

Un grand nombre de colons ne s'occupaient plus que de la traite des fourrures et de l'eau-de-vie, au lieu de s'adonner à la culture qui cependant était la source du profit le plus assuré, le plus durable et le mieux approprié à l'accroissement de la colonie.

Perrot était absent de Port-Royal pour son négoce, lors de la prise de cette place. A peine y fut-il de retour qu'il écrivit au ministre un mémoire, où il accusait M. de Menneval de ses propres méfaits. Il osait soutenir que ce gouverneur, par son incurie, avait laissé Port-Royal sans défense, tandis que toute la faute retombait sur celui qui l'avait précédé, Perrot lui-même. Il reprochait aux missionnaires d'être d'accord avec les Anglais et d'avoir, de concert avec le gouverneur, livré Port-Royal. C'était le contraire qui était vrai : tandis que les Anglais attaquaient Port-Royal, Perrot faisait la chasse aux fourrures et la traite avec les armateurs de Boston.

Desgouttins, qui ne valait pas mieux, accusait de son côté, les prêtres de se mêler du gouvernement

1 — *Archives coloniales. Desgouttins au ministre*, 23 décembre 1707.

On verra plus loin par le témoignage de M. Baudoin, qu'en 1696 l'Acadie était dans le même état d'abandon et de pénurie qu'à la date où écrivait Desgouttins.

temporel, de vouloir s'approprier le pays pour y faire seul le commerce avec les Anglais. Ces accusations n'avaient pas le moindre fondement. La vérité est que la colonie manquant de tout, force était aux missionnaires, comme aux habitants, de demander au commerce anglais les objets les plus usuels : vivres, vêtements, agrès, ustensiles, instruments de labourage, de chasse et de pêche, dont ils avaient besoin et qu'ils payaient moins cher qu'aux entrepôts du sieur Perrot et de ses compères. De là la rage et les invectives que ceux-ci déversaient jusqu'en France. Ils auraient voulu forcer tous les colons à n'acheter que dans leurs magasins qu'ils approvisionnaient au moyen d'un vaisseau dont Perrot était le propriétaire, et qui faisait la contrebande entre Port-Royal et Boston [1].

1 — L'extrait suivant d'un Mémoire du sieur Desgouttins achèvera de faire connaître ce personnage et l'esprit qui animait la clique dont il était l'organe. Ce Mémoire est un réquisitoire en règle contre les missionnaires de l'Acadie qu'il représente comme les tyrans des consciences et comme des hommes intéressés, plus occupés du négoce que de leur ministère. Il n'en excepte pas un seul ; il va plus loin : il tâche même d'y impliquer l'évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, ce prélat si zélé dont amis et ennemis ont loué les œuvres de charité et de dévouement. Il aurait été de connivence avec ces prêtres pour favoriser leur trafic illicite.

Desgouttins va jusqu'à reprocher aux missionnaires d'avoir encouragé une des entreprises de colonisation les plus admi-

Les ministres de Versailles, pour un autre motif, étaient eux aussi fortement opposés à toute transaction avec les Anglais ; mais que ne pourvoyaient-ils aux besoins de la colonie par des envois réguliers ? Fallait-il qu'elle se résignât à périr pour sauver un principe que les circonstances rendaient inapplicables ?

Port-Royal, depuis sa prise par les Anglais, n'était plus le siège du gouvernement de l'Acadie, bien que,

---

rables qui se soit vu dans l'histoire de ce pays, je veux dire celle des Mines et de Beaubassin, qui a été le point de départ de l'étonnante expansion du peuple acadien. Rien ne fait mieux voir jusqu'à quel degré d'aveuglement était descendu cet esprit dévoyé. Voici ce fameux passage.

Après avoir parlé de la culture des terres, il ajoute : « Mais on a connu par expérience que tout cela n'aurait jamais un succès avantageux tant que MM. les prêtres missionnaires se mêleront du gouvernement temporel comme ils ont fait par le passé, et conserveront le dessein de s'approprier le pays pour en faire seul le commerce et continuer avec plus de facilité celui qu'ils ont toujours entretenu avec les Anglais, nonobstant les défenses expresses de Sa Majesté...

« M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, arrivant à l'Acadie au commencement de septembre 1689, nous apporta pour nouvelles qu'il débita en chaire qu'il venait un gros navire de la compagnie pour l'Acadie extrêmement chargé, lequel ayant été rencontré par deux hollandais à la hauteur de l'île de Sable et s'étant voulu défendre, aurait coulé à fond, que MM. Perrot et Villebon qui y étaient débarqués avaient été faits prisonniers. (Il) dit aux habitants qu'il fallait s'en consoler, que ce ne serait que pour un plus grand bien... (Il) fit publier par les prêtres qu'il avait ordre du roi dans sa visite

moins d'un mois après le départ de l'amiral Phipps, le drapeau anglais y eût été abattu et remplacé par celui de la France. Le chevalier de Villebon était en effet arrivé d'Europe le 14 juin suivant, sur le navire *l'Union* chargé de munitions et autres effets destinés à approvisionner la colonie. Cet officier était le même qui commandait à Port-Royal, en l'absence du gouverneur Perrot, lors de la visite de Mgr de Saint-Vallier en 1686. Il appartenait à la famille

de changer tout gouverneur et officier dont il ne serait pas content. Il institua trois jours de fêtes consécutives en actions de grâces de son heureuse arrrivée au Port-Royal.

« Il s'en fut de là aux Mines et à Beaubassin et se rendit à la baie Verte où était la barque du sieur Lallemant, marchand, à Québec, qui était frétée par mon dit seigneur l'évêque pour le porter à l'Acadie et en même temps des marchandises aux missionnaires du pays qui furent débarquées à Beaubassin ; et le sieur Trouvé ayant accompagné M. l'évêque jusque-là, fit embarquer les dites marchandises dans un petit bâtiment appelé le *Saint-Antoine*, appartenant au sieur de La Vallière, et les fit conduire au Port-Royal, où il arriva le 10 octobre. Ayant trouvé les navires du roi qui venaient de France et celui de la compagnie, il fut bien surpris et les habitants bien étonnés de ce que M. l'évêque leur avait annoncé. Et à la marée de la nuit, il fit monter son bâtiment au haut de la rivière du Port-Royal et déchargea les marchandises chez un habitant nommé Guillaume Bourgeois qui les a débitées pendant l'hiver...

« L'intention de la cour était que le Port-Royal devint considérable par un nombre d'habitants qui y auraient formé une ville ; MM. Petit et Trouvé s'y sont tellement opposés de concert avec M. leur évêque dans le dessein de s'approprier

des barons de Bécancour, et était le frère de M. de Portneuf qui avait commandé la brillante expédition contre le fort de Casco en 1689. Villebon n'osa se fixer à Port-Royal en apprenant que la flotte anglaise était encore à la Hève, d'où elle aurait pu venir en trois jours le surprendre et le faire prisonnier avec sa riche cargaison. Il traversa la baie Française, remonta la rivière Saint-Jean jusqu'à vingt-cinq lieues de son embouchure, s'arrêta quelque temps à

ce lieu, qu'ils ont fait abandonner plus de cent cinquante arpents de terre dans l'étendue du Port-Royal, persuadant aux habitants qu'elles ne valaient rien et qu'il n'y avait que les marais qui les puissent faire vivre, les terres hautes étant trop ingrates, qu'ils perdraient même leur temps au Port-Royal, qu'il y avait des terres à Beaubassin où ils se pourraient faire riches, qu'ils auraient la baie Verte où ils pourraient porter leur peleteries et les vendre eux-mêmes aux navires de l'île Percée. Leur discours a tellement réussi qu'ils ont débauché plus de quarante jeunes hommes pour s'aller établir à Beaubassin et aux Mines, tellement qu'il n'y restait au Port-Royal que les vieilles souches, ce qui causait même beaucoup de chagrin aux pères et aux mères de se voir abandonnés par leurs enfants dans le temps qu'ils en pouvaient tirer quelques services ".—*Mémoire instructif à la cour des moyens de conserver l'Acadie au roi et du procédé que MM. les prêtres missionnaires y ont tenu*, 1690.

L'administration de Mgr de Saint-Vallier a été en butte à bien des critiques, mais ses adversaires les plus décidés, catholiques ou protestants, auront de la peine à admettre qu'il fût un homme de négoce et qu'il y poussât son clergé. Ils hésiteront également avant de formuler une accusation contre les missionnaires pour avoir favorisé la colonisation des Mines et de Beaubassin.

Jemsek, petit fort où vivaient presque à la manière sauvage les Damours des Chaufours, seigneurs du lieu ; puis, s'enfonçant encore davantage dans l'intérieur du pays, il alla se fortifier à Naxouat, en face de la ville actuelle de Frédéricton. La contrebande s'y faisait sur une aussi grande échelle qu'à Port-Royal, et Villebon était un des premiers à en donner l'exemple [1]. Elle s'était étendue sur tout le pays et occasionnait des désordres de plus d'un genre.

On a une idée des ruines qu'avait laissées après eux les Anglais, surtout à Port-Royal, par une lettre écrite aussi tard que dix ans après le passage de Phipps. Cette lettre est de la Sœur Chauzon, de la congrégation des Filles de la Croix, venue de la Rochelle en 1701, pour fonder une école à Port-Royal. Elle y trouva les habitants réduits à la dernière misère.

" Notre église, dit-elle, est dans une pauvreté

1 — " J'ai reçu quantité de plaintes contre le sieur de Villebon, commandant à l'Acadie, et particulièrement des seigneurs et habitants de la rivière Saint-Jean, où il s'est établi dans un fort qu'il y a fait faire. Toutes ces plaintes consistent en menaces et mauvais traitements qu'il a faits à ces habitants qui ont été contraints de se retirer vers Québec avec leurs familles. Ils lui imputent de s'être attiré toute la traite dans son fort et d'avoir envoyé deux de ses frères qui sont avec lui dans le bois pour y traiter... Presque tous les Français s'en sont plaints par des requêtes qu'ils m'ont présentées". — *Champigny au ministre*, 10 novembre 1692.

affreuse. Elle n'est couverte que de paille, les murs ne sont faits que de colombage, les vitres ne sont que de papier : il n'y a point de cloche, et on appelle le peuple à la sainte messe au son du tambour. A l'autel, on est obligé de se servir de chandelles : il n'y a ni gradins, ni chandeliers, ni crucifix, ni tableaux, ni encensoir. Il n'y a même pas une armoire pour serrer deux ou trois chasubles de méchant camelot, et deux aubes presque usées. Mais ce qui est plus déplorable, le saint sacrement n'est conservé que dans une boîte de bois formée de quatre planches... Les Anglais ont enlevé un tabernacle qui était propre, les vases sacrés et tout le reste".

On reste navré quand on songe que cette masure qui servait au culte avait remplacé la jolie église, si propre, si décente, si bien pourvue d'ornements qu'avait trouvée quinze ans auparavant Mgr de Saint-Vallier. On peut juger par là de ce que devaient être les presbytères des curés qu'une poignée de spéculateurs sans vergogne accusaient de faire un commerce illicite. Le crime des missionnaires était de ne pas les favoriser, de mettre en garde leurs paroissiens contre leurs agissements. De là toutes les colères, toutes les persécutions, toutes les calomnies que l'on sait. Ce qui les irritait surtout, c'est que les missionnaires dénonçaient à la cour leurs malversations et le mal qu'ils faisaient au pays, en

provoquant de continuelles descentes sur les côtes de l'Acadie.

Peu de temps après le départ de Villebon, deux vaisseaux flibustiers pillèrent de nouveau Port-Royal. Ils s'emparèrent de Perrot, le jetèrent à fond de cale et commirent toute espèce de violences sur sa personne. Ce n'était que la peine du talion [1].

Après l'enlèvement de MM. Petit et Trouvé, M. Baudoin s'était vu seul avec M. Geoffroy pour remplir les occupations auxquelles quatre pouvaient à peine suffire auparavant. Ce n'est qu'en 1692 qu'on voit apparaître l'abbé de Saint-Cosme aux Mines et l'abbé Petit de nouveau à Port-Royal. Ce fut probablement ce retour qui permit à M. Geoffroy de quitter l'Acadie.

Les Acadiens avaient été quelque temps sans savoir à quels maîtres ils appartenaient. Phipps

1 — " M. Perrot était absent du Port-Royal quand il fut pris : il y arriva presque en même temps que son navire qui venait de France avec M. de Villebon qui commandait une compagnie à l'Acadie. Il fit avancer son vaisseau du côté de la rivière Saint-Jean pour le pouvoir faire décharger sans crainte. Mais quelques forbans anglais en ayant eu connaissance vinrent l'y attaquer et il fut contraint de se sauver à terre avec le sieur de Villebon... M. Perrot s'étant caché quelque temps dans les bois et se reposant un jour, fut découvert et pris. Il lui ont fait souffrir mille indignités ". — *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ des vaisseaux au mois de novembre* 1689 *jusqu'au mois de novembre* 1690.

avait cru maintenir sa conquête en établissant à Port-Royal un conseil, composé d'un président et de six membres choisis parmi les habitants, pour gouverner jusqu'à nouvel ordre la contrée au nom de l'Angleterre ; mais on a vu qu'à l'arrivée de Villebon, au mois suivant, le drapeau britannique arboré sur les remparts de la place, avait été abattu et remplacé par celui de la France. Villebon, comme on vient de le voir, n'avait pu se maintenir à Port-Royal et s'était retiré de l'autre côté de la baie Française. Il est vrai qu'après une année de séjour à Naxouat, il était venu s'établir temporairement à Port-Royal avec le titre de gouverneur de l'Acadie et avait déclaré aux habitants qu'ils n'étaient plus tenus au serment qu'ils avaient prêté à l'Angleterre ; mais qui pouvait dire s'ils ne seraient pas bientôt chassés du pays ? On se demandait auquel des deux gouvernements, français ou anglais, appartenait en ce moment l'Acadie. Auquel fallait-il obéir ? L'un et l'autre abandonnaient le pays à son sort. Telle était leur faiblesse que l'on pouvait plusieurs fois chaque année changer de domination, selon la couleur des pavillons qui pouvaient paraître dans la rade.

Il n'est pas de position plus pénible en pareil cas pour un homme qui a charge d'âmes que d'être sans communications avec les autorités civiles et religieuses dont il dépend, de ne pouvoir les consulter

dans ses embarras, d'être obligé de prendre des décisions et d'agir par lui-même au milieu de difficultés qui surgissent presque à chaque pas. Telle était la situation de l'Acadie ; telle était en particulier celle des missionnaires quand, au cours de l'année 1692, arriva de Port-Royal à Beaubassin un capitaine réformé des milices canadiennes du nom de Périgny, qui se donnait comme lieutenant de M. de Villebon, dont il était le cousin germain [1]. C'était un esprit étroit, fantasque, prétentieux, cherchant à imposer ses caprices comme des lois, à commander jusque dans l'église et dans les matières de discipline ecclésiastique. Il se disait délégué directement du ministre des colonies. Ses pouvoirs étaient-ils en règle ? En avait-il même venant de France ? Le curé de Beaubassin semble en avoir douté [2]. Pendant

1 — *Champigny au ministre*, 10 novembre 1692.

2 — Le passage suivant d'une lettre de M. de Champigny au ministre (10 novembre 1692), jette du jour sur les agissements du sieur de Périgny en Acadie :

" Ils (les habitants de la rivière Saint-Jean) imputent... au nommé Désilets, l'un des frères du sieur de Villebon, et au sieur Périgny..., officier des troupes, servant au dit lieu, d'avoir commercé avec le nommé Aldin, anglais, et de lui avoir donné la pelleterie provenue de leur traite, pour leur faire venir des marchandises de Boston. Ces mêmes habitants et autres Français qui étaient sur les lieux, mêmes les sauvages qui en sont venus, m'ont rapporté ce que je viens de vous marquer, avec toutes les circonstances.

un séjour que Périgny fit aux Mines et à Beaubassin, il voulut imposer des règlements qui ne regardaient que l'évêque ou le curé. L'abbé Baudoin se permit de lui demander en vertu de quel droit il agissait. M. de Périgny lui répondit qu'il devait savoir que c'était en vertu des ordres du ministre. Le missionnaire lui répondit qu'il ne connaissait dans ces matières d'autre juridiction que celle de son évêque. Il ajouta sur un ton de brusquerie qui rappelait le mousquetaire d'autrefois, qu'on n'avait point de preuves de sa délégation et " que les habitants seraient bien fous de lui obéir ". Ce n'était pas un langage fort diplomatique. Il en eut bientôt connaissance, l'excellent abbé-mousquetaire, car aussitôt le délégué monta toute une litanie de méfaits contre les missionnaires qu'il remit à Villebon. Celui-ci, dont on connaît la conduite répréhensible qui lui avait valu les réprimandes de l'abbé Baudoin, adressa contre lui au ministre un mémoire qui fut transmis à l'évêque de Québec [1].

Il prétendait que l'abbé Baudoin avait passé six mois dans les bois à visiter une douzaine de sauvages sans revenir à Beaubassin quoiqu'il n'en fût qu'à quatre lieues. Cela avait pu avoir lieu durant les

1 — *Mémoire concernant la conduite de Messieurs les missionnaires de l'Acadie* — 1693.

dernières incursions des Anglais, où le missionnaire avait pu suivre un certain nombre de familles réfugiées loin du rivage pour éviter les poursuites. Il était d'ailleurs très ordinaire aux missionnaires, seuls au milieu de ces vastes régions sans prêtres, de s'absenter pour donner des missions dans les bois et les postes de pêche.

Villebon allait jusqu'à reprocher au curé de n'avoir pas d'heure fixe pour la messe. Cela ne regardait que le curé et non l'officier du roi. Pour un curé seul, quand les gens qui souvent viennent de bien loin, veulent se confesser et communier, il faut bien les prendre lorsqu'ils se présentent, et le curé dit la messe quand il est libre. S'il est forcé de retarder l'office, c'est lui qui en a le plus à souffrir, étant à jeun pour célébrer. Cela n'accommodait pas le commandant obligé d'attendre. De là ses impatiences et ses ordonnances de sacristain.

Il reprochait encore au curé de ne pas faire au prône les annonces qu'il lui demandait, de ne pas faire assez de sermons et trop de catéchismes, de ne pas chanter le *Domine salvum fac regem* en l'honneur du roi de France. Le curé lui répondait avec raison sur ce dernier objet qu'une partie des habitants avaient prêté serment aux Anglais, qu'il ne savait pas s'ils en étaient déliés, que par conséquent la prudence exigeait de s'abstenir. La suite fit bien voir

que l'abbé Baudoin avait raison. Peu de temps après (1696), lors de l'invasion du colonel Church à Beaubassin, les habitants lui députèrent un des leurs, Germain Bourgeois, pour lui faire leur soumission, afin qu'il ne livrât pas la paroisse au pillage et à l'incendie. Bourgeois lui montra un écrit attestant qu'ils avaient promis à l'amiral Phipps de rester fidèles au roi d'Angleterre, et avaient été reçus sous sa protection [1].

Toutes ces tracasseries, poussées dans les plus petits détails, font toucher du doigt les ennuis qu'avaient à souffrir les missionnaires de la part de certains fonctionnaires qui profitaient de l'éloignement du pouvoir central pour se livrer à toutes sortes d'arbitraires.

Ces plaintes ne faisaient pas grande impression à la cour de Versailles, où l'on savait ce que valaient les missionnaires et où l'on n'ignorait pas la vie de la plupart de ces aventuriers, braves d'ailleurs et expérimentés, dont on était obligé de se servir pour commander les Indiens et faire la course contre les Anglais. Cependant le ministre en écrivit à M. de Saint-Vallier avec beaucoup de ménagement et de prudence.

« On se plaint des missionnaires de l'Acadie, lui

1 — Charlevoix, tome II, p. 181.

disait-il, mais comme il en revient des plaintes du sieur de Villebon, je ne vous dis ceci que par forme d'avis, afin que vous fassiez examen sans bruit sur la conduite des missionnaires " (22 mai 1694).

Cette réserve de la cour vis-à-vis des missionnaires, montre qu'on y était bien moins convaincu de leur culpabilité que de celle des officiers de l'Acadie, lesquels ne pardonnaient pas au clergé de s'efforcer à remédier aux abus de pouvoir et de faire observer les ordres de l'évêque et du roi.

Les missionnaires rendaient un service signalé, aux époques où les Anglais occupaient le pays, en veillant à ce que leurs paroissiens ne se compromissent pas avec les agents français. Eux-mêmes, ils évitaient de les rencontrer dans le même but. Parfois ils se retiraient pour cela dans les bois avec les sauvages, comme le fit M. Baudoin de même que bien d'autres missionnaires.

L'évêque de Québec ne s'inquiéta pas des plaintes portées devant lui : il connaissait l'état des choses, il savait d'où venaient les criailleries. Il connaissait ses prêtres, ils avaient sa confiance, et il les laissa tranquilles.

La situation flottante et indécise où se trouvait l'Acadie, dura jusqu'à la paix de Riswick conclue en 1697. Cette situation, fort triste pour la population acadienne, l'était encore plus pour l'Eglise,

ainsi qu'on a pu en juger. Le pays était réduit aux dernières extrémités. La cour de France en était instruite par les mémoires réitérés du gouverneur et de l'intendant du Canada et par les lettres pressantes du clergé de l'Acadie : elle finit par s'en préoccuper et songer à expédier quelques secours. M. Tronson le faisait savoir à M. Baudoin pour remonter son courage :

" On a équipé, lui écrit-il le 24 février 1693, un vaisseau qui doit partir cette semaine pour y porter des rafraîchissements ".

Puis dans une lettre, parlant de M. Baudoin, il disait de lui en vantant sa constance :

" Une personne qui le vit l'année dernière, nous en dit des nouvelles : il ne perd pas courage et la misère ne le rend pas plus mélancolique ".

Il se mouvait en effet fort allègrement au milieu de toutes les difficultés. La persécution cependant lui était plus pénible que la faim et toutes les autres privations. Il trouvait peu d'appui parmi les officiers subalternes qui, la plupart, subissaient l'influence des mécontents, ou les craignaient. C'étaient pourtant les prêtres qui, de tous les hommes publics, rendaient les plus grands services à la France. Sans parler du bien qu'ils faisaient dans les paroisses acadiennes, c'étaient eux plus que tous autres qui maintenaient les

tribus sauvages, micmacques, malécites, abénakises, fidèles à la France.

M. Tronson qui s'apitoyait de plus en plus sur le sort de l'abbé Baudoin, mandait à M. Trouvé :

" Je vous écris qu'il a été fort peiné et je ne m'en étonne pas. Ce que je trouve de plus fâcheux, c'est que ceux qui sont en charge en Acadie ne sont pas contents de lui ". Mais ces fonctionnaires n'étaient pas seulement mécontents de l'abbé Baudoin, ils l'étaient de M. Trouvé, ils l'étaient du grand vicaire Petit, ils l'étaient de tous ceux qui dénonçaient leurs infidélités.

Un tel état de choses donnait à réfléchir au supérieur de Saint-Sulpice. Il ne trouvait aucune ouverture pour fonder un séminaire qu'il avait toujours en vue. Il en fait lui-même l'aveu.

" Le pays est dans un état tel que nous ne voyons nullement apparence de nous charger de ces missions comme Mgr de Saint-Vallier le souhaiterait ".

L'évêque de Québec, dont le zèle ne comptait pas avec les obstacles, poussait en effet plus vivement que jamais à la fondation d'un séminaire en Acadie que M. Tronson jugeait impossible dans les circonstances et que son successeur, M. Leschassier, tenta vainement après lui. Il était réservé à une congrégation, sœur de Saint-Sulpice, celle du P. Eudes, si intimement uni à M. Olier, de fonder deux siècles

plus tard un séminaire dans la Nouvelle-Ecosse ; et, par une coïncidence digne de remarque, ce fut un Sulpicien dont la Providence se servit pour en préparer les voies [1].

III

J'ai dû anticiper sur les événements pour dire ce qui se passait dans l'intérieur de l'Acadie, et les peines de tous genres qu'eut à souffrir l'abbé Baudoin durant la triste période où il y vécut. Il nous faut maintenant en sortir pour le suivre dans deux expéditions auxquelles il prit part, et où il joua un rôle assez important pour que son nom en soit devenu inséparable : la première est l'expédition de Saint-Castin contre le fort Wells sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre (169_) ; la seconde est celle de D'Iberville dans l'île de Terreneuve en 1696. L'influence qu'ont exercée par leur présence nos missionnaires dans les partis de guerre de ce genre, a soulevé contre eux des attaques si violentes de la

1 — M. l'abbé Rouxel, professeur de philosophie au collège de Montréal, qui, étant à Paris, décida son ami, le P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, à faire des démarches pour établir ses religieux dans la Nouvelle-Ecosse. De là est résultée la fondation du collège Sainte-Marie et du séminaire d'Halifax.

part des historiens protestants qu'il importe de les réfuter, en montrant clairement la conduite que les missionnaires y ont tenue, le bien qu'ils ont fait, le mal qu'ils ont pu empêcher. L'abbé Baudoin qui a donné une relation si complète, la meilleure qui existe, de l'expédition de Terreneuve, n'a malheureusement rien écrit qui nous soit parvenu sur celle de Saint-Castin ; mais son confrère dans les missions de l'Acadie, le grand vicaire Thury, a laissé une relation très détaillée de l'expédition contre le fort Pemkuit, dont il fit partie trois ans auparavant (1689). Il est nécessaire de la citer pour montrer jusqu'à l'évidence que la présence et la coopération des prêtres dans ces occasions, loin de devoir leur être imputées à crime, sont au contraire des actes de dévouement, inspirés par un sentiment d'humanité qui mérite des éloges.

Pour bien se rendre compte de la conduite de l'abbé Thury et la juger impartialement, il faut se rappeler les circonstances dans lesquelles eut lieu l'expédition contre le fort de Pemkuit. La désastreuse administration des deux successeurs de Frontenac, La Barre et Denonville, avait mis la Nouvelle-France au bord de sa ruine. L'année 1689 est la date la plus funèbre de nos annales. Les Iroquois soutenus par les colonies anglaises qui les fournissaient d'armes, de munitions, d'eau-de-vie en abondance,

qui même envoyaient des partis de blancs avec eux, inondaient les bords du Saint-Laurent de leurs bandes, plus furieuses et plus altérées de sang que des tigres. Aucun établissement n'était en sûreté : on tremblait jusque dans les villes de Montréal et de Québec. Il ne se passait pas de semaine sans que l'on vît, sur un point ou sur un autre, des nuages de fumée indiquant des maisons en flammes où brûlaient des cadavres mutilés. On connaît l'horrible tragédie du 5 août. Durant la nuit, quatorze cents Iroquois favorisés par une tempête de pluie et de grêle, débarquent sans être aperçus, dans l'île de Montréal. Ils se distribuent par pelotons aux portes des maisons, dont les familles sont ensevelies dans le sommeil, et attendent dans un profond silence un signal convenu. Tout à coup l'épouvantable cri de guerre retentit, les maisons sont enfoncées, la plupart des hommes sont égorgés. Puis, on s'empare des femmes et des enfants, et on épuise sur eux tous les raffinements de cruauté que peut inventer le génie sauvage. Les monstres poussent la barbarie jusqu'à forcer les mères à rôtir vifs leurs enfants. Plus de deux cents personnes périssent dans les flammes, et au moins cent vingt sont traînées en captivité pour être distribuées dans les villages, y subir les plus horribles supplices et être dévorées ensuite par ces cannibales.

Un vent de terreur souffla sur la colonie ; le désespoir et l'abattement étaient dans tous les cœurs, et le pays entier aurait peut-être été noyé dans le sang, si un homme de génie ne fût venu à son secours. Nommé gouverneur pour la seconde fois, Frontenac était arrivé de France au lendemain du massacre de Lachine. Il comprit qu'il fallait frapper un coup d'éclat pour rétablir le prestige des armes françaises aux yeux des Iroquois, et contenir leurs alliés anglais.

Il fit partir au cœur de l'hiver trois expéditions qui allèrent tomber à l'improviste sur trois points différents des colonies britanniques, Shenectady, Salmon-Falls et Casco. Ces trois coups hardis qui eurent un plein succès, tinrent les ennemis en respect et permirent à la colonie de respirer.

Ce fut peu de jours après le massacre de Lachine qu'eut lieu l'expédition de Pemkuit, petit fort solidement construit, armé d'une vingtaine de canons, situé au bord de la mer à peu de distance de l'embouchure du Kénébec.

Les Abénakis avaient voué une haine mortelle aux Anglais, depuis le jour où ceux-ci s'étaient rendus coupables à leur égard d'une lâche et infernale trahison ourdie en pleine paix En 1676, près de quatre cents de ces sauvages attirés à Cocheco, sous prétexte d'un jeu donné en leur honneur, furent cernés au moment même où ils y prenaient part par

un corps de troupes qui en conduisit deux cents à Boston, où ils furent vendus comme esclaves, pendant que sept ou huit des chefs étaient pendus [1]. Depuis lors les Anglo-Américains n'avaient cessé d'exaspérer davantage les Abénakis en les poussant devant eux et en s'emparant, malgré leurs protestations, de leurs terres pour y établir leurs colonies toujours croissantes. Le jour de la vengeance était venu. Cent Canibas ou Abénakis [2] des vallées du Kénébec et du Pénobscot, tous chrétiens, appartenant partie à la mission de l'abbé Thury, située près de Pentagoët, partie à la mission de Sillery, résolurent d'aller surprendre le fort Pemkuit et de s'en emparer [3].

" Nos guerriers, dit l'abbé Thury, se confessèrent presque tous avant que de partir, comme s'ils eussent dû mourir dans cette expédition ; aussi étaient-ils résolus, comme ils me le témoignèrent plusieurs fois, de se battre en pleine campagne si l'occasion s'en présentait.

" Les femmes et les enfants se confessèrent aussi

1 — Belknap, *History of New Hampshire*, vol. I, p. 143.

2 — On donnait plus particulièrement le nom de Canibas aux Abénakis de Pentagoët.—*Mémoire de Menneval*, 1688.

3 — *Le P. de Charlevoix* raconte cette expédition d'après le récit qu'en a fait l'abbé Thury qu'il qualifie de " bon ouvrier et homme de tête ". — *Histoire de la Nouvelle-France*, tome I, p. 557.

à leur exemple, ensuite de quoi, les femmes récitèrent le chapelet perpétuel dans la chapelle, se relevant les unes les autres depuis la petite pointe du jour jusques à la nuit fermée, pour demander à Dieu, par l'entremise de la sainte Vierge, qu'il leur fût favorable et qu'il les protégeât dans cette guerre [1] ".

Après avoir fait promettre à ces sauvagesses et à leurs enfants de continuer ainsi leurs prières jusqu'à son retour, l'abbé Thury partit avec la troupe des guerriers. La flottille de canots d'écorce descendit silencieusement la rivière Kénébec, dérobant sa marche en se glissant dans l'ombre des rivages bordés d'épaisses forêts, alors couvertes du riche feuillage du mois d'août. Arrivés au bord de la mer, à une lieue et demie de Pemkuit, les chefs détachèrent trois canots à la découverte. Ils revinrent au bout de quelques heures, assurant que rien n'avait transpiré de leur approche, ni dans le fort ni dans le village. Les canots, tirés à terre, furent alors cachés dans les buissons touffus du voisinage, et la troupe s'enfonça dans l'épaisseur de la forêt. Après une courte marche elle arriva au bord de la clairière qui environnait les établissements, et y fit halte pour attendre l'occasion de saisir quelque prisonnier qui pût fournir des renseignements. L'attente ne fut pas

1 — *Archives coloniales.*

longue : trois Anglais venant travailler aux récoltes, passèrent à une portée de fusil. Quelques guerriers se lancèrent sur eux, les prirent et les emmenèrent. Interrogés par les chefs, ils déclarèrent qu'il y avait dans le fort et dans le village environ deux cents personnes : puis, se ravisant, ils réduisirent ce nombre à une centaine.

" Après quoi, raconte l'abbé Thury, s'étant approchés le plus près qu'ils purent du village, ils firent la prière en commun, laquelle étant achevée, ils se levèrent tous en chemises et retroussés en leur manière, se ruèrent sur les maisons, brisant les portes, prenant et tuant tous ceux qu'ils y trouvèrent ".

Bien que le fort tirât sur eux à toutes volées, " ils prirent ainsi, en moins de rien, dix ou douze maisons de pierre fort bien bâties qui formaient une manière de rue dans la place de Pemkuit ". Quelques habitants du village eurent le temps de chercher un refuge sous les bastions du fort et se retranchèrent dans la cave d'une maison, " où se retiraient ordinairement les officiers et où même (le gouverneur) M. Andros venait prendre des repas cet hiver que j'allai à Pemkuit. Le fort quoique de pieux seulement, était assez régulier et bien muni d'hommes et d'armes ".

Les Abénakis, abrités au bord de la mer derrière

un gros rocher, entretinrent un feu très vif avec les assiégés, depuis midi que l'attaque avait commencé jusqu'au soir. Durant la nuit des sentinelles furent placées à toutes les issues.

Le lendemain, le lieutenant Weems qui commandait dans la place demanda à capituler, à condition d'avoir la vie sauve avec tout son monde. Les sauvages le jurèrent : " Ne craignez point, lui dirent-ils, nous sommes de la prière, nous tiendrons parole ".

Ils l'observèrent en effet ponctuellement.

" J'avais exhorté les sauvages avant de partir, ajoute l'abbé Thury, et particulièrement les chefs que je connaissais les meilleurs chrétiens, de faire en sorte qu'il ne se fît aucun désordre, de ne point exercer de cruautés à l'égard des Anglais et de ne point s'enivrer, ce qu'ils observèrent fort exactement.

" Ils ne levèrent pas même une seule chevelure . . . ne firent aucune insulte aux femmes et aux filles anglaises, et je puis rendre témoignage en leur faveur pour en être témoin oculaire, et que ces mêmes femmes anglaises sont autant en repos, et je crois que je puis ajouter en sûreté pour leur honneur, que si elles étaient paisiblement dans leurs propres maisons.

" Mais ce que j'estime encore beaucoup, c'est qu'ils défonçèrent une barrique d'eau-de-vie qu'ils trouvèrent dans le fort, sans s'enivrer.

" Le fort fut pris le matin du jour de l'Assomption de Notre-Dame : comme ils avaient commencé par la prière, ils remercièrent Dieu après s'en être rendus maîtres [1] ".

Quel est l'homme de bonne foi qui, après avoir lu ce récit dont les écrivains protestants eux-mêmes admettent la véracité, ne conviendra pas que la présence du prêtre dans de semblables partis de guerre était, non pas répréhensible, mais au contraire désirable, puisqu'elle empêchait une foule de désordres et de cruautés. Là comme dans leurs autres fonctions, dans la chapelle de la mission comme sous la cabane d'écorce de l'Indien, dans la guerre comme dans la paix, ils étaient les apôtres de l'humanité et de la civilisation. C'est cependant ce même M. Thury que l'historien Parkman appelle l'apôtre du carnage (*apostle of carnage* [2]), en dénaturant son caractère pour le représenter sous les plus odieuses couleurs.

1 — Cf. *Denonville et Champigny au ministre*, 1689.

2 — The most prominent among the apostles of carnage, at this time, are the Jesuit Bigot on the Kennebec, and the seminary priest Thury on the Penobscot. — (*Frontenac and New France under Louis XIV*, p. 375.

Je cite ici le texte même de M. Parkman pour montrer que le P. Vincent Bigot, de la compagnie de Jésus, est placé à côté de l'abbé Thury comme l'un des *apôtres du carnage*. M. Parkman, qui a rendu d'éclatants témoignages en faveur des Jésuites, a aussi porté contre plusieurs d'entre eux des accusations très graves, accusations qui ont d'autant plus de poids que les éloges qu'il fait ailleurs des Jésuites semblent

Sans doute que la guerre à la façon sauvage, telle qu'elle se pratiquait en Amérique, avec ses invasions soudaines, ses prises d'assaut de quelques forts, de villages écartés où tout le monde sans distinction, hommes, femmes et enfants subissaient souvent le même sort, était d'une atrocité révoltante ; mais la faute en était également aux deux partis, et les plus responsables des horreurs étaient certainement ceux qui faisaient le moins pour adoucir les mœurs des sauvages. C'est un fait universellement reconnu que les Anglais en venant se créer une patrie en Amérique n'ont songé presque tous qu'à eux-mêmes,

démontrer son impartialité. Pour n'en citer que deux, les PP. de Carheil et Rasle ne sont pas mieux traités que le P. Bigot dans *A Half Century of Conflict.*

Il est étonnant que le P. de Rochemonteix, dans ses trois volumes : *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle.* n'ait pas réfuté les accusations de M. Parkman. Il ne semble avoir vu que les éloges que cet écrivain a faits des Jésuites, et se contente de les citer. M. Parkman était cependant le plus redoutable adversaire qu'il eût à combattre. Ses savants ouvrages font autorité, et on peut juger de leur popularité dans tout l'Amérique-Nord et en Angleterre par le fait qu'il s'en prépare en ce moment une édition illustrée, qui coûtera jusqu'à $120, c'est-à-dire six cents francs l'exemplaire. Pour un lecteur qu'ont les historiens Garneau, Ferland et autres, M. Parkman en a cent. Le P. de Rochemonteix ignore cela ou ne veut pas le savoir ; il a la même étroitesse d'idées que certains écrivains français qui croient qu'en dehors de la France, le monde n'existe pas. C'est du moins ce que leurs livres laissent supposer. Au lieu de rétablir la vérité histo-

se sont renfermés dans leur égoïsme, n'ont travaillé que pour leurs avantages personnels sans avoir souci des aborigènes, les traitant plutôt comme des bêtes féroces qu'il fallait exterminer que comme des créatures humaines qu'ils avaient le devoir de relever de leur dégradation en se dévouant à elles pour les christianiser. C'était là l'unique raison qui pouvait légitimer l'envahissement de leurs terres, qu'on aurait pu considérer alors comme un échange pour de plus grands bienfaits.

A part le pasteur Elliott et quelques rares excep-

rique sur les points où elle est le plus contestée, et là où elle est discutée chaque jour, comme parmi les milliers de lecteurs de M. Parkman, le P. de Rochemonteix a perdu son temps à relever une multitude d'imperfections ou d'erreurs de détails dans des ouvrages français ou canadiens, dont la plupart sont à peine lus, et dont les lecteurs anglais ne connaissent pas même les titres, ni les noms d'auteurs.

Je ne veux rien dire des violences de langage qui déparent l'ouvrage du P. de Rochemonteix, d'ailleurs riche de renseignements nouveaux. On a dit, non sans raison, qu'il est écrit en style de pédagogue, et qui plus est, de pédagogue malingre qui a toujours la férule à la main, frappant à droite et à gauche pour les moindres vétilles.

Ainsi que je l'ai déjà remarqué, l'auteur a complètement oublié les saines traditions historiques, dont il avait de si beaux exemples sous les yeux dans ses prédécesseurs jésuites, les PP. de Charlevoix et Martin, et cela pour adopter le genre pamphlétaire, bien plus propre à susciter de nouveaux ennemis aux Jésuites qu'à leur attirer des sympathies.

tions, les ministres protestants ne franchirent point les frontières des établissements anglais et se bornèrent à prêcher leurs peuples. Comment, au reste, auraient-ils pu aller vivre dans les bois avec leurs femmes et leurs enfants, partager avec eux l'existence des sauvages, si répugnante, si pleine de hasards ? Le prêtre catholique au contraire se rencontrait partout. Il n'y avait pas une tribu, si féroce fût-elle, depuis la baie d'Hudson jusqu'à l'Atlantique, depuis Terreneuve jusqu'aux bouches de Mississipi, qui ne connût la Robe Noire. Ne pouvant nier un fait si éclatant, les écrivains protestants ont cherché à diminuer le mérite des missionnaires en leur reprochant d'avoir mêlé le patriotisme à la religion : comme si le prêtre en montant à l'autel devait renoncer à être citoyen, comme s'il devait devenir un homme sans patrie. Il faut être bien à bout d'arguments, avouons-le, pour descendre à de pareilles arguties. Il faut aussi s'être bien faussé le jugement, pour regarder et signaler comme blâmables les sentiments qui attachent un homme à son pays, pour représenter comme de mauvaises actions les services qu'il lui rend.

Je n'ajouterai à ceci qu'une dernière remarque. A l'arrivée des Européens, les peuplades du Nord-Amérique étaient toutes à peu près d'une égale férocité : mais celles qui dans la suite furent en

relations fréquentes avec les Français, celles surtout qui acceptèrent la prédication évangélique, perdirent sensiblement de leur barbarie primitive. Tout en gardant les instincts de leur race dont elles semblent incapables de se départir, elles devinrent accessibles à certains sentiments d'humanité et ne pratiquèrent pas autant d'horreurs durant la guerre. On vient d'en voir un exemple frappant dans l'épisode de Pemkuit. Les Iroquois, au contraire, voisins immédiats des colonies anglaises et ennemis acharnés des Français, gardèrent leur barbarie première. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler le massacre de Lachine qui contraste si étrangement avec l'assaut de Pemkuit, arrivé précisément à la même date. Il n'y a guère à douter que, si les colons anglais et leurs ministres avaient fait le même travail de civilisation que les Français, ils auraient obtenu chez les Iroquois le même changement que celui qu'on a vu chez les Abénakis.

IV

La funeste impression qu'avait produite sur l'esprit des Abénakis la prise de Port-Royal les avait fait vaciller entre les deux puissances rivales. Leurs intérêts matériels les attiraient d'ailleurs du côté de

Boston, avec qui ils avaient les communications les plus faciles, et où ils trouvaient avec plus d'abondance les approvisionnements dont ils avaient besoin, en échange de leurs fourrures qu'ils y vendaient au plus haut prix. Ces motifs, joints à la crainte des vengeances de leurs redoutables voisins, engagèrent quelques chefs abénakis à leur faire des propositions de paix. Dans un conseil tenu avec les délégués de Boston, ils promirent d'enterrer pour toujours la hache de guerre.

La nouvelle de ces négociations envoyée de Québec à Versailles remplit d'alarme les ministres : car les Abénakis étaient le plus solide boulevard du Canada contre la Nouvelle-Angleterre. La cour se hâta d'expédier à M. de Villebon des approvisionnements et des présents pour les sauvages. Les missionnaires, particulièrement M. Thury, le plus influent de tous, furent chargés de faire rompre la négociation entamée avec les " Bostonnais ". " Je n'ai rien à vous recommander plus fortement, écrivait le ministre à Villebon (avril 1692), que de mettre en usage tout ce que vous pouvez avoir de capacité et de prudence, afin que les Canibas ne s'emploient qu'à la guerre, et que par l'économie de ce que vous avez à leur fournir, ils y puissent trouver leur subsistance et plus davantage qu'à la chasse ".

M. de Villebon n'avait pas attendu les recommandations de la cour pour agir. Dès le mois de janvier 1692, un fort parti de guerre avait été mis sur pied : cent cinquante Abénakis, recrutés dans les missions de P. Bigot et de l'abbé Thury, s'étaient mis en marche pour aller attaquer le village d'York situé au bord de la mer, sur la frontière nord de la Nouvelle-Angleterre. Une partie de ces sauvages venaient de Sillery, et il leur avait fallu près d'un mois pour franchir les vastes et mornes solitudes de cette région, alors couverte de neige, en suivant les cours d'eau glacés de la Chaudière et du Kénébec jusqu'au lieu du rendez-vous, au bas de ce dernier fleuve. Ils y avaient été rejoints par les Abénakis du Pénobscot, principalement ceux de Panaouské, résidence de l'abbé Thury qui les accompagnait, monté comme eux sur des raquettes. Dans les premiers jours de février, ils vinrent "cabaner" au pied d'une hauteur, le mont Agamenticus, du haut duquel "ils découvraient le pays ennemi fort commodément". Le village d'York était situé, partie au bord de l'Océan peu éloigné de la montagne, partie au bord de la rivière qui porte le même nom. Il pouvait contenir environ trois cents âmes logées dans une quarantaine de maisons dont trois étaient fortifiées.

L'expédition avait eu beaucoup à souffrir durant

la marche, n'ayant de nourriture que ce que le hasard de la chasse pouvait fournir. Les derniers vivres étaient épuisés : le parti mourait de faim, de fatigue et de froid ; car on n'osait faire de feu de crainte de n'être découvert. La neige avait commencé à tomber avec abondance. Les chefs tinrent conseil pour décider s'il fallait donner l'assaut sans délai, ou attendre le beau temps. Les avis furent partagés ; mais la faim qui les pressait tous fit conclure à une attaque immédiate. " C'était sur le midi, le lendemain de la fête de la Purification " (3 février).

A un quart de lieue du village, les éclaireurs entendirent quelques coups de hache devant eux. Au bord du bois, un jeune chasseur anglais était occupé à faire des " trappes ". Ils tombèrent sur lui à l'improviste et s'en emparèrent Un peu plus loin, deux autres prisonniers furent faits. Après en avoir tiré tout ce qu'on put d'informations, deux eurent la tête cassée et le troisième fut garrotté.

Les cent cinquante guerriers se partagèrent ensuite en deux bandes, émergèrent de la forêt et, favorisés par le brouillard de neige qui tombait, arrivèrent jusqu'aux portes des maisons sans être aperçus. Un coup de fusil retentit : c'était le signal convenu. Au même instant, l'épouvantable cri de guerre fit trembler tous les échos du village à la fois. Les

malheureux habitants étaient sans défiance. Paralysés par la terreur, ils ne firent presque aucune résistance. Les sauvages se précipitèrent dans l'intérieur des maisons, le tomahawk à la main. Les blockhaus furent emportés comme les habitations sans défense. En quelques instants, le village entier fut en flammes. Un seul Abénakis avait été tué durant l'assaut. Plus de cent Anglais furent immolés au dire d'un chef abénakis " qui avait été lui-même ensuite les compter ". Quatre-vingts prisonniers furent emmenés. " L'on ne saurait estimer le carnage qui fut fait de chevaux, de bœufs, de moutons, de cochons tués ou brûlés ". Le ministre du lieu fut du nombre des morts. " Comme il se sauvait à cheval, on le jeta par terre d'un coup de fusil ". Le mort abénakis fut transporté dans la cave d'une des maisons, après quoi on y mit le feu. La troupe se divisa ensuite par petites bandes, et incendia ce qui restait d'habitations, sur uneétendue d'environ une lieue et demie de côte.

Les débris des familles anglaises qui avaient échappé au carnage allèrent chercher protection dans les endroits fortifiés du voisinage.

" Nos gens, dit la Relation, donnèrent la vie à une douzaine de petits enfants et à trois vieilles anglaises qu'ils renvoyèrent au fort prochain. Une de ces vieilles portait une lettre d'un Anglais consi-

dérable qui se trouva parmi les esclaves, et à qui nos Abénakis la firent écrire. Ils sommaient l'Anglais de leur rendre son fort ou de sortir pour se venir battre contre eux, que s'il aimait mieux les poursuivre, qu'ils l'allaient attendre deux jours tout proche de là, pour lui en donner le temps. Mais que s'il venait (avant que de se battre) ils casseraient la tête à ce qu'ils emmenaient d'esclaves anglais, qu'ils lui renvoyaient quelques petits enfants et quelques vieilles dont ils avaient eu compassion, que lui Anglais n'en avait pas agi de même, mais qu'ils jugeaient de là, qu'ils avaient pour lui le dernier mépris... L'on avait donné la vie et la liberté à la femme du ministre, aussi bien qu'aux vieilles, mais étant retournée deux fois pour demander son fils qui était parmi les esclaves, on lui dit que puisqu'elle le voulait, elle en augmenterait le nombre. Elle ne fut pas plus tôt arrivée au village abénakis qu'elle mourut de chagrin [1] ".

M. Parkman dit en parlant de la délivrance des femmes et des enfants : " These (the Abenakis), with a forbearance which does them credit, they

1 — *Ce qu'ont fait les Abénakis de l'Acadie et ceux qui sont à Sillery, proche de Québec, contre l'Anglais, vers la fin de* 1691-1692. Cf. Hutchison, *History of Massachusetts' Bay*, p. 405.

permitted to return uninjured to the nearest fortified house[1]". A qui étaient dus ces actes d'humanité si contraires au caractère des sauvages, sinon aux conseils des missionnaires, particulièrement à ceux de l'abbé Thury dans cette circonstance? Sans doute que cet adoucissement de mœurs était encore bien rudimentaire, mais il n'en était pas moins réel. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler les mœurs primitives des Peaux-Rouges, le sort qu'ils réservaient aux prisonniers attachés au poteau, l'infernale volupté qu'ils éprouvaient à épuiser sur eux tous les raffinements de la cruauté. A force de réprimandes, de patientes instructions, de prières et d'exemples, les Robes Noires étaient parvenues à faire pénétrer une étincelle de lumière, un rayon de charité dans la nuit de ces âmes dégradées. Sans la présence de l'abbé Thury, il est probable que ces mêmes Abénakis se seraient enivrés avec l'eau-de-vie trouvée à York, et qu'une fois rendus furieux par la boisson, ils auraient repris leurs instincts féroces et commis les horreurs d'autrefois. Qu'on songe à ce qui se passait à cette même date sur les frontières du Canada infestées par les Iroquois, alliés des Hollandais et des Anglais qui, pour tout moyen

1 — *Frontenac*, etc., p. 350.

de civilisation, ne leur fournissaient guère que de l'eau-de-vie et des armes [1].

Après deux jours d'attente, durant lesquels les guerriers abénakis restèrent campés dans le voisinage d'York, ils virent venir une troupe de trois cents Anglais envoyés de Portsmouth à leur poursuite. Ils furent sur le point de fondre sur eux et de les décimer, en les harcelant dans les bois où ils avaient une si grande supériorité sur de pareils ennemis ; mais l'embarras de garder leurs nombreux prisonniers et leur butin, les fit décider à la retraite, ce qu'ils firent sans se presser, " les chefs de guerre selon leur coutume ne partant du lieu du cabanage que cinq ou six heures après que le gros en était parti ". Ils distribuèrent leurs prisonniers dans les différents villages où ils étalèrent leurs riches dépouilles aux yeux éblouis des vieillards, des femmes et des enfants.

Cette expédition eut du retentissement dans tout le pays abénakis, et jusque chez les Micmacs

1 — Bien loin de favoriser la conversion des Iroquois au christianisme, le gouvernement anglais de New-York y mettait des obstacles. " In 1687, écrit le Dr Cunningham (*The Growth of English Industry and Commerce*, p. 319), the Governor of New York, in an official report to the Lords, pointed out that the Five Nations were a bulwark against the French, and that he suffered no Christians to converse with them without his license ".

de la péninsule acadienne. M. de Villebon ne manqua pas de profiter de l'enthousiasme guerrier qui s'en suivit pour préparer une nouvelle et plus importante expédition. Il avait passé l'hiver dans le haut de la rivière Saint-Jean, où il avait occupé la garnison de Naxouat à compléter les fortifications qu'il y avait commencées. Au nombre de ces officiers étaient ses trois frères, les Robineau de Portneuf, de Neuvillette et Désilets, ainsi que le capitaine Boucher de La Broquerie et quelques autres gentilshommes canadiens, rompus comme eux à la vie des bois.

A la fin d'avril, arrivèrent à Naxouat la plupart des Abénakis de retour d'York, qui venaient demander la récompense de leur exploit. Ils furent reçus avec toutes sortes de démonstrations de joie, au bruit de la fusillade et des canons du fort. Un grand festin fut offert en plein air au milieu de la place, où avait été exposée une grande barrique de vin débouchée en leur honneur. Il y eut force discours, danses guerrières suivies d'abondantes distributions de présents de toute nature : habillements complets, fusils, haches, couteaux, poudre, balles, etc. M. de Portneuf couronna la fête par un discours en abénakis, où il complimenta de nouveau les guerriers et leur offrit un collier de porcelaine pour les inviter à un grand rendez-vous à Pentagoët. Des courriers furent dépêchés pour chanter la guerre

dans tous les villages. En quelques semaines l'ébranlement fut communiqué. Des essaims de guerriers convergèrent de tous côtés vers le fort de Pentagoët, où régnait en petit souverain le baron de Saint-Castin. Les Micmacs de Beaubassin furent des premiers à se mettre en route, accompagnés de l'abbé Baudoin qui obéissait en cela au même sentiment qui faisait agir l'abbé Thury et les autres missionnaires : celui de rendre service à son pays et à la cause de l'humanité, en empêchant bien des cruautés. A Naxouat, les Micmacs rencontrèrent les Malécites d'Ekoupag, de Médoctec et des autres parties de la rivière Saint-Jean, qui, comme eux, venaient recevoir leur part de présents et de munitions de guerre. Plus près des frontières anglaises, des flottilles de canots chargés d'Abénakis descendaient les rivières Kénébec et Pénobscot.

V

Dans les derniers jours de mai, le fort de Pentagoët offrait un de ces spectacles étranges qu'on a peine à se figurer, aujourd'hui que la nature primitive a fait place à la civilisation. Le rivage de la mer était couvert de rangées de canots d'écorce de toute grandeurs renversés sur leurs pinces, et tout autour du fort, se dressaient une multitude de cabanes

coniques où grouillait une population de Peaux-Rouges, mêlée de femmes et d'enfants. Environ quatre cents guerriers, canibas ou abénakis, malécites ou micmacs, accourus des sources du Kénébec, de la baie Française ou du golfe Saint-Laurent avaient répondu à l'appel du gouverneur Villebon. Les chefs les plus célèbres par leurs exploits contre les Anglais, Nescambiout, Edzérimet, Taxous, Moxus et Madockawando étaient à leur tête. On y voyait également quelques officiers vêtus en coureurs de bois, Portneuf, Désilets, La Broquerie avec une vingtaine de Canadiens ; mais le plus remarquable de tous ces blancs était le baron de Saint-Castin, le type le plus original de toute cette classe d'aventuriers. C'est le lieu de tracer en quelques lignes la carrière extraordinaire de cet homme dont je n'ai dit que quelques mots.

Jean-Vincent d'Abadie, baron de Saint-Castin, était natif d'Oloron, petite ville du pays basque, cette âpre et montagneuse contrée qui a donné Henri IV à la France. Il était venu au Canada à l'âge de quinze ans en qualité d'enseigne dans le régiment de Carignan-Salières. Comme le Béarnais, dont son père avait été peut-être le compagnon d'armes, il était doué d'un esprit ardent, actif, aventureux, et d'un tempérament non moins vigoureux qu'il avait développé dans ses courses à travers les Pyrénées. Dès le mois d'août 1670, on le trouve à Pentagoët,

dont il fit depuis lors son principal séjour. Ce fort à quatre bastions, bâti sur une hauteur qui domine l'embouchure du Pénobscot, avait été successivement fortifié par Latour, Razilly et d'Aulnay. Monté d'une douzaine de canons et muni d'une petite garnison, il était regardé comme un des postes les plus importants de la Nouvelle-France.

Le rustique manoir que le baron y avait bâti était devenu le rendez-vous de toutes les tribus sauvages de la région. Vêtu de la capote des coureurs de bois, chaussé de mocassins, le couteau et le tomahawk à la ceinture, il rôdait souvent d'une tribu à l'autre, pagayant en été le canot d'écorce avec la même habileté que ses compagnons de voyage, et en hiver, monté sur des raquettes, rivalisant avec eux d'agilité et d'endurance dans les marches à travers les forêts. Sa bravoure qui allait jusqu'à la témérité, ses coups d'audace, le bonheur qui s'attachait à ses entreprises joints à une grande générosité et à des qualités de cœur exceptionelles, le faisaient regarder par les Indiens comme un dieu, et pour eux un dieu tutélaire. La vie aventureuse qu'il mena pendant longtemps dans ces forêts inconnues a fait de lui un personnage légendaire. Il avait épousé, ce qu'on appelait dans le style du temps, une princesse indienne, la fille du chef Madockawando, dont il eut plusieurs enfants. Homme d'affaires autant qu'homme de

guerre, il avait amassé une fortune de plusieurs centaines de mille livres par le trafic des fourrures qu'il faisait un peu partout, mais principalement avec Boston en temps de paix. Ce commerce interlope avec ses ennemis les plus acharnés est un des côtés les plus curieux de son étrange existence. L'appas du gain amenait à lui ces mêmes puritains avec lesquels il échangeait la veille des coups de fusil.

Bien qu'il eût mené longtemps dans les bois une vie déréglée, Saint-Castin avait de fortes convictions religieuses et se montrait l'ami dévoué des missionnaires. L'abbé Baudoin comme l'abbé Thury, trouva en lui un utile auxiliaire : chaque matin, durant les quelques jours de halte que fit l'expédition à Pentagoët, un autel orné de feuillage était dressé en plein air, et la messe se disait en présence de la foule des Peaux-Rouges qui chantaient des cantiques en langue abénakise pendant le saint sacrifice.

Ce fut après une de ces solennelles invocations, que, sur l'ordre de Saint-Castin, reconnu comme le chef le plus accrédité, l'expédition se mit en marche. Elle traversa la baie de Pénobscot et se dirigea vers le village de Wells, situé au bord de la mer, à une petite distance de York. Ce village se composait d'un bon nombre de maisons plus ou moins rapprochées, dont cinq étaient solidement fortifiées. La plus vaste et la mieux armée était un blockhaus,

entouré de palissades, appartenant à un fermier du nom de Storer. Elle avait une garnison d'une trentaine d'hommes commandés par le capitaine Convers, brave officier de milice.

Le 9 juin, l'expédition arriva en vue du village sans que l'alarme y eût été donnée ; mais, comme il arrivait trop souvent, il fut impossible de retenir les jeunes guerriers qui, apercevant un troupeau de bétail, se mirent à sa poursuite. Les habitants de Wells voyant ces bêtes accourir effrayées dans les champs, ne doutèrent pas de l'approche d'une bande ennemie.

Le coup était en partie manqué ; car les sauvages se battaient rarement en rase campagne et n'attaquaient guère de fortifications que par surprise. Toute la population de Wells courut se réfugier derrière les palissades du blockhaus où elle fit bonne garde. Elle s'attendait au reste à être attaquée, car elle venait de recevoir du secours. Deux bateaux arrivés le jour même avec un renfort d'hommes et d'armements, étaient ancrés dans l'embouchure d'un ruisseau voisin. Les équipages se voyant en sûreté dans ces solides embarcations, ne les quittèrent point.

Au lever du jour, un jeune homme, nommé Diamond, ayant eu l'imprudence de sortir des retranchements pour gagner ces bateaux, fut pris

par quelques Abénakis blottis dans le voisinage, traîné dans le bois et mis à mort. Cette capture fut le signal d'une démonstration générale, accompagnée de cris, de menaces, de hurlements qui jetèrent l'épouvante parmi les malheureux réfugiés. Une partie des sauvages se répandirent dans le village dévasté, pillèrent et emportèrent tout ce qui avait du prix à leurs yeux, tuèrent les animaux et mirent le feu aux maisons. Le plus grand nombre des Indiens enveloppèrent le blockhaus et ouvrirent contre les palissades un feu très vif qui dura une partie du jour, mais sans beaucoup de résultats ni d'un côté ni d'un autre ; car les assiégés restaient invisibles derrière leurs palissades, et les sauvages ne tiraient qu'en se cachant derrière quelque abri. Un chef abénakis qui parlait un peu l'anglais, cria au commandant Convers de se rendre, sinon que lui et tout son monde allaient être massacrés. Convers répondit bravement qu'il ne demandait qu'à se battre.

Une bande de sauvages, assistés de quelques Canadiens aux ordres de M. de La Broquerie, voulurent s'emparer des deux bateaux restés à sec par la marée baissante. Ils fusillèrent quelque temps derrière un amas de bois de construction, puis les Canadiens firent avec des planches clouées ensemble une espèce de bouclier placé perpendiculairement derrière une

charrette qu'ils poussèrent vers les bateaux. Elle n'en était plus qu'à une portée de pistolet, quand une des roues s'enfonça dans la vase et y resta attachée. Le capitaine de La Broquerie se hasarda à la relever, mais avant qu'il eût réussi, il fut frappé d'une balle qui l'étendit raide mort. Ses compagnons cherchèrent à le relever, mais un ou deux Canadiens ayant été blessés, les sauvages lâchèrent pied et l'attaque fut abandonnée [1].

A la fin du jour, il ne restait plus du village de Wells que le blockhaus qui n'avait pu être emporté.

Les sauvages se répandirent dans la campagne et achevèrent de ruiner les établissements des alentours. Après leur retraite, cette frontière de la Nouvelle-Angleterre n'était plus qu'un désert où l'on n'apercevait que des ruines calcinées. C'était la représaille de la double attaque des "Bostonnais" contre Port-Royal et Québec, et des dévastations commises du côté de Montréal par les Iroquois soudoyés et assistés par les Anglais de la Nouvelle-York. Les colonies

1 — Parkman, *Frontenac*, p. 353 et suivantes. En racontant l'attaque du fort Wells, M. Parkman a commis une erreur qui ne lui serait pas arrivée, s'il avait mieux connu l'histoire de la noblesse canadienne. Il donne à l'officier qui s'y est fait tuer le nom de *La Brognerie* au lieu de *La Broquerie*, qui appartient à l'une des familles les plus connues et les plus honorées autrefois comme aujourd'hui au Canada.

britanniques n'eurent plus qu'un cri : la paix ! la paix ! mais elle était encore loin.

L'abbé Baudoin était rentré à Beaubassin avec sa troupe de Micmacs, et avait repris sans bruit ses paisibles fonctions.

Vers la fin de l'année suivante, il se décida à passer en France pour le double motif de rétablir sa santé fortement ébranlée, et de justifier les missionnaires des accusations portées contre eux. Nous raconterons plus loin les incidents de ce voyage. Pour le moment, il nous faut suivre l'abbé Thury dans une autre expédition qui eut lieu au cours de l'année 1694, et où il joua un rôle qui a été violemment censuré par les écrivains protestants, anciens et modernes.

VI

L'abbé Thury s'était ouvertement opposé aux négociations de paix entamées l'année précédente par quelques-uns des chefs abénakis avec le gouvernement de Boston. Nous n'avons pu qu'indiquer en passant ces pourparlers, sur lesquels il nous faut revenir pour bien comprendre la situation. Plusieurs motifs y avaient engagé les Abénakis : d'abord le rachat de leurs prisonniers qu'ils avaient extrêmement à cœur, sachant la dure captivité que ces pri-

sonniers subissaient à Boston ; ensuite le rétablissement du fort Pemkuit qui, placé aux portes de leur pays, était pour eux une perpétuelle menace [1], enfin le besoin de se procurer des approvisionnements qu'il leur était plus facile d'avoir de ce côté que de celui de l'Acadie ou de la France. Le gouverneur Phipps, profitant de ces dispositions, invita deux des principaux chefs, Edzérimet et Madockawando, à venir le rencontrer sur un navire de guerre ancré dans la rade de Pemkuit (mai 1693). Il les accueillit avec toutes espèces d'égards et les introduisit dans la cabine de son vaisseau, " suivi de ses officiers et de son interprète ". Il les y " régala " et s'entretint avec eux pendant deux heures. A force de cajoleries et de promesses, il parvint à les faire consentir à cesser les hostilités, à vendre " les terres et rivières de leurs nations " et à donner des otages comme garanties de leurs engagements. Au sortir de cet entretien, Edzérimet et Madockawando s'approchèrent au bord du navire et jetèrent leurs tomahawks dans la mer, " afin, dirent-ils, qu'il fût impossible à eux et à leurs neveux de les en tirer jamais ". Phipps leur tendit alors la main en signe d'amitié, puis tous ensemble ils " burent à la santé les uns

1 — " Le fort de Pemkuit leur tient le pied sur la gorge ". — *Relation de ce qui s'est passé en Canada*, etc., 1692-1693.

des autres [1] ". Telle est cette négociation à laquelle le gouverneur essaya de donner l'importance d'un traité.

Il n'est pas difficile d'apprécier la valeur que pouvait avoir un pareil traité conclu dans les circonstances qu'on vient de voir. Edzérimet et Madockawando avaient-ils le droit de prendre des engagements au nom des différentes tribus abénakises sans leur participation, sans le consentement des chefs ? Assurément non. Aussi l'abbé Thury, qui en apprit peu de temps après les détails, n'hésita-t-il pas à déclarer que ce pacte n'était pas sérieux, qu'il n'avait pas le caractère d'un traité, qu'on n'en avait pas même observé les formalités les plus élémentaires. Ce n'était qu'un prétexte dont s'était servi le gouverneur Phipps pour endormir les Abénakis, tandis qu'il se préparait à attaquer leurs alliés, les Français. Au surplus, il l'avait déclaré dans cette même conférence en se vantant " qu'il se rendrait dans peu maître de Québec et de tout le Canada [2] ".

L'abbé Thury avait-il tort d'avertir les Abénakis de se tenir sur leurs gardes, de se méfier des " Bos-

1 — *Relation du voyage de M. de Villieu*, etc., 1694. *Lettre du même au ministre*, 1694. *Relation de ce qui s'est passé*, etc., 1692–1693. *Idem*, 1693–1694.

2 — *Relation de ce qui s'est passé de plus considérable en Canada*, etc., 1693–1694.

tonnais", de prédire qu'ils leur préparaient quelques pièges? La suite fit voir qu'il n'avait que trop raison. Edzérimet en particulier allait payer de la vie sa crédulité, comme on va le voir. Lui et les siens avaient pourtant expérimenté plus d'une fois la mauvaise foi de leurs voisins. Ils ne pouvaient avoir oublié l'infâme trahison commise à Cocheco dix-huit ans auparavant.

Tout récemment encore (1692), ces mêmes Yankees s'étaient rendus coupables d'un attentat inavouable, dans lequel avait trempé le gouverneur du Massachusetts lui-même. Il avait soudoyé deux traîtres réfugiés à Boston qui lui avaient promis de s'emparer de Saint-Castin ou de l'assassiner.

Le complot fut découvert par deux Acadiens prisonniers à Boston qui avaient feint de se joindre à ces deux Français et avaient obtenu à ce prix leur liberté. Ils s'étaient saisis en route de ces deux traîtres qui, amenés à M. de Villebon, avaient été convaincus et fusillés [1].

1 — *Relation de ce qui s'est passé en Canada*, etc., 1691-1692. *Mémoires et documents sur la Nouvelle-France*, tome II, pp. 95, 96.

On peut voir à l'*Appendice* de cet ouvrage par suite de quelles trahisons du même genre les Micmacs et les Malécites de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton étaient devenus les ennemis irréconciliables des Anglo-Américains.

VII

Le meilleur récit de l'expédition de 1694, à laquelle prit part l'abbé Thury, a été écrit par M. de Villieu, lieutenant réformé des troupes de la marine en garnison à Naxouat, qui en fut l'organisateur. C'est un des plus curieux documents de l'époque. Il fait revivre ce genre de guerre avec ses difficultés, ses obstacles imprévus, ses incroyables fatigues, ses hasards de chaque jour. Villieu s'était fait une réputation d'intelligence et de bravoure durant le dernier siège de Québec (1690). Il appartenait à une famille de soldats ; son père était un des officiers du régiment de Carignan-Salières établis au Canada [1]. Voué dès sa jeunesse à la carrière des armes, il s'était battu pour la France en Allemagne, en Flandre et en Espagne avant de venir servir au Canada. Aux qualités du militaire instruit et expérimenté, il joignait les habitudes d'endurance des coureurs de bois. Malheureusement il avait également pris, au contact de ces aventuriers, quelques-uns des vices qui

1 — " Mon trisaïeul fut tué à la bataille de Saint-Quentin sous Henri II, mon bisaïeul mourut de ses blessures au siège de Lusignan sous Henri III, mon aïeul fut tué sous Louis XIII près du maréchal de Châtillon. — *Villieu au ministre*, 25 novembre 1703.

les rendaient trop souvent un sujet de scandale pour les sauvages et de tribulation pour les missionnaires. Nous aurons à le montrer plus tard sous ce triste aspect ; pour le moment, c'est le soldat intrépide, intelligent, infatigable que nous allons voir à l'œuvre.

Frontenac l'avait expédié de Québec l'automne précédent, avec la mission de faire rompre les négociations entamées à Pemkuit, et de jeter quelques partis de guerre sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre. Il avait été pour cela muni de présents et de munitions. Le chevalier de Villebon avait accueilli d'un mauvais œil sa nomination, parce qu'il venait remplacer son frère, Portneuf, rappelé à Québec, à cause de son libertinage et de ses spéculations interlopes avec les sauvages. De là des ennuis et des obstacles qui auraient pu faire manquer l'expédition. L'activité de Villieu n'en fut point ralentie. Le 3 de mai, il était à Médoctec, où il chantait la guerre avec les Malécites qui lui protestèrent n'avoir eu aucune part aux pourparlers de l'année précédente, et qu'ils ne se sépareraient de lui "qu'après avoir bien cassé des têtes". La neige n'était pas encore toute fondue dans les forêts, mais les rivières étaient libres de glace et gonflées par les fontes du printemps. Villieu, accompagné de quelques Peaux-Rouges, lança son canot d'écorce sur le Pénobscot pour se rendre à la mission de Panaouské,

le principal centre abénakis de cette région. En route, il rencontra Taxous, un des chefs les plus braves et les plus renommés de la vallée du Kénébec qui lui parût disposé à la guerre. Le P. Bigot, jésuite missionnaire de cette vallée, venait d'arriver à Panaouské avec trois de ses néophytes, dont un chef qui se disait envoyé pour annoncer aux anciens que ses frères étaient prêts à entrer en campagne. Villieu, profitant de ces bonnes dispositions, invita tous les guerriers dans un grand festin à venir chercher les présents du roi à Naxouat. Il employa toute son éloquence à leur persuader que le gouverneur anglais, sous prétexte de paix, ne cherchait qu'à les surprendre. Son discours eut tout l'effet qu'il en attendait, et le matin du seize il repartait avec une troupe de guerriers pour Naxouat, où il se proposait de demander quelques soldats de sa compagnie à M. de Villebon. Celui-ci le reçut bien en apparence, festoya les guerriers, leur distribua des présents, mais chercha secrètement à faire avorter l'entreprise. Pour stimuler leur ardeur, Villieu servit deux grands festins, l'un aux principaux chefs, l'autre à tout le reste du parti. Au départ, Villebon fit éclater sa mauvaise volonté en refusant de donner ni vivres, ni soldats. Les deux seuls Français qu'il laissa partir avec Villieu l'abandonnèrent à son insu à Médoctec. Sans se décourager, il se remit en route avec ses

sauvages pour Panaouské où l'attendaient de nouveaux mécomptes.

Selon l'usage, il donna un grand festin, durant lequel il distribua les présents du roi : des armes, des munitions, des équipements, etc. Malheureusement ces largesses ne satisfirent que médiocrement l'avidité toujours croissante des Peaux-Rouges, dont l'ardeur guerrière se refroidit d'une manière alarmante. De vives contestations s'élevèrent ensuite sur le partage des présents. Villieu et l'abbé Thury s'employaient à calmer ces divisions, quand survint inopinément Madockawando, le beau-père de Saint-Castin, qui arrivait de Pemkuit, où il avait été comblé de caresses. Aussi éloquent dans les conseils qu'intrépide au combat, il peignit sous les couleurs les plus séduisantes les avantages d'un traité avec les Anglais, et conclut en annonçant qu'ils étaient prêts à remettre immédiatement en liberté les prisonniers abénakis qu'ils détenaient toujours, malgré les promesses réitérées qu'ils avaient faites de les rendre. Ce fut un coup de foudre ; la masse des sauvages se déclara pour la paix, car rien ne leur tenait plus au cœur que la délivrance de leurs frères. Tout semblait donc perdu, quand l'abbé Thury qui avait une rare intelligence du génie indien eut recours à un moyen qui réussit au delà de toute espérance. Il prit à part Taxous, le rival de Madockawando, et

réveilla sa susceptibilité en lui démontrant — ce qui était très vrai — que Madockawando avait usurpé sur ses droits et sur ceux de plusieurs tribus en entrant en négociations sans leur participation, sans même leur demander conseil. " Cela fit un effet merveilleux ". Taxous, piqué au vif dans son orgueil de chef, fit éclater sa colère dans l'assemblée et parla avec plus de force encore que Madockawando. L'éloquence et l'habileté de l'abbé Thury et de Villieu firent le reste. Presque toute l'assemblée se déclara avec enthousiasme pour l'expédition.

Les écrivains anglo américains ont fait un crime à l'abbé Thury de son action en cette circonstance [1] ; mais, sans parler du fait que la guerre existait entre les deux colonies et que les Abénakis étaient les auxiliaires des Français, l'abbé Thury, nous l'avons vu, avait les meilleures raisons du monde de dire à

1 — Voir Belknap, *History of New Hampshire*, vol. I, pp. 268, 269. Parkman, *Frontenac*, p. 363

Le service rendu en cette occasion par l'abbé Thury fut hautement apprécié à Versailles et à Québec. On lit en effet dans un Mémoire sur l'Acadie (1697) : " Il y a un missionnaire qui sert très utilement, nommé le sieur de Thury ; c'est lui qui a empêché l'alliance des Anglais avec les sauvages canibas et abénakis. Il serait nécessaire de recommander à Mgr de Québec de lui donner un peu plus que les quinze cents livres que Sa Majesté lui fait remettre pour les ecclésiastiques de l'Acadie ". — Cf. *Lettre du ministre à M. de Thury, missionnaire.* A Versailles, le 16 avril 1695. — *Documents sur*

ces sauvages qu'ils ne pouvaient trop se méfier des Anglais qui les avaient tant de fois trahis.

Villieu avait donc triomphé, mais il n'était pas au bout de ses épreuves. Quelques jours après, il faillit se noyer en revenant de Pentagoët, situé à quelques lieues plus bas, à l'embouchure du Pénobscot. Son canot se brisa sur des récifs et se perdit avec ses armes et ses bagages. Lui-même fut entraîné dans un rapide, y dégringola de rochers en rochers et fut jeté le long du rivage, à moitié mort, la tête fendue, le corps tout meurtri. Durant plus de cinq jours, il fut dans le délire de la fièvre ; mais il se rétablit et se remit à l'œuvre.

Après son départ de Naxouat, Villebon avait continué de lui faire de l'opposition. Soixante Malécites de Médoctec s'étaient déclarés prêts à partir. Il n'en arriva que seize, les autres ayant obéi au

la Nouvelle-France, tome II, p. 174. Le 23 avril 1697, le ministre écrivait à M. Thury :

" Je suis bien ayse de me servir de cette occasion pour vous dire que j'ay esté informé non seulement de vostre zèle et de vostre application pour vostre mission et du progrez qu'elle faict pour l'avancement de nostre religion avec les sauvages, mais encore de vos soings pour les maintenir dans le service de Sa Majesté, et pour les encourager aux expéditions de guerre auxquelles elle les a faict employer...

" Je prendray la liberté de faire faire attention à Sa Majesté sur le bastiment de l'esglise que vous avez commencé de faire, et sur les secours que vous avez demandez ".

conseil venu de Naxouat de rester sur leurs nattes. Pour réchauffer le zèle qui commençait à tiédir, Villieu fit un festin à tout manger, où il servit du chien, le grand régal des sauvages. Tous les invités répondirent aux chants de guerre, " à l'exception d'une trentaine des parents de Madockawando dont on se moqua pendant le repas ". Madockawando lui-même était ébranlé : les remontrances et les présents de Villieu et de l'abbé Thury achevèrent de le décider et il se joignit franchement à l'expédition. Enfin le 30 juin, une flottille de canots d'écorce, portant cent cinq guerriers, sortit de la rivière Pénobscot sous la conduite de M. de Villieu qui n'avait avec lui que deux Français, son interprète et l'abbé Thury. Elle longea pendant plusieurs jours les bords de la mer, se dérobant par des marches noctures à la vue des établissements semés çà et là sur la côte. Elle fut rejointe en route par les sauvages de la mission du P. Bigot, dont plusieurs étaient partis du saut de la Chaudière [1]. Le chiffre total de l'expédition se trouva alors de deux cent trente guerriers. En passant devant Pemkuit, Villieu eut la témérité de pénétrer jusqu'au fort. Déguisé en sauvage, il prit avec lui trois Abénakis qu'il chargea de fourrures. Pendant que ceux-ci péné-

1 — *Relation*, etc., 1693-1694.

traient dans l'intérieur de la place, sous prétexte de faire un commerce d'échange, il dressa un plan du fort, de la baie et de son mouillage.

On avait formé le projet d'aller frapper en quelque endroit à l'ouest de Boston, où les habitants se croyaient plus en sûreté ; mais après environ trois semaines de marche, on manqua absolument de provisions. Quelques-uns étaient même mourants de faim. On décida donc d'aller surprendre le village le plus voisin : c'était celui de Pescadouet, appelé par les Anglais Oyster-River (Rivière-aux-Huîtres), aujourd'hui Durham. Ce village bâti de chaque côté du cours d'eau se composait d'une douzaine de maisons fortifiées ou blockhaus, d'un moulin et de plusieurs habitations dispersées dans les défrichements voisins. Aux jours de danger, les habitants se réfugiaient dans les blockhaus ; mais en ce moment ils étaient peu sur leurs gardes, car ils avaient reçu de Boston la nouvelle qu'un traité de paix avait été conclu avec les sauvages.

Dans la soirée du 17 juillet, la troupe de Villieu, divisée en deux bandes débarquées de chaque côté de la rivière, se glissa silencieusement à travers les taillis et se mit par pelotons en embuscade derrière chacune des maisons fortifiées. Les malheureux habitants s'endormirent sans avoir le moindre soupçon de l'affreux réveil qu'ils allaient avoir. Il n'y

avait guère dans les blockhaus que les familles qui y logeaient habituellement ; les autres, après les travaux du jour, étaient restées dans les maisons sans défense. Le signal devait être donné par un coup de fusil tiré aux premières lueurs de l'aurore. Un cultivateur nommé John Dean qui avait passé la nuit dans sa maison située près du moulin, s'étant levé avant le jour, sortit pour aller vaquer à quelque affaire. Un sauvage l'ayant aperçu dans le demi jour — car il faisait un beau clair de lune — l'étendit mort d'un coup de fusil. Cette détonation donna l'alarme : un bon nombre de familles eurent le temps de se précipiter hors de leurs maisons et de se réfugier dans les blockhaus, où elles se barricadèrent et se préparèrent à la défense. Quelques bandes de sauvages qui se trouvaient plus loin que les autres des maisons fortifiées, ne s'attendant pas au signal à cette heure-là, n'eurent pas le temps d'accourir à leurs postes et l'attaque se fit irrégulièrement. Cinq des blockhaus furent cependant emportés et livrés aux flammes, après que la plupart de leurs habitants eussent été massacrés ou faits prisonniers. Les sept autres résistèrent, car les sauvages n'ayant pu les surprendre, n'essayèrent pas de s'en emparer de vive force, selon la tactique ordinaire aux Indiens. Ils se contentèrent d'escarmoucher autour en se tenant à l'abri, et en faisant des cris de menaces ou

des promesses, afin d'engager les assiégés à se rendre. Une de ces maisons, bâtie près de l'eau au bas du village, fit une résistance qui mérite d'être signalée. Elle était occupée par un seul homme nommé Thomas Bickford, avec sa femme et ses enfants. En entendant le tumulte et la fusillade, il comprit que c'était une attaque des sauvages. Aussitôt il se hâta d'embarquer sa famille sur une chaloupe qu'il laissa ensuite dériver au courant ; puis il barricada toutes les issues de la maison et commença à faire feu sur les assaillants. Pour faire croire qu'il y avait plusieurs personnes à l'intérieur, il tirait de temps en temps dans une meurtrière, de temps en temps dans une autre, changeant d'habit ou de chapeau, criant des mots de commandement comme s'il eût eu une troupe à ses ordres. Il continua ce manège jusqu'à ce qu'il ne vit plus d'assaillants. L'église ou *meeting house* ne fut pas incendiée, probablement d'après les conseils de l'abbé Thury qui, au dire des Anglais, y pénétra durant l'attaque, et écrivit sur la chaire avec un morceau de craie quelques sentences, apparemment en latin qui n'ont pas été conservées.

Après que le village eût été pillé et dévasté, les bandes des Peaux-Rouges se répandirent dans la campagne, où elles tuèrent ou prirent tous les êtres vivants qui leur tombèrent sous la main et brûlèrent les maisons avec leurs dépendances. Un bon nombre des habitants eurent le temps de sortir précipitam-

ment de leurs maisons et d'échapper aux poursuites en se cachant dans les bois. Le chiffre total des habitants, hommes, femmes ou enfants qui périrent s'éleva à cent quatre, vingt-sept furent emmenés en captivité [1]. Une vingtaine de maisons en tout furent brûlées. D'après le témoignage des auteurs anglo-américains, il paraît y avoir eu plus de cruautés commises par les sauvages dans cette expédition que dans les précédentes. Les farouches envahisseurs se retirèrent chargés de dépouilles qu'ils allèrent porter à l'endroit où ils avaient caché leurs canots, et disparurent sans être molestés [2]. En route, ils se partagèrent en plusieurs bandes qui vécurent aux dépens des établissements anglais, brûlèrent des maisons, enlevèrent ou tuèrent des familles, répandant ainsi la terreur sur toute la frontière [3], genre de guerre

1 — *Journal de Villieu*. Belknap, vol. I, p. 275, dit : " having killed and captivated between ninety and an hundred persons ".

2 — Cf. Belknap, *History of New Hampshire*, vol. I, p. 269 et suivantes. Cet écrivain a fait un récit très circonstancié de l'attaque de Oyster-River. Il indique même les noms de plusieurs des habitants du lieu.

3 — *Relation*, etc., 1694-1695. " About forty of the enemy under Taxous, a Norridgwog chief, resolving on further mischief, went westward and did execution as far as Groton ". Belknap, *History of New Hampshire*, vol. I, p. 276. M. Samuel A. Green, dans son ouvrage sur *Groton during the indian wars*, p. 63 et suivantes, donne de longs détails sur cette expédition de Taxous et de son parti.

indigne de peuples civilisés, mais que s'attiraient les Anglo-Américains eux-mêmes en soudoyant et déchaînant contre le Canada les tribus iroquoises qui commettaient au cœur même de cette colonie les horreurs que l'on sait.

M. Parkman, dans son livre sur *Frontenac*, s'est fait l'écho des anciens historiens de son pays en portant à ce propos des accusations contre les missionnaires de l'Acadie, et en particulier contre l'abbé Thury. Les raisons qu'il en donne ne résistent pas devant la critique. Les Français, selon lui, n'étaient justifiables de faire la guerre qu'à l'une des colonies anglaises, celle de la Nouvelle-York, la seule qu'il prétend avoir été agressive, comme si toutes ces colonies soumises à la même mère-patrie n'eussent pas été solidaires les unes des autres, comme si à un moment donné elles n'eussent pu se concerter toutes ensemble pour attaquer le Canada, ainsi qu'elles le firent plus tard. Une pareille assertion touche au ridicule. L'Angleterre et la France étant en guerre, leurs colonies s'y trouvaient fatalement exposées. Elles y furent entraînées : ce sont là des faits qui ne peuvent être niés. Peu importe le point des frontières par où le feu s'était allumé : il devait naturellement se répandre et atteindre les endroits vulnérables. La Nouvelle-Angleterre l'était surtout sur ses frontières de l'est, voisines des établisse-

ments acadiens et de ses traditionnels ennemis, les Abénakis. Les calamités qu'elle eut à souffrir ne furent cependant pas plus cruelles que celles qu'infligeaient alors au Canada les colons anglais de l'ouest.

Aucun épisode de cette guerre n'est comparable en horreurs au massacre de Lachine qui eut lieu, comme on l'a vu, dès le commencement des hostilités. La désolation s'étendit de là jusqu'aux extrémités de la colonie, et ne prit fin qu'avec la guerre. Le carnage, l'incendie, la mort sous les formes les plus atroces furent promenés de paroisse en paroisse. On n'a qu'à ouvrir les annales de la Nouvelle-France pour voir dans quel état de consternation et d'épouvante tous les esprits étaient plongés. Il n'y avait qu'un seul moyen de sauver la petite population qui formait alors la colonie : c'était de tenir en échec en allant attaquer, dans leur propre pays, ceux-là mêmes qui étaient les premiers auteurs des désastres, les colons anglais, qui non seulement fournissaient des armes et des munitions aux Iroquois, mais se mettaient souvent à leur tête ou dans leurs rangs pour venir ravager le pays. C'est ce que Frontenac comprit dès son retour au Canada en 1689. Il fit appel à tous les courages, à tous les patriotismes. Le clergé de la Nouvelle-France pouvait-il y rester insensible ? Ne devait-il pas au contraire donner l'exemple du

dévouement et se porter au plus fort du péril ? C'est ce que firent, comme on l'a vu, les missionnaires, particulièrement ceux de l'Acadie. Le récit qu'a fait l'abbé Thury en témoin oculaire de la prise du fort Pemkuit en 1689, montre jusqu'à l'évidence que la présence des missionnaires en de pareilles expéditions, bien loin d'être criminelle, était bienfaisante, puisqu'elle empêchait une foule d'atrocités. Sans doute qu'elle n'enlevait pas à ces guerres de surprise leur caractère de barbarie, mais n'était-ce pas déjà beaucoup que de l'atténuer ?

Il suffit de relever certaines allégations de l'auteur de *Frontenac and New France* pour en montrer l'inanité. Ainsi il reproche aux missionnaires de ne pas avoir réussi à transformer le sauvage en homme civilisé. Autant faudrait-il demander de faire d'un nègre un homme blanc. C'est un fait universellement reconnu aujourd'hui que nos sauvages ne sont pas susceptibles de civilisation. N'était-ce pas déjà un grand mérite que d'être parvenu à faire disparaître quelque chose de la barbarie primitive de ces races. Si du moins — nous le répétons — nos adversaires pouvaient opposer les efforts des ministres protestants à ceux des prêtres catholiques. Mais qu'ont-ils fait ? Combien y en a-t-il qui ont franchi les limites de la forêt pour porter sous la cabane de l'Indien la parole évangélique ? A peine en cite-t-on

quelques-uns, tandis que la Robe Noire s'est rencontrée partout [1].

M. Parkman a raison de dire que la Nouvelle-France était mieux organisée pour la guerre que les colonies anglaises, que sa population était plus aguerrie, et qu'elle avait l'avantage d'être commandée par un chef unique ; mais il a tort d'avancer que ses frontières offraient moins de prise à l'ennemi, n'ayant, dit-il, que quatre-vingt-dix milles d'étendue, tandis que la Nouvelle-Angleterre en avait deux ou trois cents. La vérité est que les établissements français, échelonnés depuis le haut de l'île de Montréal jusqu'à Kamouraska, avaient une longueur d'au moins deux cent cinquante milles [2]. Ajoutez à cela que

1 — La correspondance des missionnaires fait foi des peines infinies qu'ils se donnaient pour adoucir les mœurs des sauvages, pour les accoutumer surtout à ne plus commettre de cruautés sur les prisonniers qui, en temps de guerre, tombaient entre leurs mains. Les missionnaires avaient même inséré dans le catéchisme à l'usage des enfants un chapitre entier qui, depuis le commencement jusqu'à la fin, leur remettait devant les yeux l'extrême horreur qu'ils devaient avoir pour de semblables barbaries. Les enfants n'étaient pas admis à la première communion avant d'avoir appris par cœur ce chapitre et l'avoir souvent récité ; " d'où il suit, ajoute le Mémoire dont nous tirons ces détails, que de jour en jour, on s'aperçoit qu'ils deviennent plus humains et écoutent plus à cet égard les remontrances du missionnaire ". *Mémoire attribué à l'abbé Maillard*, cité à l'*Appendice*.

2 — *Frontenac*, p. 371.

leur population était minime comparée à celle des colonies voisines[1]. Dans de telles conditions, on comprend que les Canadiens ne devaient faire la guerre qu'à leur corps défendant, loin d'être agressifs, comme le prétend M. Parkman. Mais quand ils étaient forcés, tous s'y jetaient avec une ardeur incroyable. Quel rôle aurait joué le clergé s'il fût resté à l'arrière-garde ? Il se porta de l'avant et il fit bien.

L'abbé Thury avait appris, peu de jours après son arrivée à Panaouské, l'effet qu'avait produit à Boston la destruction du village de Pescadouet. L'irritation contre Phipps avait été si grande qu'on avait craint une sédition et que le peuple ne se portât à des violences contre lui. On l'accusait du désastre, parce qu'il avait répandu dans le pays une fausse sécurité en annonçant que la paix était conclue avec les Abénakis. Phipps était accouru à Pemkuit avec un corps de troupes en proclamant bien haut qu'il châtierait les coupables et qu'il ferait

1 — En 1695, la population française du Canada ne s'élevait encore qu'à 12,786 âmes. *Recensement du Canada*, de 1665 à 1671, vol. IV, p. 34. A la même date, la population des colonies anglaises dépassait 200,000 habitants ; la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-York en comptaient à elles seules plus de 100,000. (Bancroft, *History of the United States*, vol. II, p. 450).

plutôt la guerre à ses propres frais que de les laisser impunis. Il fit savoir aux Abénakis que, si dans vingt jours, ils ne lui remettaient pas deux chefs qui avaient été reconnus à Pescadouet, il mettrait leur pays à feu et à sang. L'alarme fut si grande parmi les tribus que l'abbé Thury crut devoir envoyer un exprès au comte de Frontenac pour le prévenir du danger. Il affirmait que si des secours efficaces n'étaient pas envoyés soit de France, soit du Canada, avant un an, les Abénakis seraient aux Anglais [1]. Le gouverneur n'était pas homme à négliger un tel avis. Les dépêches qu'il expédia à Versailles décidèrent de l'expédition qui eut pour résultat la prise et la destruction de Pemkuit (1696).

En attendant, Frontenac chargea le baron de Saint-Castin d'un échange de prisonniers. Les lettres des captifs anglais furent portées à Pemkuit par quelques sauvages dont le commandant, Pascho Chubb, sut si bien manier les esprits qu'il leur persuada de venir en nombre traiter au fort, les assurant qu'ils y seraient reçus en amis, qu'ils pourraient trafiquer en toute liberté et qu'on leur fournirait des marchandises en abondance, à meilleur marché que chez les Français. Taxous fut un des premiers à

1 — *Lettre de l'abbé Thury à Frontenac*, 11 septembre 1694.

tomber dans le piège, avec Edzérimet, malgré les objurgations de l'abbé Thury qui leur prédit quelque trahison, qui se sépara même d'eux et se retira au fond des bois avec les familles qui voulurent le suivre [1]. Un grand nombre d'Abénakis se rendirent à Pemkuit, où ils traitèrent paisiblement pendant quelques jours ; "mais enfin les pronostics de leur missionnaire se trouvèrent véritables". Les Anglais voyant les principaux chefs assemblés sous la mousqueterie de leur fort, tirèrent sur eux à toute volée. Edzérimet et son fils furent tués à coups de pistolet. Taxous fut saisi par trois soldats et quelques autres de même. Les uns furent entraînés dans le fort, d'autres qui n'avaient point d'armes se battirent à coups de couteaux et tuèrent quatre Anglais. Taxous fut heureusement secouru par un des siens, et poignarda de son couteau deux Anglais [2]. De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires, ni la conduite de l'abbé Thury d'une plus ample justification.

1 — *Relation*, etc., 1695–1696.

2 — Cf. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, vol. III, p. 258. Charlevoix, tome II, p. 177. M. Parkman dans son *Frontenac and New France*, etc., p. 379, dit seulement que Edzérimet fut capturé. La *Relation* de 1695–1696 dit formellement qu'il fut massacré.

VIII

Son confrère, l'abbé Baudoin, était en ce moment à Québec, où il avait rendu compte à ses supérieurs de ses travaux et des difficultés qui avaient déterminé son voyage. Un incident qui se passa pendant son séjour dans cette ville et qui est rapporté dans l'*Histoire de l'Hôpital-Général*, fait voir les rapports de douce amitié et d'agréable familiarité qui l'unissaient à l'évêque de Québec. Les religieuses du monastère ne possédaient qu'une petite cloche qui servait aux exercices de la maison. " Un ami des religieuses, raconte l'annaliste, M. l'abbé Baudoin, missionnaire des sauvages de l'Acadie, se chargea de leur en procurer une plus grosse. Se trouvant un jour au palais épiscopal il demanda à Mgr de Saint-Vallier à quoi il destinait une cloche qu'on venait de bénir. Sa Grandeur lui répondit qu'elle était pour telle paroisse qu'il désigna : — " Mais Monseigneur, répondit M. Baudoin, ne trouvez-vous pas qu'elle ferait très bien pour l'église de l'Hôpital-Général " ? — " Eh bien, répliqua l'évêque, elle est à vous si vous pouvez l'emporter ", — et il continua de s'entretenir d'autres choses. Ces paroles cependant ne tombèrent pas à terre ; le rusé missionnaire sut en tirer parti. Il fit enlever adroitement la cloche par deux sau-

vages qui la portèrent à Notre-Dame des Anges. M. Baudoin la fit placer immédiatement au clocher, puis il manda à Monseigneur ce qu'il avait fait. Le bon évêque fut d'abord un peu déconcerté, mais il trouva le tour si bien joué qu'il prit le parti d'en rire comme les autres. Ceci arriva en 1694 ".

A l'automne de cette année, M. Baudoin accompagna probablement Mgr de Saint-Vallier qui se rendait à Paris pour les affaires de son diocèse. M. Baudoin descendit au séminaire de Paris. Que fit-il en France toute l'année 1695 ? Quelles affaires y régla-t-il ? Il est assez difficile de le dire. L'abbé Glandelet, du séminaire de Québec, nous apprend seulement que vers la fin de l'année, il se préparait à retourner au Canada : et de fait le 8 avril 1696, il s'embarquait pour la Nouvelle-France. On ne savait au juste quel était le but de son voyage, dont il s'était abstenu de parler. Il n'allait pas, disait-on, directement en Acadie : c'est ce que mandait M. Tremblay à M. de Glandelet.

" Je ne sais cependant pas s'il ne va pas plutôt avec MM. D'Iberville et de Bonaventure, faire quelque entreprise sur les Anglais, soit à l'Acadie, soit à l'île de Terreneuve : ce sont des mystères qu'on n'a pas encore découverts jusqu'à présent ".

Voici ce qui était arrivé : s'étant présenté à la cour de Versailles, où l'on n'avait pas oublié l'ancien

mousquetaire des gardes du roi, il fut accueilli avec faveur et vivement questionné sur les affaires de l'Acadie. Son expérience et ses vues justes frappèrent les ministres au point qu'ils le prièrent d'accompagner le chevalier D'Iberville dans l'expédition qu'il préparait pour Terreneuve. C'est ainsi que M. Baudoin fut amené à en faire partie, et c'est à lui surtout que l'on doit d'en connaître les incidents.

A son retour, il en adressa au comte de Pontchartrain, une relation si exacte et si détaillée que La Potherie et le P. de Charlevoix ont pu y trouver, pour leurs ouvrages, les faits les plus circonstanciés et les plus intéressants. D'Iberville était parti de Rochefort au printemps de 1696, avec deux vaisseaux, *Le Profond* et *L'Envieux*. Il se rendit d'abord à Québec où il recruta quatre-vingts hommes choisis parmi ce qu'il y avait de plus brave et de plus aguerri dans la noblesse et les milices canadiennes. Il avait ordre d'aller faire une descente sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre et d'y prendre le fort Pemkuit, avant d'entreprendre la conquête de l'île de Terreneuve.

Rien ne convenait mieux au caractère de l'abbé Baudoin que ce genre d'aventures ; car il avait conservé de son ancien état un besoin d'action, une activité et une résolution extraordinaires [1]. Il dit,

1 — L'abbé Desmazures, *Le chevalier D'Iberville*, p. 147.

dès les premières lignes de son Journal : " Nous avons trouvé, en arrivant à la baie des Espagnols, des lettres de M. de Villebon qui nous marquent que les ennemis nous attendent à la rivière Saint-Jean. Dieu soit béni, nous sommes résolus de les y aller trouver [1] ".

L'abbé Baudoin profita du séjour que fit D'Iberville à la baie des Espagnols, aujourd'hui Sidney, dans le Cap-Breton, pour donner une mission aux familles sauvages qui s'y étaient réunies, et dont trente guerriers devaient faire partie de l'expédition. " Ils se sont tous confessés, dit-il, j'en ai baptisé quelques-uns et marié d'autres ".

Le 4 juillet l'expédition fit voile pour la rivière Saint-Jean. *Le Profond*, portant D'Iberville, guidait la marche, suivi de *L'Envieux* commandé par Denis de Bonnaventure, et d'un autre navire aux ordres d'un célèbre corsaire nommé Baptiste. Le trajet fut assez heureux, malgré les retards occasionnés par les brouillards qui planent habituellement sur ces côtes. Le 14 juillet, la flottille jeta l'ancre à cinq lieues de la rivière Saint-Jean. Vers deux heures de l'après-midi, la brume qui l'enveloppait s'étant levée, on aperçut au vent trois vaisseaux qui s'avan-

1 — *Journal du voyage que j'ai fait avec M. D'Iberville, capitaine de frégate, de France en l'Acadie et de l'Acadie en l'île de Terreneuve* (1696–1697).

çaient rapidement, et qu'on reconnut bientôt pour ennemis.

D'Iberville fit lever l'ancre, fermer les sabords du *Profond*, en ordonnant de ne les ouvrir que quand il serait à une portée de fusil et se mit " en façon de prise " pour attendre les ennemis, " lesquels, ajoute l'abbé Baudoin, vont être bien reçus de nos gens qui ont approché pendant notre trajet très souvent des sacrements, ce qui me fait espérer que Dieu les bénira ". Deux de ces navires s'avancent assez près et font leur décharge. Le plus gros de trente-quatre canons sur *L'Envieux*, l'autre sur *Le Profond*. Celui-ci ouvre soudain ses sabords et fait un feu si meurtrier que son adversaire est forcé de prendre la fuite. D'Iberville le poursuit quelque temps, puis se retourne vers un des vaisseaux de vingt-quatre canons, *Le Newport*, tire sur lui à toute volée, le démâte et l'oblige à amener son pavillon. D'Iberville ordonne au capitaine Baptiste de conduire cette prise à la rivière Saint-Jean et reprend sa poursuite contre le vaisseau de trente-quatre canons. Il l'approche de si près que ses boulets passent bien loin au delà de lui. La nuit et la brume mettent fin à ce combat. " Heureuse brume pour ce navire, note l'abbé-mousquetaire ; il aurait fait assurément le voyage de France [1] ".

1 — Cf. *Lettre de D'Iberville au ministre*, 24 septembre 1696.

Le 15, la flottille était réunie à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, où l'attendait M. de Villebon avec une cinquantaine de sauvages sous la conduite d'un religieux récollet, le P. Simon, missionnaire de Médoctec. Le séjour qu'elle eut à y faire pour débarquer les effets du roi, permit à M Baudoin d'aller voir son confrère, l'abbé Maudoux, curé de Port-Royal, qu'il trouva fort attristé du sort des habitants du pays, auxquels le gouvernement français ne fournissait pas " le quart de leurs besoins ", pendant qu'il leur défendait de commercer avec les gens de Boston pour se les procurer. Cette incurie qui continua d'année en année devait fatalement amener la perte de l'Acadie.

Le 2 août les cinquante sauvages du P. Simon étaient à bord de *L'Envieux*, et l'on appareillait pour Pentagoët, où devaient se faire les derniers préparatifs pour l'attaque contre le fort Pemkuit. Saint-Castin et l'abbé Thury, avec leur activité habituelle, avaient tout préparé pour se joindre à l'expédition avec un fort parti d'Abénakis. Ceux-ci attroupés avec leurs familles, les uns au bord de la grève, les autres sillonnant la rade en canots d'écorce, acclamèrent l'arrivée des vaisseaux. Il fallut faire escale pour chanter la guerre. Après avoir distribué force présents au nom du roi, D'Iberville donna un grand festin durant lequel cent trente guerriers se décla-

rèrent prêts à partir. Deux des principaux officiers du commandant, MM. de Montigny et de Villieu, et vingt-cinq soldats se mirent en marche avec eux en côtoyant le rivage en canots ou en berges, escortés de loin par les vaisseaux.

A peine arrivé à Pemkuit, D'Iberville fit débarbarquer deux canons et deux mortiers, et envoya un parlementaire au commandant de la place, Pascho Chubb, pour le sommer de se rendre. Celui-ci répondit que " quand bien même la mer serait couverte de vaisseaux et la terre couverte d'Indiens, il ne se rendrait pas, à moins d'y être forcé ".

Le fort Pemkuit était bâti à l'embouchure de la rivière du même nom, sur une pointe rocheuse qui s'avance dans la mer à l'ouest de cette rivière. Il était presque entièrement entouré d'eau à marée haute. Sa forme était celle d'un rectangle, flanqué de " quatre fort belles tours ". Ses murailles, faites d'excellente pierre, avaient douze pieds et demi d'épaisseur, douze de hauteur avec une galerie tout autour. Il était armé de seize canons, de vingt-quatre à huit livres de balles et muni d'un beau magasin à poudre creusé dans le roc. Quatre-vingt-quinze hommes des milices du Massachusetts formaient sa garnison.

Le lendemain de l'arrivée, 15 août, fête de l'Assomption, D'Iberville était descendu à terre deux

heures avant le jour et après avoir entendu la messe avec tout son monde, soldats et sauvages, il les mit à l'œuvre. A midi, les canons et les mortiers étaient en position, abrités derrière un rempart de fascines élevé à une demi-portée de canon du fort. Les plus habiles tireurs, canadiens et sauvages, distribués derrière les rochers et dans les plis du terrain, entretenaient un feu continuel sur les assiégés et gênaient fort leur artillerie. L'abbé Thury et le P. Simon faillirent être tués en ce moment par une décharge de boulets, pendant qu'ils encourageaient les travailleurs.

Les Abénakis, exaspérés de la récente trahison des " Bostonnais ", voulaient en tirer une éclatante vengeance. Ils insistaient pour que D'Iberville n'offrît aucun terme de capitulation. Saint-Castin fut cependant envoyé auprès de Chubb pour lui intimer que s'il ne se rendait pas, lui et tout ce qu'il y avait de vivants dans le fort seraient infailliblement massacrés par les sauvages. Quelques bombes qui éclatèrent au milieu de la place achevèrent de démoraliser la garnison déjà terrifiée, et à cinq heures de l'après-midi, le commandant fit battre la chamade. La capitulation conclue sur-le-champ portait que la garnison aurait la vie sauve, qu'elle serait protégée contre la fureur des sauvages et conduite à Boston. Elle sortit sans armes et fut transportée

sous bonne escorte dans une île protégée par les canons des vaisseaux.

Le lieutenant Villieu prit possession du fort avec soixante hommes. L'abbé Baudoin y entra en même temps et ayant pénétré dans la prison, il y trouva un malheureux Abénakis chargé d'affreuses chaînes, à moitié mort de mauvais traitements. C'était une des victimes du dernier guet-apens [1]. " Je mis presque deux heures à limer ses fers, dit-il, et le fis transporter au camp. L'on trouva parmi les papiers du gouverneur un ordre, venu depuis peu de Boston, de le pendre. Je vous avoue, Monseigneur, que je craignais que les sauvages, voyant leur frère dans un si pitoyable état, ne se jetassent sur les Anglais ".

D'Iberville, fidèle à la capitulation, détacha un petit vaisseau pour transporter les prisonniers à Boston. Dans une lettre adressée au conseil de cette ville, il demandait qu'on lui renvoyât les Français et les sauvages pris par trahison, qu'à cette condition il mettrait en liberté les prisonniers qu'il avait faits sur *Le Newport*.

Les jours suivants furent employés à transporter sur les vaisseaux l'artillerie du fort, dont les autres armes et les munitions furent distribuées aux sau-

1 — *Relation*, 1695-1696.

vages. Le fort lui-même fut rasé et livré aux flammes.

Le commandant Chubb s'était si lâchement défendu qu'il fut accueilli avec indignation et jeté en prison où il languit pendant plusieurs mois. L'ineptie du gouvernement du Massachusetts était cependant plus grande encore que l'incapacité de cet officier [1]. Présomptueux autant qu'ignorant des choses militaires, il n'avait pas compris l'importance du poste de Pemkuit. Persuadé que ses fortes murailles le rendaient inattaquable, il le fit mal garder et le perdit. La destruction de Pemkuit exposa plus que jamais cette frontière du Massachusetts aux incursions des implacables Abénakis.

Les vainqueurs se rembarquèrent triomphants et chargés de dépouilles. En partant des Monts-Déserts où ils s'étaient arrêtés quelques jours pour attendre la barque qui devait ramener les prisonniers de Boston, l'abbé Baudoin prit passage sur le *Newport*, commandé par le capitaine De Lauzon, qui avait à son bord les sauvages en destination de la Hève et du Cap-Breton. A peine avait-on quitté les parages des Monts-Déserts qu'on aperçut au large sept voiles

1 — La vengeance des Abénakis s'attacha aux pas du traître Chubb. A sa sortie de prison, il s'était retiré à Andover, son village natal, où il se croyait en sûreté. Une bande d'Abénakis s'y glissa furtivement et le massacra dans sa maison.

qui paraissaient faire route pour la rivière Saint-Jean. D'Iberville jugea que c'était une flotte ennemie qui lui donnait la chasse. En présence de ce danger éminent, les sauvages vinrent trouver l'abbé Baudoin et lui dirent que si le combat s'engageait, de supplier le commandant d'aborder un des vaisseaux et de périr tous les armes à la main, plutôt que de tomber au pouvoir des Anglais et d'aller mourir dans les fers à Boston. Cette crainte révèle la réputation de cruauté envers les Indiens que s'étaient acquise les Anglo-Américains, et qu'ils ne justifiaient que trop.

D'Iberville, voyant la partie trop inégale pour risquer un engagement, résolut de dérouter les ennemis. Après avoir fait signe à *L'Envieux* et au *Newport* de le suivre de près, il cingla vers la terre jusqu'à ce que la nuit l'eût dérobé à la vue des Anglais ; puis changeant de route, il longea la côte des Monts-Déserts et gagna ensuite la pleine mer. Cette évolution empêcha *Le Newport* d'arrêter à la Hève, et il alla toucher directement au Cap-Breton, où il déposa sa troupe de sauvages, à l'exception de trois qui, pris d'admiration et d'amitié pour D'Iberville, voulurent partager sa gloire dans l'expédition de Terreneuve.

L'un d'eux, nommé Nescambiout, était un fameux chef abénakis, aussi remarquable par son intelligence que par sa force physique et sa bravoure. D'une

taille athlétique, il avait des traits d'une étonnante énergie et un air martial plus étonnant encore. Ses actions et ses manières révélaient une âme élevée et pleine de droiture. Encore qu'il fût jeune — trente-huit à quarante ans — aucun chef de sa nation ne comptait de plus grands exploits ; il n'avait pas levé moins de quarante chevelures. Tels étaient sa gravité et son flegme, qu'on ne l'avait jamais vu rire. Il voulait savoir, disait-il, si D'Iberville faisait mieux que lui la guerre aux Anglais et aux Iroquois [1].

IX

La France n'avait dans l'île de Terreneuve qu'un poste de quelque importance : c'était le fort de Plaisance situé au sud sur la baie du même nom. Le fort était entouré d'un petit village et de quelques cabanes de pêcheurs disséminées le long de la grève. Les Anglais, au contraire, avaient formé sur la côte orientale une ligne d'établissements d'une centaine de lieues d'étendue. Cette population de

1 — La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, vol. I, p. 27. Cf. Charlevoix, vol. II, p. 193.

En 1706, Nescambiout traversa en France et fut reçu à la cour de Versailles, où Louis XIV le combla d'honneurs et de présents.

langue anglaise était un ramassis de gens sans aveu, n'ayant ni religion, ni mœurs, abandonnée à toutes sortes de vices. Elle n'avait pas même un seul ministre d'aucune religion.

Le gouverneur français, M. de Brouillan, était un officier expérimenté, ayant de bonnes qualités, mais âpre au gain, d'un caractère difficile, ombrageux et très jaloux de son autorité. Il avait été choqué du choix que la cour de Versailles avait fait du chevalier D'Iberville pour commander l'expédition de Terreneuve, qu'il s'arrogeait le droit de diriger, en qualité de gouverneur. Ce fut la source de contestations et de querelles qui auraient pu faire manquer l'entreprise si D'Iberville n'avait montré autant de longanimité que de capacité dans le commandement.

Son plan de conquête tracé avec ce coup d'œil militaire qui l'a rendu si célèbre, était aussi hardi qu'habilement conçu. Il irait d'abord surprendre l'île de Carbonnière, rocher abrupt, difficile d'accès, où les Anglais étaient le mieux fortifiés. De là, il descendrait le long de la côte sur la neige qui alors serait abondante, contournerait la baie de la Conception, et se jetterait, la nuit, à l'improviste sur le fort Saint-Jean, dont les habitants n'étant pas accoutumés aux marches à la raquette, ne croiraient pas à la possibilité d'une attaque en hiver. Ces deux postes, les mieux défendus de l'île, une fois empor-

tés, les autres établissements seraient facilement conquis.

D'Iberville espérait n'avoir pas de difficultés à faire adopter son plan de campagne par M. de Brouillan ; mais il comptait sans les susceptibilités de ce gouverneur. Grands furent son étonnement et son désappointement en apprenant à son arrivée à Plaisance que M. de Brouillan était allé faire le siège du fort Saint-Jean à la tête d'une troupe recrutée parmi les pêcheurs, la plupart venus de Saint-Malo. Il se flattait de recueillir toute la gloire de cette campagne en prenant la plus importante des stations anglaises avant l'arrivée de D'Iberville. Il ne devait s'attirer que la confusion d'un revers.

Une autre contrariété attendait D'Iberville à Plaisance : il fut sur le point de perdre son aumônier qu'il avait en très haute estime. L'abbé Baudoin tomba dangereusement malade, et fut même à l'extrémité. Transporté à terre, il fut entouré de si bons soins qu'il revint à la vie.

D'Iberville aurait volé au secours de Brouillan dès son arrivée à Plaisance s'il avait pu se procurer des vivres ; mais il n'y en avait pas dans la place. Le navire qui lui en apportait n'arriva que le 10 octobre et M. de Brouillan était de retour à Plaisance le 17 sans avoir rien fait, mécontent de lui-même et

de ses troupes qui de leur côté se plaignaient hautement de la dureté de son commandement.

L'effectif dont disposait alors D'Iberville consistait en cent vingt-cinq hommes, Frontenac lui ayant envoyé de Québec un renfort de cinquante soldats et de trente Canadiens commandés par le capitaine de Muy [1].

Il est nécessaire de connaître les conditions dans lesquelles D'Iberville avait accepté le commandement de l'expédition, pour comprendre la suite des difficultés qui survinrent entre lui et le gouverneur de Plaisance. Comme il arrivait assez souvent à cette époque, le gouvernement français avait fait une espèce de contrat avec D'Iberville : les navires étaient fournis par l'Etat et D'Iberville était chargé de la solde des troupes. En compensation, il partageait avec elles le butin qu'il pouvait faire.

Brouillan ne voulut pas entendre parler du plan de D'Iberville et exigea de commencer les opérations par Saint-Jean. Le chevalier eut beau lui représenter que la tentative était trop hasardeuse, l'ennemi ayant été prévenu d'une attaque, le gouverneur persista dans son obstination. D'Iberville déclara alors qu'il lui remettait le commandement et qu'il allait

1 — *Frontenac au ministre*, 28 octobre 1696. Cf. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, vol. I, p. 25.

s'embarquer sans délai pour la France. A cette nouvelle les Canadiens se révoltèrent ouvertement, disant qu'ils ne s'étaient engagés qu'à servir sous D'Iberville, ainsi qu'en faisaient foi leurs " chasse-partis ". " Je tâchai de les apaiser, raconte l'abbé Baudoin, mais en vain... Les Canadiens prièrent M. D'Iberville de rester à leur tête, sans quoi il arriverait quelque chose de fâcheux, ou au moins qu'il les renvoyât ". Le gouverneur effrayé de ce soulèvement qui pouvait avoir pour lui les plus fâcheuses conséquences, tâcha d'apaiser les esprits en faisant savoir qu'il ne réclamait aucune part du butin mais seulement l'honneur d'être un des commandants de l'expédition. D'Iberville finit par céder pour le bien de la paix. " J'aurais, je vous avoue, M[illegible], voulu bien être loin dans tous ces grabuges, étant ami de ces deux Messieurs, qui m'ont mille fois fait plus d'honneur que je n'en mérite. Nonobstant cela, j'aurais eu autant de peine au moins que le sieur D'Iberville à consentir à tout ce qu'il a accordé au sieur de Brouillan. Dieu soit béni, ces Messieurs sont un peu d'accord, mais j'appréhende que cela ne dure pas.

L'expédition se mit en route sous deux divisions : D'Iberville par terre avec ses Canadiens, Brouillan par mer avec les siens, n'étant pas accoutumés à marcher dans les bois. On était aux premiers jours

de novembre. Après avoir suivi les bords de la baie, la bande de D'Iberville s'enfonça dans un pays morne et désert. On marchait " tantôt dans des bois si épais qu'on avait peine à passer, tantôt dans des pays de mousse où l'on enfonçait souvent jusqu'à mi-jambe, cassant la glace sous les pieds, le temps étant déjà très froid, surtout les matinées, traversant des rivières et des lacs, enfonçant fréquemment jusqu'à la ceinture ".

Les cent hommes de Brouillan prirent terre et rejoignirent le détachement canadien à quelques jours de marche du fort Saint-Jean. Il y eut encore des contestations au sujet du commandement et du partage des dépouilles, qui n'eurent pas de suites, grâce à la modération dont D'Iberville donna l'exemple.

Le 28 novembre, le détachement qui, la veille, avait été arrêté par une tempête de neige se remit en route dès le matin. On n'était plus qu'à une courte distance du fort Saint-Jean. L'avant-garde de trente Canadiens, commandée par le lieutenant de D'Iberville, le brave Montigny, précédait de cinq cents pas le gros de la troupe. Les ennemis prévenus de son approche, avaient dressé une embuscade dans un bois brûlé coupé de rochers derrière lesquels se tenaient cachés quatre-vingt-huit hommes. Les éclaireurs de Montigny ne découvrirent cette embuscade

qu'à une portée de pistolet. Aussitôt toute l'avant-garde se déploya en tirailleurs et engagea le feu. Les ennemis, les voyant si peu nombreux crurent facile de les repousser et répondirent par une vive fusillade. A ce bruit, le détachement se débarrassa de ses bagages et mit un genou en terre pour recevoir l'absolution. Brouillan donna ensuite l'ordre de charger, tandis que D'Iberville, avec une poignée de Canadiens, et les sauvages sous la conduite de Nescambiout, s'élançait sur la gauche des ennemis qui prirent la fuite dès qu'ils se virent débordés. L'engagement n'avait duré qu'une demi-heure. D'Iberville et les siens poursuivirent les fuyards l'épée dans les reins et les chassèrent successivement du premier et du second fortin qui précédaient le fort principal. Le chevalier fit trente-trois prisonniers, sans compter quelques femmes et enfants. Les ennemis eurent cinquante-cinq hommes de tués. Il n'y en eut qu'un du côté des Français avec quelques blessés. La panique des Anglais fut si grande que si D'Iberville avait eu cent hommes avec lui, il serait entré sur l'heure dans le fort Saint-Jean.

M. de Brouillan se battit bravement. " J'étais fort proche de lui, dit l'abbé Baudoin. Je sais ce qui en est. Ses gens, il est vrai, auraient eu besoin d'une ou deux campagnes aux Iroquois pour appren-

dre à se couvrir en découvrant les ennemis. En vérité les Canadiens l'emportent sur eux. Aussi l'apprennent-ils à leurs dépens depuis longtemps dans la terrible guerre qu'ils ont avec les Iroquois ".

Les deux fortins et les maisons voisines servirent de logement aux troupes. Montigny fut commandé avec une escouade de Canadiens pour incendier les maisons, hangars et autres constructions qui masquaient le fort, afin d'en commencer le siège qui paraissait devoir être assez long. On fut agréablement surpris, le surlendemain, 30 novembre, de voir arborer un drapeau blanc à la porte du fort et venir un parlementaire qui demanda à capituler. Il fut convenu que les cent soixante hommes de la garnison, avec les familles réfugiées dans la place, en sortiraient sans être molestés, et que deux navires seraient mis à leur disposition pour les transporter en Angleterre.

Le fort Saint-Jean, érigé sur le flanc d'un coteau, baigné par le bras de mer qui sert de rade à la ville actuelle de Saint-Jean, était un rectangle à quatre bastions, entouré d'une palissade de huit pieds de haut et d'un chemin couvert. Il était armé de huit pièces d'artillerie. Au centre, s'élevait une tour armée de quatre autres pièces. De braves troupes auraient pu y faire une forte résistance : mais la garnison ne se composait que de pêcheurs mal

armés, qui n'entendaient rien à la guerre, et qui n'avaient pas même un bon officier pour les commander [1].

D'Iberville ayant encore un millier d'hommes à combattre avant d'achever la conquête de l'île, ne pouvait songer à diminuer sa petite troupe pour mettre une garnison dans la place. Ce soin revenait naturellement aux soldats de M. de Brouillan qui

1 — S'il fallait en croire certaines relations anglaises, les Français auraient commis devant Saint-Jean un acte de barbarie atroce. Ils auraient attaché un de leurs prisonniers nommé William Brew ou Drew, lui auraient fait une incision autour de la chevelure, qu'ils auraient arrachée depuis le front jusqu'au sommet de la tête et l'auraient ensuite renvoyé au fort en faisant savoir qu'un sort semblable était réservé à la garnison, si elle ne se rendait pas. Cette odieuse invention se réfute d'elle-même, quand on se rappelle la manière pleine d'humanité avec laquelle ces mêmes Français avaient traité le commandant Chubb et la garnison de Pemkuit qui en étaient bien moins dignes, après la trahison dont ils s'étaient rendus coupables à l'égard des Abénakis. L'abbé Baudoin qui rapporte en détail les incidents du siège, ne dit pas un mot de cette prétendue cruauté, contre laquelle il aurait été le premier à protester. On en est convaincu quand on sait la manière dont il agit à l'occasion du prisonnier abénakis qu'il avait délivré de ses fers. Par principe d'humanité, il ne voulut pas qu'on fît connaître aux Abénakis la lettre du conseil de Boston qui ordonnait de pendre ce malheureux, sans quoi ces sauvages se seraient déchaînés sur les prisonniers anglais. M. Parkman rapporte le même fait d'après Brown's *History of Cape Breton*. *Frontenac*, p. 391, *note*. Howley dans son *History of Newfoundland*, p. 157, le mentionne aussi, mais pour en démontrer la fausseté.

ne devaient pas faire partie de l'expédition ; mais impatients de s'en retourner à Plaisance, ils ne voulurent pas s'en charger, et l'on fut obligé de brûler le fort.

C'est à partir de ce moment que les cent vingt-cinq braves de D'Iberville commencèrent cette campagne d'hiver restée légendaire dans les annales du Canada.

De la fin de décembre au commencement de mars, ils emportèrent l'un après l'autre tous les postes anglais échelonnés autour de la vaste baie de la Conception et de celle de la Trinité. Les marches qu'ils eurent à faire en raquettes, par tous les temps, le froid, la neige, la pluie, le vent, la poudrerie, sont à peine croyables, surtout si l'on joint à cela des combats, des assauts, des escarmouches continuels. L'aumônier de l'expédition nous donne une idée des fatigues qu'on eut à essuyer, en décrivant la marche du 16 au 18 janvier :

" Le sieur de Montigny prend encore le devant avec trente hommes des plus vigoureux pour battre le chemin.

" Le 17, nous le joignons, faisant en un jour le chemin qu'ils avaient fait en deux avec beaucoup de peine, ayant force neige dont tous les bois sont couverts, en sorte qu'il est presque impossible de se pouvoir arracher et conduire. Le Canada n'a rien

de semblable. Le 18, les chemins sont si mauvais qu'on ne trouve plus que douze hommes pour battre le chemin. Nos raquettes se brisent sur ce verglas et dans ces roches et bois abattus couverts de neige, posant souvent les pieds à faux. Avec tout cela, on ne peut s'empêcher de rire, de voir tomber quasi-perdus dans la neige, tantôt les uns, tantôt les autres. Le sieur de Montigny tombant dans une rivière, y laissa son fusil et son épée pour n'y pas perdre la vie ".

" L'épouvante, continue plus loin l'aumônier, est terrible parmi les ennemis qui regardent quasi comme des diables les Canadiens qui font des cent lieues pour les venir attaquer sur des neiges à eux impraticables ".

La plupart des habitants fuyaient dans les bois, cachant ou emportant avec eux tout ce qu'ils pouvaient. Les plus braves, ou plutôt les moins intimidés, faisaient quelque résistance dans les postes les mieux retranchés, mais finissaient toujours par être désarmés ou tués par les invincibles envahisseurs. Tous les villages furent ainsi pris et incendiés l'un après l'autre. Près de deux cents ennemis périrent et plus de sept cents furent faits prisonniers. Il est vrai qu'un grand nombre de ces derniers parvinrent à s'échapper. Les Canadiens n'eurent que deux hommes blessés. Il y avait parmi cette population

plus de deux cents chasseurs bien armés et habitués au tir, puisqu'ils passaient les hivers à chasser dans les bois les animaux à fourrures ; mais, observe ironiquement l'abbé Baudoin, "ils n'ont de cœur que pour courir sur des bêtes sauvages". La plupart auraient eu le temps et les moyens de faire une vigoureuse résistance, s'ils n'eussent été aussi lâches que vicieux, ce qui faisait dire aux Français que la ruine de leur pays était un châtiment de Dieu.

Au printemps, toute l'île était conquise, à l'exception de l'inaccessible rocher de Carbonnière et du poste de Bonavista situé fort loin au nord. Le butin fut immense en objets de toute nature : pas moins de 224,300 quintaux de morue furent pris dans les divers établissements de pêche. En outre, la plupart des villages étaient abondamment pourvus, les habitants étant fort à l'aise. Leur commerce annuel était évalué à $3,500,000. On peut juger par là des énormes pertes qu'ils eurent à subir.

De retour à Plaisance, D'Iberville eut à supporter de la part du gouverneur de nouveaux ennuis qui firent éclater davantage la différence de caractère entre ces deux hommes. D'Iberville se préparait à compléter sa conquête en allant s'emparer de Carbonnière et de Bonavista, lorsque arriva de France son frère, Lemoyne de Sérigny, qui lui amenait cinq vaisseaux du roi avec l'ordre de partir sans délai

pour la baie d'Hudson, afin d'en chasser les Anglais. Telle fut la fin de cette aventure de Terreneuve, tellement extraordinaire, qu'on serait porté à la révoquer en doute, si elle n'était attestée par les témoins oculaires les plus dignes de foi.

L'abbé Baudoin termine son Journal sans indiquer les motifs qui l'engagèrent à quitter la charge d'aumônier qu'il avait si bien remplie, et à retourner en Acadie. Etait-ce l'état de sa santé qui avait dû terriblement souffrir des fatigues et des intempéries de cette campagne, ou bien l'appel de ses supérieurs ? Quoi qu'il en soit, on le retrouve peu de temps après à sa mission de Beaubassin.

M. Tronson n'avait pas cessé de s'intéresser à l'Acadie, et avant même que M. Baudoin fût de retour à son poste, il lui envoyait un nouveau confrère pour partager ses travaux. Il fit part de la joie qu'il en éprouvait à M. Dollier de Casson, par une lettre du 2 avril 1697 :

" M. de Cilz, disait-il, est un bon prêtre breton et qui a demeuré ici plusieurs années et va trouver M. Baudoin à l'Acadie ".

L'abbé de Cilz était le compatriote du missionnaire acadien et sans doute un des fruits précieux de son dernier voyage en France.

Gilles-Marie de Cilz était né au diocèse de Vannes. Il arriva simple laïque au petit séminaire de Paris,

le 11 novembre 1689. Au bout de huit années d'études et de formation ecclésiastique, il fut ordonné prêtre et partit pour l'Acadie. Mais, hélas ! il mourut en se rendant à sa mission. Dieu se contenta de son sacrifice.

M. Baudoin lui-même ne devait pas tarder à le suivre. La délicatesse de sa constitution avait mieux résisté qu'on ne pouvait l'espérer aux privations, aux travaux, aux épreuves et aux souffrances des missions acadiennes : mais les misères et les fatigues qu'il eut à endurer durant l'expédition de Terre-neuve avaient achevé d'épuiser ses forces. Il mourut et fut inhumé probablement à Beaubassin sans qu'on puisse l'affirmer ; car aucuns détails ne nous sont parvenus sur ses derniers jours.

C'est par une lettre du 30 mars 1699, écrite à M. de Belmont, supérieur de Saint-Sulpice de Montréal, par le supérieur général de Paris, que nous apprenons tout à coup le décès de ce saint missionnaire :

" Nous avons appris la mort de M. Baudoin avant l'arrivée de vos lettres. C'est une perte considérable pour le pays : car difficilement trouvera-t-on un missionnaire si zélé et si accoutumé à la fatigue "

D'après les indications de cette lettre, M. Baudoin était mort avant que les vaisseaux de Québec, partis dans l'automne de 1698, fussent arrivés en France.

Il a donc dû mourir dans le cours de l'été de cette année, au milieu de son cher troupeau de Beaubassin. On peut l'inférer de la lettre suivante écrite de Paris à Mgr de Saint-Vallier :

"Nous avons appris, écrit M. Tronson en 1699, la mort de M. Baudoin avant que vous me l'eussiez écrit. Nous n'avons pu manquer de prier pour lui, et il a eu une bonne part à la grand'messe annuelle qu'on chanta il y a quelques jours ici pour ceux qui sont morts au Canada.

"C'était un bon ouvrier dont la mort est sans doute affligeante, mais qui porte avec elle sa consolation, puisqu'elle lui est arrivée les armes à la main et en servant son bon Maître".

M. Baudoin s'était soutenu en Acadie par l'énergie morale et la gaieté de son heureux caractère. Il dut mourir vers l'âge de trente-sept ans. C'était bien jeune ! En peu de temps il avait rempli une longue carrière. Ce ne sont pas les années qui comptent devant Dieu, mais les œuvres, les travaux accomplis pour lui gagner des âmes et étendre sa gloire.

CHAPITRE QUATRIÈME

—

Mouvement des missionnaires en Acadie. — Dernières années du grand vicaire Thury. — Sa mort. — L'abbé Gaulin. — Son origine. — Au séminaire de Québec. — Ordonné prêtre, il va remplacer l'abbé Thury à Pentagoët. — L'abbé Rageot l'y rejoint. — Leurs courses apostoliques. — Correspondance avec l'abbé Tremblay — Epreuves et dénûment. — M. de Villieu et ses accusations contre l'abbé Gaulin. — Energique défense du missionnaire. — MM. Guay et Maudoux. — Mgr de Saint-Vallier projette de fonder un séminaire à Pentagoët. — Les Jésuites se font céder cette mission. — M. de Subercase succède à M. de Brouillan dans le gouvernement de l'Acadie. — Sa belle défense de Port-Royal contre les Anglo-Américains en 1707. — Sollicitude de Subercase pour les colons et les sauvages. — L'abbé Gaulin et les Micmacs. — Expédition de Nicholson contre Port-Royal. — Héroïsme de Subercase et de sa garnison. — Port Royal capitule. — Embuscade des sauvages de l'abbé Gaulin. — L'Acadie cédée à l'Angleterre. — La compagnie du comte de Saint-Pierre à l'île Saint-Jean, commencements de colonisation. — Les Sulpiciens reprennent le projet d'un séminaire en Acadie.

I

Le vénérable abbé Tronson suivit de près dans la tombe M. Baudoin. Il mourut le 26 février 1700. Son nom doit être associé à celui de Mgr de Saint-

Vallier dans le souvenir des Acadiens. Tous deux ont été pour eux des bienfaiteurs qui ne doivent pas être oubliés. L'abbé Leschassier qui fut élu, à la mort de M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice, hérita de ses vues et de sa charité en faveur de l'Acadie ; mais il profita de l'expérience acquise par son prédécesseur. Il attendit des temps plus calmes, plus de sécurité dans le pays pour y faire de nouveaux essais.

Des quatre Sulpiciens envoyés par M. Tronson, M. Trouvé restait seul en 1700 ; et usé de fatigues et de contradictions, ruiné de santé, il touchait à sa fin. Dix-sept ans devaient s'écouler après sa mort avant que de nouveaux Sulpiciens réapparussent en Acadie.

Néanmoins les missions du golfe ne restèrent point sans ouvriers. L'évêque Saint-Vallier se multipliait et se donnait des peines infinies pour répondre à tous les besoins, au Canada, à la Louisiane et dans le golfe Saint-Laurent. De son côté le séminaire de Québec faisait de grands sacrifices pour soutenir les prêtres des Missions-Etrangères qu'il y envoyait. A chacun il faisait une pension de trois cents livres qui, avec ce que le missionnaire pouvait se procurer sur les lieux, l'aidait à trouver le nécessaire de la vie.

Sans parler des deux Jésuites, Jacques et Vincent

Bigot qui desservaient les Abénakis du Kénébec [1], il y avait cinq autres prêtres des Missions-Etrangères et quelques Récollets employés en Acadie et dans les parages du golfe. Le P. Claude Moireau évangélisait les sauvages de la rivière Saint-Jean dès l'année 1680 et on l'y retrouve jusqu'en 1686, faisant des missions depuis Ménagouek à l'embouchure de cette rivière jusqu'à Jemsek, la seigneurie des Damours, d'où il remontait jusqu'à Médoctec. Il y avait pour successeur en 1694 un de ses frères en religion, le P. Simon, qui desservit les mêmes missions durant les années suivantes [2].

Les prêtres des Missions-Etrangères qui servaient en Acadie étaient le grand vicaire Thury, les abbés Gaulin, Rageot, Guay et Maudoux.

(1) Le P. Bineteau, jésuite, fit quelques missions chez les Abénakis du Kénébec, durant les années 1692-1693. *Relation*, etc., 1692-1693. *Idem*. 1692-1693. Ces deux relations sont distinctes.

2 — *Archevêché de Québec. Registre du P. Claude Moireau. Archives Coloniales. Relation du voyage de M. de Villieu*, 1694. *Journal de M. Baudoin*, 1696-1697. Le P. de Rochemonteix dans son *Histoire des Jésuites au XVIIème siècle*, vol. III, p. 436, dit que la mission des Malécites à Médoctec... fut établie... en 1701 par le P. Aubery.

On voit par ce qui précède que les Pères Récollets y avaient précédé depuis longtemps les Jésuites. La mission de Médoctec était assez importante en 1694, puisque M. de Villieu dans sa relation se plaint de ce que le P. Simon avait

M. Thury nous est bien connu : nous l'avons rencontré à Miramichi, à Port-Royal, à Pentagoët, un peu partout, chez les Acadiens, chez les Abénakis, chez les Micmacs. C'était la vie habituelle du missionnaire acadien.

Il se rendait périodiquement à Québec pour exposer ses vues à l'évêque, recevoir ses instructions et se retremper dans la ferveur sacerdotale par quelques jours de retraite passés au séminaire. Durant son dernier séjour Mgr de Saint-Vallier avait voulu récompenser ses longs et importants services, en lui conférant la plus haute dignité qu'il fût en son pouvoir d'accorder, celle de vicaire général dans toute l'étendue de l'Acadie, comprenant : " L'île Percée, la baie des Chaleurs, le Cap-Breton, Port-Royal, les Mines, le cap de Sable, la rivière Saint-

empêché d'en partir soixante guerriers qui avaient promis de le suivre dans l'expédition qu'il préparait et que seize seulement vinrent le rejoindre.

On voit en outre dans le Mémoire sur l'Acadie par M. Tibierge, du 1er oct. 1695, qu'il y avait alors deux Récollets à la rivière Saint-Jean, " le P. Simon qui, dit-il, est actuellement avec les sauvages de Médoctec... et le P. Elizée, aumônier du fort Naxouat ". — (*Documents sur la Nouvelle-France*, vol. II, p. 187).

Après que les Jésuites eurent succédé aux Récollets dans les missions de la rivière Saint-Jean, ils y firent grand bien ; mais il n'est que juste de reconnaître celui qu'avaient fait avant eux les Récollets.

Jean, Pentagoët, *aliisque universis Acadiæ plagis* [1] ".

L'abbé Thury avait consacré une partie des loisirs que lui laissait son ministère à des écrits sur les langues sauvages qui malheureusement n'ont pas été conservés. Il avait, en particulier, traduit en micmac les principaux offices liturgiques qu'il avait habitué ses sauvages à chanter à l'église [2]. On a attribué cette traduction à l'abbé Maillard, mais il est probable que ce missionnaire a dû profiter des travaux de son devancier qui existaient encore de son temps. Nous avons déjà dit ailleurs, mais nous aimons à rappeler ici, l'impression profonde qu'avait éprouvée le voyageur Dièreville en écoutant ces chants. " Je les ai, dit-il, plus d'une fois entendus

1 — *Archives du séminaire de Québec, Polygraphie LX. Lettre de vicaire général pour M. Thury*, 4 mai 1698. L'évêque de Québec énumère dans cette lettre les titres de M. Thury à la haute dignité qu'il lui confère :

" *Nos igitur de tua scientia, doctrina, solertia, probitate, vitæ, morumque, honestate, et integritate, aliarumque virtutum meritis quibus te ornatum esse cognovimus* ".

A la même date, Mgr de Saint-Vallier accordait, par lettres patentes, au supérieur et directeur du séminaire de Québec, " les pouvoirs de faire des établissements et missions pour les sauvages dans tous les lieux de l'Acadie et d'y nommer un supérieur ". Cette charge de supérieur fut confiée au grand vicaire Thury, le 12 mai suivant.

2 — *Voyage de Dièreville en Acadie*, p. 101.

à la grand'messe et à vêpres. Les voix des femmes particulièrement, étaient si douces et si touchantes, que je croyais entendre les anges chanter les louanges de Dieu ".

Au cours du printemps de 1698, l'abbé Thury était occupé à établir une mission micmacque au bassin des Mines, sur les bords de la rivière Pigiquit. Il lui donna pour vocable la Sainte-Famille qui devint plus tard le nom d'une des deux paroisses acadiennes de Pigiquit [1]. Après y avoir surveillé les premiers travaux, il se rendit sur la côte de l'est pour y donner quelques missions. Arrivé à Chiboucton

1 — *Mémoire concernant l'Acadie*, 9 décembre 1698. Le plan de l'abbé Thury est donné en détail dans ce Mémoire. " Si on fait aux sauvages les avances qu'ils demandent en objets nécessaires à la pêche et à la culture, il espère réunir cent cinquante à deux cents chefs de famille, de la péninsule et du Cap-Breton ".

En 1703, M. de Brouillan écrivait au ministre : " Je leur ai proposé (aux Micmacs) de suivre le projet qu'avait fait feu M. de Thury de les placer à Shubenacadie qui m'a paru un endroit admirable pour leur établissement ". Ainsi donc ce fut le grand vicaire Thury qui, après avoir fondé la mission de Miramichi, puis celle de Pentagoët, puis celle du bassin des Mines, projeta de fonder celle de Shubenacadie, qui acquit l'importance que l'on sait à l'époque de l'abbé Le Loutre. On peut juger par là quel homme d'intelligence et d'action était cet abbé Thury, pourtant si peu connu, et quel bien il dut faire durant les treize années qu'il travailla dans les missions de l'Acadie.

(Halifax), il y fut pris d'une maladie soudaine qui l'emporta en quelques jours, jeune encore d'âge, n'ayant que quarante-huit ans, mais plein de mérites. Ce mérite a été contesté, on l'a vu, par les historiens américains anciens et modernes : cela devait être. L'abbé Thury a été en effet un trop redoutable adversaire de leur pays, le troupeau qu'il a dirigé lui a infligé de trop sanglantes blessures pour s'attendre à trouver du calme et de l'impartialité dans le jugement qu'ils ont porté sur ce missionnaire. Aussi n'est-ce pas chez eux qu'il faut les chercher, mais chez les esprits libres de préjugés et de préoccupations locales, tels, par exemple, que le savant écrivain anglais que nous avons cité à la première page de ce livre, le Dr Cunningham. Les esprits de cette trempe n'auront pas de peine à convenir, après avoir lu ce qui précède, que l'abbé Thury a été un vrai apôtre de la civilisation et un bienfaiteur de l'humanité.

Le grand vicaire Thury n'avait eu pour témoins de ses derniers moments que les rares familles micmacques campées au bord de la baie de Chibouctou. Ces bons néophytes après lui avoir fermé les yeux, lui rendirent un touchant hommage de reconnaissance et de vénération, en élevant sur sa tombe un petit monument funèbre construit à leur manière. Ils plantèrent au-dessus de la fosse de solides pieux

accolés les uns aux autres, en forme de rectangle allongé, qu'ils couvrirent d'une espèce de voûte faite de larges écorces cousues de racines comme leurs canots. De gros cailloux, proprement rangés autour, complétèrent le petit monument.

L'année suivante, Dièreville ayant abordé à Chibouctou, descendit au rivage, avec quelques matelots pour puiser de l'eau à une fontaine. Deux sauvages armés en guerre qui les aperçurent, les prirent pour des ennemis et menacèrent de tirer sur eux ; mais les ayant reconnus pour des Français, ils les accueillirent avec de grandes marques d'amitié. Le lendemain, trois des principaux chefs du lieu, vinrent à bord du navire où ils furent fêtés. On leur servit un repas de viande et de poisson. L'équipage fut fort surpris et édifié de les voir " faire dévotement leur prière et le signe de la croix " avant et après le repas. Tous ces sauvages portaient autour du cou des chapelets passés " en manière de scapulaire, avec un petit reliquaire, cousu dans un morceau de drap ou de droguet ".

A la suite du festin, les trois chefs firent signe à Dièreville et à quelques autres officiers de les suivre à terre, et ils leur montrèrent le monument funèbre élevé à l'abbé Thury, en leur témoignant par des gestes expressifs l'extrême regret qu'ils avaient de

l'avoir perdu[1]. De telles manifestations passent les plus beaux éloges. L'abbé Thury avait fait pénétrer la reconnaissance dans les cœurs les moins susceptibles de ce sentiment.

Au commencement de l'année 1697, était arrivé à l'Acadie un nouveau missionnaire, envoyé par le séminaire de Québec, l'abbé Deschambault, dont les talents et la robuste santé faisaient espérer de longs et importants services.

Malheureusement, il ne devait y apparaître et s'y faire apprécier que pour laisser des regrets, enlevé qu'il fut par une mort prématurée. Les fatigues extrêmes qu'il eut à souffrir dans un parti de guerre qu'il fut chargé d'accompagner peu de temps après son arrivée à Panaouské, en furent-elles la cause ? Il est probable. Ce parti avait été organisé pour coopérer avec la flotte du marquis de Nesmond, expédiée de France pour faire une descente dans la Nouvelle-Angleterre, mais qui arriva trop tard pour agir. Après l'avoir attendue inutilement tout l'été, les Indiens ne voulurent pas se disperser sans tenter un coup contre l'ennemi. L'abbé Deschambault en a fait lui-même le récit : c'est un des derniers actes d'hostilité de cette guerre ; car il eut lieu au mois de septembre, c'est-à-dire au moment même où était

1 — *Voyage de Dièreville en Acadie*, p. 33.

signé en Europe le traité de paix de Riswick (20 septembre 1697).

Cette expédition n'eut pas l'importance de celles que nous avons racontées précédemment ; elle se réduisit à une escarmouche dans une des îles qui protège la rade de Pemkuit. La bande d'Indiens que suivait l'abbé Deschambault avait plié ses tentes à Panaouské le 13 septembre. La flottille de canots d'écorce chargée de cent vingt guerriers abénakis, micmacs et malécites, avait descendu le Pénobscot et longé les bords de la mer à la rencontre d'un autre parti de sauvages abénakis, d'une égale force, sortis de l'embouchure du Kénébec. Au moment d'une halte au soleil couchant, trois vaisseaux anglais furent signalés, s'approchant à toutes voiles. La flottille se hâta de gagner terre près d'une île pour se dérober à leur vue et l'on envoya ensuite un canot en éclaireurs qui rapporta que les trois vaisseaux avaient jeté l'ancre tout auprès et débarquaient des troupes, preuve qu'ils avaient eu l'éveil. On tint conseil et il fut résolu d'aller les surprendre par une brusque attaque faite au lever du jour. L'avant-garde ennemie fut en effet mise en déroute, mais elle revint à la charge avec le gros du détachement, fort de deux ou trois cents hommes. Les sauvages prirent alors position sur un rocher difficile d'accès, où ils se battirent vaillamment pendant trois heures,

après quoi, manquant de balles et craignant d'être cernés, ils retraitèrent en bon ordre vers leurs canots. Les trois vaisseaux qui avaient mis à la voile s'attachèrent à leur poursuite et leur lancèrent inutilement quelques boulets. Il n'y avait eu de part et d'autre qu'un petit nombre d'hommes tués ou blessés. Le parti était rentré à Panaouské le 24 septembre [1]. Au cours de l'été suivant, l'abbé Deschambault était au bassin des Mines où il fut enlevé à la fleur de l'âge le 29 août 1698 [2].

M. Gaulin avait été envoyé la même année à Pentagoët pour y remplacer l'abbé Thury.

II

L'abbé Antoine Gaulin était canadien de naissance. Il appartenait à cette forte race de colons venus du Perche qui ont créé les solides établisse-

1 — *Lettre de l'abbé Deschambault*, à Panawamstek (Panaouské), le 24 septembre 1697. Cf. *Villebon au ministre*, 9 octobre 1697.

2 — *Lettre de M. Desmaizerets au P. Gravier.* A Québec, ce 1er août 1699. " M. Deschambault mourut l'an passé à la fin d'août au village des sauvages, M. Dubos est mort ce printemps au séminaire, et M. Thury le 5 juin en la mission des Micmacs à l'Acadie. Je demande pour eux les suffrages ordinaires ".

ments de la côte de Beaupré, les plus anciens du pays. Son père, François Gaulin, était natif de Saint-Martin-de-Vieux-Bélesne (?), au diocèse de Sées [1]. Marié à Québec en 1657, il se fixa d'abord au Château-Richer, et alla ensuite prendre une terre en bois debout à la Sainte-Famille, en l'île d'Orléans. Là, parmi les rudes travaux du défrichement, il éleva une nombreuse famille, dont le missionnaire de l'Acadie fut un des derniers enfants (17 avril 1674). Le jeune Antoine montra des talents et une piété précoces qui firent jeter les yeux sur lui pour le service des autels. Ses parents, aidés probablement de quelques protecteurs, lui firent faire un cours d'études, puis admettre au séminaire de Québec où, sa théologie terminée, il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1697. L'évêque de Québec et les directeurs du séminaire le trouvèrent d'un jugement et d'une vertu assez solides pour l'envoyer en Acadie après quelques mois d'exercice du saint ministère. C'est alors qu'il alla succéder à l'abbé Thury au village abénakis de Panaouské [2]. Cette mission était

1 — *Registres de Notre-Dame de Québec.*

2 — " M. Gaulin me mande qu'il doit passer un mois chez le P. Bigot qui l'y a invité, pour l'aider à se former : vos Pères et nous et tout le public sont édifiés de cette bonne intelligence ". — *Lettre de M. Desmaizerets au P. Gravier.* A Québec, ce 1er août 1699.

alors florissante, grâce au zèle, à l'activité et au dévouement qu'y avait déployés l'abbé Thury. L'abbé Gaulin n'eut qu'à continuer le bien déjà commencé. Il le fit avec non moins de succès que son prédécesseur, et acquit en peu de temps la même influence sur l'esprit des sauvages.

Panaouské, appelé aussi, comme on l'a vu, Pentagoët, à cause de sa proximité du poste de ce nom, n'était cependant que son principal pied-à-terre, car il avait à visiter fréquemment une foule de petits postes habités par les Blancs ou les Indiens, disséminés le long de la mer ou dans l'intérieur des terres. Il avait même à parcourir de temps en temps la presqu'île de l'Acadie et à traverser jusqu'au Cap-Breton, pour distribuer la parole évangélique aux tribus errantes dans ces régions. Aussi aurait-il bientôt plié sous le fardeau du travail et des courses continuelles, si l'évêque de Québec ne lui eût envoyé comme assistant un jeune prêtre du séminaire, vaillant et zélé comme lui, l'abbé Philippe Rageot.

Les lettres de M. Gaulin révèlent l'accord parfait et la grande intimité qui régnaient entre ces deux confrères. " M. Rageot et moi, écrivait M. Gaulin, nous ne faisons qu'un ".

Les peines de tout genre qu'ils avaient à endurer, la pauvreté, le dénûment, parfois la noire misère, et encore plus les contradictions que nous aurons à

raconter plus loin, resserraient chaque jour ces liens de l'amitié.

Ils avaient pour correspondant à Paris, l'abbé Tremblay, procureur du séminaire de Québec, qui avait la charité de s'occuper de leurs affaires temporelles, et de leur expédier une partie des objets qui leur étaient nécessaires. Quelques-unes des lettres que lui adressait M. Gaulin sont à citer, car elles renferment des particularités qui nous montrent ces missionnaires en face des difficultés contre lesquelles ils avaient à lutter dans leurs solitudes si écartées du monde civilisé. Le petit traitement qui leur était accordé, à peine trois ou quatre cents livres par année, était loin de suffire à leur entretien, surtout à cause de leurs déplacements continuels. L'abbé Gaulin s'en plaint à M. Tremblay, mais sans la moindre amertume, uniquement pour lui montrer les embarras inextricables où il se trouve par suite des dettes qu'il est obligé de contracter.

Il lui écrit le 19 septembre 1701 :

" Je me donne l'honneur de vous écrire ce petit mot de Québec, où je suis venu pour les affaires de ma mission, pour vous remercier de la bonté que vous avez eue d'accomplir le petit mémoire que j'avais pris la liberté de vous envoyer à la hâte l'automne dernier.

" Je n'ai reçu encore aucun mot de votre part

depuis la première année que je suis allé à la mission de Pentagoët.

" J'ai été un peu surpris de ce que le séminaire avait retenu tout le supplément de M. Rageot.

" Je vous prie cependant, Monsieur, de ne point croire par ce que je vous dis que je suis malcontent ou que je croie que vous ne nous envoyez pas exactement nos suppléments ; je suis trop persuadé de vos bontés et de votre charité pour nous. La raison pourquoi je vous en parle, c'est que je doute que Mgr de Québec n'ait trouvé quelque raison pour ne pas donner le dit supplément de M. Rageot : car si cela était et que cette année prochaine il empêchât qu'il ne nous vînt, je n'enverrais point chercher M. Rageot et il nous serait impossible de pouvoir subsister, car si l'on juge nécessaire de donner cent écus de supplément à ces Messieurs du Port-Royal et des Mines qui ont deux et trois cents minots de blé de dîme, je ne crois pas que l'on trouve que ce soit trop que de nous donner cent écus qui n'avons pas un sol d'ailleurs et qui sommes réduits la plupart du temps à vivre de coquillages. A la vérité, je ne prétends parler de personne. Ces Messieurs sont mieux que nous : je ne leur porte point d'envie et serais très fâché qu'on leur diminue rien de leurs suppléments à mon occasion ; je suis peut-être aussi

content dans ma pauvreté qu'eux dans leur abondance.

" J'ai été voir ces jours passés M. de Brouillan au Port-Royal dont j'ai reçu toutes les honnêtetés possibles. Il me paraît prendre beaucoup de part à ce qui regarde le bien de nos missions ".

On se rappelle les précautions qu'avait prises Mgr de Laval pour ne pas froisser les PP. Jésuites lorsqu'il avait établi la mission de Pentagoët en la confiant aux prêtres des Missions-Etrangères. Les Pères qui avaient sous leurs soins presque toutes les missions sauvages de la Nouvelle-France n'avaient cependant pas été satisfaits de la petite part laissée aux autres missionnaires, et ils n'avaient cessé de faire des sollicitations pour s'emparer de la mission de Pentagoët. L'abbé Gaulin s'en plaignait en ces termes :

" L'on avait été sur le point de laisser notre mission aux PP. Jésuites ; mais les sauvages se sont opposés à ce changement et sont venus parler à Mgr l'ancien pour le prévenir de vouloir bien leur continuer les missionnaires qu'ils ont eus jusqu'à présent ; on leur a accordé leur demande et la mission demeure comme elle était. Je dois partir demain pour y retourner plus résolu d'y demeurer que jamais ; il serait dommage d'abandonner une mission qui est

si bien établie et où les sauvages sont si bien disposés. Je vous avais envoyé une petite relation de ce qui s'y passe, mais véritablement, je n'ai point de talent pour écrire. Quand M. Rageot sera de retour, il se chargera volontiers de cela ".

M. Tremblay avait communiqué au grand vicaire Petit le projet qu'avaient conçu les directeurs de Paris de fonder un séminaire à Port-Royal dans le genre de celui de Québec. L'abbé Gaulin lui en présente les difficultés, en ce qui regarde les missionnaires des sauvages :

" J'ai reçu avec plaisir ce que vous mandez à M. Petit, touchant les missions de l'Acadie ; il serait bien à souhaiter que cela pût réussir de la sorte ; à la vérité ce n'est point à moi à raisonner là-dessus ; je laisse à ces Messieurs à vous en écrire leurs sentiments et leurs vues. Seulement je prendrai la liberté de vous représenter qu'il est difficile que les missionnaires de Pentagoët puissent rentrer dans cette communauté de biens dont vous parlez, laquelle à la vérité, sera le soutien de cette entreprise et cela parce que l'on est trop éloigné et qu'il est trop difficile d'aller au Port-Royal dont nous sommes à soixante lieues et où nous ne pouvons aller qu'en bâtiment ; car il nous est plus facile d'avoir recours à Québec qu'au Port-Royal, parce qu'il n'y a pas de navires qui viennent chez nous. Si l'on avait commu-

nication facile de Pentagoët au Port-Royal, cette communauté de biens serait facile entre tous les missionnaires.

" Mgr l'ancien paraît fort affectionné pour la mission des Micmacs et m'a ordonné d'y aller pour voir l'état dans lequel elle est et la disposition des sauvages.

" Comme je n'ai point reçu de lettres de vous l'année passée ni cette année, je ne sais que vous envoyer. Je crois que vous avez été si malcontent de la première fois que vous m'avez employé que vous ne daignez pas vous servir de moi davantage. J'avais cependant eu bonne intention et avais fait du mieux que j'avais pu. Je ne laisse pas de vous envoyer encore un grand castor noir avec un loup-cervier que j'ai mis entre les mains de l'aumônier du navire du roi, nommé M. Rondelle, qui m'a promis de les mettre entre les mains de M. Grignon à la Rochelle ou de vous l'envoyer lui-même. Si vous souhaitez que je vous envoie quelque chose l'année prochaine, vous pouvez me mander librement ce qui vous serait le plus propre et ne vous embarrassez point de ce que cela peut valoir ".

Dans une autre lettre écrite de la baie de Passamaquoddy à l'entrée de la baie Française (baie de Fundy), l'abbé Gaulin écrivait encore :

"Les deux voyages que j'ai faits aux Micmacs l'automne dernier pour prendre connaissance de cette mission suivant l'ordre de Mr l'ancien et où je passai l'hiver pour me mettre en état de confesser les dits sauvages et l'été dernier que j'ai retourné pour les confesser, m'ont mis de beaucoup en arrière ; car ces sortes de voyages ne peuvent se faire sans de grandes dépenses. Cette mission des Micmacs est à près de deux cents lieues (?) de celle de Pentagoët. Comme nos suppléments nous viennent toujours en hardes, j'ai été obligé d'emprunter de l'argent pour faire ces voyages et ai dépensé par avance tout mon supplément : car j'ai emprunté de M. Maudoux (curé de Port-Royal) cent soixante livres, de la Sœur Chauzon deux cents francs qu'elle m'a donnés en argent au Port-Royal et dont je lui ai donné mon billet pour être payé sur mon supplément.

"M. Desmaizerets me marque qu'il représente fortement à Mr de Québec les dépenses que j'ai faites pour ces missions par les voyages que je suis obligé de faire pour assister tous les sauvages de ces pays-ici de la rivière Saint-Jean et les Micmacs, afin que l'on y ait égard et de plus que nos suppléments ne sont pas suffisants pour nous faire vivre dans un pays où nous n'avons nul secours. Je vous prie de vouloir bien appuyer cela auprès de ces Messieurs

et de tâcher de les engager à fournir aux dépenses qu'il faut faire pour ces missions.

" Nous ne manquerons pas de prier (de faire les paiements) M. de Brouillan qui nous témoigne assez d'amitié. J'ai reçu en mon particulier toutes sortes d'honnêtetés de lui. Il nous est fâcheux qu'outre la peine que nous avons dans nos missions et celles que nous prenons pour aller (desservir) les sauvages éloignés de deux cents lieues, on fait cependant difficulté de nous donner une partie de nos besoins. S'il avait été possible de faire venir des vivres de France, nous vous aurions prié de nous envoyer, par exemple, 2 tierçons de farine, un tierçon de lard, 20 pots de vinaigre, six pots d'huile d'olive, 20 ou 30 pots environ d'eau-de-vie, cinq ou six pots de vin d'Espagne, six briques de savon, quarante ou cinquante livres de bonne poudre.

" Je pars pour ma mission, n'étant venu ici que parce que M. de Brouillan m'avait prié de distribuer de sa part aux sauvages les présents que Sa Majesté leur fait. Ce printemps, Dieu aidant, j'irai confesser les Micmacs et irai jusqu'au Cap-Breton.

" Faites-moi la grâce, s'il vous plaît, de vouloir bien m'accorder un peu de part en vos saints sacrifices.

" P. S. J'avais oublié, Monsieur, de vous prier que s'il était possible, vous tâchassiez de nous

envoyer deux tentes de coutil de vingt aulnes environ, toutes prêtes à tendre qui aient des anneaux tout autour. Vous nous obligerez sensiblement [1].

Enfin dans une lettre sans date, M. Gaulin ajoutait :

" Nous sommes toujours en voyage et sommes obligés de dire notre office pendant la nuit, à moins que les bréviaires ne soient pas de bonnes impressions. Cela nous incommode beaucoup, mais nous vous prions qu'ils soient des plus petits et des plus nouveaux ".

Le pauvre missionnaire n'avait pas même le moyen de se procurer une montre qu'il avait demandée ; il en contremande l'ordre qu'il en avait donné à M. Tremblay [1]. Il se contentera comme par le passé, du soleil pour horloge.

Enfin dans une autre lettre non datée, il jetait ce cri presque désespéré :

" Pour moi, à la vérité, d'abord que je ne trouverai plus de quoi vivre, je m'en irai. Cependant, cela serait fâcheux d'abandonner de pauvres gens qui semblent avoir envie de bien faire ; mais après tout, nous ne sommes pas des anges, il faut boire, manger

1 — *M. Gaulin à M. Tremblay*, de Passamaquoddy, ce 28e novembre 1702.

1 — *M. Gaulin à M. Tremblay*, sans date.

et nous habiller. Je sais bien, Monsieur, que cela ne dépend point de vous ; mais je vous parle librement, afin que vous ayiez la bonté de représenter à Monseigneur nos besoins.

Et plus loin :

" Je crois qu'auparavant qu'il soit peu, nous mourrons encore de misère ; car il n'y a plus de vivres où nous sommes. Nous avons été réduits, M. Rageot et moi, quasi tout l'hiver, à ne vivre que de coquillages.

" Ma santé a déjà diminué plus de la moitié par la méchante nourriture que nous avons ".

L'abbé Gaulin a tracé sans le vouloir, sans même le soupçonner, son autobiographie dans les extraits de lettres qu'on vient de lire. Cette vie de privations et de hasards rappelle involontairement celle du grand Apôtre. Comme lui, le missionnaire des sauvages pouvait dire : " J'ai été souvent en péril dans les voyages, sur les fleuves, en péril parmi les payens, en péril dans les déserts, en péril sur la mer ;

" Dans les travaux et les chagrins, dans les veilles, dans la faim et la soif, dans les jeûnes, dans le froid et la nudité". *In itineribus sæpe, periculis flaminum, periculis ex gentibus, periculis in solitudine, periculis in mari...*

In labore et ærumnâ, in vigiliis multis, in fame et

siti, in jejuniis multis, in frigore et nuditate (*XII. Epître aux Corinthiens*, XI, 26, 27).

Toutefois, ces croix extérieures n'étaient rien comparées aux contradictions, aux injustices, aux calomnies contre lesquelles venaient se heurter les missionnaires dans l'accomplissement de leur devoir.

III

Nous avons dit les luttes qu'avaient eu à soutenir la plupart des missionnaires contre le monde officiel de Port-Royal composé en trop grand nombre d'hommes intéressés qui ne songeaient qu'à s'enrichir aux dépens de la morale publique. M. Thury et M. Gaulin avaient eu à faire de vives représentations à ce sujet à M. de Villebon ; mais ce fut surtout contre M. de Villieu et contre son commerce d'eau-de-vie que l'abbé Gaulin eut à défendre son troupeau. M. de Villieu était alors un des agents de la compagnie de Chédabouctou : c'était, comme on l'a vu, un officier d'une grande bravoure qui s'était distingué dans la dernière guerre, particulièrement au siège de Québec et durant plusieurs expéditions contre la Nouvelle-Angleterre ; mais alors il ternissait sa réputation par son âpreté au gain et

par les moyens illicites qu'il employait pour s'enrichir [1].

M. Gaulin a raconté lui-même le conflit qu'il eut avec M. de Villieu. C'est une vigoureuse apologie de sa propre conduite et de celle des missionnaires de l'Acadie. Nous la citons en lui laissant sa phraséologie incorrecte et rugueuse, mais toute chaude de l'indignation qu'il ne pouvait contenir et qui déborde parfois en sarcasmes plaisants ou amers.

Il commence par raconter à M. Tremblay comment il a appris que des accusations avaient été portées contre lui à la cour de France. Durant un séjour à Port-Royal, il avait vu M. de Brouillan, " dont il reçut toutes les honnêtetés possibles, et qui lui avait dit qu'on avait beaucoup écrit contre lui l'an passé ", mais de ne pas s'en inquiéter, que lui, M. de Brouillan, se chargeait de le défendre.

M. de Villieu s'était vanté auparavant de faire

1 — Avant l'abbé Gaulin, le gouverneur de l'Acadie avait signalé à la cour de France la conduite de M. de Villieu. On lit en effet dans un Mémoire sur l'Acadie daté de 1697 : " Le sieur de Villebon se plaint de la conduite du sieur de Villieu, qui commande la compagnie de soldats qui est en garnison dans le fort de Naxouat ; il dit qu'il ne veut plus coucher dans le fort, qu'il fait la traite avec les sauvages et qu'il pille les soldats... Il paraît nécessaire de remettre le sieur de Villieu en règle et sans le mérite de ce qu'il a fait contre les Anglais cette année, il faudrait le traiter plus durement ".

chasser l'abbé Gaulin de sa mission et même du pays. Il avait pour cela, disait-il, l'appui de son chef, M. de Chevry, directeur de la pêche de Chédabouctou. M. de Chevry était un honnête homme, mais trop enclin à croire tout ce que lui disaient ses agents qui en profitaient trop souvent pour tout se permettre en s'abritant de son nom et de son autorité.

" Je m'imagine, continue M. Gaulin, que sa pensée est que les missionnaires qui viennent à l'Acadie sont des gens qui ne savent où donner de la tête et que s'ils n'étaient sur ses terres ils mourraient de faim et qu'ils ne viennent ici que pour ramasser du bien : assurément il est fort charitable et a de bons sentiments de lui-même de croire qu'il a plus d'envie de faire plaisir aux missionnaires qu'ils n'en ont de faire leur devoir. J'aurais souhaité qu'il eût marqué en quoi consiste ce devoir des missionnaires. Sans doute que le premier de tous aurait été de laisser traiter la compagnie de la boisson aux sauvages, de la laisser prendre à droite et à gauche ; car à moins qu'un missionnaire ne souffre tout cela et bien d'autres choses qu'il serait trop long de rapporter, il ne sera pas honnête homme dans l'esprit de ces messieurs ; et d'abord qu'il s'opposera à leurs rapines et voleries, il faudra une lettre de cachet pour le faire sortir de sa mission.

" Je pourrais vous en rapporter des faits réels et positifs s'il était nécessaire. Dans la vérité, je ne crois pas que M. de Chevry sache tout ce qui se passe ; car on le dit trop honnête pour qu'il voulût s'enrichir aux dépens de pauvres misérables ; mais il est un peu entêté de certaines gens qui lui font accroire bon ce qu'ils veulent.

" Dieu veuille que cela ne lui soit pas cause d'un plus grand mal : au vrai, je ne sais quelle pensée il a des missionnaires ; car s'il savait bien ce que c'est que les missions de l'Acadie, mais surtout celles des sauvages, il connaîtrait peut-être que ce n'est pas pour n'y pas faire son devoir que l'on y demeure ; car assurément ni les lieux, ni les gens, ni la manière de vivre n'ont rien qui flatte la nature ; mais il m'importe fort peu quelle pensée l'on a d'un missionnaire, pourvu qu'il tâche d'aimer Dieu et de faire son devoir.

" Ce ne sera point parce que M. de Chevry me fera passer mes hardes sur son navire que cela m'empêchera de faire mon devoir et m'obligera à laisser rentrer le loup dans mon troupeau et le désordre dans ma mission ; car fût-ce le roi qui l'y voulût introduire, je lui résisterais au péril de ma vie.

" Mais pour revenir au fait de la question, voici comme la chose se passa entre M. de Villieu et les sauvages de cette mission : J'étais descendu après

Pâques, de notre village (de Panaouské) chez M. de Saint-Castin pour lui faire faire ses pâques et aux autres Français qui sont établis le long de la mer, et pour savoir en même temps des nouvelles de nos sauvages que je n'avais pas vus depuis trois mois. M. de Villieu arriva la même nuit chez M. de Saint-Castin, où il nous dit qu'il venait apporter des présents aux sauvages, qui consistaient en cinq fusils, trois chemises et trois chapeaux, qu'il venait pour empêcher les Anglais de trafiquer et qu'il emportait en même temps pour un ou deux mille francs de marchandises pour traiter avec les sauvages.

" Sur quelques difficultés qu'ils se firent l'un à l'autre, M. de Villieu part incontinent pour monter dans la rivière, je montai le lendemain et l'allai voir à son bord, où je le priai instamment de ne point traiter d'eau-de-vie aux sauvages, ce qu'il me promit d'abord et m'assura qu'il ne leur en donnerait pas une goutte. Quelque temps après, je me rembarquai pour monter au village, et lui quelques jours plus tard monta avec son bâtiment à six lieues du fort qui est le lieu le plus passant de toute la rivière, où les sauvages sont souvent cabanés.

" Les sauvages l'étant allé trouver, il leur dit qu'il leur donnerait de l'eau-de-vie tant qu'ils en voudraient, ce qui choqua extrêmement les anciens, lesquels sont fort fervents et fort affectionnés à la

prière. Dès lors ils résolurent de ne point le laisser établir dans ces endroits ; cependant, ils ne lui dirent rien, parce que le chef du village n'y était pas ; mais ces sauvages étant remontés au village quelques jours après, me rapportèrent ce que M. de Villieu leur avait dit ; ce qui me fit beaucoup de peine, voyant que le désordre était prêt de se mettre parmi mes pauvres sauvages. Je les exhortai à ne point s'enivrer et leur dis que s'ils commençaient une fois à boire et qu'ils se missent dans le désordre, je m'en irais aussitôt. Ils me représentèrent qu'il leur était bien fâcheux d'avoir une bande de soldats dans un endroit où leurs filles et leurs femmes étaient tous les jours toutes seules. Ils s'assemblèrent plusieurs fois pour cela et à la fin se résolurent d'aller parler à M. de Villieu et de lui demander qui l'avait autorisé à venir se placer auprès d'eux et que s'il n'avait pas un ordre du roi, qu'absolument ils ne voulaient pas qu'il demeurât si proche de leur village, qu'il pouvait rester à la mer ou avec les autres Français, ajoutant qu'ils iraient aussi bien trafiquer là que dans l'endroit où il était, et que s'il ne voulait pas s'en aller, eux laisseraient le village et s'établiraient autre part.

"Cela étant ainsi résolu, tous les anciens envoyèrent chercher un interprète à plus de vingt-cinq lieues, lequel se rendit en même temps qu'eux là où était M. de Villieu. Un des anciens lui parla au nom de

toute la nation et lui demanda qu'est-ce qu'il venait faire dans leur rivière. Il leur fit réponse que c'était pour leur apporter leurs présents et qu'il avait apporté en même temps des marchandises pour ceux qui en avaient besoin. Le sauvage lui dit qu'ils lui en étaient fort obligés ; mais il ajouta : " Il faut que je t'ouvre mon cœur et que je te dise ma pensée. D'abord que j'ai appris que tu faisais une cabane proche de mon village, j'ai commencé à trembler de peur et j'ai appréhendé que les Français qui m'ont autrefois donné la prière ne soient cause que je cesse de prier ; car je vois que mes frères qui sont, par exemple, du côté de la rivière Saint-Jean, ne prient plus, pour ainsi dire, à cause de la boisson et que la quantité de bâtards qui y sont, fait que nous ne nous connaissons plus. De même leurs parents qui sont à Kénébéki, depuis qu'ils trafiquent avec les Anglais, sont devenus bêtes et ne prient plus, parce qu'ils sont tous les jours ivres. Pour moi, je me croyais en sûreté ici et je ne voyais point d'eau-de-vie, ni personne qui portât nos filles et nos femmes au mal ; c'est pourquoi je te dis que je ne veux point que tu demeures ici. Tu peux rester à la mer avec les autres Français et nous irons trafiquer là ". M. de Villieu leur répondit qu'il s'en irait et en effet il partit trois ou quatre jours après.

" Voilà, Monsieur, comme la chose s'est passée.

Il ne leur parla pas même davantage des présents qu'il leur avait apportés.

" A l'égard du commerce que ces messieurs prétendent que je fais avec M. de Saint-Castin, cela me paraît si indigne d'être seulement pensé que je ne daigne seulement pas m'amuser à le réfuter. Apparemment que j'ai le secret de faire de rien quelque chose ; car vous savez l'usage que j'ai fait jusqu'à présent de mon supplément qui est l'unique chose que j'aie pour subsister et je ne sais où ces messieurs veulent que je prenne de quoi trafiquer. Peut-être ai-je trouvé la pierre philosophale et change les écailles de palourdes et d'huîtres en or ou argent. Il est vrai que si l'on faisait trafic de ces sortes d'écailles, je leur en vendrais bien ; car j'en avais un bon lot à la porte de ma cabane cet hiver. Je voudrais que M. de Chevry et tous les autres eussent passé un hiver comme le dernier que j'ai passé, et alors ils pourraient juger du trafic que font les missionnaires. Je ne puis dire autre chose, sinon que leur attachement pour le gain les aveugle tellement et leur fait tellement appréhender que d'autres en aient, qu'ils décrient et tâchent de nuire à ceux qui n'ont seulement pas la pensée du gain, croyant par là en amasser davantage. Ils s'imaginent qu'un missionnaire préfère à une vie d'homme raisonnable qu'il pourrait mener, soit dans un séminaire ou dans

une cure, une vie qui n'est guère différente de celle de la bête qu'il est obligé de mener, et cela pour attraper un castor. Ces messieurs, s'ils sont gens d'esprit comme on le dit, devraient, ce semble, croire que les missionnaires qui veulent bien sacrifier leur vie et leur santé dans le coin d'un bois où ils sont sans joie, sans satisfaction que celle de bien pâtir et bien souffrir, sont portés par un autre motif que celui d'amasser du castor. Je ne sais si eux voudraient prendre le quart de la peine et des souffrances d'un missionnaire pour tous les revenus de leur compagnie.

" Pour ce qu'ils disent que j'ai laissé établir M. de Saint-Castin, proche du village, cela est faux. Il est dans l'endroit où il a demeuré depuis trente ans. Il est vrai qu'il est venu traiter deux fois pendant sept ou huit jours à une petite cabane d'écorce qu'il avait fait faire à cinq ou six lieues du village. Il n'est pas moins faux qu'il traite de la boisson, car depuis que je suis dans la mission, il n'en a point traité qu'il ne me l'ait demandé et cela à vingt ou trente personnes. Il donnait à chacun un coup d'eau-de-vie ou de vin et cela en ma présence.

" Ce que vous me mandez de l'intention que la cour a de faire un poste à Pentagoët me décourage quasi tout à fait et me fait quasi prendre la résolution de demander à sortir entièrement de ma mission ;

car je prévois bien qu'il me sera très difficile de vivre en bonne intelligence avec le commandant, à moins que ce ne soit un bon chrétien ; car ordinairement ces sortes de commandants sont assez peu réglés pour eux et encore moins pour les autres. J'en juge par M. de Villieu qui passe pour honnête et qui cependant dans cinq ou six jours qu'il a été dans notre rivière n'a pas laissé que de faire parler de lui ; à la vérité, avec d'autres personnes que de notre mission, et peut-être encore cela est-il faux ; mais la personne s'en est vantée. Jugez de là si c'est à tort que je tremble. Pour moi, j'aime mieux me retirer tout doucement que d'embarrasser toute une communauté à me soutenir contre un petit commandant de rien qui sera cru comme un oracle pendant qu'un pauvre missionnaire sera traité et regardé comme un séditieux et un esprit turbulent.

« Cependant je soumets toutes mes pensées à tout ce que l'on jugera pour la plus grande gloire de Dieu. Je suis venu seulement (aux Mines, d'où je vous écris) pour voir en quel état est la mission de feu M. de Thury, Mgr l'ancien me l'ayant ainsi ordonné, afin d'en informer Sa Grandeur et puis m'en retournerai au plus tôt à ma mission. M. de Brouillan me paraît fort affectionné pour notre mission et je tâche réciproquement à le faire honorer autant que je le puis par les sauvages. Ils le sont venus saluer au

Port-Royal et furent reçus de lui avec beaucoup de bontés [1] ".

M. Tremblay prit vaillamment la défense de son confrère auprès du ministre qui lui donna raison. M. de Villieu en fut pour ses écritures et ses vantardises. Les dépêches officielles de la cour font foi que M. Gaulin y fut en plus grande estime que jamais et que tout ce qu'on put dire contre lui ne fit qu'augmenter la confiance qu'on avait dans sa sagesse, son bon esprit et son patriotisme [2]. M. Tremblay ne prit pas moins énergiquement la part de ce missionnaire et de son confrère, l'abbé Rageot, pour

1 — *M. Gaulin à M. Tremblay*, aux Mines, ce 24e d'octobre, 1701. Après tout ce que nous avons dit sur la mission de Pentagoët ou Panaouské, où l'on a vu Mgr de Laval envoyer l'abbé Thury pour en faire la fondation dès l'année 1687, on est étonné de lire dans l'*Histoire des Jésuites au XVIIème siècle*, par le P. de Rochemonteix, vol. III, p. 437, que ce fut " le P. Vincent Bigot qui fonda en 1694 la mission de Pentagoët ". Pour me servir d'une expression du P. de Rochemonteix lui-même, c'est là de la pure fantaisie. Quand on le prend de si haut que le fait ce bon Père, il n'est pas permis de donner de si hautes marques d'ignorance, *pour ne pas dire plus.*

2 — Les misères que suscita aux missionnaires M. de Villieu ne lui portèrent pas bonheur. On le retrouve en 1702, major de place à Port-Royal, pauvre, aigri par la maladie, délaissé des ministres de France oublieux de ses " trente ans " de service, se querellant avec le gouverneur Brouillan, avec M. de Bonaventure, avec son propre beau-frère, M. de Falaise,

leur obtenir une pension qui leur assurât une existence moins pénible. Il écrivait à Mgr de Laval le 15 juin 1703 :

" Je crois qu'il faut tâcher de laisser MM. Gaulin et Rageot dans les missions de Pentagoët. Ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'on ne donne pas à ces missionnaires de quoi subsister ; car assurément pour trois cents livres chacun, il leur est impossible d'y vivre. Nous n'avons pu en rien représenter à M. de Pontchartrain cette année.

" Je n'en ai parlé qu'à Mgr de Québec, jusqu'à l'assurer que ces missionnaires seraient obligés de quitter, ne pouvant subsister.

" On dit que M. Gaulin doit encore de grosses sommes à M. de Saint-Castin. Il faudrait qu'il se retirât, plutôt que de s'endetter ainsi. Mgr à la fin m'a promis qu'il me donnerait cent cinquante livres ou deux cents livres par an pour les voyages que M. Gaulin est obligé de faire aux Micmacs et par toute l'Acadie ".

officier comme lui dans la garnison. On ne peut cependant se défendre d'un sentiment de pitié à l'égard de ce vétéran usé au service de la France, en l'entendant se plaindre de ne pouvoir obtenir la grâce d'aller y mourir.— *Villieu au ministre*, 22 octobre 1702.—*M. de Brouillan au ministre*, 27 février 1703. — *M. de Faluise au ministre*, 23 octobre 1702. — *Villieu au ministre*, 25 novembre 1703. " Je suis si pauvre que sans les bienfaits du roi, je ne saurais faire subsister ma famille ".

IV

A la date où nous sommes, la cure des Mines était desservie par l'abbé Guay, et celle de Port-Royal par l'abbé Maudoux, le premier venu directement de France, le second de Québec. L'abbé Guay était "un bon prêtre et un honnête homme", disent les Mémoires du temps ; mais sans expérience, d'un caractère difficile, nullement préparé aux travaux des missions. L'abbé Tremblay ne l'ignorait pas ; car en l'envoyant à Québec, il avait bien recommandé de l'éprouver et de le former avant de lui confier quelque poste éloigné ; mais la pénurie des prêtres décida l'évêque et le séminaire à le diriger en Acadie dès son arrivée (1699). On eut bientôt lieu de s'en repentir ; car il souleva contre lui par ses démarches irréfléchies, des plaintes si nombreuses qu'en 1702 le ministre le fit rappeler en France, où il passa en qualité d'aumônier de vaisseau. Il fut remplacé aux Mines par l'abbé Leveyer, envoyé directement de Paris.

L'abbé Abel Maudoux desservait Port-Royal, où il avait succédé au grand vicaire Petit. Il avait quitté pour ce poste lointain une des principales cures

du diocèse de Québec, celle des Trois-Rivières [1]. Comme M. Geoffroy, il eut à souffrir des procédés du gouverneur Villebon et des principaux traitants, dont il n'avait pu s'empêcher de signaler les désordres, afin d'en éviter la contagion dans sa paroisse. L'opposition systématique qu'il rencontra de la part de ces hommes puissants, habitués aux intrigues, entrava la plus grande partie du bien qu'il aurait pu faire ; il ne put qu'en gémir en secret sans pouvoir y apporter remède.

On reconnaît dans M. Maudoux un homme de Dieu dans la pieuse invocation placée par lui en tête d'un nouveau registre paroissial qu'il ouvrit peu de temps avant son départ : " *A. Maudoux presbyter inscripsit librum et dedit : Orate pro eo ut ipse in libro vitæ vestris adjutus precibus scribatur*, 22 avril 1702 ".

Voici le bel éloge que faisait du curé Maudoux au ministre, M. de Brouillan en 1701, éloge que ce gouverneur aurait bien voulu retirer après qu'il se

1 — L'abbé Maudoux arriva très probablement à Port Royal à l'automne de 1693 ; car son dernier acte comme curé des Trois-Rivières est du 25 d'août de cette même année. " J'y allai aussi (à Port-Royal) ravi de trouver l'occasion de voir M. de Maudoux qui y est depuis le départ de M. Petit ". — *Journal de l'abbé Baudoin.* — La copie de ce Journal que j'ai sous les yeux appartient à la bibliothèque du Parlement de Québec.

fut tourné contre lui et déclaré son ennemi. " Ce missionnaire, disait-il, est d'une vertu exemplaire, qui lui attire la vénération et la confiance de tous ses paroissiens ; il est du bien du pays qu'il lui convienne d'y rester [1] ".

L'abbé Tremblay, en qualité de procureur du séminaire de Québec à Paris, avait eu à défendre le curé de Port-Royal contre les plaintes réitérées portées contre lui au ministère des colonies. Afin de mieux le perdre dans l'esprit du comte de Pontchartrain, on l'accusait d'être trop en faveur des Anglais, de vouloir trahir la France. Cette ridicule calomnie avait déjà été inventée, on l'a vu, contre d'autres missionnaires, en particulier, contre le grand vicaire Petit, ce vaillant soldat vieilli dans le culte de l'honneur et qui avait donné sur les champs de batailles d'autres preuves de patriotisme que les cupides marchands de Port-Royal.

On reprochait également à M. Maudoux d'être trop intéressé et de s'occuper de négoce. Amitié avec les Anglais, commerce avec eux, tel est le thème des accusations les plus graves portées d'année en année contre le clergé de l'Acadie. C'était précisément ce que faisaient sans cesse les trafiquants,

1 — *Documents sur la Nouvelle-France*, vol. II, p. 392.

et c'était pour donner le change qu'ils accusaient les missionnaires des mêmes agissements. Ce système d'accusations tombe de soi, dès qu'on en connaît le motif[1].

J'ai dit ailleurs quelle était la situation économique de l'Acadie, quelle était la pénurie des objets les plus essentiels au besoin des familles dans laquelle on vivait par suite de la négligence du gouvernement, et de là la nécessité où l'on se trouvait de s'approvisionner du côté de la Nouvelle-Angleterre, le seul voisin que l'on eût à sa portée. Ajoutez à cela l'extrême rareté du numéraire qui obligeait à recourir sans cesse aux échanges, et vous aurez la clef des dénonciations réitérées contre le clergé et des prétextes dont on se servait pour les formuler.

Il aurait fallu pour curé à Port-Royal un homme supérieur et absolument maître de soi-même pour en imposer aux mécontents et leur faire face, quand le devoir l'exigeait, sans perdre son sang-froid. Malheureusement, au dire de l'abbé Tremblay,

1 — On voit par le passage suivant d'une lettre de M. Tremblay à M. Desmaizerets (2 avril 1701), que les calomnies faites contre M. Maudoux n'avaient pas produit un grand effet sur M. de Pontchartrain. " Il ne nous a pas paru persuadé, disait M. Tremblay, de son commerce prétendu, et de son inclination pour les Anglais. Il a dit que bien loin de désirer qu'il quittât l'Acadie, il était bien aise qu'il y restât et qu'on y mît un plus grand nombre de prêtres ".

M. Maudoux n'était ni l'un ni l'autre. Prêtre vertueux, il n'avait que des facultés médiocres et un tempérament excitable qui obscurcissait parfois son jugement.

L'irritation qu'avaient produite chez lui les tracasseries de M. de Villebon et de son entourage, lui fit faire à la mort de ce gouverneur un coup d'éclat dont ses ennemis ne manquèrent pas de profiter. Il refusa de faire l'office des funérailles, à moins que les frais n'en fussent payés comptant. M. de Villieu, chargé de ce soin, s'en acquitta, mais se joignit aux mécontents pour adresser de nouvelles plaintes au ministre déjà prévenu contre le curé [1].

M. Maudoux avait auparavant demandé à remettre sa cure et à retourner en France ; aussi quand ses supérieurs lui communiquèrent l'ordre du ministre, fut-il heureux de déposer ce fardeau trop lourd pour ses faibles épaules.

La cure de Port-Royal fut confiée après lui aux

1 — " M. de Brisacier (à qui M. de Pontchartrain s'était plaint de l'acte de M. Maudoux) lui dit qu'il l'ignorait, mais que, si cela était, il serait le premier à condamner M. Maudoux. J'écris à ce dernier qu'il faut qu'il éclaircisse ce fait, et que s'il est faux, il faut qu'il en écrive pour se justifier à M. de Pontchartrain, et qu'il en fasse écrire à M. de Brouillan qui y va en qualité de commandant, et avec qui j'espère qu'il vivra mieux qu'avec M. de Villebon ". — *Lettre de M. Tremblay à M. Desmaizerets*, 2 avril 1701.

religieux récollets qui en firent un des centres de leurs missions. Le premier d'entre eux qui eut la charge curiale fut le P. Félix Pain, lequel en prit possession à l'automne de la même année (1701).

Le 30 septembre 1703, celui-ci avait pour successeur le P. Patrice René ; et en 1704, ce dernier était remplacé par le P. Justinien Durand.

A la date de 1711 le P. Bonaventure Masson qui résidait à la Grand-Prée depuis 1707, desservait la paroisse de Port-Royal [1].

On voit par ces fréquentes mutations combien la vie des missionnaires était instable et jusqu'à quel point ils étaient obligés de se transporter continuellement d'un lieu à un autre, selon l'urgence des besoins spirituels.

Quand M. de Villebon avait été forcé de transporter le siège du gouvernement de l'Acadie au petit fort de Naxouat, situé, on le sait, près de la ville

1 — Ces notes sont extraites de l'un des deux registres de Port-Royal conservés à Halifax. Après les Récollets qui tinrent la cure de Port-Royal jusqu'en 1720, c'est à-dire durant dix-huit ans, cette cure fut successivement desservie par l'abbé de Breslay, sulpicien, l'abbé de Saint-Poncy, des Missions-Etrangères, l'abbé Vauquelin, l'abbé Desenclaves, sulpicien, et enfin par l'abbé Daudin, qui en fut le dernier curé. On sait comment celui-ci fut enlevé en 1755 par un détachement de soldats anglais, quelques semaines avant la destruction de Port-Royal et la déportation de ses habitants.

actuelle de Frédéricton, il s'était vu isolé en pleine sauvagerie, sans secours religieux pour sa garnison et les officiers civils qui l'avaient suivi. Il se hâta d'écrire à Versailles pour demander un aumônier ; et il exprimait en même temps le désir d'avoir quelques prêtres irlandais pour attirer sur les bords de la rivière Saint-Jean ceux de leurs compatriotes disséminés en grand nombre dans l'Etat du Maine, du Massachusetts et surtout dans Boston, où ils étaient persécutés par les puritains, ces fanatiques sectaires qui prêchaient haut la tolérance en persécutant à outrance ceux qui ne se courbaient pas devant leurs doctrines.

Ce n'est donc pas seulement d'aujourd'hui que l'on a pensé à donner les secours religieux en Acadie aux catholiques de langue anglaise : la conscience de nos évêques, de nos prêtres, de nos commandants savait déjà où était le devoir et ils prenaient les moyens de le remplir.

M. de Brouillan qui avait succédé à M. de Villebon employa toute son activité et toutes les ressources dont il disposait à fortifier Port-Royal ; car il prévoyait de prochaines attaques. Il attira quelques habitants et chercha à rétablir la prospérité en Acadie qui n'avait besoin que de la sécurité pour se peupler et s'enrichir rapidement.

Ce commandant avait de grands défauts de caractère ; mais ces défauts étaient compensés par d'excellentes qualités. Il s'intéressa à l'œuvre des missions et commença à faire réparer l'église de Port-Royal réduite à l'état le plus pitoyable. On peut en juger par ce qu'en dit Dièreville en parlant de son arrivée à Port-Royal en 1700. " Je demandai, dit-il, l'église que je ne pouvais reconnaître, n'étant pas autrement bâtie que les autres maisons, et que j'aurais plutôt prise pour une grange, que pour un temple du vrai Dieu ".

Le presbytère ne valait pas mieux. " Monsieur le curé, ajoute Dièreville, me fit entrer dans sa chambre mal meublée, qui est au bout de l'église, y attenant contre l'ordre des presbytères ".

Cette peinture fait voir une fois de plus quelles désolations et quelles ruines laissaient après eux les incursionnistes de Boston et les flibustiers qui croisaient continuellement dans ces parages.

On a vu qu'en 1701 s'ouvrit à Port-Royal une école sous la direction de la Sœur Chauzon, religieuse de la congrégation de la Croix, de la Rochelle. Jusque-là les missionnaires et les curés de l'Acadie avaient été à peu près les seuls instituteurs. Ils avaient enseigné à lire et à écrire aux enfants les plus intelligents, dont ils avaient besoin soit comme servants de messe, soit comme greffiers ou chantres

d'église. Depuis que les Capucins avaient fermé leur séminaire de Port-Royal, on n'avait pas eu d'école régulière en Acadie.

V

On voit par ce qui précède quel fut, de 1700 à 1713, le mouvement des missionnaires dans la région acadienne, autant qu'il est possible de le fixer à cause des changements qui avaient lieu presque tous les ans.

Le roi de France faisait distribuer, au moins durant les temps de paix, une somme de 1500 livres aux missionnaires et 300 livres à chaque Récollet de l'Acadie ; mais en dépit de ces secours qui parvenaient plus ou moins régulièrement, de la sollicitude de l'évêque et du dévouement du séminaire de Québec, le nombre des ouvriers apostoliques de l'Acadie était insuffisant. L'évêque cherchait de nouveaux moyens pour y suppléer. Le zèle de ce prélat aurait été au-dessus de tout éloge, s'il n'eût été poussé parfois jusqu'à l'excès et accompagné de procédés étranges qui lui causaient souvent des embarras.

Ne pouvant se consoler de n'avoir pu fonder un séminaire à Port-Royal, il se tourna du côté de

Pentagoët où la mission abénakise fondée par l'abbé Thury semblait promettre de belles espérances, surtout depuis qu'elle était devenue si puissante, grâce au génie du baron de Saint-Castin. L'évêque aurait voulu y fonder un séminaire et il pria le supérieur de Montréal, M. de Belmont, d'en prendre la direction ; mais celui-ci lui en représenta l'impossibilité, attendu que la maison était déjà chargée de toutes les cures de l'île de Montréal et de toutes celles qu'il y avait à fonder au-dessus du lac Saint-Pierre, sur les deux rives du Saint-Laurent.

Sans se décourager, le prélat fit des propositions aux Bénédictins de Saint-Maur ; le roi les accepta ; mais les Bénédictins qui d'abord avaient paru s'engager, retirèrent leur promesse. L'évêque s'adressa ensuite aux Prémontrés de Flandre, qui acceptèrent avec empressement. Le supérieur, l'abbé de Saint-André aux Bois, très saint homme, mais plus ardent que judicieux, promit de passer lui-même en Acadie et d'y mener pas moins d'une centaine de religieux. C'était beaucoup trop ; ils y seraient morts de faim. Il ne lui en fut demandé que cinq pour Port-Royal, Beaubassin, la Hève et autres lieux ; c'était suffisant ; mais avant de les faire partir, le supérieur posa des conditions inacceptables et le projet échoua.

Mgr de Saint-Vallier s'adressa en dernier ressort à la cour qui répondit à sa prière en demandant au

Provincial des Récollets d'envoyer en Acadie deux religieux de plus, à qui le ministre assurait trois cents livres et le passage gratuit sur les vaisseaux du roi, comme aux autres missionnaires.

L'abbé Tremblay écrivit à cette occasion à Mgr de Laval (15 juin 1703) :

" J'ai toujours regret que nous n'établissions pas l'Eglise d'Acadie, car je crois qu'il y aurait du bien à faire, si on était soutenu par les puissances. Si j'avais une année devant moi, je ne désespérerais pas d'amener quatre ou cinq prêtres pour cette bonne œuvre ; mais j'en suis entièrement dégoûté par le libertinage de ceux qui ont l'autorité, qui sont cependant plus écoutés que de saints missionnaires par ce ministre toujours disposé à les préférer à eux et à condamner les gens de bien pour soutenir l'autorité, en quelques mains qu'il l'ait mise [1].

" L'Acadie est en ce moment dans un état où je ne saurais croire que Dieu ne la livre entre les mains des Anglais, pour en punir ceux qui la gouvernent ; car ils sont peut-être moins ses ennemis que ceux qui se disent catholiques et sont plus corrompus de mœurs que les hérétiques ".

Ces plaintes violentes qui vont jusqu'à l'invective,

1 — Ce ministre, c'était le comte de Pontchartrain.

sont trop générales et seraient même fausses si elles s'appliquaient à des hommes tels que les gouverneurs Brouillan et Subercase ; mais le lecteur sait d'avance ce qu'il faut entendre par ces puissances dont parle ici l'abbé Tremblay : c'était cette tourbe d'employés et de traitants dont nous avons déjà fait connaître la conduite indigne et les agissements.

En voyant les prévisions de l'abbé Tremblay sur la prochaine perte de l'Acadie, ne dirait-on pas qu'il était animé en ce moment d'un souffle prophétique ? La responsabilité de ce désastre retombait avant tout sur les ennemis du bien public. Ils y travaillaient depuis des années et c'est en vain que l'Eglise avait mis tout en œuvre pour les démasquer et les réduire à l'impuissance. Elle s'était vue dans une sorte d'impossibilité d'arrêter la ruine à laquelle nous touchons.

Il y avait pourtant un mouvement réel de progression religieuse, tant à Terreneuve qu'en Acadie, dans les hautes sphères de l'administration. Nous l'avons constaté dans la conduite de M. de Brouillan. Nous avons vu M. de Subercase, à Paris, au moment d'aller prendre possession de son gouvernement de Terreneuve, s'entretenir avec M. Leschassier, au séminaire de Saint-Sulpice pour les besoins des missions et lui demander quelques-uns de ses prêtres pour établir un séminaire à Plaisance.

En 1700, il n'y avait plus dans cette place qu'un Père récollet. Le gouverneur pensait que des prêtres séculiers y seraient plus efficaces. Il se plaignait que les Récollets ne se bornassent qu'aux fonctions d'aumôniers de la garnison et que les fêtes ne fussent point observées, pas même celles de Noël et de Pâques. Cependant l'évêque de Québec leur avait confié la cure avec les pouvoirs de grand vicaire.

M. de Subercase demandait de plus un hôpital et des Hospitalières de Québec pour soigner les malades et donner l'éducation aux filles. A défaut d'Hospitalières, le gouverneur désirait avoir des Sœurs Grises de France.

L'hôpital fut fondé en 1705. Bien qu'il fût très difficile de se procurer des religieuses pour le desservir, on finit par obtenir des Sœurs de la Charité.

J'ai raconté, dans la biographie de l'abbé Trouvé, la courageuse conduite de M. de Brouillan, lors de l'attaque de Port-Royal par le colonel Church en 1704. Avec une poignée de soldats et d'habitants du voisinage, il avait résisté vaillamment à treize cents Anglo-Américains descendus à l'improviste dans la rade, et les avait forcés de se rembarquer précipitamment après leur avoir fait subir des pertes considérables. Peu de temps après, il s'embarqua pour la France afin de rétablir sa santé gravement

atteinte, et encore plus pour exposer en personne à la cour les besoins de la colonie et la nécessité absolue d'y envoyer des troupes ; car la guerre de la succession d'Espagne qui continuait toujours en Europe, ne sévissait pas avec moins de fureur en Amérique. Louis XIV, sous le coup des plus grands revers de son règne, n'avait guère alors le temps de penser à la petite colonie française de l'Acadie. M. de Brouillan se rembarqua sans espoir d'être efficacement secouru. Il ne devait plus revoir ni la France, ni l'Acadie : il mourut en mer et eut l'Océan pour tombeau (1705).

A l'époque où nous sommes, les prêtres du séminaire de Québec n'étaient plus chargés des missions sauvages situées à l'ouest de la baie de Fundy. Ils avaient été forcés, bien malgré eux, de les céder aux Jésuites qui avaient fait toute espèce d'instances pour les obtenir. L'évêque de Québec avait dû se plier à ces exigences " pour le bien de la paix ", dit l'abbé Tremblay. Celui-ci s'en était plaint au nom de ses confrères dans plusieurs de ses lettres à Mgr de Laval. Il lui en avait exprimé ses alarmes, dès qu'il eut appris l'abandon de la mission de Pentagoët fondée par M. Thury ; car cet abandon entraînait celui des autres missions situées de ce côté de la baie de Fundy. C'est ce qui arriva en 1704, comme

on le voit par une lettre de M. Tremblay à Mgr de Saint-Vallier, du 20 janvier 1706.

« Nos missionnaires ont enfin consenti à ce que les Jésuites souhaitaient depuis longtemps de réunir les sauvages de M. Gaulin à leurs missions. Le gouverneur et l'intendant les en ont tant pressés de la part des Jésuites qu'ils y ont donné les mains. M. Gaulin amena tous les sauvages en septembre 1704 à Québec ; à la vérité une partie de ces sauvages fut se cabaner pendant l'hiver de 1704 à 1705 près M. Rageot à la Pointe-à-la-Caille [1] ».

Le P. de Rochemonteix dans ses *Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, ne parle point de cet accaparement de la mission de Pentagoët par

1 — Aujourd'hui Saint-Thomas-de-Montmagny.

Nous devons à l'obligeance de quelques-uns des prêtres du diocèse de Portland des notes intéressantes sur les Abénakis qu'on retrouve encore aujourd'hui sur les bords de la rivière Pénobscot, particulièrement sur le village de Panaouské, dont on connaît le rôle important dans l'histoire de ces missions. Le village de Panaouské, aujourd'hui Oldtown, existe encore au même endroit que jadis, c'est-à-dire à quatre lieues au-dessus de Bangor sur la rivière Pénobscot. C'est toujours une mission catholique, desservie comme il y a deux cents ans, par un prêtre canadien, l'abbé Trudel, natif des Trois-Rivières. Ces sauvages ont conservé leur foi et leurs mœurs au delà de ce qu'on pouvait espérer au milieu de la civilisation américaine. D'après le recensement de 1897, le village abénakis de Oldtown est de trois cent quatre-vingt-dix âmes. Sa population tend plutôt à décroître qu'à augmenter.

les Pères de la Compagnie de Jésus, bien qu'il ait poussé l'histoire des missions abénakises jusqu'à la mort du P. Rasle arrivée en 1724 ; mais il faut entendre les hauts cris qu'il jette contre Mgr de Saint-Vallier, quand il leur enleva, en 1698, la mission des Tamarois sur le Mississipi, pour la donner aux prêtres des Missions-Etrangères. Si l'acte de Mgr de Saint-Vallier fut blâmable, parce qu'il fut trop arbitraire, celui des Jésuites, pour être plus dissimulé, le fut-il moins ?

Je pourrais ajouter, en me servant des propres paroles du P. de Rochemonteix parlant de l'enlèvement des Tamarois aux Jésuites, " que cette manière *d'exercer son zèle apostolique*, en demandant le bien d'autrui, sous prétexte qu'il vous est utile ou nécessaire, est assez étrange, pour ne rien dire de plus " (Vol. III, pp. 566–567).

La suite de la lettre de M. Tremblay qu'on vient de voir, est à citer, car elle retrace une des courses apostoliques de l'abbé Gaulin, sur lequel on n'a malheureusement que peu de renseignements, bien qu'il ait été un des plus vaillants missionnaires de l'Acadie.

" Les guerriers menèrent M. Gaulin à Plaisance. Bien leur prit de ne se pas embarquer dans une barque qui y allait laquelle a péri avec neuf hommes qui étaient dedans. Ils y allèrent en canot et y

arrivèrent heureusement [1]. M. Gaulin a été bien reçu et traité de M. de Subercase dont il se loue fort. Il est revenu l'été de 1705 par l'Acadie. Il l'a toute parcourue avec de grandes fatigues et dépenses, et il a visité tous les sauvages, et les a préparés à les rassembler l'automne ensemble. En effet il m'écrit de Québec du mois de septembre dernier qu'il y retourne hiverner, et quoiqu'il envisage les peines et les dépenses qu'il lui faudra faire, il s'expose à tout pour établir cette mission dont il se promet beaucoup".

VI

M. de Subercase, gouverneur de Plaisance, qui succéda à M. de Brouillan (1706), fut le dernier et le plus brillant des gouverneurs français de l'Acadie. Pendant sa trop courte administration, il n'eut à cœur que le bien public, celui de la religion, le bonheur et la prospérité de l'Acadie. La bravoure et

1 — A cette occasion, l'évêque de Québec étendit les pouvoirs de vicaire général déjà accordés à M. Gaulin pour toute l'Acadie, jusqu'à Plaisance en l'île de Terreneuve et aux lieux circonvoisins (28 octobre 1704). On voit par là quelle immense étendue de territoire cet infatigable apôtre avait à parcourir.

les vertus militaires s'alliaient en lui au désintéressement et à l'intégrité du caractère. Il eut certainement conservé l'Acadie à la France, si le roi lui eût seulement envoyé des armes et des munitions avec cinq cents hommes de troupes. Malgré le délaissement complet où il fut abandonné, il ne craignit pas de résister, derrière ces remparts croulants, à des forces quatre ou cinq fois plus nombreuses que les siennes.

Au printemps de 1707, une flotte anglo-américaine, portant quinze à dix-huit cents hommes sous le commandement du colonel March sortit de Boston et apparut tout à coup dans la rade de Port-Royal. L'expédition avait été préparée avec tant de secret que Subercase n'en eut connaissance qu'à l'apparition des vaisseaux à l'entrée du port. Subercase était donc surpris, mais il ne fut pas déconcerté. Son sang-froid, sa présence d'esprit, la fermeté et la précision de ses ordres, rétablirent la confiance autour de lui, bien qu'il n'eût pas deux cents hommes de garnison. Il rassembla tout ce qu'il avait sous la main d'habitants et de sauvages, en forma divers partis et les lança sur les ennemis, dont ils retardèrent les mouvements. Bientôt accourut à son secours Anselme de Saint-Castin, fils du fameux baron, avec une petite troupe d'Abénakis. Subercase connaissant son intrépidité et son expérience dans les guerres

d'escarmouche, lui confia le commandement de ses avant-postes. Tous deux combinèrent si habilement leurs attaques qu'ils retardèrent plusieurs jours les approches des Anglo-Américains, puis les forcèrent à lever le siège.

Le colonel March, tout honteux de sa déconvenue, alla se réfugier avec sa flotte dans le port de Casco, n'osant se montrer à Boston, où ses concitoyens indignés auraient pu lui faire un mauvais parti. On s'y préparait à un triomphe qu'on croyait certain, quand un messager de March vint annoncer l'humiliante nouvelle. L'indignation fut extrême. Quelques nouveaux renforts furent envoyés à March avec ordre d'aller s'emparer de Port-Royal. March obéit. Mais cette fois Subercase était prévenu. Il s'attendait à une nouvelle tentative et il s'y était préparé. Il reçut les New-Englanders avec plus de vigueur que la première fois et obligea bientôt March à une retraite plus honteuse encore que la précédente. Lorsque la flotte vaincue apparut dans le port de Boston, la cité puritaine retentit de cris de colère et de rage. March fut sifflé quand il se montra dans les rues de Boston ; les enfants couraient après lui en criant : " Sabre de bois " ! Il fut même question de le faire juger par une cour martiale.

Subercase convoqua toute la population acadienne

à rendre des actions de grâces à Dieu de la délivrance inespérée de Port-Royal.

Pendant que les colonies anglaises se reconnaissant incapables d'écraser la poignée de braves qui s'y défendaient, demandaient des secours à l'Angleterre pour prendre leur revanche, Subercase reprenait le cours de sa bienfaisante administration. Il mit utilement à profit les trois années de tranquillité relative dont il eut à jouir avant la lutte suprême qui devait mettre fin au régime français en Acadie.

Les Récollets avaient bâti près de l'église de Port-Royal un couvent qui fut détruit par un incendie en 1708. En annonçant cet accident au ministre (20 ou 30 décembre 1708), M. de Subercase rendait ainsi compte d'un différend qui s'était élevé entre les habitants de Port-Royal et les religieux.

" Ils sont en état de faire rebâtir ce couvent par ce qu'ils tirent de Sa Majesté et ce que leur rend la cure.

" Cette maison forme des difficultés entre les moines et les habitants : ces premiers prétendent que c'est à eux en propre, qu'on a donné quatre mille livres pour acheter le terrain de cette maison ; mais les habitants soutiennent que c'est pour y bâtir une église et un presbytère.

" Ils demandent les intentions de Sa Majesté sur cela, parce que le presbytère leur sera plus aisé à

bâtir qu'un couvent. A l'égard de (l'église de) la paroisse, il croit qu'il faut attendre à la paix pour y travailler, car elle serait exposée à être brûlée, si les ennemis venaient à l'Acadie".

Cette lettre de M. de Subercase jette quelques lumières sur la situation religieuse de la paroisse de Port-Royal, à cette date. La crainte des invasions ennemies avait empêché jusqu'alors de rebâtir l'église et le presbytère.

Le couvent des Récollets avait tenu lieu de résidence curiale jusqu'à l'époque de son incendie. Il y résidait habituellement au moins deux religieux et quelquefois plus. Le P. Justinien Durand, dont le souvenir est justement resté en vénération parmi les Acadiens, remplissait les fonctions de curé depuis 1704. "Il y a, continue M. de Subercase dans la lettre déjà citée, cinq cents écus pour les missions de l'Acadie. Les missionnaires, le curé de Port-Royal, ceux des Mines, de Beaubassin ont chacun cent écus. Le sieur Gaulin, missionnaire des sauvages micmacs, a aussi cent écus. M. l'évêque de Québec en reçoit cent (pour l'Acadie), qu'il emploie comme il le juge à propos. Le sieur Gaulin aurait plus besoin de trois cents écus que les autres de cent, parce qu'il n'a ni dîme, ni revenus et qu'il est obligé à faire une dépense considérable dans les

fréquents voyages qu'il fait dans tous les lieux de sa mission.

" Il y aurait de la justice à lui faire trouver un fonds au moins de cent pistoles ".

On le voit, les missionnaires acadiens n'étaient point délaissés. Cette lettre du gouverneur montre que la cour de France avait de la sollicitude pour eux, pourvoyait à leur entretien, les secourait dans leurs besoins : elle fait voir aussi que les officiers du roi veillaient à leur bien-être, et cela dans le temps où la guerre sévissait avec le plus de fureur.

Dans cette même lettre, M. de Subercase raconte aussi les travaux de l'abbé Gaulin :

" Suivant les ordres que je lui en ai donnés, il a voulu travailler à rassembler les sauvages de la péninsule de l'Acadie, et il avait jeté les yeux sur le quartier de Chédabouctou. Il y avait même fait porter des vivres pour pouvoir les aider, mais sa dépense a été inutile, ces sauvages lui ayant représenté que cet endroit était trop éloigné du lieu de leurs chasses et trop exposé aux Anglais qui y sont tous les jours.

" Ils lui ont proposé de s'établir sur une petite rivière nommée Sainte-Marie qui est à vingt lieues ouest de Canseau [1] ".

1 — Ce cours d'eau ne serait-il pas la rivière Shubenacadie, où l'on sait que l'abbé Le Loutre avait plus tard sa mission ?

Cette proposition fut acceptée, " d'autant plus que ces sauvages qui viennent la plupart de Terre-neuve, y ont trouvé plus de douceur qu'en leur pays ; et ils y seraient même retournés, si l'abbé Gaulin ne s'était engagé à hiverner avec eux et à leur faire trouver au printemps quelques commodités pour ensemencer leurs terres, si on avait jugé à propos de lui envoyer les outils qu'il avait demandés, il y a quelque temps, pour labourer les terres. C'eût été un grand appas pour eux. Il n'y a pas d'autres moyens pour en faire de bons chrétiens, et en tirer un jour des services pour les pêches, à quoi ils sont très propres ".

M. de Subercase ne se contentait pas de rendre compte au ministre du bien que faisaient les mission-naires des sauvages ; il visitait lui-même les villages indiens, s'entretenait avec les chefs, leur faisait des présents, pour les tenir dans l'obéissance et le service de la France. Ses rapports nous les montrent bien disposés, prêts à recevoir la direction qu'on leur donnait ; mais dans le plus grand besoin de secours. La plupart vivaient dans une affreuse misère.

Cette correspondance de Subercase achève de faire connaître son beau caractère. Administrateur aussi attentif que brave et habile homme de guerre, il avait toutes les qualités nécessaires pour conserver la colonie, la faire grandir et prospérer, si la France

avait compris toute son importance, si, malgré les revers qu'elle venait d'essuyer, elle avait consenti à faire le sacrifice de quelques compagnies de soldats pour sa défense. Mais l'étoile de la France qui avait jeté un si grand éclat en Amérique, commençait à pâlir sur ce continent et allait bientôt pencher vers son couchant pour ne laisser après elle qu'une traînée de gloire et de bienfaits.

VII

Le gouverneur de l'Acadie connaissait l'exaspération qui régnait dans la Nouvelle-Angleterre et il ne doutait pas qu'elle ne revînt prochainement à la charge. Il en prévint la cour de France qui malheureusement n'écouta que faiblement sa demande. Il ne vit arriver en 1708 que deux petits bâtiments, *La Loire* et *La Vénus* qui n'amenaient point de soldats, mais uniquement des armes et des munitions en quantité insuffisante. Subercase, dont l'esprit était plein d'énergie et de ressources résolut cependant d'en profiter pour réparer les dommages causés par les invasions et mettre le fort en état de défense. Il retint les deux vaisseaux, leur donna des pilotes expérimentés, et les envoya en croisières. Port-Royal était le lieu de refuge de plusieurs corsaires français qui, encouragés par le gouverneur, faisaient conti-

nuellement la course le long des côtes Ces navires arrivaient souvent avec des prises qui l'aidaient à subvenir à ses dépenses.

Le plus célèbre de ces corsaires était le capitaine Pierre Morpain, flibustier, de Saint-Domingue, qui était devenu la terreur des navigateurs anglais. Il s'était rendu très utile durant les deux derniers sièges de Port-Royal, en embossant son vaisseau sous les murs du fort et en croisant ses feux avec ceux de la place. Retourné aux Antilles, il en était revenu avec un chargement qui fut très précieux pour Subercase. Puis il reprit la mer dans l'été de 1708 et ramena à Port-Royal en moins d'un mois, neuf prises, après avoir coulé à fond quatre navires qui s'étaient défendus. Il conduisit ensuite un chargement à la Martinique, d'où il revint au commencement de 1709, avec les denrées et les munitions qui manquaient à Port-Royal.

" Sur sa route, il rencontra un navire de guerre de Boston. Morpain résista et lui fit éprouver de sérieuses avaries ; mais, comme son tonnage était beaucoup plus faible, il se trouva bientôt obligé de prendre chasse pour lui échapper ; ce fut alors que, se sentant serré de près par l'anglais qui le poursuivait, il intervertit les rôles et, virant de bord avec résolution, il aborda son adversaire avec une telle furie, que plus de la moitié de l'équipage anglais

(cent hommes) fut massacré avec le capitaine, et que le reste se rendit à discrétion.

" Le flibustier n'avait perdu que sept hommes. Il ramena sa prise en triomphe à Port-Royal avec son propre chargement ; il y fut reçu avec enthousiasme, et son ovation fut d'autant plus complète qu'il courtisait alors la fille d'un des seigneurs de l'Acadie, Marie, fille de Louis Damours des Chaufours, ce capitaine de sauvages qui possédait le fort de Jemsek sur le Saint-Jean ; ce fut sa fiancée qui le couronna dans ce triomphe, et il l'épousa le 13 août 1709 [1] ".

Ces hardies expéditions ne tardèrent pas à répandre une telle aisance en Acadie que Subercase put écrire au ministre :

" Toutes choses sont maintenant abondantes, excepté les vêtements, mais rien ne sera plus facile que d'en créer un bon approvisionnement, car le lin et la laine foisonnent ici d'une manière merveilleuse. Plus je considère ce peuple, plus je pense que ce sont les gens les plus heureux du monde ; les voilà presque entièrement relevés des pertes que leur avaient causées les invasions anglaises, il y a deux ans. J'ai pu distribuer aux Indiens de la poudre et du plomb, presque en même quantité que les autres années ; les missionnaires jésuites m'ont grandement aidé.

1 — Rameau, *Une colonie féodale*, vol. I, p. 343.

" Le commerce de Boston avait été à demi-ruiné par les déprédations des corsaires, mais ces grands succès eux-mêmes étaient à la fois profitables et funestes à l'Acadie ; ces croisières, en effet, poussaient à bout les Américains, et accroissaient de jour en jour l'irritation extrême qu'ils nourrissaient contre les Français, et le désir haineux de se délivrer de leur fatal voisinage. Les colons français, il faut bien cependant le reconnaître, furent toujours entraînés, en ces circonstances, par l'animosité des Anglais et par la force des événements. Ils eussent volontiers souscrit à participer aussi peu que possible aux guerres européennes ; mais, se sentant toujours menacés d'agressions redoutables (depuis Argall jusqu'à Church) et ne recevant de France qu'une protection très insuffisante, ils étaient obligés de recourir à des moyens extrêmes de défense irrégulière, par le concours des sauvages et des corsaires ; l'animosité des Anglo-Américains devenait alors une rage furieuse, et le remède empirait ainsi le mal, jusqu'à la crise finale qui devait emporter le malade.

" Il se formait en effet dans la Nouvelle-Angleterre un orage terrible contre l'Acadie [1] ".

1 — Rameau, *Une colonie féodale*, vol. I, p. 345.

VIII

Les Anglo-Américains, se reconnaissant impuissants à emporter à eux seuls la petite bicoque de Port-Royal défendue par une si petite troupe qu'elle méritait à peine le nom de garnison, allèrent, comme on l'a vu, quêter du secours en Angleterre. Celle-ci, plus libre de ses mouvements durant la guerre, par suite de son isolement du continent, répondit à l'appel de ses colonies.

En 1710, elle expédia à Boston un régiment d'infanterie de marine, des officiers, des munitions de toutes sortes, et les fonds nécessaires pour lever et organiser dans le pays même quatre régiments.

Le 18 septembre 1710, une flotte nombreuse portant trois mille quatre cents soldats, aux ordres du colonel Nicholson, fit voile de Boston et entra le 24 suivant dans la rade de Port-Royal.

Tout conspirait en ce moment pour la ruine de l'Acadie. Depuis le départ de *La Loire* et de *La Vénus* en 1708, Subercase n'avait reçu ni un homme ni un écu, selon ses propres expressions ; et il avait à peine du papier pour écrire sa correspondance. D'autre part, les corsaires qui avaient été d'un si puissant secours aux deux sièges précédents, avaient tous

quitté l'Acadie, chassés par une épidémie [1]. La garnison qui ne comptait pas deux cents hommes n'avait reçu que de faibles renforts de Saint-Castin et des autres capitaines de sauvages ; car ceux-ci ne recevant plus de présents, pas même de munitions de guerre, étaient rebutés et n'avaient pas voulu marcher. De plus les habitants découragés hésitaient à se défendre.

Toute résistance semblait donc insensée. Subercase cependant répondit si fièrement à la sommation que lui fit Nicholson de se rendre, que celui-ci le crut en état de lui résister :

— Allez dire à votre général, répondit-il à l'envoyé, qu'il vienne chercher lui-même les clefs du fort.

L'armée des assiégeants ne s'approcha qu'avec la plus grande circonspection, ayant encore présents les échecs inattendus des sièges précédents. A trois reprises différentes le feu de la place la repoussa en désordre jusque dans son camp. Ce ne fut qu'après dix-neuf jours de siège en règle que Subercase consentit à capituler. Sa résistance avait été si héroïque que le général anglais lui accorda les conditions les plus honorables. La garnison sortit en ordre de bataille, avec armes et bagages, traînant un mortier, tambours battants et les couleurs au vent.

1 — *Correspondance de Subercase.*

Les Anglais furent saisis d'étonnement en ne voyant défiler pour toute garnison que cent cinquante-six hommes, y compris les officiers, hâves et défaits, et vêtus de guenilles. C'était le dernier jour de l'Acadie française mais il était glorieux, comme devait l'être celui de la Nouvelle-France, un demi-siècle plus tard.

La perte d'une petite forteresse inconnue comme Port-Royal passa inaperçue au milieu du tumulte de la guerre qui agitait l'Ancien-Monde. Cette perte commençait cependant l'ère de la déchéance coloniale de la France. Le comte de Pontchartrain, ce ministre à courtes vues comme ceux qui devaient lui succéder sous le règne suivant, ne parut s'apercevoir de l'importance de Port-Royal qu'après l'avoir perdu. Il écrivit au marquis de Beauharnois, alors intendant à la Rochelle :

" Je vous fais assez connaître combien il est important de reprendre ce poste, avant que les ennemis y soient solidement établis. La conservation de toute l'Amérique septentrionale et le commerce des pêches le demandent également ; ce sont deux objets qui me touchent vivement et je ne puis trop exciter le gouverneur et l'intendant du Canada à les envisager avec les mêmes yeux [1] ".

1 — Le gouverneur était alors M. de Vaudreuil, et l'intendant, M. Raudot.

Il y avait un troisième sujet beaucoup plus sérieux qui aurait dû toucher plus vivement encore le ministre du roi très chrétion, et qu'il ne mentionne même pas : c'était d'arracher des peuples entiers aux dangers de l'apostasie, danger que l'indifférence du ministre ne semble pas soupçonner.

Il fallait sauver la religion des Acadiens, des Micmacs, des Abénakis. Cela valait mieux que de sauver les morues de Terreneuve et les baleines du Labrador.

C'était à cela qu'il fallait surtout exhorter le gouverneur et l'intendant du Canada.

Les Acadiens ne voyant plus aucune apparence de secours ni de France ni du Canada, firent leur accommodement avec le gouverneur de Port-Royal, tout en assurant M. de Vaudreuil que la nécessité seule et la crainte d'être inquiétés dans leurs récoltes les obligeaient à cette démarche, qu'au reste ils demeuraient catholiques et que le roi n'aurait pas de meilleurs sujets. Ceux de la banlieue de Port-Royal furent d'abord les seuls à prêter serment d'allégeance à l'Angleterre.

Malgré cette soumission, le gouverneur de Port-Royal fit enlever, au mois de janvier 1711, le P. Justinien Durand, curé de la paroisse Il le fit surprendre pendant qu'il célébrait le saint sacrifice

et l'envoya prisonnier à Boston avec cinq habitants, dont l'un mourut au sortir de sa captivité.

Le gouverneur Vetch commit de telles vexations contre les Acadiens qu'elles excitèrent l'indignation même des officiers anglais de Port-Royal. Il leva d'excessives contributions et se rendit coupable de si criantes extorsions que l'un d'eux s'en plaignit au secrétaire d'Etat, lord Darmouth [1].

Il ne restait plus à l'Acadie que l'abbé Gaulin, toujours missionnaire des Micmacs. Cet apôtre intrépide et dévoué ne recevait plus depuis longtemps aucun secours de France. Il brava cependant toutes les misères et tous les dangers pour rester à son poste. Les Anglais lui avaient voué une haine mortelle parce qu'il avait souvent accompagné ses sauvages dans leurs partis de guerre. Il vivait avec les Indiens et comme les Indiens.

Tandis que les Anglais faisaient tous leurs efforts pour gagner et pervertir les sauvages par des présents, par des conseils où ils cherchaient à ébranler leur foi et à leur faire comprendre que les Français ne pouvaient plus les soutenir, l'abbé Gaulin les maintenait attachés au catholicisme et à la France.

Il s'en fallut peu vers ce temps que les Micmacs

1 — *Vane au secrétaire d'Etat.* 5 mai 1711.

et les Abénakis de l'abbé Gaulin ne reprissent Port-Royal. Soixante Anglais de la garnison, commandés par le major de la place, un ingénieur et six autres officiers, s'embarquèrent dans des canots pour aller incendier dans le haut de la rivière les fermes des colons qui n'avaient pas encore fait leur soumission. Quarante sauvages micmacs et abénakis eurent vent de cette expédition et résolurent de l'arrêter. Leur chef, Simouret, sauvage de Pentagoët, les disposa en deux bandes et les mit en embuscade de chaque côté de la rivière au milieu d'épais taillis. Au moment où les Anglais passaient à leur portée sans se douter de rien, les Micmacs firent sur eux des décharges si meurtrières que pas un seul Anglais ne s'échappa pour aller porter à Port-Royal la nouvelle de la catastrophe.

En apprenant cet exploit, les colons prirent les armes ; l'abbé Gaulin se joignit à eux avec tous ses Micmacs et députa un courrier à M. de Costebelle, gouverneur de Plaisance, pour le prier d'envoyer M. l'Hermite, l'un de ses plus braves officiers, afin qu'il se mît à la tête du détachement. Il ne restait plus pour garnison à Port-Royal que cent cinquante hommes, la plupart malades et démoralisés. Ils auraient pu être surpris et la place emportée d'assaut, comme cela eut lieu plus d'une fois ailleurs par les sauvages. Malheureusement M. de Costebelle ne

fut pas en mesure de détacher un seul de ses officiers, et une si belle occasion fut manquée [1].

Les trois années qui suivirent la prise de Port-Royal furent des années de trouble et d'anxiété. Les malheureux Acadiens, tombés aux mains de leurs plus mortels ennemis, se demandaient quel serait le sort que leur réservaient les deux puissances rivales qui se disputaient leur pays. Enfin le traité d'Utrecht, conclu en 1713, fixa leur destinée : il les séparait irrévocablement de la France, et les faisait passer sous le joug de la Grande-Bretagne. L'Acadie perdit même son nom et devint la Nouvelle-Ecosse.

On a trop écrit sur les premiers gouverneurs anglais de la Nouvelle-Ecosse pour qu'il soit nécessaire de rappeler la conduite qu'ils tinrent à l'égard des Acadiens. C'est un fait universellement admis qu'ils mirent tout en œuvre pour les empêcher d'évacuer la province et de profiter des grands avantages que leur offrait la France en les invitant à venir s'établir soit au Cap-Breton, soit à l'île Saint-Jean, aujourd'hui l'île du Prince-Edouard.

Cette île eut dès lors commencé à être peuplée, tandis qu'au printemps de 1720, elle était encore

1 — *Documents sur la Nouvelle-France*, vol. II. p. 547. — *Desgouttins au ministre*, 17 novembre 1711. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, tome IV. p. 92.

déserte. Ce ne fut que durant l'été de cette année que le premier groupe de colons y fut envoyé par le comte de Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, à qui le roi de France avait concédé, l'année précédente, l'île Saint-Jean et celle de Miscou pour y établir une colonie agricole et des pêcheries sédentaires.

Cette entreprise décida le retour des Sulpiciens en Acadie. Le comte de Saint-Pierre, ami de vieille date des prêtres de Saint-Sulpice, et particulièrement de l'abbé de Breslay qu'il avait dû connaître à la cour de Versailles avant que celui-ci eût embrassé la carrière ecclésiastique, réussit à lui persuader de se dévouer à l'œuvre nouvelle. Il n'eut pas de peine à obtenir le consentement du supérieur de Saint-Sulpice, l'abbé Leschassier; car, de grands capitalistes s'étant associés à l'entreprise, elle paraissait avoir des chances de succès, ce qui faisait croire au supérieur que le temps était peut-être venu de reprendre le projet d'un séminaire en Acadie qui n'avait été qu'ajourné.

CHAPITRE CINQUIÈME

—

L'abbé René-Charles de Breslay. — Son origine et sa jeunesse. — Gentilhomme de la chambre du roi à la cour de Louis XIV. — Il renonce au monde et rentre à Saint-Sulpice. — Il se consacre aux missions de la Nouvelle-France. — Curé de Montréal. — Missionnaire des Népissings. — Il fonde la bourgade de l'île-aux-Tourtes. — Retour en France. — Il est envoyé à l'île Saint-Jean avec l'abbé de Métivier. — Premières années de cette colonie. — Le projet d'y fonder un séminaire est abandonné. — L'abbé de Breslay à Beaubassin. — Il retourne en France. — Reprend la vie de mission et devient curé de Port-Royal. — Le gouverneur Mascarène et son projet d'asservir les Acadiens — Leur situation intellectuelle et morale. — Le gouverneur Armstrong et son odieuse politique. — Il force l'abbé de Breslay à se réfugier dans les bois. — Armstrong va l'accuser en Angleterre. — L'abbé de Breslay revient à Port-Royal — Sa justification. — Derniers outrages. — L'abbé de Noinville du Gléfien aux Mines. — Son retour en France avec l'abbé de Breslay.

I

Charles-René de Breslay appartenait à une des familles nobles du Maine. Né en 1658, il reçut cette parfaite éducation qui a rendu si célèbre la société du dix-septième siècle. La position de sa famille le

fit admettre à la cour de Louis XIV et il fit partie de sa suite en qualité de " gentilhomme servant de la chambre du roi ". Ce prince l'eut bientôt en haute estime et lui garda sa faveur jusqu'à la fin de sa vie. M. de Breslay conserva son emploi jusqu'à l'âge de trente et un ans ; mais alors dégoûté du monde, qui nulle part n'est plus rempli de déceptions qu'à la cour des rois, il vendit sa charge et alla s'enfermer dans le séminaire de Saint-Sulpice. Ce fut le 4 juillet 1689 qu'il rompit ainsi avec le siècle, au grand étonnement de ses amis qui le savaient dans les faveurs royales.

Il passa cinq années au séminaire, cinq années de paix et de bonheur, partagées entre la prière, l'étude et l'exercice des vertus cléricales. Le 1er février 1694, il s'affilia à la compagnie de Saint-Sulpice et demanda à partir pour la Nouvelle-France. Les sanglants exploits des Iroquois, les hécatombes humaines qu'ils avaient faites quelque temps auparavant aux environs de Montréal avaient retenti jusqu'en France, et faisaient frissonner les amis de M. de Breslay, les grands de la cour, les ducs et les duchesses qui venaient le voir au parloir du séminaire et lui faire leurs adieux. Le gentilhomme de la chambre partit le 3 avril dans l'espoir de cueillir la palme du martyre dans les forêts américaines. La

traversée fut rude, dura quatre mois, et l'abbé de Breslay en fut fort incommodé. Il arriva cependant sain et sauf à Montréal le 3 août avec M. Le Breton, un autre sulpicien, son compagnon de voyage.

Les deux premières années de M. de Breslay à Villemarie se passèrent en occupations diverses et dans l'étude de la langue algonquine, car avant tout il voulait être missionnaire chez les sauvages.

On pensa quelque temps à lui pour remplacer M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire ; mais il était bien nouveau dans le pays et ne le connaissait pas encore assez. On le nomma vicaire suppléant et ensuite curé d'office de Notre-Dame. Il y travailla avec beaucoup de zèle à la réformation des mœurs, et à combattre les désordres que Mgr de Saint-Vallier signalait avec vigueur dans ses mandements et ses visites pastorales. Il dressa tout un plan pour la répression de la vente des boissons enivrantes, qu'il fit parvenir au roi par l'entremise de M. Geoffroy qui se rendait en France.

En outre, il s'intéressait vivement aux œuvres de charité et à tout ce qui contribuait au développement du pays. Il prit une grande part à la construction du canal de Lachine, qu'avait fait ouvrir M. Dollier en 1692, et où le séminaire dépensa une somme qui de nos jours équivaudrait à soixante mille francs.

Cependant les désordres qui régnaient dans le pays, une ophtalmie dont il eut à souffrir beaucoup et qui l'empêchait de remplir les fonctions de sa charge, son attrait pour les missions sauvages, le détachèrent bientôt du ministère paroissial. Il insista pour en être déchargé et demanda à être attaché à la mission algonquine des Népissings qu'avait fondée dans la baie d'Urfé, M. Lascaris d'Urfé, et où avaient travaillé quelque temps M. Trouvé et M. de Fénelon après leur retour de la baie de Kenté.

Sur ces entrefaites vinrent à mourir M. Tronson et M. Dollier de Casson, l'un à Paris, l'autre à Villemarie à une année de distance, 1700 et 1701.

On fonda l'année suivante dans le gouvernement de Montréal, cinq nouvelles paroisses dont Mgr de Saint-Vallier donna l'administration aux prêtres du séminaire.

M. de Breslay fut nommé par le nouveau supérieur, M. de Belmont, pour être son remplaçant dans la paroisse Saint-Louis, qui s'étendait des limites de Lachine aux extrémités de l'île de Montréal.

Il prit possession de cette cure en mars 1703.

Le zèle de l'ardent missionnaire trouvait libre champ à s'exercer auprès des Français et des Indiens de cette partie extrême de la seigneurie de Montréal.

Pour séparer les sauvages du commerce des blancs et les arracher au danger de l'ivrognerie, M. de

Breslay songea bientôt à transporter dans les îles de Vaudreuil la mission de la baie d'Urfé.

Il y trouva de l'opposition, mais son énergie triompha de toutes les difficultés. Il fit lui-même tous les frais du transport et de l'établissement de la mission, de la construction de l'église et du presbytère, dans l'Ile-aux-Tourtes, comptant sur les allocations de la cour qui lui viendraient plus tard.

La fondation avait son importance militaire : elle couvrait à l'ouest et au sud la colonie de Montréal. Le gouverneur général, M. de Vaudreuil, sur les terres duquel la mission était établie, l'intendant, le ministre de la marine et la cour s'y intéressaient vivement.

M. de Breslay s'y transporta lui-même, obtint le remboursement d'une partie de ses dépenses, une pension de 400 livres, des ornements pour sa chapelle. On y construisit un fort, on y mit une garnison et le lieutenant Linctôt pour la commander, enfin un second missionnaire pour aider l'abbé de Breslay qui faisait lui-même les frais de son entretien.

Il se dévoua à cette mission pendant seize ans, entreprit pour la soutenir et la développer trois voyages en France, durant lesquels il fut bien reçu du roi, du conseil de la marine et comblé de présents.

Ce qui assura le succès de la mission de l'Ile-aux Tourtes, ce fut la reconnaissance qu'en témoignèrent

les Népissings qui en conçurent un attachement inviolable pour la France. Ce n'était pas là un fait nouveau : le même résultat avait eu lieu partout où les Robes Noires avaient implanté des missions. Celle de l'île-aux-Tourtes fournissait un corps de guerriers fort courageux, très dociles, qui se signalèrent dans toutes les rencontres, surtout dans la guerre contre les Outagamis ou Renards, et méritèrent constamment les éloges et la reconnaissance des gouvernants du pays et de la cour de Versailles.

Vers 1714, M. de Breslay échappa à un grave accident par une assistance miraculeuse qu'il attribua à l'intercession de la bonne sainte Anne. Il fit à cette occasion un vœu qui l'obligea à fonder une chapelle sous le vocable de cette grande sainte. Ce fut l'origine de la paroisse Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile, qui fut alors détachée de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire.

Durant les premières années qui suivirent l'établissement de la bourgade de l'Ile-aux-Tourtes, la bonne entente avait régné entre les missionnaires qui la desservaient et les autorités civiles. Mais cette paix avait commencé à être troublée à partir de l'année 1712 par une occasion donnée aux sauvages de se procurer des boissons enivrantes. Contre les défenses du roi que lui-même avait promulguées, le gouverneur général, M. de Vaudreuil, établit à

l'Ile-aux-Tourtes un fermier à qui il donna l'autorisation de faire la traite et de vendre de l'eau-de-vie aux sauvages. Ce fut une cause d'affreux désordres contre lesquels les missionnaires, particulièrement l'abbé de Breslay, protestèrent énergiquement. Celui-ci faillit un jour être tué par un Népissing ivre. Il se vit forcé de faire un voyage en France pour faire cesser ce commerce. Ses plaintes furent bien accueillies du conseil de la marine ; mais ses supérieurs craignant que son retour à Montréal ne contrariât le gouverneur général qui se trouvait humilié du succès obtenu par M. de Breslay, le retinrent en France.

Les jours de la mission de l'Ile-aux-Tourtes étaient comptés ; car celle du lac des Deux-Montagnes étant fondée, les deux missions se fondirent en une seule.

II

L'abbé de Breslay était arrivé à Paris au moment où le projet de colonisation de l'île Saint-Jean par le comte de Saint-Pierre occupait l'attention publique. Le comte était un personnage haut placé à la cour, ayant de l'influence tant par sa valeur personnelle que par sa fortune et par ses relations avec le monde de la finance. Il avait toute la faveur du gouverne-

ment qui cherchait à réparer la faute impardonnable commise par l'abandon de l'Acadie, et qui dépensait dans cette vue des millions pour fortifier Louisbourg dans l'île déserte et stérile du Cap-Breton, décorée pompeusement du nom d'Ile-Royale. Des deux grandes îles du golfe Saint-Laurent laissées à la France par le traité d'Utrecht, l'île Saint-Jean était la seule qui, par la douceur relative de son climat et par la fertilité de son sol, était réellement favorable à la colonisation. Elle était d'ailleurs plus rapprochée que l'île du Cap-Breton des groupes acadiens de la Nouvelle-Ecosse, sur lesquels on comptait toujours pour la peupler, comme elle le fut effectivement plus tard.

La colonie que le comte de Saint-Pierre se préparait à y transporter sous les auspices du gouvernement paraissait avoir des chances exceptionnelles de stabilité et même de rapide accroissement, lorsque la proposition d'en faire partie fut faite à l'abbé de Breslay. La décision que venait de prendre le supérieur de Saint-Sulpice de ne pas le renvoyer à Montréal et le désir que le vieux missionnaire avait d'achever ses jours dans les missions le décidèrent à accepter sans difficulté. On ne pouvait souhaiter un guide spirituel plus propre à inspirer confiance et courage à des colons. L'abbé de Breslay était un homme d'âge, de qualité, d'expérience dans ce genre

de ministère, sachant les langues apparentées à celles des Indiens en Acadie et des îles du golfe Saint-Laurent. Il n'y avait qu'un inconvénient dans ce choix. L'abbé de Breslay était peut-être trop avancé dans la vie, ayant plus de soixante ans et une santé ébranlée par une longue suite de travaux et de fatigues. Pour la même raison, l'abbé de Breslay hésitait à partir sans emmener avec lui un confrère qui lui servît de compagnon de voyage et de mission. Il se rendit cependant seul à la Rochelle, où devait avoir lieu le départ ; mais avant de s'embarquer, il ne put s'empêcher d'exprimer son désir à M. Leschassier. Celui-ci mandait le 17 mai 1720 à M. de Belmont, supérieur de Montréal : " M. de Breslay écrit de la Rochelle pour demander qu'on lui donne un compagnon pour aller avec lui à l'île Saint-Jean. On n'a rien déterminé, ne voyant pas qui on pourrait lui donner ".

Le choix des supérieurs de Paris tomba sur l'abbé de Métivier, jeune sulpicien qui était déjà préparé à la vie de mission.

Marie-Anselme de Métivier, originaire de l'Orléanais, avait été envoyé une première fois au Canada en 1716. Il y avait passé quelques années tant à Montréal qu'à la Longue-Pointe, dont il fut un des premiers curés. Repassé en France, il n'avait pu se

plier que difficilement à la vie retirée et monotone des séminaires. Aussi fut-il bien aise d'accepter l'offre qui lui fut faite d'aller assister l'abbé de Breslay, avec qui il avait eu de fréquentes relations pendant son séjour à Montréal. Ils étaient tous deux à l'île Saint-Jean vers le mois d'août 1720 avec la nouvelle colonie débarquée au port Lajoie.

Les pêcheries avaient été de tout temps dans ces parages la source la plus immédiate de profit. Ce fut ce motif qui engagea la compagnie à venir asseoir un de ses établissement au havre Saint-Pierre, dont les environs offraient en même temps des terres favorables à la culture. Au cours des années 1720 et 1721, elle y installa dix familles qui toutes furent occupées à la pêche. Cinq autres s'établirent au port Lajoie, trois à la rivière du Nord-Est, et deux à la Pointe-de-l'Est.

Il n'y avait dans l'île, avant l'année 1720, que deux familles françaises, une au havre Saint-Pierre, l'autre à la Pointe-de-l'Est, toutes deux vivant de pêche. A la fin de l'année 1721, le premier noyau de colonisation était formé dans l'île Saint-Jean, et se composait de dix-neuf familles faisant en tout une centaine d'individus. Dès lors il s'établit vers l'île deux courants d'immigration, l'un venant directement de France, l'autre de l'Acadie.

Les Acadiens s'occupant d'agriculture de préfé-

rence à la pêche, étaient les colons les plus stables et les plus solides.

La petite colonie continua à recevoir, durant les années qui suivirent, de nouveaux colons, les uns amenant avec eux leurs familles déjà formées, les autres se mariant après leur établissement dans l'île.

III

La vaste nappe d'eau qui forme le port Lajoie est séparée de la mer par deux pointes de terre assez peu élevées qui s'avancent en face l'une de l'autre jusqu'à une assez courte distance, et entre lesquelles s'ouvre le chenal qui donne accès dans le bassin. C'est sur l'extrémité qu'on laisse à gauche en entrant, qu'avaient été assis les comptoirs de la compagnie du comte de Saint-Pierre. Une clairière y avait été défrichée, et en 1722 on y voyait un petit village proprement construit en bois. Il consistait en une maison pour le gouverneur, une caserne où logeait une compagnie de troupes de la marine qu'il commandait, des magasins, des hangars, quelques maisons pour des particuliers, et une petite église que l'abbé de Breslay avait dédiée sous le vocable de Saint-Jean l'Evangéliste [1].

1 — *Registres du port Lajoie*, acte du 23 avril 1721.

Une grande activité régnait sur ce coin de terre où l'on n'entendait naguère que le bruit des vagues au bord du rivage et du vent dans la forêt. Les équipages d'un ou deux navires étaient occupés à décharger des provisions, des bestiaux, des instruments de culture et de pêcherie.

A quelques pas de la grève, où avaient été traînés à sec plusieurs canots d'écorce, se dressait un groupe de cabanes de sauvages attirés en ce lieu par les présents que leur distribuait la compagnie, ou venus pour faire le commerce des pelleteries.

Quelques scènes de la vie coloniale de ces premiers temps dont les principaux traits ont été conservés, vont nous faire connaître l'organisation de la compagnie avec ses personnages les plus marquants : c'était une reproduction en miniature du gouvernement de la Nouvelle-France, avec ses qualités et ses défauts, ses rouages trop compliqués, ses habitudes trop européennes, son affabilité pour la race indigène, sa sollicitude pour la civiliser et l'évangéliser.

Le 14 juillet 1722, eut lieu une cérémonie religieuse qui réunit dans la petite église du port Lajoie, les principaux personnages de la colonie : c'était le baptême d'un enfant de M. Louis de la Ronde Denis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, enseigne de vaisseau, capitaine d'une compagnie

franche de la marine, lieutenant de roi de l'île Saint-Jean, et de dame Louise Chartier de Lotbinière. Le baptême était fait par l'abbé de Métivier en l'absence du grand vicaire de Breslay, parti pour une mission dans le voisinage. Le gouverneur, M. Gotteville de Belle-Isle, en uniforme militaire, servait de parrain à l'enfant, ayant pour marraine " très haute et puissante dame, la comtesse de Sainte-Pierre, née Louise de Kervin, dame d'honneur de très haute et très excellente princesse, Son Altesse Royale, la duchesse d'Orléans ". Parmi l'assistance, on pouvait remarquer M. Robert Pothier du Buisson, " subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France à l'île Saint-Jean " ; M. Aubert, sieur de Maure, conseiller au conseil supérieur de Québec et directeur général de l'île : M. Pierre de Grandpré, chirurgien-major, et M. Gabriel de la Bonne, second. chirurgien ; M. Louis de la Bretesche, officier de marine, major du port Lajoie ; M. François Pastureau, directeur des vivres ; M. du Bouillon, cadet de la compagnie de Gotteville ; M. Thomas, maître de grave du havre Saint-Pierre, et plusieurs autres officiers et colons [1].

En voyant cette liste de personnages nobles et

1 — *Registres du port Lajoie.*

autres, occupant des postes officiels, on a peine à croire qu'ils habitaient un coin des déserts sauvages de l'île Saint-Jean, si loin de ce beau monde de Paris que la plupart avaient quitté, il n'y avait pas encore deux ans. Quel contraste entre leur existence actuelle et celle qu'ils avaient menée dans les cercles brillants d'où ils étaient venus ! Quel courage ne leur fallait-il pas pour supporter leur nouveau genre de vie, avec ses privations de toute espèce, et surtout avec l'inexorable ennui de la solitude, à peine interrompu par quelques rares arrivages, soit de l'île Royale, soit du Vieux-Monde ! La plupart n'y purent résister longtemps, et reprirent, après quelques années, le chemin de la France. Quelques-unes de ces familles finirent cependant par s'accoutumer à cette vie nouvelle et se fixèrent dans l'île. On retrouve leurs noms avec ceux de quelques autres familles nobles, mêlés à la foule des colons, jusqu'à la fin du régime français dans l'île Saint-Jean, tels que les d'Aillebout de Saint-Villemée, les Eurry de La Pérelle, les Moët de Moras, les De Lafitte, les Forget de la Croix, les Le Neuf de Beaubassin, les De Gourville, les De Coux.

A quelque temps de là, dans la même chapelle du port Lajoie, avait lieu une autre cérémonie qui fait, pour ainsi dire, toucher du doigt la sympathie et la

fraternité qui régnaient entre les blancs et les naturels du pays. Le missionnaire versait l'eau du baptême sur la tête d'un enfant sauvage. Autour de lui se coudoyaient plusieurs sauvages et sauvagesses, mêlés à quelques officiers français. L'un d'eux, M. Robert Duhager, lieutenant d'infanterie, commandant du port Lajoie et peu après gouverneur de l'île Saint-Jean, avait voulu servir de parrain au petit indien, avec mademoiselle Louise-Marguerite Pothier du Buisson, pour marraine [1].

Dans une autre circonstance et au même lieu, on vit un des principaux officiers de la garnison, le chevalier de Mézillac, tenir sur les fonts baptismaux un petit Micmac, et ne pas dédaigner de prendre pour marraine une sauvagesse [2]. Il serait facile de citer bien d'autres faits du même genre.

On peut se figurer l'impression que devaient faire sur l'esprit des indigènes de pareilles marques de considération. Elle confirmait la prédication des missionnaires qui leur disaient que les hommes avaient tous le même Dieu, que Blancs et Peaux-Rouges étaient égaux à ses yeux, qu'ils étaient tous

1 — *Registres du port Lajoie*, acte du 9 septembre 1728, fait par le F. Félix Pain, récollet.

2 — *Idem*, acte du 30 juillet 1750.

frères, et avaient droit au même héritage dans l'autre vie.

Il y a bien des imperfections à relever dans le système colonial de la France en Amérique. Elle a fait des fautes dont elle a été la première victime ; mais elle a acquis un rang à part parmi les nations européennes qui ont créé des colonies sur ce continent. Elle a fait ses conquêtes non avec l'épée, mais avec la croix. Loin d'être le tyran des peuples qu'elles a rangés sous son domaine, elle a été leur bienfaitrice. Elles les a reçus dans son sein comme ses propres enfants, et a toujours essayé de les élever à la hauteur de sa civilisation.

IV

Le ministère de l'abbé de Breslay s'exerçait sur une population peu nombreuse, mais dispersée sur divers points de l'île Saint-Jean et de plusieurs autres îles, ce qui l'obligeait à de fréquents voyages, qu'il fallait faire à la manière des sauvages, soit en canot, soit à pied à travers les bois ; ou bien, pour la desserte des autres îles, sur des navires, goélettes ou autres embarcations capables de tenir la mer.

Deux fois par année, l'automne et le printemps, il faisait une visite régulière en ces divers endroits et stationnait principalemant au havre Saint-Pierre, le poste le plus important après le port Lajoie, et à celui de Malpec, séjour préféré des Micmacs.

Cette dernière étape avait pour lui un charme qui le retenait ; car elle lui rappelait son ancienne mission de Saint-Louis et de l'Ile-aux-Tourtes près Montréal. Comme presque tous les prêtres qui ont vécu parmi les sauvages, il aimait ces pauvres enfants des bois, ces âmes simples et naïves, ouvertes aux croyances religieuses, toutes pleines d'aspirations et de désirs de l'autre vie. La connaissance que l'abbé de Breslay avait des langues et des habitudes sauvages lui donnait auprès d'eux une souveraine influence. Ils aimaient, parce qu'ils se sentaient aimés. L'empressement avec lequel ils venaient à la rencontre de la Robe Noire, la joie qui se lisait sur leurs âpres figures, l'avidité avec laquelle ils écoutaient ses instructions, le bien qui s'opérait en eux, faisaient oublier au missionnaire les fatigues du voyage. Une cabane d'écorce servait de chapelle. Il y dressait son autel portatif, dont les gradins étaient ornés de fleurs des bois que les femmes et les enfants venaient apporter.

Pendant quelques jours, le petit sanctuaire impro-

visé devenait le centre où convergeaient toutes les familles. Les enfants étaient d'abord rassemblés pour recevoir les instructions du catéchisme, et se préparer à leur première communion. Puis venaient les confessions des adultes et la visite des malades retenus sur leurs grabats.

Enfin, le dernier jour de la mission venu, on voyait, au soleil levant, toute la population du village agenouillée devant la porte de la cabane, où le prêtre, revêtu des ornements sacerdotaux, commençait la messe solennelle. dont le chœur des sauvages et des sauvagesses chantait les diverses parties en leur langue.

Tout le monde connaît la beauté de voix que possèdent presque tous les indigènes. Il faut avoir vu soi-même dans les bois de pareilles cérémonies religieuses pour saisir tout ce qu'elles ont de sublime dans leur simplicité.

A l'heure de la communion, toute l'assistance s'approchait de la sainte table, et le missionnaire sentait malgré lui l'émotion lui monter au cœur, en voyant l'air de recueillement et de prière qui se peignait sur ces visages de Peaux-Rouges, naturellement si fiers, avec leurs yeux de lynx, plus noirs que le jais, avec leurs traits osseux, leurs longs cheveux noirs, ceux des femmes retombant sur leurs épaules, ceux des hommes relevés et attachés en

panaches au sommet de leur tête, avec des plumes de diverses couleurs [1].

Le paysage qui servait d'encadrement à cette scène en faisait ressortir l'originalité : d'un côté, la vaste mer, avec ses vagues à crêtes d'écume reluisante au soleil et déferlant sur la grève avec des bruits sonores ; de l'autre, la forêt vierge étendant son dôme vert sur de mystérieuses profondeurs ; au-dessus, le grand ciel bleu, tacheté de nuages, où se balançaient les oiseaux de mer, jetant de fois à autre leurs cris stridents, et au milieu de cette solitude, un petit village de cabanes coniques. Les seuls êtres humains qu'on aperçût dans ce désert, était le groupe d'indigènes agenouillés, en costumes bizarres, bariolés de toutes couleurs, les hommes vêtus, les uns à moitié à l'européenne, les autres de peaux de bêtes, les femmes enveloppées en général de *couvertes* de laine.

Le moment du départ arrivé, l'abbé de Breslay donnait une dernière poignée de main aux chefs de la tribu, et montait dans son canot d'écorce, suivi jusqu'au bord de la grève par la foule du village

1 — " On prendrait ces Indiens pour des saints, dit l'abbé Le Loutre dans une de ses lettres ; ce sont des anges à l'église par leur modestie, dociles à leur " Patriarche ", soumis à ce qu'il dit ". Malheureusement, alors comme aujourd'hui, le contact avec les blancs rendait ce bien peu durable.

qui l'accompagnait de ses signes d'adieu, jusqu'à ce qu'il eût disparu derrière la pointe voisine. Il rentrait au port Lajoie, quelques jours plus tard, le corps brisé, les habits souvent en lambeaux, mais le cœur comme celui de l'Apôtre surabondant de joie au milieu de ses tribulations [1].

1 — Au cours de l'été 1894, me trouvant à l'île du Prince-Edouard, j'allai visiter la mission de Malpec, établie aujourd'hui dans l'île de Lennox. L'évêque du diocèse, Mgr MacDonald, y faisait ce jour-là sa visite épiscopale. Il y avait grande réjouissance dans toute l'île. Une flottille de canots pagayée par des sauvages était allée le chercher à la terre ferme. Lorsqu'elle toucha le rivage, elle fut accueillie par des salves réitérées de mousqueterie. Toute la population indienne attroupée au bord de l'eau, s'agenouilla pour recevoir la bénédiction du "Patriarche", et le conduisit triomphalement à l'église. Celle-ci, toute simple et rustique, était ornée comme aux plus beaux jours de fête. L'évêque officia pontificalement, pendant que les sauvages au chœur chantaient les différentes parties de la messe en langue micmacque ; puis il adressa une paternelle exhortation à la foule recueillie comme au temps de l'abbé de Breslay, et donna ensuite la confirmation à plusieurs enfants des deux sexes.

La piété et la régularité se sont conservées parmi ces bons Micmacs, qui sont desservis actuellement par le curé voisin de Grand-River, l'abbé MacDonald, lequel les a mis à l'abri des dangers de l'ivrognerie en établissant parmi eux une ligue de tempérance, dont un des règlements interdit l'introduction dans l'île de toute boisson enivrante. Ils paraissent plus prévoyants et jouissent de plus d'aisance qu'au temps passé. Depuis la visite dont je viens de parler, ils ont bâti, m'écrit leur chef, une nouvelle église dont ils sont très fiers.

V

Au mois d'août 1723, un nouveau missionnaire était installé au port Lajoie, sous le toit occupé naguère par l'abbé de Breslay et son confrère, l'abbé de Métivier, lequel jusqu'alors avait partagé ses travaux. Ce nouveau missionnaire était un moine, à tête rasée, marchant pieds nus avec des sandales, vêtu de la robe de bure, à teinte grisâtre, serrée autour des reins par une courroie blanche, en un mot, portant le costume qui distingue les religieux de saint François. Le frère Louis Barbet Dulonjon — tel était le nom de ce religieux — était débarqué depuis peu de jours au port Lajoie avec le titre d'aumônier de la garnison, et chargé en même temps de la desserte de toute l'île.

Quelles étaient les circonstances qui avaient amené ce changement? Il est facile de le présumer, quoiqu'on n'en ait pas de preuves authentiques.

La compagnie du comte de Saint-Pierre commençait à s'effrayer des énormes dépenses qu'elle faisait, et qui lui paraissaient disproportionnées avec les profits qu'elle espérait réaliser. Parmi les économies qu'elle entrevoyait, étaient celles qui pouvaient être introduites dans le service religieux de la colonie. L'entretien de prêtres séculiers était évidemment plus onéreux que celui de moines mendiants, pouvant

se contenter de la ration du soldat. Or, une branche de l'ordre des Franciscains, les Pères récollets de la province de Bretagne, venaient de fonder un couvent à Louisbourg. Le P. Barbet Dulonjon avait reçu ses lettres d'obédience du supérieur de ce couvent.

Quelque temps auparavant, un religieux de la même maison, le F. Michel Brûlai, qui desservait les petits groupes de population disséminés sur les deux rives de la baie des Chaleurs, et particulièrement le village micmac de Ristigouche, était débarqué au port Lajoie [1]. Il y fut suivi de l'abbé Gaulin, l'intrépide missionnaire de l'Acadie, qui représentait l'évêque de Québec, en qualité de vicaire général.

La rencontre successive de ces missionnaires au port Lajoie, avec les deux prêtres sulpiciens desservant la petite colonie naissante de Saint-Jean, avait une signification qui s'explique par les événements qui suivirent. Nul doute qu'on y ait conféré ensemble, et avec le gouverneur, des projets de la compagnie, et pourvu à une nouvelle organisation des missions dans les îles du golfe Saint-Laurent. Il n'avait pas fallu à l'abbé de Breslay un long séjour dans l'île pour se convaincre et prévenir M. Leschassier que la fondation d'un séminaire y était bien trop prématurée.

Quelques mois après, le récollet, Louis Barbet

1 — *Registres du port Lajoie*, acte du 7 juillet 1721 et du 28 juin 1722.

Dulonjon, avait remplacé les deux prêtres de Saint-Sulpice [1].

L'abbé de Breslay quitta l'île Saint-Jean au printemps de 1723 dans le dessein de retourner en France où l'appelaient ses affaires ; mais il se rendit d'abord sur l'isthme de la Nouvelle-Ecosse, où l'évêque de Québec l'avait prié d'aller appuyer le missionnaire de Beaubassin pour persuader aux habitants de bâtir sans délai une nouvelle église. Ses exhortations eurent un plein succès, et le 9 juin il bénit solennellement la première pierre de l'église qu'il dédia sous le vocable de sainte Anne. Sur la pierre était gravée cette inscription :

In monumentum, in Beate Anne
Primum Lapidem posuit et benedixit
Dominus de Breslay, Vicarius Episcopi
Quebecensi ;
Anno MDCCXXIII salutis, in vico
Beaubassinsi, Die 9 Mensis Junii [2].

---

1 — J'ai déjà raconté dans *Une seconde Acadie* le court apostolat de l'abbé de Breslay à l'île Saint-Jean. Il m'a fallu de nouveau y revenir ici, sans quoi la biographie de l'abbé de Breslay aurait été incomplète. Il n'eût pas suffi de renvoyer les lecteurs à *Une seconde Acadie ;* car la plupart n'auraient pas eu l'ouvrage à la main pour y recourir.

2 — Cette inscription a été transcrite en 1860 par M. Rameau sur la pierre angulaire même qui avait été retrouvée peu de temps auparavant dans les fondations de l'église. Cette église s'élevait à l'endroit appelé aujourd'hui Amherst. D'après le même M. Rameau, la première ligne de l'inscription devrait se lire ainsi : *Id monumentum, in beatæ Annæ honorem.* Le mot *honorem* aurait été omis ou effacé.

Cette dédicace était un nouveau monument de la reconnaissance de M. de Breslay pour sa protectrice, la bonne sainte Anne. Ne croyant pas s'être acquitté suffi-amment envers cette sainte en fondant l'église et la paroisse de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile à Montréal, il voulut lui dédier l'église de Beaubassin en Acadie. Cette église subsista jusqu'en 1750. On était alors au commencement de la grande crise qui se termina par l'expulsion des Acadiens. Au mois d'avril de cette année, le major Lawrence, celui-là même qui devenu gouverneur de la Nouvelle Ecosse ordonna cette barbare exécution, vint débarquer avec quatre cents hommes de troupes en face de l'église de Beaubassin, dans l'intention d'y bâtir un fort pour tenir en échec les Français qui venaient de construire le fort de Beauséjour à une lieue plus loin vers l'ouest. Le commandant français, M. de La Corne, n'ayant pu empêcher le débarquement des Anglais, ordonna de brûler le village et l'église de Beaubassin avec toutes les constructions du voisinage, afin que Lawrence ne pût trouver aucun abri pour ses troupes. Cet acte de vigueur réussit parfaitement : Lawrence fut forcé de se rembarquer sans avoir rien entrepris.

Quelques jours après la bénédiction de la première pierre, dont nous venons de parler, l'abbé de Breslay

quitta Beaubassin et au mois de juillet suivant, il s'embarqua pour la France avec l'abbé de Métivier.

L'évêque de Québec avait promis à celui-ci un canonicat ou une cure au cas où il quitterait l'île Saint-Jean ; mais un sentiment de piété filiale le rappelait à Orléans, où sa mère était mourante. A partir de ce moment sa carrière de missionnaire fut finie. On perd sa trace et on ignore même la date de sa mort.

L'abbé de Breslay, au contraire, malgré son âge, n'aspirait qu'à reprendre la vie de mission. Au cours de l'été 1724, on le trouve sur une frégate de l'Etat, *La Victoire*, admis à la table du commandant, remarque un chroniqueur, pour indiquer la considération dont il jouissait. Il venait se mettre au service des habitants de Louisbourg qui avaient demandé l'assistance d'un prêtre.

Son séjour n'y fut pas de longue durée ; car il dut céder aux instances des habitants de Port-Royal qui le sollicitèrent de venir prendre la desserte de leur paroisse à la place des Récollets qui retournaient à Louisbourg. Sur sa réponse affirmative, les principaux habitants adressèrent au conseil de Port-Royal une requête pour demander l'autorisation de l'avoir pour curé, ce qui fut accordé. Le conseil lui assigna pour presbytère et chapelle une maison

appelée le fort Mohawk, située à l'extrémité du fort. L'abbé de Breslay en prit possession dans les premiers jours de novembre [1].

On est étonné de voir par ce témoignage qu'aussi tard qu'en 1724, c'est-à-dire après dix années exemptes de guerre, durant lesquelles la population avait augmenté et acquis beaucoup d'aisance, l'église de Port-Royal ne fut pas encore rebâtie. La faute n'en était pas aux paroissiens qui l'auraient reconstruite dès le temps de M. de Subercase, s'ils n'avaient craint qu'elle ne fût détruite comme la précédente par les ennemis. La faute en était aux gouverneurs anglais de la Nouvelle-Ecosse qui mettaient toute espèce d'obstacles à la construction de tout édifice religieux, dans l'espérance de dégoûter les Acadiens du culte catholique et de les attirer vers le protestantisme. Heureusement que ces tracasseries, bien loin de réussir, n'aboutissaient qu'à les raffermir dans leur croyance.

VI

Depuis la conquête anglaise, bien des changements s'étaient opérés dans la Nouvelle-Ecosse qu'il est

1 — "That his residence and place of worship be at the house called the Mohawk fort... which stands a little way from the fort". Beamish Murdoch, *History of Nova Scotia*, vol. I, pp. 421, 452.

nécessaire d'étudier pour savoir dans quel milieu eut à agir l'abbé de Breslay. Le général Philipps, gouverneur de la province, était en Angleterre où il jouissait des gras émoluments de sa charge sans en avoir les ennuis. Durant un séjour qu'il avait fait quatre ans auparavant à Port-Royal, il avait tenté inutilement de faire perdre aux Acadiens les droits et privilèges qui leur avaient été garantis par le traité d'Utrecht et la lettre de la reine Anne. Ni menaces, ni violences n'avaient pu les amener à prêter une allégeance sans réserve à la Grande-Bretagne. Philipps s'en était retourné à Londres confus et dégoûté, abandonnant à son lieutenant, le colonel Armstrong, le gouvernement de la province. Armstrong était un caractère exalté, inégal, passant sans transition de la douceur à la tyrannie, intéressé comme Philipps et presque aussi ladre que lui. Parmi les membres du conseil et les officiers de la garnison de Port-Royal, on remarquait l'ingénieur Paul Mascarène, huguenot français qui succéda à Armstrong, après que celui-ci se fut suicidé en 1739, et le major Cosby, homme modéré, animé d'un esprit de justice, qu'on verra soutenir l'abbé de Breslay contre les violences et les accusations d'Armstrong.

Il n'est peut-être pas de pièce officielle qui fasse mieux connaître la situation de l'Acadie à cette date que le Mémoire adressé par Mascarène au

bureau du commerce de Londres en 1720. Après avoir fait une description générale de la péninsule, il passe en revue chacune des paroisses acadiennes, donne un état de leur population, de leur genre de vie, de la culture et des produits du sol. Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est l'exposé des embarras où se trouvait le gouvernement de la province, par suite de la fausse position où il s'était placé lui-même par sa traîtreuse conduite. Il serait bien mieux, écrit Mascarène, de chasser les Acadiens et de les remplacer par des sujets anglais, mais ce serait enrichir le Canada d'une population industrieuse qui croît avec une extrême rapidité. Il faut donc les retenir. Mascarène fait litière du serment d'allégeance : qu'ils le prennent ou qu'ils ne le prennent point, dit-il, leur esprit, leurs dispositions seront les mêmes, il n'y aura pas plus de confiance à placer en eux. Il propose ensuite un plan d'organisation militaire pour les asservir. C'est le premier de ce genre qui ait été tramé contre les Acadiens ; il a inspiré les autres et enfin le dernier qui a servi à consommer le crime de 1755.

Parlant de Port-Royal, il dit que le fort, mal construit dès l'origine, a été si stupidement réparé par les Anglais qu'il tombe en ruines et ne résisterait pas à un coup de main, si les Acadiens se soulevaient, ceux de Port-Royal seuls pouvant mettre sur pied et

armer quatre cents hommes en vingt-quatre heures. Il conclut en demandant un octroi de huit cents livres sterlings pour mettre le fort en état et deux cents hommes de garnison.

" Le village de Port-Royal, composé de maisons isolées, s'étend vers le nord sur un espace d'un mille et demi. De chaque côté de la rivière de Port-Royal on aperçoit un grand nombre de belles fermes (*a great many fine farms*) habitées par deux cents familles. Les deux berges de la rivière sont fertiles et d'un aspect charmant, produisent du blé, de l'orge et autres céréales, des plantes de jardin, des légumes et les plus beaux choux qu'on puisse voir. Les champs abondent en bestiaux et en volailles de toute espèce. Il existe plusieurs autres plateaux de terre le long de la rivière qui pourraient, s'ils étaient bien cultivés, nourrir un bien plus grand nombre d'habitants que ceux qui y sont maintenant établis.

" La principale occupation de ces Français est la culture des terres ; mais ils emploient les loisirs qu'ils ont à faire la chasse. Leurs jeunes gens, ayant peu d'occupations sur les terres en été, s'adonnent alors à la pêche.

" L'endroit que les Français appellent les Mines est à trente lieues au nord de Port-Royal par mer et à vingt-deux par terre. Le havre ou bassin des Mines est très difficile et dangereux. Les vaisseaux

qui y entrent n'excèdent pas quarante ou cinquante tonneaux. Ils profitent de la marée qui ordinairement monte de neuf à dix brasses pour entrer dans un ruisseau qui traverse le village, et où la mer en se retirant les laisse à sec sur un lit de vase qui s'étend jusqu'à cinq ou six milles avant d'atteindre la ligne de la basse marée. Cet endroit pourrait devenir le grenier non seulement de cette province, mais aussi des gouvernements voisins. Il y a une grande prée de près de quatre lieues de longueur dont une partie est endiguée et produit d'excellentes récoltes de blé et de pois. Les maisons qui forment une espèce de village continu s'élèvent sur un coteau qui monte en amphithéâtre entre deux petites rivières, de manière à former une espèce de péninsule. Cet endroit nourrit un grand nombre de bestiaux et autres nécessités de la vie. Les habitants prennent dans le bassin du marsouin blanc, espèce de poisson, dont la graisse convertie en huile donne un bon profit. Les Acadiens des Mines et des environs sont plus nombreux que ceux de Port-Royal, sans compter un bon nombre de sauvages qui y séjournent souvent ; et comme ces habitants n'ont jamais eu auprès d'eux de force armée pour les tenir en respect, ils sont moins traitables et moins sujets à être commandés ".

Dix ans après que Mascarène faisait le compte

rendu qui précède, le bassin des Mines était divisé en trois paroisses, Pigiquit, les Mines, la Rivière-aux-Canards, comptant ensemble trois cent dix-huit familles [1].

" Cobequid, continue Mascarène, est à douze lieues au nord-est des Mines, sur la branche orientale de la baie de Fundy. Il y a environ cinquante familles établies en cet endroit. Le sol y produit de bon grain, abonde en bestiaux et autres nécessités de la vie. Par une rivière ces habitants communiquent avec la baie de Chibouctou [2] sur la côte de l'est et par un chemin d'environ vingt lieues à travers les bois, ils arrivent à la baie Verte dans le golfe Saint-Laurent, par où ils entretiennent un commerce avec le Cap-Breton. Les sauvages séjournent souvent en cet endroit.

" Chignectou (Beaubassin) est situé à l'extrémité du bras occidental de la baie de Fundy. Les habitants y sont nombreux, ayant beaucoup augmenté dans les dernières années : ils forment environ soixante-dix ou quatre-vingts familles. Cet endroit produit une bonne quantité de grain et abonde en

1 — *Le Canada-français*, année 1888, *Documents inédits, Etat de l'Acadie pour le gouvernement ecclésiastique*, 28 novembre 1731, p. 40.

2 — *Aujourd'hui Halifax.*

bétail plus que partout ailleurs. Les habitants y sont plus adonnés à la chasse et au commerce que ceux des autres établissements, ce qui est dû en partie à ce qu'ils sont mieux situés pour cela. Comme ils n'ont à traverser que deux lieues pour atteindre le golfe Saint-Laurent, ils sont en continuelles relations avec le Cap-Breton où ils portent leurs fourrures et approvisionnent l'île de grain, de bestiaux, etc., et en rapportent des draps et autres effets, au préjudice du commerce et des manufactures anglaises. Ces habitants sont les moins soumis de tous au gouvernement britannique et il serait nécessaire pour les réduire à l'obéissance de bâtir dans un endroit convenable de l'isthme un petit fort capable de loger cent cinquante hommes. Pour réduire ceux du bassin des Mines, il ne faudrait rien moins qu'une force de quatre cents hommes avec un fort ou redoute en terre entouré d'un fossé et de palissades, et armé de quatre canons pour commander la prairie qui est leur trésor ".

Mascarène était né à Castres, dans le midi de la France. Il appartenait à une famille qui, après avoir trahi sa foi, trahissait son pays. Banni de France, il était venu en Amérique combattre contre ses compatriotes. Après la capitulation de Port-Royal, il s'était vanté d'avoir été le premier à y entrer pour en prendre possession au nom des ennemis de son pays

natal. Et il continuait à les servir en subalterne. Il était descendu à ce point d'abaissement moral qu'il souhaitait pour les bons et fidèles Acadiens, un sort semblable au sien. Et il suggérait secrètement les meilleurs moyens pour leur forger des chaînes. Qu'auraient dit les honnêtes Acadiens de ce renégat s'il avait mis sous leurs yeux le projet d'asservissement qu'il tramait contre eux ?

Mascarène avait une famille. Qu'est-elle devenue ? Elle s'est noyée complètement dans le flot du peuple américain. De la foi et du sang de la France il ne reste plus rien chez elle. Les Anglais, les Américains, trouvent cela tout naturel ; mais qu'on renverse les rôles. Que diraient-ils si, par ruse ou par violence, on voulait les forcer à devenir catholiques et Français? Eh bien, les Français d'Acadie non plus n'ont pas voulu, devant la force et la ruse, devenir protestants et Anglais.

VII

Selon le précepte évangélique imposé à tout pasteur qui doit pouvoir dire : *Cognosco oves meas et cognoscunt me meæ*, je connais mes brebis et mes brebis me connaissent, le nouveau curé de Port-Royal entreprit durant la belle saison qui suivit son arrivée, la

visite de tous ses paroissiens. C'était une tâche longue et fatigante ; car la paroisse de Port-Royal s'étendait depuis les derniers établissements du haut de la rivière distants de quatre ou cinq lieues jusqu'au cap de Sable, c'est-à-dire sur un espace total d'environ trente-cinq lieues. Mais les fatigues et les autres inconvénients de ce voyage étaient largement compensés par les consolations que lui donnaient les braves gens qu'il visitait, et par la joie qu'il voyait reluire sur tous les visages dès qu'il apparaissait sous leur toit. L'itinéraire était tracé depuis longtemps car les missionnaires s'étaient succédé depuis près d'un siècle le long du rivage qui conduisait jusqu'au cap de Sable. Après avoir traversé le bassin de Port-Royal, il fallait franchir au milieu des bois l'isthme qui sépare ce bassin de la baie Sainte-Marie. De là, le missionnaire pouvait continuer par terre ou côtoyer la grève dans de légères embarcations. Souvent il voyageait des jours entiers sans apercevoir un seul être humain ; car, à l'exception de Tébok, aujourd'hui Yarmouth, où étaient peut-être établis quelques pêcheurs, il n'y avait aucune habitation jusqu'au cap de Sable. La côte de la baie Sainte-Marie si bien nommée la Ville Française, le long de laquelle s'échelonnent aujourd'hui les belles paroisses acadiennes de Sainte-Marie, Mété ghan et bien d'autres qui rappellent à s'y méprendre les habitudes et les mœurs simples et

pures d'autrefois, cette côte si riante et si animée n'avait d'autres habitants que les fauves et les oiseaux de mer. Les seuls bruits qu'on y entendait étaient le ressac des grandes vagues du large qui venaient déferler en jetant une frange d'écume blanche sur la lisière de la forêt. Au delà, parmi les îles sans nombre de la baie de Tousquet, où s'élèvent aujourd'hui les jolis villages acadiens de Belleville et de Sainte-Anne-du-Ruisseau, l'œil n'apercevait aucune trace de civilisation, aucun signe de vie, si ce n'est de rares chasseurs ou pêcheurs, sauvages et blancs, avec leurs huttes temporaires sur la grève. Après trois ou quatre jours de marche, l'abbé de Breslay arriva à Poboncoup, appelé par abréviation Pomcoup, la plus éloignée de ses missions. La presqu'île de Pomcoup avec les terres avoisinantes formaient la seigneurie des d'Entremont, ancienne et noble famille alliée aux grands feudataires de l'Acadie, les La Tour, qui y comptent encore de nombreux et influents rejetons.

En 1724, il ne s'y trouvait guère que cinq ou six familles françaises groupées autour du grossier manoir du seigneur d'Entremont, vivant de pêche très abondante dans ces parages, de chasse et d'un peu de culture. Elles faisaient en outre un commerce actif de pelleteries avec les Micmacs qui erraient en assez grand nombre dans les forêts du voisinage.

Le manoir d'Entremont était le principal rendez-vous de ces sauvages. Ils s'y rassemblaient chaque année, au nombre de deux ou trois cents, pour prendre part à la mission que venait faire le curé de de Port-Royal dans le cours du mois d'août, et qui se terminait le 25, fête de saint Louis [1]. La falaise escarpée au pied de laquelle s'allonge la pittoresque baie de Pomcoup, se couronnait d'un village de cabanes d'écorce, au milieu desquelles circulait la foule des Peaux-Rouges, avec un bon nombre de blancs, les uns chasseurs ou marchands de fourrures, les autres pêcheurs ou matelots. Tout ce monde ou à peu près suivait les exercices de la mission, et l'abbé de Breslay aurait pu se croire transporté à Malpec parmi les bons Micmacs de l'île Saint-Jean. C'était la même piété assidue, le même groupement autour de l'autel improvisé en plein air, ayant pour arrière-plan la colonnade des grands bois, avec une échappée sur la baie à demi cachée sous une draperie de brouillards. C'étaient les mêmes chants en langue micmacque, modulés par des voix d'hommes et de femmes, mélancoliques comme le bruit des flots au pied de la falaise, voilées comme la brise qui passait au-dessus des têtes. Le soir de la Saint-Louis, quand l'abbé de Breslay eut terminé la mission, il avait

1 — L'abbé Le Loutre, *Sur l'Acadie.*

oublié les fatigues de sa longue course, car il avait la certitude d'un bien réel accompli.

Quels furent les autres rapports de l'abbé de Breslay avec ses paroissiens de Port-Royal? On n'en connaît guère les particularités : le bien ordinairement fait peu de bruit. Mais quand on se rappelle les démarches que ces habitants avaient faites auprès de lui pour le faire venir de Louisbourg, et auprès des autorités de Port-Royal pour obtenir son admission dans la province, on n'a pas de peine à comprendre le prix qu'ils attachaient à sa présence et à ses services. Au reste, avec les sentiments qu'on leur connaît, comment auraient-ils pu se défendre d'aimer et de vénérer ce vieillard sexagénaire venu de si loin pour se dévouer à eux? Chaque fois que son devoir l'appelait dans quelque famille, surtout dans les campagnes un peu éloignées du fort où on le voyait moins souvent, c'était une fête pour chacun des hôtes de la maison ; sa conversation était écoutée avec avidité et on n'épargnait pas les douces violences pour le retenir. Longfellow n'a fait que retracer la vérité historique, lorsque, après avoir décrit l'aspect d'un village acadien, il montre le prêtre le traversant, accueilli à son passage par toutes les marques du respect et de l'affection.

" C'est là qu'au milieu de ses fermes reposait le village acadien. Les maisons, solidement bâties en

charpente de chêne et de noyer, ressemblaient à celles que les paysans normands construisaient sous le règne des Henri. Les toits, percés de lucarnes, étaient couverts en chaume ; les pignons, faisant saillie sur l'étage inférieur, protégeaient en l'ombrageant l'entrée des portes. C'est là que, dans les tranquilles soirs d'été, quand le soleil couchant jetait des flots de lumières dans les rues du village et dorait les girouettes des cheminées, c'est là que femmes et filles s'asseyaient en capes blanches, en jupes écarlates, bleues ou vertes, avec leur quenouilles, filant le lin doré pour le métier bavard, dont les navettes bruyantes mêlaient, à l'intérieur des maisons, leur bruit au roulement des rouets et aux chants des jeunes filles. Le curé de la paroisse descendait la rue d'un pas grave ; les enfants cessaient leurs jeux et venaient baiser la main qu'il étendait pour les bénir. Il marchait d'un air vénérable ; femmes et filles se levaient et saluaient sa lente approche par des paroles d'affectueuse bienvenue ".

Ne dirait-on pas qu'en écrivant ces beaux vers, dont ceci n'est qu'une pâle traduction, Longfellow voulait tracer le portrait du vénérable abbé de Breslay ?

Ce missionnaire n'avait eu qu'à suivre l'exemple de ses prédécesseurs, particulièrement celui de son confrère sulpicien, l'abbé Geoffroy, pour s'intéresser

à l'instruction de la jeunesse, encourager l'établissement et le maintien des écoles. Bien que le système d'enseignement primaire fût encore rudimentaire, comme au reste il l'était alors dans bien d'autres parties du monde, on ne peut pas dire que les moyens d'instruction fussent à peu près nuls, comme le prétendent les écrivains hostiles aux Acadiens. Il y avait certainement dans les principaux centres des écoles dans le genre de celles établies par l'abbé Petit, par Mgr de Saint-Vallier et par l'abbé Geoffroy. En s'appliquant au progrès de l'éducation, l'abbé de Breslay ne faisait que suivre les pressantes recommandations des évêques de Québec.

Sur un document authentique qui porte parmi ses signatures celle de l'abbé de Breslay, on saisit sur le fait l'état d'instruction dans la paroisse de Port-Royal en 1730. Cette pièce est la formule même du serment d'allégeance prêté par les Acadiens entre les mains du général Philipps. En en transmettant l'original au duc de Newcastle, alors secrétaire d'Etat, ce gouverneur atteste que ce document est signé par tous les habitants de Port-Royal, sans exception, depuis l'âge de seize ans jusqu'aux vieillards les plus âgés. Or sur les deux cent trois noms que porte cette pièce, il y a quarante-neuf habitants qui ont signé de leur propre main; les

autres ont apposé leur croix, c'est-à-dire que le quart des habitants de la paroisse pouvait écrire [1].

En 1744, une requête des Acadiens de la Rivière-aux-Renards, des Mines et de Pigiquit, présentée à M. de Gannes qui y commandait un détachement français, fut signée par dix députés de ces paroisses. Tous y apposèrent leurs signatures, hormis deux qui ne savaient pas écrire [2]. Ces témoignages qui pourraient être multipliés, donnent droit de conclure que l'instruction primaire était assez répandue en Acadie, et que par conséquent le peuple était loin d'être en cet état de complète ignorance sous lequel les écrivains protestants se plaisent à nous le montrer. A qui les Acadiens devaient-ils cette instruction ? On ne niera point que ce ne fût avant tout à leur clergé.

VIII

L'abbé de Breslay était obligé de vivre en contact journalier avec Armstrong dont on connaît le caractère. Il fallait une prudence et une patience à toute épreuve pour éviter des conflits avec ce type ombrageux, fanatique et emporté. Un temps assez

1 — *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 84.
2 — *Idem*, p. 135.

long s'écoula cependant avant qu'Armstrong trouvât un prétexte à querelle. L'abbé de Breslay s'était fait une forte position dans Port-Royal. Non seulement ses paroissiens l'adoraient et, selon l'expression populaire, le portaient sur la main, mais les officiers de la garnison avaient été subjugués par l'ascendant de son esprit, son urbanité et la noblesse de ses procédés. Quelques-uns vivaient avec lui dans les termes de l'amitié. On verra même le gouverneur Philipps, bien que très hostile au catholicisme et aux autres missionnaires, prendre ouvertement sa défense et protester en Angleterre contre les calomnies et les outrages d'Armstrong.

L'année 1726 est restée célèbre par l'infâme supercherie employée par ce lieutenant-gouverneur pour surprendre la bonne foi des Acadiens, qui avaient toujours refusé de devenir sujets de la Grande-Bretagne. Chacun des gouverneurs anglais depuis la conquête de l'Acadie avait essayé, mais en vain, de leur arracher un serment d'allégeance sans réserve.

Armstrong se crut de force à triompher de tout obstacle. Sa vanité, aussi bien que son ambition le poussaient à cette tentative, par où il espérait se faire à Londres un renom d'habileté et obtenir de l'avancement. Il prépara son projet de longue main,

n'épargna pour l'exécuter ni les cajoleries, ni les promesses, ni l'argent, ni l'intimidation. On peut se figurer ce que dut avoir à souffrir l'abbé de Breslay, témoin silencieux de ces machinations qui pouvaient avoir des conséquences si funestes pour ses ouailles, et auxquelles il ne pouvait opposer que des avis communiqués dans le plus grand secret à quelques paroissiens de confiance. Malgré l'espionnage constant dont il était l'objet, il paraît avoir échappé à tous les pièges semés sous ses pas, et n'avoir excité qu'un surcroît de méfiance de la part d'Armstrong qui paraît n'en être venu que plus tard à une rupture ouverte et à des voies de faits contre lui.

Le dimanche 25 septembre 1726, à l'issue des vêpres, tous les habitants de Port-Royal furent convoqués en assemblée générale à la résidence du gouverneur qui occupait un des bastions du fort. On connaît la honteuse supercherie dont se servit alors Armstrong pour amener les Acadiens à prêter serment d'allégeance. On sait pourquoi il consentit à insérer sur la formule française la clause qui les exemptait de porter les armes contre les Français et les sauvages, la formule anglaise qui ne contenait pas cette clause étant la seule qui fît foi et dont il eût besoin pour être transmise en Angleterre. On sait comment cette odieuse comédie, promptement déjouée, n'aboutit qu'à jeter un nouveau ridicule sur

ce maniaque et à le pousser plus vite au suicide. Il ne manqua pas d'attribuer aux missionnaires cet échec si humiliant pour lui. La présence de l'abbé de Breslay lui devint insupportable et il commença contre lui une série de persécutions qui paraîtraient incroyables, si elles n'étaient attestées par des témoins irrécusables.

On ne peut s'expliquer la persistance de l'abbé de Breslay à rester à son poste que par son dévouement pour ses paroissiens, et par les prières que lui faisaient ceux-ci de ne pas les laisser sans prêtre. Dès qu'il leur parlait de partir, il lisait tant de chagrin et de regret sur leurs figures qu'il abandonnait toute idée de départ. Il est certain que le gouverneur l'eût évincé sans merci, s'il n'avait redouté l'indignation des habitants et même le mécontentement de plusieurs officiers anglais de Port-Royal. Armstrong entreprit de le rebuter à force de mauvais traitements ; mais il comptait sans l'énergie et la ténacité d'un lutteur infatigable. Armstrong en devint d'autant plus exaspéré que celui-ci n'opposait que patience et dignité à ses emportements. Un jour de dimanche ou de fête, pendant que le curé officiait à l'autel, le gouverneur, aussi agité qu'un énergumène, fonça dans l'église, et en présence des fidèles consternés l'apostropha en l'accablant de grossières injures. Pour toute réponse, le curé continua l'office, pendant

qu'Armstrong se retirait en achevant ses imprécations. Dépité de ce que ses insultes laissaient son ennemi imperturbable, il lui suscita divers procès, un entre autres sous prétexte qu'il usurpait les fonctions judiciaires ; sans doute parce que ses paroissiens, confiants dans ses lumières et son esprit d'équité, le prenaient pour arbitre de leurs différends. Croirait-on qu'il alla jusqu'à faire fouetter des habitants, afin de les forcer à déposer contre leur curé ? Un jour il arrive au presbytère avec quelques affidés, leur fait enfoncer les portes, fouiller tous les meubles et forcer les serrures pour en enlever les papiers. N'y trouvant rien de compromettant, il entre dans une rage d'épileptique, fait enlever tout le mobilier, et dépouille le pauvre missionnaire de tout ce qu'il possède, sans excepter ses animaux qu'il fait vendre et en empoche l'argent. Il attenta plusieurs fois à ses jours, au rapport de l'abbé de Breslay lui-même [1].

De pareils excès de la part d'un homme occupant une haute position, indiquaient que chez lui l'em-

1 — *Archives de la Marine et des Colonies. Etat présent de l'Acadie.* Cette pièce n'est point datée ; mais on reconnait par le contexte qu'elle est de l'année 1731.

Cf. *Public Record Office.* Am. and W. I. vol. 30, p. 25. *Mémoire de l'abbé de Breslay à s.r Richard Philipps*, 23 déc. 1729. L'enseigne Wroth dont le nom est resté attaché aux manœuvres d'Armstrong pour arracher aux Acadiens le serment d'allégeance, apparaît dans ce Mémoire comme

portement allait jusqu'à la frénésie. Jusqu'où pouvait-il le pousser? Un jour, averti par le major Cosby, président du conseil de Port-Royal, que le gouverneur se préparait à le faire arrêter et jeter en prison, l'abbé de Breslay sort secrètement de son presbytère et va se réfugier auprès d'une tribu micmacque campée dans les forêts du voisinage. On peut juger du deuil qui se répandit parmi les habitants de la paroisse quand ils apprirent qu'ils n'avaient plus de curé. Dans leur indignation, ils auraient pu faire un mauvais parti à Armstrong, si l'abbé de Breslay en vrai homme de Dieu ne leur eût recommandé la patience et la modération. Il fut accueilli avec une joie extrême par les bons sauvages qui faisaient partie de sa mission. Quels furent les incidents de sa vie dans les campements indiens durant les quatorze mois qu'il fut forcé d'y vivre? Aucun écrit ne nous l'apprend. Tout ce qu'on peut dire sans crainte d'errer, c'est que son séjour fut une source de grâces et de bénédictions. Ses exemples

l'instrument des violences de ce même Armstrong à l'égard de l'abbé de Breslay. " Ayant appris que le dit Wroth était à mon presbytère, incessamment après mon départ, pour me chercher, lequel ne m'ayant pas trouvé, le dit lieutenant-gouverneur envoya d'abord des soldats armés pour me prendre, lesquels ont fouillé dans tous les canots qui passaient et ont même tiré à balle sur un canot où ils ont soupçonné que j'étais ".

de vertu furent une prédication pour les bons Micmacs autant que les fonctions de son ministère.

A la fin de l'année 1729 arriva à Port-Royal le gouverneur général de la Nouvelle-Ecosse, Richard Philipps, qui venait faire une nouvelle tentative pour obtenir des Acadiens le serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre. Il comprit qu'il ne pouvait rien faire de plus agréable à la population de Port-Royal que de rappeler le vénérable curé. Aussi un de ses premiers actes fut-il de réinstaller l'abbé de Breslay dans sa paroisse. C'était une éclatante condamnation de la conduite d'Armstrong et un démenti sans réplique contre ses accusations.

IX

Pendant l'absence du curé, la paroisse avait eu pour desservant durant quelques mois un jeune prêtre venu de Louisbourg, l'abbé Brault, qui semble avoir eu plus d'ambition pour le remplacer que de capacité pour gouverner la paroisse ; ensuite un prêtre français d'une haute valeur, l'abbé Noël Alexandre de Noinville du Gléfien, bachelier en Sorbonne, arrivé de France peu de temps auparavant. L'abbé de Noinville n'avait prêté que temporairement son assistance à Port-Royal, car il dirigeait dès lors la paroisse de Pigiquit.

L'abbé de Breslay s'était décidé à revenir à Port-Royal, parce qu'il avait appris qu'Armstrong était parti pour l'Angleterre, où il était allé se défendre contre les accusations portées contre lui particulièrement par le curé de Port-Royal. Il y avait lieu d'espérer qu'il ne reviendrait pas. D'autre part, le général Philipps serait probablement obligé de demeurer assez longtemps dans la Nouvelle-Ecosse ; car il était devenu de plus en plus difficile d'obtenir des Acadiens la prestation du serment à cause des défiances que leur avaient inspirées les procédés malhonnêtes dont on avait usé à leur égard. Philipps triompha de tout cependant, grâce à d'habiles manœuvres et à des promesses positives qui lui assurèrent l'appui du clergé. Ces promesses, on les trouve authentiquées dans un document resté dans l'oubli jusqu'en 1888, mais connu aujourd'hui de tout le monde [1]. Il porte que les Acadiens seraient " exempts du fait des armes et de la guerre contre les Français et les sauvages ", etc. Dressé par l'agent officiel du gouvernement Philipps, le notaire Bourg dit Bellehumeur, il est signé par l'abbé de la Goudalie, curé des Mines, et par l'abbé Noël de Noinville, curé de Pigiquit. Nul doute que si l'abbé de Breslay eût été présent à la rédaction de cet acte,

1 — Voir *Un Pèlerinage*, etc., édition de 1888, p. 103.

il ne l'eût signé comme ses confrères ; car il fut le premier à offrir son concours au gouverneur qui dut nécessairement lui donner les mêmes garanties exigées unanimement par les Acadiens. A l'assemblée où fut signée la formule du serment prêté par les habitants de Port-Royal, il plaça son nom en tête, à titre de témoin [1]. L'ébranlement imprimé par lui, entraîna celui de tous ses paroissiens, et se communiqua dans tous les autres centres qui ne manifestèrent aucune résistance.

Armstrong s'était fait précéder à Londres d'un mémoire ou factum, où il énumérait ses prétendus griefs contre l'abbé de Breslay. Il y disait : " La première personne que je dois mentionner pour son insolence notoire est Monsieur Breslay, prêtre papiste de cette rivière [2] ".

Le parfait accord, l'entière harmonie sur tous les points qui régnaient entre le gouverneur Philipps et le curé de Port-Royal répondent à toutes ces accusations. Philipps ne remarquait pas du tout que M. de Breslay fût un homme insolent, ni qu'il usurpât les fonctions de juge, ni qu'il soulevât les sauvages ;

1 — *Nova Scotia Archives*, p. 84.

2 — On verra par la lettre du comte de Maurepas, citée plus loin, qu'Armstrong avait porté des accusations contre l'abbé de Breslay dès l'année précédente, puisque cette lettre est datée du 22 mai 1729.

tout au contraire, il faisait de lui des éloges sans réserve, et il se plaisait à les répéter, même dans des écrits destinés aux ministres d'Angleterre et de France, comme on le verra par la lettre citée plus loin.

Il est triste de dire qu'à l'encontre d'un tel défenseur et d'autres, surgis dans les rangs ennemis, un ecclésiastique étranger à la province où il n'était que de passage, se soit fait l'adversaire déclaré de l'abbé de Breslay, dans un but d'intérêt personnel : c'était l'abbé Jean-Baptiste Brault que nous venons de nommer. Natif des environs du Mans, il avait été ordonné prêtre à Québec en 1726, et avait exercé quelque temps le ministère pastoral dans l'île d'Orléans. Envoyé de là au Cap-Breton, il n'y avait point réussi et était venu à Port-Royal en quête d'emploi. Caractère brouillon, écervelé, ambitieux, il s'était mis à la remorque d'Armstrong dans l'espoir de supplanter l'abbé de Breslay à Port-Royal. Il chercha à le miner dans l'esprit de ses confrères et à les préjuger contre lui. Ses intrigues réussirent un instant. Armstrong l'installa dans le presbytère de Port-Royal après la retraite du curé ; mais son absence de jugement et son incapacité l'en firent bientôt évincer. Il repassa en France d'où il n'aurait jamais dû venir.

L'abbé de Breslay, prévoyant que les calomnies d'Armstrong arriveraient jusqu'à l'ambassade de

France à Londres, écrivit une lettre de justification au ministère de la marine à Paris ; mais les temps étaient bien changés. Le grand roi, constant ami de l'ancien gentilhomme de la chambre, était mort depuis longtemps. Le triste règne de Louis XV s'était ouvert par la régence du duc d'Orléans qui avait inauguré la politique de servilité envers l'Angleterre, à laquelle le ministre Dubois avait ajouté la dernière honte en vendant la France à son éternelle ennemie. Qui maintenant à la cour connaissait l'abbé de Breslay ? En lisant sa lettre, le comte de Maurepas, ministre de la marine, ne s'inquiéta guère de savoir s'il avait tort ou raison : il fallait avant tout ne pas déplaire à l'Angleterre. Pour y réussir, il adressa une verte leçon au curé de Port-Royal dans une lettre qu'il lui écrivit de Compiègne, le 22 mai 1729.

" J'ai vu, monsieur, par la lettre que vous m'avez écrite le 11 septembre de l'année dernière, les sujets de plaintes que vous prétendez avoir contre M. Armstrong, commandant à l'Acadie, qui de son côté se plaint que vous voulez vous mêler des affaires qui regardent le gouvernement.

" Je veux croire que vous essuyez des désagréments ; mais je pense en même temps que vous y avez donné occasion, peut-être par trop de zèle.

" MM. Brault et Desanclaves, qui partagent avec

vous les missions de l'Acadie, ne se plaignent point de M. Armstrong, qui de sa part paraît fort content de leur conduite.

" Il est nécessaire de régler la vôtre de manière à ne point donner d'ombrage, ni vous rendre suspect aux Anglais. Renfermez-vous bien à instruire les peuples et à les maintenir dans la religion catholique.

" Si vous portez vos vues plus loin, vous vous assurez le sort des missionnaires récollets, qu'on a fait sortir de l'Acadie, et vous priveriez les Acadiens-français des secours spirituels que vous pouvez leur donner en vous maintenant auprès d'eux. Il faut s'accommoder à l'humeur de ceux qui commandent et ne pousser votre zèle trop loin ".

M. de Breslay fut profondément affligé de se voir aussi lâchement abandonné par le ministre de France; mais il ne s'abandonna pas lui-même. Il lui répliqua en insérant dans sa lettre les témoignages du gouverneur Philipps et du major Cosby, président du conseil, c'est-à-dire des deux hommes les plus haut placés dans la province de la Nouvelle-Ecosse. Voici d'abord la lettre de sir Richard Philipps :

" 28 mars 1730.

" Par son Excellence Richard Philipps, écuyer, capitaine général et gouverneur de la province de Sa Majesté de la Nouvelle-Ecosse ou Acadie...

" D'autant que M. René-Charles de Breslay, prêtre-missionnaire, curé d'Annapolis-Royale, a fait son devoir en qualité de pasteur des habitants français de cette rivière, pendant près de six ans. Il m'a prié de lui donner un certificat de son comportement ; et m'en étant informé, j'ai trouvé qu'il s'est comporté à l'égard du gouvernement, en toutes occasions, comme un homme de son ministère doit le faire, etc... Par l'adresse que les habitants m'ont présentée, il m'a paru qu'ils sont fort contents de lui, et qu'ils désirent avec ardeur qu'il demeure avec eux, et j'ai remarqué par les lettres que Monsieur de Breslay m'a montrées, qu'on a été mal informé à la cour de France contre lui ".

Le major Cosby corroborait ce témoignage par la lettre suivante :

" Annapolis-Royale, le 22 avril 1730.

" Depuis le départ de Son Excellence de cette place d'Annapolis-Royale, et depuis quelques années que je suis résidant dans la dite place, je puis certifier que le dit sieur de Breslay, prêtre-missionnaire, curé de la paroisse des Français de la dite Annapolis, de ma pleine connaissance et de celle qui m'est revenue de la part des Anglais et Français, certifie que le dit sieur de Breslay s'est bien comporté, tant à l'égard du gouvernement que des dits habitants

dans toutes les circonstances et les grandes peines qu'il a souffertes de plusieurs de ses confrères qui ont fait leur possible pour le détruire et le faire chasser du pays.

" ALEX. COSBY ".

Le ministre de France, en recevant ces certificats sans réplique des autorités anglaises, ne put s'empêcher de convenir qu'il avait été mal informé. Il s'empressa d'écrire à M. de Breslay, le 27 juin de la même année :

" J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 13 janvier, avec les papiers qui y étaient joints, et j'ai vu avec plaisir par le certificat du général Philipps que votre conduite a été bonne et que vous n'avez pas donné occasion aux mauvais traitements que vous avez reçus de M. Armstrong.

" Je suis aussi très satisfait des dispositions où vous êtes de ne vous mêler en aucune manière du gouvernement, ni des affaires temporelles des habitants. Je ne puis trop vous recommander de vous contenir sur cela, de faire que M. Philipps n'ait aucun sujet de plainte : vous parviendrez par ce moyen à exercer vos fonctions avec fruit et agrément.

" M. de Noinville, qui a passé l'année dernière au Port-Royal, y a été destiné dans la vue de vous procurer du soulagement que votre âge et les fatigues que vous avez essuyées peuvent demander ; je ne

doute point que vous ne l'employiez utilement. Je serai bien aise d'être informé de sa conduite et des progrès qu'il fera dans la mission ".

Ainsi le ministre reprend la confiance qu'avait autrefois inspirée à la cour et au conseil de marine le vieux missionnaire. Comme il s'était plaint d'avoir été calomnié par M. Brault, le comte de Maurepas le rassure sur l'impression qu'ont pu faire ses dénonciations :

" Si M. Brault, dit-il, a été capable de vous calomnier, comme vous me marquez qu'il a fait, il n'est pas digne du ministère dont il est revêtu. Il a passé en France, l'année dernière, et il n'y a pas apparence qu'il retourne à l'Acadie ".

Le 10 juillet, le comte de Maurepas mandait de nouveau à M. de Breslay " les bonnes dispositions de M. Philipps en sa faveur " et l'engageait à les raffermir, l'assurant qu'il n'y aurait plus de plaintes contre lui et que " lui-même serait toujours disposé à lui faire plaisir ".

X

Le triomphe était donc complet : le vieux favori de Louis XIV avait réussi à regagner les bonnes grâces du ministre de Louis XV.

Toutefois la longue suite de tracasseries et de mauvais traitements que lui avait fait endurer le gouverneur Armstrong, avait profondément agi sur son vigoureux tempérament. Puis les années s'étaient accumulées : il avait 73 ans. Bien qu'il fût encore en état d'exercer le saint ministère, il commençait à s'apercevoir que le travail des missions était au-dessus de ses forces et il songeait à se retirer, lorsqu'un nouveau désagrément, qui lui fut infligé sans le moindre motif, acheva de le déterminer à remettre sa cure et à repasser en France.

Mgr Duplessis de Mornay, évêque de Québec, qui n'avait pu prendre possession de son siège à cause de l'état de sa santé, avait choisi pour coadjuteur un prêtre de Saint-Sulpice, l'abbé Pierre-Herman Dosquet, natif de Lille, en Flandre. Il avait été sacré à Rome en 1725 par le pape Benoît XIII, sous le titre d'évêque de Samos, mais il n'était venu prendre l'administration du diocèse de Québec qu'au mois d'août 1729. C'était un homme pieux, exemplaire, mais d'un jugement peu sûr, plutôt fait pour professer dans un séminaire que pour gouverner un diocèse, encore moins une église d'une aussi vaste étendue que la Nouvelle-France, où se rencontraient des difficultés et des besoins inconnus dans l'Ancienne. Son inexpérience des hommes et des choses du pays et son manque de tact se firent voir dès les

premiers actes de son gouvernement. On peut en juger par sa conduite à l'égard de l'abbé de Breslay, vicaire général du diocèse de Québec depuis plusieurs années, l'un des missionnaires les plus anciens et les plus méritants, qui avait rempli avec autant d'édification que de succès des postes de confiance à Montréal, à l'île Saint-Jean et à l'Acadie. Mgr Dosquet, prévenu contre lui à son arrivée par les rapports calomnieux d'Armstrong et de l'abbé Brault, n'attendit pas la justification du vénérable missionnaire pour lui enlever son titre et ses fonctions de vicaire général, dont il investit l'abbé de la Goudalie, curé des Mines C'était une erreur de jugement et un acte de précipitation impardonnables qui devaient priver l'Acadie de deux de ses prêtres les plus éminents et les plus efficaces, l'abbé de Breslay et l'abbé de Noinville, curé de Pigiquit, qui ne fut pas moins blessé que le curé de Port-Royal de l'injustice commise par l'évêque de Québec.

Un autre motif plus puissant que cette disgrâce influa sur la décision de l'abbé de Breslay : ce fut le départ du général Philipps et le prochain retour de son lieutenant, le fantasque et irritable Armstrong qui arrivait exaspéré du double échec que le curé de Port-Royal lui avait fait subir à Londres et à Paris par sa justification, appuyée des certificats et

des recommandations de Philipps et de Cosby. La vie n'aurait plus été tenable à côté de cet énergumène.

On ne connaît rien des derniers temps que passa le vieux missionnaire à Port-Royal ; mais les requêtes que les Acadiens avaient présentées en sa faveur à Philipps nous disent assez quels durent être leurs regrets de le voir partir. Ses derniers actes dans les registres de Port-Royal sont de l'année 1730. Il mit à la voile sur un petit navire qu'il avait acheté pour le voyage et équipé à ses propres frais, se dirigeant d'abord vers Louisbourg où le commissaire-ordonnateur, M. de Mésy, voulait lui confier ses dépêches pour la cour. Sa mauvaise étoile le conduisit dans la baie de Chédabouctou, la principale station de pêche de la Nouvelle-Ecosse. Pendant qu'il y faisait escale au milieu de plusieurs vaisseaux anglais, il se vit accosté par un canot monté par un personnage important : ce n'était ni plus ni moins qu'Armstrong qui venait d'arriver d'Angleterre, et qui apprenant son entrée dans la baie, ne voulut pas perdre l'occasion d'exercer une vengeance contre lui. Après l'avoir inondé d'invectives, il usa à son égard des dernières violences, s'empara même de son navire avec tout ce qu'il contenait [1]. Impuissant

1 — *Archives Coloniales. Etat présent des missions de l'Acadie.*

à résister seul à l'escorte de subalternes qui l'entouraient, l'abbé de Breslay dut se résigner à prendre passage sur un autre navire en partance pour Louisbourg, d'où un vaisseau français le ramena en Europe.

L'abbé de Breslay n'était pas d'humeur à laisser impuni l'acte de piraterie dont il avait été victime. A son arrivée à Paris, il s'en plaignit au ministre de la marine qui dut en informer à Londres le duc de Newcastle, alors secrétaire d'Etat, et exiger de justes réparations. On ignore quel fut le résultat de ses démarches. Le marquis de Beauharnois, gouverneur du Canada, et l'intendant Hocquart regrettèrent profondément le départ de l'abbé de Breslay : ils firent son éloge en ces termes au ministre des colonies :

" C'est un excellent homme, très édifiant et capable encore de travailler avec un très grand zèle, mais non capable de retourner dans une pareille mission, à cause de son grand âge, quoiqu'il en eût encore envie ".

Toute sa vie, d'après le même témoignage. il avait été un digne missionnaire, n'abdiquant point sa dignité de prêtre devant les puissances, ne sacrifiant jamais le devoir à la faveur. En un mot, il fut toujours un véritable apôtre digne des plus beaux temps de l'Eglise du Canada.

La retraite de M. de Breslay eut une conséquence peut-être encore plus fâcheuse, en entraînant, comme on vient de le voir, le départ d'un jeune missionnaire dans la force de l'âge, dans la plénitude du talent, connaissant déjà bien la situation du pays et capable de rendre pendant de longues années de grands services à l'Eglise d'Acadie : je veux parler de M. de Noinville.

Noël-Alexandre de Noinville du Gléfien, bachelier en Sorbonne, missionnaire apostolique et Prieur des Minimes, était parti de France en 1728, en compagnie de M. de la Goudalie.

On l'a vu travailler d'abord à Port-Royal, tour à tour suppléant et aidant M. de Breslay, auquel il semble avoir été fort attaché. Dans la paroisse de Pigiquit, où il paraît avoir résidé dès son arrivée, il fut fort goûté des habitants.

Nul ne remplissait son ministère avec plus de zèle et d'intelligence. Nul ne prévit avec plus de perspicacité les conséquences du serment d'allégeance exigé par les autorités anglaises. C'est probablement à lui avant tout autre qu'on doit l'acte officiel qui constate les promesses faites aux Acadiens. C'est sous ses yeux qu'il fut écrit, ou plutôt c'est lui-même qui en dut faire la rédaction ; car le notaire Bourg ne paraît pas avoir été un homme assez instruit pour

lui donner la forme irréprochable qu'on y remarque. Si l'abbé de Noinville ne le signa qu'en second, c'est que l'abbé de la Goudalie était vicaire général de l'évêque de Québec.

Lors de la nomination au vicariat général de l'Acadie, le Prieur des Minimes s'était persuadé que cette élévation se faisait à son préjudice, prétendant que son titre de bachelier de la Sacrée Faculté de théologie en Sorbonne lui assurait cette charge.

Un citoyen de Louisbourg, M. Zémer (?) écrivait en apprenant la nouvelle de son départ (28 octobre 1731) :

" J'aurais fort souhaité qu'il eût bien voulu attendre la décision de ses plaintes ", mais il n'en fit rien.

Sachant que son ami M. de Breslay partait pour la France, il le suivit, sans toutefois renoncer entièrement à l'idée d'un retour. Des affaires de famille l'appelaient au pays natal et il espérait, après les avoir réglées, recruter des missionnaires. De fait il ne revint pas ; et ce fut une véritable perte pour l'Acadie ; car " il était très aimé et très capable, ajoute la lettre précitée. C'est un fort bon prêtre, très bon missionnaire, qui prêche, qui sait la controverse, d'un bon esprit et d'un bon âge. De tels missionnaires sont d'une grande importance à l'Acadie ;

car les ministres anglais sont savants et des peuples simples s'accoutument aisément à un culte moins gênant ".

L'évêque de Québec dut d'autant plus regretter sa mesure inconsidérée qu'après le départ de MM. de Breslay et de Noinville, il ne resta plus que deux prêtres au service des Acadiens : l'abbé Desenclaves à Beaubassin et l'abbé de la Goudalie aux Mines. " Encore, dit un Mémoire du temps, ces deux missionnaires sont-ils déjà tellement affaiblis, moins par l'âge que par les travaux passés et par les infirmités qu'ils ont contractées, qu'ils écrivent se trouver hors d'état de travailler, ou du moins ils disent qu'ils ne pourront plus tenir longtemps [1] ".

Les sauvages avaient toujours pour missionnaire leur vieil abbé Gaulin ; mais il avait trente-trois ou trente-quatre années de service ; et il était " mandé de revenir au séminaire de Québec, parce que consumé de fatigues, il n'était plus en état de soutenir les travaux d'une mission ". L'abbé Courtin qui l'aidait depuis plusieurs années, était passé en France en 1729 ou 30 pour les affaires de ses missions.

L'abbé de Breslay s'était retiré au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Là, dans un repos bien mérité par trente-sept ans d'un rude apostolat, il s'appliqua

1 — *Etat présent des missions de l'Acadie.*

à méditer les années éternelles et à se préparer au suprême départ. Il mourut le 4 décembre 1735, âgé de 77 ans et six mois.

On conserve précieusement au musée du collège de Memramcouk la pierre angulaire de l'église de Beaubassin, sur laquelle est gravé le nom de l'abbé de Breslay qui en fit la bénédiction : c'est le seul monument qui rappelle son souvenir. Je me trompe ; il en existe un autre qui ne périra pas, où son nom est mieux gravé que sur le marbre ou le bronze : je veux dire la mémoire du peuple acadien.

CHAPITRE SIXIÈME

L'abbé Charles de la Goudalie. — Education et cléricature. — Jeune prêtre dans le diocèse de Rodez. — Il passe au Canada. — Années de ministère à Montréal. — Retour en France, la solitude d'Issy. — Il accepte la cure de Saint-Charles des Mines. — Sa prudente administration. — Il est nommé vicaire général de l'Acadie. — Voyage en France. — L'abbé de Miniac curé de la Rivière-aux-Canards et vicaire général de Québec. — Sage conduite de l'abbé de la Goudalie durant la guerre de 1744 à 1748. — Les Acadiens et les partis de guerre. — Triste position des curés de l'Acadie. — Ils sont accusés à Londres comme traîtres à l'Angleterre, et à Paris comme traîtres à la France. — Apaisement passager. — Retraite de l'abbé de la Goudalie et de l'abbé de Miniac à Nantes.

I

L'abbé Charles de la Goudalie paraît avoir été originaire du Rouergue ; du moins le trouve-t-on tout jeune homme à Rodez en 1680. Le 2 octobre 1700, il entre en qualité de clerc au petit séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Il y passe cinq années à l'étude et à la pratique des vertus ecclésiastiques, édifiant ses maîtres et ses confrères par une régula-

rité rare et une piété aussi solide qu'aimable. Au sortir du séminaire, il se rend au Puy en Velay, où il passe deux ans à se préparer à la vie de mission pour laquelle il se sentait de l'attrait.

Le supérieur du séminaire de Paris, l'abbé Leschassier, l'avait envoyé dans ce diocèse modèle pour y passer d'abord six mois sous la direction d'un confrère d'expérience, et s'y former au ministère paroissial avant de le diriger sur les missions du Canada qui étaient de plus en plus l'objet de ses vœux. Il était à Limoges en 1707, n'attendant que l'ordre de partir pour la Rochelle où devait se faire l'embarquement. Il eut lieu au printemps de cette année, et l'abbé de la Goudalie arriva à Montréal le 27 août accompagné de deux confrères.

M. Leschassier l'avait cru propre à aider M. de Breslay dans sa mission de l'Ile-aux-Tourtes. Aussi, dès son arrivée à Villemarie, le missionnaire des Népissings le demanda-t-il avec instances ; mais le supérieur de Montréal, M. de Belmont, le réservait pour d'autres postes où sa présence était plus nécessaire. Il l'envoya travailler en diverses parties du gouvernement de Montréal, tour à tour à l'Ile-du-Pas, à la Pointe-aux-Trembles, à Sorel, à Saint-Louis, à l'Assomption, à Repentigny, où il fut successivement vicaire, curé, grand vicaire et même notaire quand les cas l'exigeaient. Une vingtaine

d'années s'écoulèrent au milieu de ces travaux sans éclat, mais non sans mérite.

Cependant M. de la Goudalie n'était pas encore inscrit au catalogue de la compagnie de Saint-Sulpice. M. Leschassier le fit donc venir à Paris, d'où il l'envoya passer quelque temps à la solitude d'Issy pour se recueillir, se retremper dans la ferveur sacerdotale et se préparer à de nouveaux labeurs apostoliques. Ses goûts de missionnaire s'accentuant davantage, on lui permit de retourner dans la Nouvelle-France comme membre de la compagnie. C'était au moment où un pressant besoin de prêtres se faisait sentir en Acadie, particulièrement au bassin des Mines, d'où le P. Félix, récollet, était à la veille de se retirer. La position difficile où se trouvait le clergé de ce pays, obligé de vivre sous un joug étranger, en contact journalier avec des officiers publics imbus de préjugés intenses contre tout ce qui portait le nom de catholique, exigeait un grand discernement dans le choix des prêtres qu'on y envoyait. La vertu, la science, le zèle, les capacités administratives ne suffisaient pas ; il fallait y joindre une sûreté de jugement, une prudence, un tact, une expérience plus qu'ordinaires. Ces qualités se rencontraient à un haut degré chez l'abbé de la Goudalie : il fut désigné pour la cure de Saint-Charles, appelée ordinairement les Mines ou la Grand-Prée,

et il accepta. Mais il fallait d'abord se rendre à Port-Royal pour y être agréé par le gouverneur et le conseil de la province ; il le fut et alla prendre la direction de sa paroisse au cours de l'année 1729.

II

Une modification venait alors de s'opérer dans l'organisation ecclésiastique de l'Acadie, qu'il est bon de remarquer avant d'y suivre l'action de l'abbé de la Goudalie qui en fut assez longtemps le premier dignitaire. Il n'y restait plus à son arrivée aucun Récollet : le dernier, le P. Félix Pain, était retourné à Louisbourg. Les religieux de cet ordre avaient de longs états de service en Acadie, où le ministère évangélique avait toujours été très difficile et très pénible, à cause des désordres auxquels se livraient, loin de toute autorité, une nuée d'aventuriers, trafiquants, coureurs de bois, écumeurs de mer, qui l'infestaient. Dès l'année 1677, l'abbé Dudouyt, agent de Mgr de Laval à Paris, disait au cours d'une entrevue avec Colbert : " L'on a été contraint d'abandonner les églises de l'Acadie, à cause des excès de boissons et autres semblables [1] ".

1 — *Archives du séminaire de Québec. — Relation des entrevues de M. Dudouyt avec Colbert*, adressée à Mgr de Laval en 1677.

Une autre cause de l'abandon dont parle ici l'abbé Dudouyt, avait été l'occupation anglaise qui avait duré de 1654 à 1667. Il ne paraît cependant avoir été que transitoire : ce ne fut en tout cas qu'un répit momentané qui permit à Mgr de Laval de réorganiser l'Eglise d'Acadie sur un nouveau pied et avec des moyens plus efficaces. En effet, au moment où écrivait l'abbé Dudouyt, ce soin venait d'être confié aux prêtres des Missions-Etrangères qui y furent suivis bientôt après de la petite cohorte de Sulpiciens, dont nous avons dit la vie et les œuvres. On n'a oublié ni l'abbé Thury, ni l'abbé Petit des Missions-Etrangères ; ni MM. Geoffroy, Baudoin, Trouvé de Saint-Sulpice. Ces missionnaires rencontrèrent les mêmes obstacles que leurs devanciers de la part des mêmes hommes qui, à force de calomnies, de persécutions, d'accusations portées jusqu'au pied du trône, les forcèrent à se retirer et à attendre un nouveau régime pour reprendre les œuvres commencées.

Les Récollets, rentrés de nouveau en Acadie après eux, furent les guides spirituels des colons durant la période critique de la conquête anglaise. Ils se montrèrent des religieux aussi intelligents que vertueux, des conseillers aussi sages qu'éclairés, s'oubliant eux-mêmes, s'exposant à d'injustes traitements, à la prison, au bannissement, pour empêcher les Acadiens

de tomber dans les pièges qu'on leur tendait. Les hommes s'usaient vite à ce travail ingrat. Les Récollets soulevèrent contre eux la haine des Anglais qui les accusèrent de conspiration contre leur gouvernement, et mécontentèrent la cour de France qui leur reprocha de ne pas prendre suffisamment ses intérêts, tout en continuant à recevoir les gratifications accordées de tout temps aux missionnaires de l'Acadie. Les récriminations des gouverneurs anglais, répétées d'année en année de Londres à Paris, furent d'autant mieux écoutées que la France était alors aux pieds de l'Angleterre avec le régent et le cardinal Dubois. Le rappel des Récollets fut donc décrété par le roi et les ministres de Versailles. Les deux Sulpiciens qui avaient suivi la colonie du comte de Saint-Pierre à l'île Saint-Jean, MM. de Breslay et de Métivier, revinrent en France sur ces entrefaites après avoir cédé leurs missions de l'île aux Récollets. La congrégation de Saint-Sulpice était donc désignée d'avance pour remplacer ces religieux dans la Nouvelle-Ecosse. Le supérieur de cette compagnie y était tout disposé, attendu l'intérêt que ses devanciers depuis l'abbé Tronson avaient toujours porté aux Français de ce pays. Aussi donna-t-il son entière adhésion à la requête des habitants de Port-Royal qui demandaient l'abbé de Breslay pour leur curé. Il rencontrait à la fois le désir de

ces braves gens et ceux du gouvernement français qui, de son côté, espérait par ce changement mieux entrer dans les vues de la cour de Londres. Nous avons vu l'abbé de Breslay à Port-Royal en 1724. A partir de ce moment jusqu'en 1756, c'est-à-dire un an après le grand dérangement, il y eut toujours des Sulpiciens en Acadie.

III

Il n'y avait pas longtemps que l'abbé de la Goudalie était installé au presbytère des Mines, quand il eut à se prononcer sur la brûlante question du serment qui passionnait plus que jamais l'opinion publique. Les habitants du Bassin ne s'étaient pas laissé leurrer comme ceux de Port-Royal par les fallacieuses propositions d'Armstrong ; mais la difficulté n'avait été qu'ajournée. Elle se présenta de nouveau au retour de Philipps qui était venu exprès d'Angleterre pour la régler et qui paraissait bien déterminé à ne pas s'en retourner sans l'avoir résolue. Quel conseil était-il juste et sage de donner au peuple ? Devait-on l'engager à se soumettre aux conditions offertes, ou bien à continuer la résistance ? Question bien grave, pendante depuis plus de quinze ans et d'où dépendait l'avenir de toute la population. Avant de conseiller la soumission, l'abbé de la Goudalie donna

la mesure de sa sagesse et de sa prévoyance dans le certificat contenant les promesses et les engagements du gouverneur qu'il fit dresser et signer par son agent, le notaire Bourg dit Bellehumeur, et qu'il contresigna lui-même avec l'abbé de Noinville, " pour être mis, selon les propres expressions du certificat, entre les mains des habitants et leur valoir et servir partout où besoin sera, ou que de raison en est ".

Ce témoignage écrit est le seul qui existe au moyen duquel on puisse attester, pièce en main, les garanties accordées par Philipps en qualité de représentant de la couronne d'Angleterre. D'autres certificats d'une égale authenticité durent être livrés ailleurs, qui ont disparu dans la catastrophe de 1755. Le seul connu aujourd'hui est celui qui fut transmis au ministère des Affaires-Etrangères à Paris, qui s'y trouve encore.

L'abbé de la Goudalie aurait pu difficilement inaugurer son administration aux Mines par un service plus signalé que celui qu'il rendit en cette occasion de concert avec l'abbé de Noinville. La grande inquiétude qui pesait sur tous les esprits depuis la conquête anglaise s'évanouit, et une ère de stabilité et de sécurité parut s'ouvrir. Philipps put croire de bonne foi que la neutralité garantie par lui serait reconnue et respectée par ses successeurs en cas de

rupture avec la France. Quoi qu'il en soit, les Acadiens qui avaient agi en toute bonne foi supposèrent la même franchise de la part de leurs gouvernants, et envisagèrent l'avenir avec une trompeuse sécurité.

Le gouverneur n'avait eu qu'à se féliciter des missionnaires à qui il devait avant tout autre le succès de la mission qui l'avait amené en Amérique. De fait, si les quatre prêtres qui desservaient alors l'Acadie française, l'abbé Lesclaches à Beaubassin [1], l'abbé de Noinville à Pigiquit, l'abbé de la Goudalie aux Mines, l'abbé de Breslay à Port-Royal, se fussent concertés pour empêcher leurs paroissiens de prêter serment, il est plus que probable qu'ils y eussent réussi. Ils ne le firent point ; au contraire, ils prêtèrent leur concours au gouverneur. Leurs bons offices ne purent cependant faire taire son fanatisme et ses préjugés. S'il avait rendu justice à l'abbé de Breslay, c'est qu'il y avait tout intérêt. L'extrait suivant d'un Mémoire déjà cité dévoile clairement ses intentions et la politique qu'il conseillait à la métropole :

" Le sieur Armstrong n'est pas le seul adversaire de la religion dans l'Acadie. Tout favorable qu'a pu se montrer M. Philipps au sieur de Breslay, mission-

1 — *Etat présent des missions de l'Acadie*, 1731.

naire, il a fait voir d'ailleurs qu'il ne l'était pas à la religion qu'il a prétendu assujettir à de nouvelles lois, et à des usages jusqu'à aujourd'hui inouïs qui ne peuvent que la rendre captive et insensiblement la détruire et l'anéantir.

" Il exige, par exemple, que les habitants des paroisses qui auraient désormais besoin d'un missionnaire, soient obligés, pour l'obtenir, de lui présenter une requête et qu'ils ne puissent en avoir qu'en conséquence de l'entérinement de leurs requêtes.

" Ce gouverneur a été plus loin ; il a déclaré au sieur de Breslay qu'il ne voulait plus reconnaître Québec pour diocésain de l'Acadie, et qu'il n'admettrait dans les paroisses de son gouvernement aucun des prêtres qui en seraient envoyés ; en conséquence, il a défendu aux habitants d'aller à l'île Royale ou en Canada pour en demander. Il prétend, dit-on aussi, que le grand vicaire qui sera chargé de la direction des paroisses et missions de l'Acadie doit être nommé par le Saint-Siège, et de plus que ce grand vicaire réside toujours à Annapolis, disant qu'autrement il n'en souffrirait aucun dans son gouvernement. Telles sont, selon que nous l'écrivent M. de la Goudalie, grand vicaire, et M. de Breslay missionnaire dans l'Acadie, les prétentions du gouverneur anglais [1] ".

1 — *Etat présent des missions de l'Acadie.*

Le projet d'exclure tous les prêtres français de la Nouvelle-Ecosse, et de les remplacer par d'autres étrangers à la France et nommés par le Saint-Siège, dans le but de soustraire les Acadiens à la juridiction de l'évêque de Québec et à l'influence de la France, avait séduit le conseil de Port-Royal qui l'embrassa avec ardeur. Ce même projet hanta l'esprit d'Armstrong tout le temps de sa dernière administration, et fut repris par le gouverneur Cornwallis après la fondation d'Halifax [1]. Il y avait dans cette idée d'un recours à Rome un côté étrange qui touche au ridicule, quand on songe que le pape était alors regardé en Angleterre comme une espèce d'antéchrist.

C'est au milieu d'une pareille situation que Mgr Dosquet eut la fâcheuse inspiration de faire les changements de dignités ecclésiastiques dont nous avons parlé. Non seulement ils portèrent le trouble et le mécontentement parmi les prêtres, mais ils firent naître chez le gouverneur Philipps une nouvelle prétention qu'il n'eût peut-être pas eue sans cela : celle d'exiger que le vicaire général de l'Acadie résidât toujours à Port-Royal. Philipps n'eut pas le temps d'imposer cette exigence. A la fin de l'année 1731, il était parti pour l'Angleterre et remplacé par son lieutenant, l'intraitable Armstrong, qui avait

1 — *Cornwallis to Lords of Trade*, 27 novembre 1750.

tout son fanatisme sans avoir son tempérament. Pigiquit et Port-Royal se trouvaient sans pasteurs depuis le départ de l'abbé de Noinville et de l'abbé de Breslay. M. Lesclaches à Beaubassin et M. de la Goudalie aux Mines : voilà tout ce qui restait de prêtres pour desservir les quatre à cinq mille Acadiens échelonnés tout autour de la baie de Fundy, du bassin des Mines, de la baie de Port-Royal et jusqu'au cap de Sable [1]. Les missions micmacques de la péninsule n'étaient guère moins à plaindre : le patriarche de ces missions, l'abbé Gaulin, était à bout de force et allait bientôt dire adieu à ses bons sauvages pour venir mourir à Québec [2].

Mgr Dosquet dut comprendre l'erreur qu'il avait commise, quand il en sut les conséquences, quand MM. de la Goudalie et Lesclaches lui exposèrent leur isolement, l'impossibilité où ils étaient, faibles de santé tous deux, de suffire à l'écrasante besogne dont ils étaient chargés [3], quand enfin lui arrivèrent

1 — D'après un recensement envoyé en 1730 à Québec par les missionnaires, la population française de l'Acadie se composait de 696 familles, formant d'après le calcul de Rameau, 4,345 âmes. *Une colonie féodale*, vol. II, p. 17.

2 — Décédé à l'Hôtel-Dieu, le 6 mars 1740, l'abbé Gaulin fut inhumé dans la cathédrale de Québec.

3 — " Au lieu du nombre de prêtres qui seraient au moins nécessaires pour desservir les paroisses françaises et les missions sauvages de cette province, il ne s'y en trouve actuellement plus que deux, à ce qu'on a lieu de croire : savoir le

les requêtes des habitants de Port-Royal et de Pigiquit demandant avec instances et au plus tôt des pasteurs. Il se hâta d'envoyer deux missionnaires en Acadie, MM. Chauvreulx et de Saint-Poncy, qu'il nomma le premier curé de Pigiquit, le second curé de Port-Royal. Le prélat s'était privé de son propre secrétaire, M. de Saint-Poncy, venu avec lui de France, pour l'envoyer en Acadie. Les deux missionnaires étaient porteurs de lettres de recommandations, dans lesquelles l'évêque de Québec se rendait garant de leur conduite et de leur soumission aux autorités de la province. L'évêque annonçait en même temps au gouverneur Armstrong son dessein de se rendre dans la Nouvelle-Ecosse pour y faire la visite épiscopale au retour d'un voyage qu'il projetait en Europe [1]. Armstrong qui avait encore présentes à la mémoire les protestations de Philipps contre la juridiction de l'évêque de Québec qu'il repoussait plus bruyamment encore, s'indigna de la proposition de Mgr Dosquet, qu'il qualifia

sieur de la Goudalie, qui dessert la paroisse des Mines, et M. Lesclaches, qui dessert celle de Beaubassin ; encore ces deux missionnaires sont-ils déjà tellement affaiblis moins par l'âge que par les travaux passés et par les infirmités qu'ils ont contractées, qu'ils écrivent se trouver hors d'état de travailler ou du moins qu'ils ne pourront plus tenir longtemps ". *Etat présent des missions de l'Acadie*, 1731.

1 — *Mgr Dosquet au gouverneur Armstrong*, 3 sept. 1732.

d'une usurpation insoutenable et d'un empiètement sur les droits de la couronne d'Angleterre. Il en fit des représentations au duc de Newcastle [1].

Malgré sa mauvaise humeur, il ne put cependant s'empêcher de recevoir MM. Chauvreulx et de Saint-Poncy qui allèrent prendre possession de leurs cures respectives [2]. Lui-même avait dû céder peu de mois auparavant aux requêtes des habitants de Pigiquit et de Port-Royal, et écrire à M. de Saint-Ovide, gouverneur du Cap-Breton, pour obtenir par son intermédiaire l'envoi de deux missionnaires.

Dans l'intervalle, il avait trouvé moyen de se brouiller avec le grand vicaire de la Goudalie, sous prétexte de désobéissance à ses volontés [3]. L'affaire n'eut cependant pas de suite, grâce aux réclamations venues de toutes les parties du bassin des Mines qui se seraient trouvées absolument sans prêtres ; car l'abbé Chauvreulx qui s'était arrêté à Louisbourg pour y conférer avec M. de Saint-Ovide

1 — *Canadian Archives*, p. 81.

2 — La première signature du nouveau curé de Port-Royal dans les registres de la paroisse est du 15 novembre 1732 : il signe Saint-Poncy de Lavernède. L'abbé Chauvreulx signe en décembre suivant dans les mêmes registres, ce qui laisse à penser qu'il ne prit possession de la cure de Pigiquit qu'à la fin de cette année ou au commencement de la suivante.

3 — *Nova Scotia Archives*, p. 96.

et s'y munir de passeports, n'était pas encore rendu à son poste.

La joie d'embrasser ce confrère, sulpicien comme lui, de l'installer à Pigiquit, où il allait désormais l'avoir pour aide et voisin, fit bien vite oublier au grand vicaire de la Goudalie les déboires qu'il venait d'éprouver. Tous deux avaient une large besogne à se partager : l'abbé Chauvreulx eut à desservir deux églises, celle de l'Assomption et celle de la Sainte-Famille, situées de chaque côté de la rivière Pigiquit, aujourd'hui l'Avon ; l'abbé de la Goudalie, l'église des Mines et celle de la Rivière-aux-Canards, bâtie auprès de la rivière de ce nom, tout au fond du Bassin. La population totale dont ils avaient la charge, s'éleva bientôt au chiffre de 2,000 âmes partagées à peu près également entre les deux dessertes [1].

On conçoit facilement quelle avait dû être la satisfaction du grand vicaire de la Goudalie, quand il annonça à l'évêque de Québec que les quatre principaux centres acadiens de la province étaient de nouveau pourvus de curés. Il eût fallu sans doute un plus grand nombre de missionnaires pour desservir les établissements les plus éloignés, tels que ceux

1 — En 1730, la population du bassin des Mines était de 1,718 âmes.

de la rive occidentale de la baie de Fundy et ceux de la rive orientale de la péninsule ; mais il n'y avait pas à y songer, car le gouvernement était absolument opposé à l'admission d'un plus grand nombre de prêtres. Le dévouement et l'activité y suppléeraient [1].

IV

Les années qui suivirent jusqu'à la rupture de la paix en 1744, peuvent être regardées comme les plus heureuses dont jouirent les Acadiens sous le régime anglais. Elles le furent également pour le clergé, malgré quelques tracasseries que nous aurons à raconter. Cette tranquillité provenait moins du bon vouloir que de l'impuissance du gouvernement, lequel ne se faisait guère sentir en dehors du rayon de Port-Royal. Confiné dans son petit château fort gardé par une poignée de soldats, Armstrong frémissait de ne pouvoir exercer à son gré sa capricieuse autorité. Il s'en dédommageait dans ses dépêches en maugréant contre les habitants français, et leurs prêtres qui, disait-il, sont ingouvernables (*very ungovernable* [2]). " Pour les sujets de dispute les plus

1 — *Armstrong au secrétaire de la guerre*, 2 novembre 1732.
2 — *Nova Scotia Archives*, p. 92.

frivoles, ajoutait-il, ils invoquent la coutume de Paris, et avec cette prétendue autorité, ils méprisent tous les ordres du gouvernement et suivent les règlements de leurs prêtres et de l'évêque de Québec qui ordonne non seulement les constructions d'églises, mais envoie les prêtres qu'il veut et le nombre qu'il juge à propos. Dans toutes les autres affaires, il prend la même liberté [1] ". Dans une autre dépêche, le gouverneur insistait : " Les habitants, étant tous français et catholiques romains, sont plus sujets de Québec et du Cap-Breton que de Sa Majesté, dont ils semblent mépriser le gouvernement, étant gouvernés par les prêtres les plus insolents. Il espère recevoir une direction au sujet des mesures à prendre pour abattre leur insolence [2] ".

Ce qu'il y avait de plus alarmant, c'est que ces Français se multipliaient avec une effrayante rapidité. " Ils forment aujourd'hui, disait Philipps, un corps formidable, qui se répand comme la progéniture de Noé (*like Noah's progeny*) sur toute la surface de la province [3] ".

Deux ans après (1732), un autre officier anglais,

1 — *Armstrong aux lords du commerce*, 10 juin 1732, p. 94.
2 — *Armstrong au duc de Newcastle*, 15 novembre 1732.
3 — *Le gouverneur Philipps au duc de Newcastle*, 2 septembre 1730.

M. Dunbar, ne s'effrayait pas moins de cet accroissement : " Ces habitants français, disait-il, se multiplient si rapidement que bientôt il n'y aura plus de terres pour d'autres [1] ".

Si cet accroissement était un danger, les Anglais avaient raison de s'alarmer, car il était réellement formidable. Il n'y avait que deux mille cinq cents Français dans la province à la date de la conquête, et il s'y trouvait " dix mille communiants " en 1748, d'après le recensement de l'abbé Le Loutre. On ne voyait d'Anglais qu'à Port-Royal, et dans un nombre insignifiant.

Les gouverneurs ne se trompaient pas quand ils disaient que les Acadiens aimaient mieux se courber devant la houlette de leurs pasteurs que sous le sceptre de Sa Majesté britannique. Ils subissaient l'un, ils chérissaient l'autre. Les magistrats qui de temps en temps venaient de Port-Royal administrer la justice au bassin des Mines et ailleurs, ne faisaient que passer, tandis que les prêtres étaient toujours au milieu du peuple. Ils étaient jour et nuit à son service pour le temporel comme pour le spirituel ; ils partageaient leurs deuils encore plus que leurs réjouissances, s'asseyaient plus souvent au chevet des malades qu'aux festins des noces. Ils avaient toujours

1 — *Dunbar à Popple* (?), 25 août 1732.

la main ouverte pour une aumône, et les lèvres pour un bon conseil. Aucune affaire importante ne se traitait qu'ils n'y fussent appelés. Ils étaient souvent choisis comme arbitre dans les contestations, et s'ils n'y mettaient pas toujours fin, ils laissaient toujours les deux partis convaincus de leur droiture d'intention, de leur bon sens et de leur impartialité. Ceci n'était pourtant que le bien accompli dans l'ordre des choses temporelles. Que dire de celui qui s'opérait dans l'ordre spirituel, à l'église, en chaire, d'où la parole évangélique descendait chaque dimanche en rosée salutaire et fécondante sur des âmes simples et préparées à la recevoir?

Ces fruits de grâces et de bénédictions, nul parmi les missionnaires de l'Acadie ne les répandit avec plus d'abondance que le curé des Mines. L'abbé de la Goudalie n'était cependant pas un homme d'un talent remarquable, mais sa vertu l'était infiniment, et il y joignait une haute raison, un caractère affable et conciliant qui gagnait les esprits et les cœurs. Aussi ne trouve-t-on aucune trace de désaccord entre lui et ses ouailles durant les vingt années qu'il desservit la paroisse de Saint-Charles des Mines.

Sa santé délicate fléchit en peu d'années sous le fardeau d'un ministère trop laborieux. Sa vue lui donna des craintes si sérieuses qu'il songea dès l'année 1734 à repasser en France pour se mettre

sous les soins des médecins, dont aucun n'était encore établi parmi les Acadiens. La difficulté de trouver un remplaçant lui fit ajourner ce voyage jusqu'en 1740. Durant cet intervalle, il ne fit qu'une absence quelque peu prolongée pour se rendre à Louisbourg où il voulait rencontrer l'évêque de Québec, Mgr Dosquet, à son retour d'Europe, afin de lui soumettre son rapport sur les missions de l'Acadie. Cette rencontre ne put avoir lieu. A son départ au cours de l'année 1740, il dit adieu à ses paroissiens comme s'il ne devait plus les revoir ; car son âge et ses infirmités ne lui donnaient guère cette espérance. A l'annonce de ce départ, le chapitre de Québec en l'absence de l'évêque, nomma vicaire général de l'Acadie, l'abbé de Miniac, chanoine de la cathédrale, qui alla se fixer à la Rivière-aux-Canards, espérant sans doute que l'abbé de la Goudalie reviendrait bientôt prendre la direction de la paroisse de Saint-Charles. Il ne se trompait pas.

La cour de France considérant les longues années que l'abbé de la Goudalie avait passées dans les missions soit du Canada, soit de l'Acadie, en qualité de grand vicaire, les services rendus avec tout le zèle et le succès possibles, voyant qu'il n'était pas tout à fait hors d'état de rendre quelques services, pensant de plus à la difficulté qu'il y avait de trouver de bons missionnaires pour l'Acadie anglaise, augmenta

sa pension de quatre cents à six cents livres prises sur l'évêché de Laon, en lui témoignant la satisfaction qu'éprouverait le roi de le voir retourner en Acadie. Le bon vieillard, voyant dans ce désir l'expression de la volonté divine, prit le parti de retourner à la Nouvelle-Ecosse.

M. de la Goudalie y était adoré des Acadiens et bien vu des Anglais en général. Le ministre de la marine, Maurepas, le remercia de sa détermination : " Je compte, disait-il, que vous continuerez d'être également utile au bien de la religion et au service du roi ".

V

L'abbé de la Goudalie s'embarqua le 24 avril 1741, avec quelques autres missionnaires que M. Couturier, supérieur de Saint-Sulpice, envoyait au Canada.

Débarqué à Louisbourg, il s'y reposait des fatigues d'une rude traversée avant de se rendre au bassin des Mines, quand un avis de M. Duquesnel, gouverneur du Cap-Breton, lui fit changer de direction. Ce gouverneur venait de recevoir une lettre du major Cosby, l'ancien ami de l'abbé de Breslay qui le priait d'envoyer le missionnaire à Port-Royal, pour la paroisse qui se trouvait sans curé. M. de

Saint-Poncy avait été obligé d'en partir à la suite de nouvelles incartades d'Armstrong que nous aurons à raconter.

Mascarène qui gouvernait la Nouvelle-Ecosse depuis 1739, vécut dans des rapports de bon voisinage avec le nouveau curé de Port-Royal qui réussit même à faire taire les préjugés de son entourage protestant. Il y serait resté définitivement si les habitants de Saint-Charles n'eussent réclamé son retour. Quand, au printemps de 1742, il eut quitté Port-Royal où devait le remplacer l'abbé Desenclaves de Beaubassin, et qu'il eut repris sa cure des Mines, Mascarène voulut lui témoigner par écrit sa haute satisfaction. Il le pria d'être le conseiller de ses confrères et le proposa pour exemple. " J'apprends avec plaisir, lui disait-il (16 juin), que vous vous êtes rendu sain et sauf aux Mines. M. Desenclaves est également arrivé à Port-Royal... Les rapports personnels que j'ai eus avec vous ici m'ont convaincu que vous agissez conformément aux règles établies pour le bon ordre et la paix. Je ne doute pas que vos bonnes intentions ne soient toujours les mêmes et que vos exemples et vos conseils ne contribuent à maintenir les missionnaires dans l'observance de leurs devoirs à l'égard de ce gouvernement, et les habitants dans l'obéissance à laquelle ils sont obligés par le serment qu'ils ont fait à Sa Majesté le roi de

la Grande-Bretagne. Je suis, Monsieur, avec une très grande estime, votre, etc. ".

Ces dispositions du gouverneur étaient de bon augure pour l'avenir. Evidemment l'abbé de la Goudalie avait acquis sa confiance et, de son côté, Mascarène espérait beaucoup de l'influence de ce missionnaire sur ses collègues et sur la population française. Pourtant les années de paix dont avait joui l'Acadie touchaient à leur fin, et les troubles qui allaient commencer n'auraient d'autre terme que la destruction de la colonie acadienne. A cette date six paroisses étaient régulièrement constituées, chacune avec un curé résidant, l'abbé Desenclaves à Port-Royal, l'abbé de Miniac à la Rivière-aux-Canards, l'abbé de la Goudalie aux Mines appelée aussi la Grand-Prée, l'abbé Chauvreulx à Pigiquit, l'abbé Girard à Cobequid [1], l'abbé Laboret à Beaubassin [2]. L'abbé de Miniac, en qualité de vicaire général de l'évêque de Québec, avait la haute surveillance de ce clergé. Chacun de ces prêtres était obligé de se munir d'une autorisation du gouverneur de la

1 — L'abbé Girard était arrivé en Acadie en 1733. Il dut desservir quelque temps la paroisse de Beaubassin.

2 — Ce missionnaire eut avec ses paroissiens des démêlés qui le firent rappeler par l'évêque de Québec à la fin de 1745. *Le marquis de Beauharnois et l'intendant Hocquart au ministre*, 12 septembre 1745.

Nouvelle-Ecosse pour exercer ses fonctions dans la province. Il n'en était pas de même à l'égard des missionnaires des sauvages. MM. Maillard et Le Loutre qui ne relevaient que des autorités du Cap-Breton, du gouverneur pour ce qui regardait le temporel, et pour le spirituel, du vicaire général de l'île et de ses dépendances, nommé par l'évêque de Québec.

Il y avait deux centres principaux de missions établis depuis peu en faveur des Micmacs, celui de Sainte-Anne, dans une île du lac Bras-d'Or au Cap-Breton, dirigé par l'abbé Maillard [1], et celui de Shubenacadie, sur la rivière du même nom, à une douzaine de lieues de Cobequid, dirigé par l'abbé Le Loutre. Chacune de ces missions avait église et résidence pour le prêtre, bâties en grande partie aux frais du gouvernement français qui faisait également une pension annuelle à chacun de ces missionnaires. Un village de cabanes ou maisonnettes habitées par des familles micmacques les entouraient. Ces villages n'étaient guère peuplés que de vieillards, de femmes et d'enfants aux époques de chasse et de pêche ; mais s'emplissaient et s'augmentaient d'une foule

1 — Outre sa mission de Sainte-Anne (Maligouèche), l'abbé Maillard desservait celle de Natkitgoueiche, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, et celle de Malpec dans l'île Saint-Jean.

d'autres cabanes dans le temps où la Robe Noire y faisait la mission. Le missionnaire des sauvages de la rivière Saint-Jean, le P. Germain, jésuite, dont la principale résidence était à Médoctec sur la rivière Saint-Jean, se trouvait vis-à-vis le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse dans les mêmes conditions que MM. Maillard et Le Loutre.

Il est essentiel de saisir la différence qu'il y avait entre la situation des missionnaires attachés aux sauvages et celle des curés de l'Acadie française : ceux-ci suivaient le sort de leurs paroissiens devenus sujets anglais, ceux-là prenaient le mot d'ordre à Louisbourg ou à Québec dont ils dépendaient. Cela explique la divergence de conduite qu'on vit durant la guerre. Tandis que les curés prêchaient la neutralité et en donnaient l'exemple, les missionnaires des sauvages embrassaient ouvertement la cause de la France, et accompagnaient les troupes et les sauvages dans les expéditions contre Port-Royal. Les uns et les autres croyaient agir selon leurs devoirs. Il faut se mettre à ce point de vue, si l'on veut juger avec impartialité l'action du clergé en Acadie, surtout à partir de l'année 1744, qu'éclata la guerre de la succession d'Autriche dont le contre-coup se fit sentir jusqu'ici.

Bien que la France gardât toujours l'espoir de reconquérir la Nouvelle-Ecosse restée française par

sa population, elle se trouva en face d'ennemis trop puissants pour songer à faire une diversion en Amérique. Elle se contenta de prévenir d'avance le gouverneur du Cap-Breton et de lui annoncer le prochain envoi de deux vaisseaux, s'en remettant d'ailleurs à sa prudence sur l'opportunité d'engager les hostilités ou de rester sur la défensive [1].

VI

M. Duquesnel qui avait succédé en 1741 à M. de Forant, était un homme plus ambitieux que clairvoyant. Il n'attendait qu'une occasion pour tenter un coup de main sur Port-Royal dont la chute entraînerait celle de la province. Il se faisait illusion sur les dispositions des Acadiens que ses agents lui représentaient comme prêts à secouer le joug des Anglais, et à se joindre au premier corps de troupes qui viendrait avec chance de succès leur prêter main forte.

J'ai raconté dans *Une seconde Acadie* les succès et les revers de l'expédition qu'il confia au capitaine

1 — " On a été obligé de s'en rapporter à ce que M. Duquesnel, gouverneur de l'île Royale, jugerait pouvoir exécuter avec deux vaisseaux qu'on lui a annoncés, en lui donnant avis de la déclaration de guerre ". — *Archives coloniales*, 1744.

Duvivier, la prise et la destruction du fort Canseau, l'infructueuse attaque contre Port-Royal qui ne servit qu'à compromettre les Acadiens, bien que la masse d'entre eux eût gardé la neutralité. La grande faute de cette expédition fut de n'avoir pas marché droit sur Port-Royal, dont les remparts tombaient en ruines. La petite garnison attaquée à l'improviste avant qu'elle eût eu le temps de réparer les brèches et de préparer une défense, se serait probablement rendue sans beaucoup de résistance. Cette supposition est d'autant plus plausible que malgré la lenteur et les fautes commises, la place était à la veille de capituler, que Mascarène était même entré pour cela en pourparlers avec Duvivier, quand ce commandant fut remplacé par un officier de la dernière incapacité, le chevalier de Gannes, capitaine d'infanterie de la garnison de Louisbourg. Duquesnel n'aurait pu ajouter une faute plus grave à toutes celles qu'il avait déjà commises. Il est vrai que Duvivier, dont la santé était gravement atteinte, avait demandé son rappel ; mais le gouverneur n'aurait-il pas dû lui laisser sa liberté d'action jusqu'à son départ, afin de ne pas entraver les opérations déjà commencées ?

A peine arrivé devant Port-Royal, de Gannes lui enleva le commandement et ordonna la levée du siège. On était au 2 octobre : " Duvivier, dit un Mémoire du temps, lui représenta qu'il ne devait

pas être question de se retirer, la prise du fort étant infaillible. Il lui expliqua ce qui s'était passé jusqu'alors, lui fit connaître la situation où se trouvait l'ennemi, sans vivres, dans l'impuissance de s'en procurer, et la garnison prête à se révolter[1] ". De Gannes resta sourd à toutes ces raisons et insista sur une retraite immédiate. Duvivier le supplia d'attendre au moins le retour de l'un des courriers qu'il avait dépêché à Louisbourg avec les préliminaires de la capitulation. Il était sûr qu'après les avoir lus, Duquesnel avait dû faire partir sans retard les renforts qu'il lui demandait pour hâter la reddition de la place. Duvivier ne se trompait pas : une frégate de vingt-six canons avec deux autres bâtiments portant un nouveau détachement de troupes, des canons et des mortiers, avaient été expédiés, non pas par Duquesnel qui était mort dans l'intervalle, mais par le lieutenant du roi, Duchambon, qui lui avait succédé dans le commandement.

1 — *Mémoire anonyme* copié aux Archives coloniales, à Paris. Ce Mémoire qui n'a été cité, que je sache, par aucun historien, renferme un récit très circonstancié de la fin de cette malheureuse campagne. Il paraît avoir été écrit par un témoin oculaire, tant il est précis. Les faits y sont présentés sous un jour tout à fait nouveau. Le chevalier de Gannes y joue le plus triste rôle, et c'est sur lui, d'après le Mémoire, que retombe toute la responsabilité de l'insuccès de l'expédition.

De Gannes ne voulut rien entendre. Ce que voyant, Duvivier ne hasarda plus qu'une représentation : c'était qu'ayant fait faire toutes les échelles et tous les préparatifs nécessaires pour un assaut, l'honneur des armes françaises exigeait que cet assaut fût tenté avant de lever le siège. De Gannes lui dit pour toute réponse qu'il était le maître, et qu'il voulait partir sur-le-champ. Duvivier lui démontra l'impossibilité de se retirer si brusquement, à cause des arrangements qu'il était indispensable de prendre avant de se mettre en marche. De Gannes lui ordonna alors de tout préparer pour la retraite qu'il annonça pour le lendemain, " et alla se coucher dans une maison voisine du camp. Le 3 octobre, Duvivier renouvela ses représentations ; mais de Gannes persista dans sa résolution ". On s'aperçut en ce moment que les ennemis faisaient une sortie sur un parti de sauvages posté auprès du fort. Duvivier proposa de marcher à leur secours avec toutes les troupes ; mais de Gannes ne voulant pas quitter le camp, Duvivier ne put obtenir que la seconde division de l'armée, avec laquelle il repoussa les assiégés qui ne firent qu'une faible résistance.

Cet engagement fit ajourner le départ jusqu'au lendemain : mais ce jour-là le commandant se retira avec tant de précipitation qu'il ne voulut pas, encore que ce fût un dimanche, donner au missionnaire qui

avait suivi l'armée, l'abbé Le Loutre, le temps de dire la messe.

Au lieu de s'arrêter au bassin des Mines pour y hiverner comme il en avait l'ordre, il continua sa route jusqu'à Beaubassin dans le dessein d'aller s'embarquer à la baie Verte. Le jour même de son arrivée à ce port, un des courriers de Duvivier lui apprit le départ des vaisseaux que ce dernier avait demandés ; le 26 octobre, ils étaient ancrés dans la rade de Port-Royal, où ils attendirent vainement des ordres que de Gannes ne prit pas même la peine de leur envoyer. Après quatre jours d'attente, ils durent remettre à la voile au grand mécontentement de tout ce qu'il y avait de troupes sur les vaisseaux.

L'indignation fut plus grande encore à Louisbourg. De Gannes ne sut que répondre aux accusations portées contre lui par Duvivier devant le corps des officiers. Appelé une seconde fois à se justifier, il prétexta une indisposition pour ne pas répondre aux ordres du commandant. Il faillit même être traduit devant un conseil de guerre. On ignore par quelles influences il y échappa.

Durant cette campagne qui aurait pu se terminer par la prise de Port-Royal, si Duvivier n'avait pas été relevé mal à propos de son commandement, les Acadiens inspirés par leurs curés avaient fait taire leurs sympathies et observer la neutralité qu'ils

avaient promise. Ce fut un grand désappointement pour les troupes de l'expédition auxquelles on avait persuadé que leur débarquement à la baie Verte serait bientôt suivi d'un soulèvement général. La route qu'il fallait suivre traversait toute l'Acadie française : l'occasion ne pouvait donc être plus belle pour constater le sentiment de la population. La petite armée s'était mise en marche accompagnée de plusieurs centaines de sauvages du Cap-Breton, de l'île Saint-Jean et de la Nouvelle-Ecosse conduits par leur missionnaire, l'abbé Le Loutre. Elle traversa toute la paroisse de Beaubassin, toute celle de Cobequid jusqu'au bassin des Mines, sans qu'il y eût d'autres manifestations parmi les habitants que des marques de déférence et d'amitié pour se faire pardonner l'abstention qu'ils étaient forcés d'observer. Il en fut de même pendant tout le trajet le long du bassin des Mines, à Pigiquit, à la Grand-Prée, à la Rivière-aux-Canards et sur toute la route qui conduisait à Port-Royal. A mesure qu'on s'approchait de ce fort, la réserve était plus grande, parce qu'étant plus rapprochés des Anglais, les habitants craignaient davantage leur ressentiment. Les curés, connaissant le projet d'invasion médité à Louisbourg, s'étaient concertés entre eux pour tenir la même ligne de conduite dans chacune des six paroisses

qu'ils dirigeaient, c'est-à-dire de prêcher la neutralité et d'en donner l'exemple.

Cette conduite fut absolument uniforme, et l'abbé de la Goudalie y contribua plus que tout autre. Ancien grand vicaire de l'Acadie, il s'y croyait obligé. L'absence prolongée qu'il avait été forcé de faire pour aller rétablir sa santé en France et la nomination d'un autre vicaire général que cette absence avait nécessitée, ne lui avaient rien fait perdre de l'estime et de l'influence dont il jouissait dans le pays. On a vu quelle confiance Mascarène reposait en lui : il ne la démentit pas. A Cobequid, l'abbé Girard n'avait pas montré moins de circonspection : elle lui attira même plus tard des remarques assez défavorables de la part des commandants français [1]. Le curé de la Rivière-aux-Canards, l'abbé de Miniac, auquel sa position de vicaire général imposait une plus grande responsabilité, ne se laissa pas surpasser en réserve ni en prudence. Les lettres qu'il écrivit quelque temps après à Québec font voir quelles appréhensions lui inspirait l'intervention des Français en Acadie : il n'y voyait que des malheurs pour l'avenir [2]. En un mot, l'attitude des curés fut telle

1 — Voir *Une seconde Acadie*, p. 167.

2 — " Je regarderais comme le dernier malheur... s'il venait encore un parti de Canada ". *Le Canada-français*, année 1888, p. 121. *Lettre de M. de Miniac à M. Vallier*, 23 sept. 1745.

qu'elle leur attira l'approbation et même les éloges du cauteleux et fanatique Mascarène. Aucun missionnaire des six paroisses n'en fut excepté. Il faut dire que chacun d'eux avait eu la précaution de lui écrire pour lui faire connaître ses intentions et la règle de conduite qu'il voulait observer dans ces difficiles conjonctures. Mascarène écrivait en parlant d'eux au mois de décembre 1744, c'est-à-dire moins de deux mois après le départ de l'expédition : " Les missionnaires ont fait paraître en cette occasion que leur conduite avait été bien meilleure que ce qu'on pouvait attendre d'eux (*far better*) ". L'éloge ne pouvait être plus grand, surtout quand on considère l'homme et les circonstances.

Pour être juste, il faut reconnaître que Mascarène avait eu sa part dans les résultats dont il s'applaudissait. Il n'avait rien des emportements et des procédés arbitraires d'Armstrong. Au contraire, il avait des formes, était fin, rusé, même patelin quand les circonstances l'exigeaient. Habile politique autant que brave soldat, il avait prévu la guerre dont les rumeurs étaient parvenues jusqu'en Acadie en 1743, et il n'avait rien négligé dans cette vue pour s'attirer les bonnes grâces du peuple acadien et des prêtres dont il savait la souveraine influence. Il écrivait le 1er décembre 1743 au duc de Newcastle, alors secrétaire d'Etat : " On ne peut compter sur

l'assistance de ces habitants (les Acadiens), dans le cas d'une rupture avec la France. Tout ce qu'on peut espérer de mieux, c'est que nous puissions les empêcher de se joindre aux ennemis, ou de se laisser entraîner par eux à la rébellion. Pour prévenir ce danger, j'ai employé les meilleurs moyens en mon pouvoir depuis que j'ai l'administration des affaires de cette province, particulièrement en leur faisant comprendre les avantages et le bien-être dont ils jouissaient sous le gouvernement britannique, afin de les détacher par là de leurs anciens maîtres".

Cette politique insinuante de Mascarène avait eu pour conséquence de faire redouter plutôt que désirer l'intervention des Français en Acadie. On a vu avec quelle réserve ils avaient été accueillis à leur arrivée. Après la levée du siège de Port-Royal, cette réserve avait tourné en mauvais vouloir, et presque en hostilité. L'expédition avait eu toute espèce de difficultés à se procurer les vivres nécessaires à la retraite. Les habitants refusaient de livrer leurs provisions et les cachaient même plutôt que de les vendre. C'est ce qu'atteste le rapport de l'officier chargé de l'approvisionnement des troupes.

" Nous sommes partis de Port-Royal le 5 octobre, et pour subsister nous avons été obligés d'envoyer MM. de la Vallière et Dernon d'un côté de la rivière du dit Port-Royal, et de l'autre côté, un détachement

pour ordonner aux habitants de nous fournir du pain ; ce qu'ils ne purent faire que la quantité de trente pains. Et le lendemain matin, M. Dorfontaine avec quatre cavaliers, fut commandé d'aller chez un nommé Manuel pour prendre trois bœufs, sans quoi nous eussions eu de la peine à partir.

" Lorsque nous fûmes arrivés aux Mines, la même difficulté se présenta, puisque M. Dupont fut commandé avec six fusiliers pour aller d'un côté de la paroisse et le sergent de l'autre, où ils furent obligés de prendre le pain que les habitants cachaient partout ; et si je n'avais pas eu deux quarts de farine à faire boulanger, nous eussions été fort embarrassés [1] ".

Les Acadiens du bassin des Mines avaient été épouvantés en apprenant que le détachement avait ordre d'hiverner dans leurs cantons, et ils avaient présenté deux requêtes aux commandants pour en être délivrés. Ils alléguaient l'impossibilité où ils seraient de fournir la quantité suffisante de vivres ; mais surtout la crainte d'être compromis par ce voisinage.

Ces requêtes qui sont tout à fait inédites méritent

1 — *Certificat signé par de la Vallière, Duchambon, fils, le ch. Duvivier, Dernon, Dorfontaine et du Caubet,* à Beaubassin, le 2 novembre 1744.

d'être citées, parce qu'elles font voir les précautions que prenaient les Acadiens pour définir clairement leur position et donner des preuves non équivoques de leur neutralité. La plus importante de ces requêtes adressée à MM. de Gannes et Duvivier par " les habitants des Mines, Rivière-aux-Canards, Pigiquit et rivières circonvoisines ", se terminait ainsi :

" Nous espérons, Messieurs, que vous ne voudrez pas nous plonger dans une misère et perte totale de nous et nos familles, et qu'en cette considération, vous ferez retirer les sauvages et troupes de nos cantons.

" Nous sommes sous un gouvernement doux et tranquille et duquel nous avons tout lieu d'être contents. Nous espérons que vous voudrez bien nous accorder la grâce de ne nous pas plonger dans la dernière misère : c'est ce que nous espérons de vos bontés [1] ".

Les gens du bassin des Mines respirèrent quand ils virent défiler les bataillons français avec leurs

1 — Cette requête porte la date du 13 octobre 1744, et est signée par Jacques Leblanc, Jacques Terriot, René Leblanc (ce René Leblanc est probablement le célèbre notaire immortalisé par Longfellow), Pierre Leblanc, Antoine Landry, François Leblanc, René Grangé *l'ancien*, Pierre Richard *l'ancien*, Claude Leblanc, Joseph Grangé, Bourg, notaire des Mines. Ce Bourg doit être le même qui a dressé et signé le certificat donné par MM. de la Goudalie et de Noinville.

bandes de sauvages et disparaître sur le chemin de Cobequid. Mascarène avait lieu de se féliciter de sa politique. Elle avait réussi au delà de ses espérances. Aussi ne cacha-t-il point sa satisfaction aux Acadiens. A la fin de l'automne, il reçut des députations de chacune des paroisses qui vinrent lui réitérer l'assurance de leur fidélité : il les accueillit avec des égards, une politesse, des démonstrations d'amitié qui ne s'étaient jamais vus auparavant. Le gouverneur Beauharnois écrivait à ce sujet au ministre : " Ces députés ont rapporté qu'ils n'avaient jamais été aussi bien reçus des Anglais qu'à leur dernier voyage ".

Les députés de Beaubassin ayant demandé l'autorisation de faire venir un prêtre pour remplacer leur curé qui venait de repasser en France, Mascarène n'y fit aucune difficulté. Au contraire, il leur permit d'avoir le missionnaire qu'ils voudraient, pourvu qu'ils pussent en obtenir un.

VII

Le même Mascarène donnait en ce moment-là un témoignage de satisfaction bien plus éclatant : il faisait rebâtir l'église de Port-Royal qui avait été

incendiée pendant le siège par les sauvages partisans des Anglais.

« Cette politique, ajoutait Beauharnois, nous paraît extraordinaire dans les conjonctures présentes. Nous n'en voyons pas les motifs, à moins que le sieur Mascarène ne compte que les voies de la douceur seront plus efficaces que tout autre pour détacher les Acadiens de l'affection qu'ils ont pour la France [1] ».

Malheureusement, ces bonnes dispositions de Mascarène et de son entourage ne durèrent pas : l'année suivante, tout était changé ; la bienveillance, les bons rapports avaient fait place aux soupçons, à toutes les défiances, bien que les Acadiens eussent gardé la même neutralité. Les événements de la guerre avaient conspiré pour les compromettre. Au printemps de 1745, l'Acadie fut de nouveau envahie. Un détachement de six ou sept cents Canadiens et sauvages, aux ordres du capitaine Marin, vint mettre le siège devant Port-Royal. Obligé de se retirer précipitamment pour voler au secours de Louisbourg, attaqué par une armée anglo-américaine, il ne put arriver à temps pour sauver cette place.

Louisbourg pris, il ne resta plus à la France une seule de ses possessions maritimes dans cette région.

1 — *Beauharnois et Hocquart au ministre*, 12 sept. 1745.

De formidables armements se firent dans les colonies anglaises pour envahir le Canada dont la conquête paraissait assurée. Elles croyaient déjà voir la France bannie de l'Amérique du Nord. L'insolence des Anglo-Américains ne connut plus de bornes. Les gens de Boston venaient insulter les Acadiens jusque dans les paroisses reculées du bassin des Mines et les menacer d'une prochaine expulsion. L'abbé de la Goudalie et ses confrères ne furent pas exempts de ces insolences. Elles allèrent si loin que les autorités de la Nouvelle-Ecosse durent intervenir pour y mettre un terme [1].

Les Anglo-Américains tremblèrent à leur tour quand ils apprirent qu'une immense flotte, sous le commandement du duc d'Anville, était partie de France pour reprendre Louisbourg, attaquer Boston et ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Cet armement amena une nouvelle invasion de la pénin-

1 — *Relation de ce qui s'est passé d'intéressant, etc., depuis le 1er décembre* 1745.

Le grand vicaire de Miniac écrivait à M. Jacrau, supérieur du séminaire de Québec, le 8 novembre 1746 : " Les Anglais délivrés vont réunir leurs forces et comptent être les maîtres des mers. Ils (vont envahir), dit-on, le Canada et se proposent de faire une déportation de ces pauvres habitants d'ici ; ainsi, mon cher Monsieur, réunissons nos vœux. Le ciel (est) voilé tristement sur nos têtes. Mettons tout en œuvre pour l'apaiser dans la prière : même union de nos bonnes œuvres et saints sacrifices ".

sule par un fort parti de Canadiens et de sauvages aux ordres de M. de Ramezay, envoyé de Québec à la rencontre de la flotte française pour combiner une attaque sur Port-Royal. On connaît l'issue funeste de cette campagne, le désastre de la flotte française qui força M. de Ramezay à retraiter jusqu'à Beaubassin pour y prendre ses cantonnements d'hiver. Ceci nous amène à l'hiver de 1747 et au brillant fait d'armes du 11 février, resté célèbre sous le nom de combat des Mines. Au cours de l'automne précédent, le village de la Grand-Prée avait été envahi par une troupe de cinq cents Anglo-Américains placés en avant-garde pour observer le détachement de Ramezay. Ils étaient cantonnés dans une vingtaine de maisons échelonnées de chaque côté de l'église. Le presbytère de l'abbé de la Goudalie se trouvait ainsi enveloppé de soldats puritains qui, avec les noirs préjugés qu'ils avaient contre les prêtres catholiques, devaient lui faire un triste voisinage. On ne sait rien de leurs rapports avec la population, si ce n'est que plusieurs habitants de la Grand-Prée, interrogés par les officiers, leur avaient dit de se tenir soigneusement en garde contre les Canadiens qui pourraient bien venir les surprendre avant la fin de l'hiver. Le curé de la Goudalie questionné un des premiers, dut sans doute leur donner le même avertissement. Présomptueux comme ils l'étaient,

pleins de l'idée de leur supériorité, surtout à l'égard des Canadiens qu'ils regardaient comme des demi-sauvages, ils ne tinrent aucun compte de ces conseils et s'endormirent dans une stupide sécurité, n'ayant d'autre occupation que de tuer le temps dans les plaisirs de la table et du jeu.

Dans la nuit du 10 au 11 février, pendant que le village de la Grand-Pré était enseveli dans un profond sommeil, une vive fusillade accompagnée de clameurs, parmi lesquelles on distinguait le terrible cri de guerre des sauvages, éclata tout à coup sur divers points des deux côtés de l'église. Les habitants éveillés en sursaut se jetèrent hors de leurs lits et se précipitèrent aux portes. On ne pouvait qu'entendre sans rien voir, car l'obscurité de la nuit était épaissie par une neige abondante qu'une tempête de vent qui soufflait depuis plusieurs jours emportait en nuages de poudrerie. La nouvelle se répandit bientôt de voisin en voisin qu'un parti de Canadiens avait fait irruption dans le village et attaquait les maisons occupées par les Anglais. On ne peut guère se figurer les appréhensions des Acadiens à ce coup d'audace, tenté après les trois invasions successives des années précédentes, qui avaient exaspéré les Anglais. Quelle que pût être l'issue de cette dernière attaque, elle allait mettre le comble à leur fureur. Ils s'en prendraient à la

population qu'ils accuseraient de connivence avec leurs ennemis. On ne pouvait prévoir jusqu'où iraient leurs vengeances.

Au lever du jour, les Canadiens furent maîtres de presque toutes les maisons ; les autres résistèrent quelques heures, mais avant la nuit la victoire était complète. Trois cents Canadiens et sauvages avaient tué ou fait prisonniers plus de cinq cents Anglais abrités dans des maisons, dont la principale était en pierre et défendue par du canon [1].

Parmi les officiers anglais qui, d'après les termes de la capitulation, devaient être retenus captifs, se trouvait le neveu d'un conseiller de Port-Royal, M. Newton, lequel avait montré comme le major Cosby de la bienveillance pour les missionnaires. L'abbé de la Goudalie saisit cette occasion pour lui donner une marque de reconnaissance. Il prit le jeune officier sous sa protection et lui témoigna beaucoup d'égards. Il se rendit ensuite au quartier général et obtint du commandant sa mise en liberté. Le grand vicaire de Miniac venu à la Grand-Prée sur ces entrefaites, s'était empressé de joindre ses instances à celles du curé.

L'occupation du bassin des Mines par les Cana-

1 — Pour les détails de cette expédition, voir *Une seconde Acadie*, p. 159 et suivantes.

diens rendit plus que jamais délicate la position des missionnaires. Français et entretenus par la France, ils ne pouvaient se déclarer hostiles à leurs compatriotes qui se battaient pour elle et qui couvraient de gloire son drapeau. D'autre part, ils ne pouvaient trahir leurs engagements envers les Anglais. Etait-il possible d'agir sans déplaire aux uns et aux autres? Un des actes compromettants auquel le curé des Mines eut à se soumettre fut de chanter, à la demande des Canadiens, un *Te Deum* en action de grâces de la victoire qu'ils venaient de remporter.

Le séjour du détachement au bassin des Mines ne fut que momentané; car cette poignée d'hommes n'avaient été jetés en avant que pour déloger les Anglais de la Grand-Prée par un coup de main qui avait chance de succès. La troupe victorieuse dut reprendre la route de Beaubassin, avant que les dégels du mois de mars eussent rendu impraticable le passage des rivières.

La conduite réservée des curés de l'Acadie leur attira du désagrément d'où ils ne l'attendaient pas: ils furent accusés par les autorités de Québec de trahir la cause de la France, et le comte de Maurepas, ministre de la marine, menaça de les rappeler ou de supprimer leur traitement. Leur justification vint de la cour de Londres qui se montra plus équitable

que celle de Versailles. Tout fut arrangé à l'amiable à la conclusion de la paix qui fut signée à Aix-la-Chapelle, en octobre 1748. On sait que par ce traité la forteresse de Louisbourg avec l'île Royale et l'île Saint-Jean furent restituées à la France.

L'abbé de la Goudalie ne profita pas longtemps des avantages que cette paix semblait promettre à l'Acadie. Moins d'un an après, il avait fait ses adieux pour toujours à ses braves paroissiens de la Grand-Prée ; non pas que l'âge et les infirmités l'eussent rendu incapable de continuer son ministère, mais parce qu'il eut un devoir de charité à remplir à l'égard de son vénérable confrère, le grand vicaire de Miniac qui, menacé de cécité et de paralysie, sentait approcher sa fin et voulait aller mourir en Bretagne, son pays natal. Trop infirme pour entreprendre seul ce long voyage, il pria le curé des Mines de l'accompagner. Celui-ci du reste ne désespérait pas de revenir en Acadie, comme on va le voir.

Les deux vieillards s'embarquèrent à Louisbourg, au mois de septembre 1749. L'abbé de Miniac se retira à Nantes dans la communauté de Saint-Clément, dirigée par les Sulpiciens. Attaché aux prêtres de cette congrégation avant de venir au Canada, il y avait été amené par un sulpicien, Mgr Dosquet. Ses relations avec la compagnie ne

cessèrent point pendant ses vingt-sept années de mission, et c'est au milieu des prêtres de cette compagnie qu'il alla chercher le repos de ses dernières années. Il mourut complètement aveugle en 1752.

Le 18 mai de l'année précédente, l'infatigable abbé de la Goudalie, oubliant son grand âge, se préparait à revenir à Louisbourg, et le ministre écrivait à M. de Givry, l'un des officiers du ministère de la Marine : " Le sieur abbé de la Goudalie, missionnaire à l'île Royale lequel est actuellement en France, doit repasser dans la colonie ; vous aurez agréable d'avancer son passage sur un des navires frétés, à la table du capitaine ".

Ce titre de missionnaire de l'île Royale que donnait le ministre à M. de la Goudalie, fait supposer que ce missionnaire avait renoncé définitivement à la cure de la Grand-Prée dont la desserte surpassait ses forces, et qu'il allait prendre quelques missions moins pénibles à Louisbourg ou dans les environs. Arrivé à l'île Royale le 1er octobre 1751, il n'y séjourna pas longtemps, car l'évêque de Québec, Mgr de Pontbriand, le trouvant trop âgé, aurait préféré qu'il restât en France. En outre, il sut mauvais gré, peut-être à tort, à l'abbé de la Goudalie de ce que l'ancien curé de Beaubassin, M. Laboret, avait pris passage sur le même vaisseau. C'était, comme on l'a vu, un prêtre d'un zèle indiscret que le prélat n'avait pas

voulu garder dans son diocèse, après les démêlés qu'il avait eus en divers postes, et en dernier lieu à Beaubassin.

L'abbé de la Goudalie était de retour en France en 1752. Il s'était retiré comme son ami, l'abbé de Miniac, qui peut-être vivait encore, à la communauté de Saint-Clément de Nantes. C'est là qu'il mourut la même année plein de grâce et de mérites, prêt à aller recevoir la récompense promise au bon et fidèle serviteur. L'abbé de la Goudalie avait travaillé plus de vingt ans en Acadie, et près d'un demi-siècle dans la Nouvelle-France. Austère, laborieux, d'un grand cœur, bien que d'un abord un peu rude, il sut combiner dans de justes mesures le zèle et la prudence, et par là se faire estimer et respecter de tous, même des ennemis de sa croyance. Il se fit écouter autant qu'aimer de ses ouailles qu'il instruisit à devenir des confesseurs de la foi. C'est assez dire que le nom de la Goudalie doit être inscrit au livre d'or des Acadiens.

CHAPITRE SEPTIÈME

—

L'abbé Claude-Jean-Baptiste Chauvreulx. — Départ d'Orléans. — A Saint-Sulpice de Paris. — Ordonné prêtre, il est envoyé en Acadie. — Curé de Pigiquit. — L'abbé de Saint-Poncy à Port-Royal. — Procédés tyranniques d'Armstrong à l'égard de MM. Chauvreulx et de Saint-Poncy. — Il les chasse de l'Acadie. — M. Chauvreulx au cap de Sable. — La mort d'Armstrong le rend à ses paroissiens de Pigiquit. — Il est accusé de félonie par l'intendant Hocquart, à cause de sa neutralité durant la guerre. — L'abbé Chauvreulx reste seul curé du bassin des Mines. — Fondation d'Halifax. — Le gouverneur Cornwallis et ses tyranniques exigences. — L'abbé Lemaire à la Rivière-aux-Canards. — L'abbé Daudin à Port-Royal. — Hopson succède à Cornwallis. — Tranquillité transitoire. — Le gouverneur Lawrence trame l'expulsion des Acadiens. — Enlèvement de MM. Chauvreulx, Lemaire et Daudin. — Leur arrivée en France. — Eloge de l'abbé Chauvreulx.

I

Un intérêt sympathique s'attache aux deux derniers missionnaires sulpiciens dont il nous reste à parler, MM. Chauvreulx et Desenclaves. Ils ont été les derniers consolateurs du peuple au moment

suprême ; ils lui sont restés fidèles jusqu'à la fin, et ils ont été enveloppés tous deux dans la tourmente qui l'a balayé du sol acadien.

Claude-Jean-Baptiste Chauvreulx, né à Orléans, entra, en 1722, en qualité de simple laïc à la communauté des Philosophes de Paris. Après six années passées dans l'étude des sciences ecclésiastiques et la pratique des plus humbles vertus, il prit la résolution de se dévouer au Canada. Il n'était que sous-diacre lorsqu'il y arriva en 1728. Elevé au diaconat l'année suivante, il fut ordonné prêtre en 1730. Deux années s'écoulèrent à Montréal dans les travaux du ministère paroissial, puis l'abbé Chauvreulx quitta Notre-Dame et alla passer quelque temps en France. C'est là que la Providence l'attendait pour imprimer une direction à sa vie.

Il était de ces bons ouvriers d'autant plus recherchés qu'ils se faisaient plus rares. On était en effet en plein dix-huitième siècle. La foi et les courages faiblissaient, et les grandes vocations du siècle précédent faisaient défaut aux missions. L'abbé de Montigny, du séminaire des Missions-Etrangères de Paris, en gémissait avec ses confrères de Québec. Le 2 mai 1726, il leur écrivait :

" Nous avons été obligés de prier les Messieurs de Saint-Sulpice dans une conjoncture où nous manquions de sujets, de nous en procurer quelques-uns.

Ils ont fait charitablement tout ce que nous pouvions désirer : ils nous en ont cherché et trouvé ; de manière que cette union qui est entre nous et Saint-Sulpice nous procurera dans la suite de bons sujets ".

C'était surtout pour les missions du golfe Saint-Laurent que les supérieurs des Missions-Etrangères avaient peine à trouver des prêtres.

A l'occasion d'une lettre du ministre Maurepas à l'intendant Hocquart, où ce ministre disait que " M. Couturier, supérieur de Saint-Sulpice, s'était engagé à envoyer des sujets en Acadie ", M. de Brisacier, supérieur des Missions-Etrangères, faisait cette réflexion dans une lettre aux Messieurs de Québec :

" Il est triste pour nous, Messieurs, de voir que le ministre soit obligé de pourvoir à des missions dont nous sommes chargés ".

M. Couturier n'éprouvait guère moins de difficultés que le supérieur des Missions-Etrangères à trouver des hommes intelligents, dévoués et prudents pour les missions de l'Acadie. Cependant le ministre insistait toujours. Au moment où MM. de Breslay et de Noinville venaient de quitter l'Acadie, le supérieur de Saint-Sulpice reçut la lettre suivante de M. de Maurepas (17 janvier 1732) :

" Vous êtes informé, Monsieur, de l'état où se trouvent les missions de l'Acadie et de l'île Royale,

et vous m'avez fait espérer d'y pourvoir, en y envoyant cette année les missionnaires qui y sont nécessaires... Le roi en paie trois pour l'Acadie et deux pour les sauvages de l'île Royale et des environs. Il n'y en a que deux à l'Acadie; il n'y en a aucun à l'île Royale, en sorte qu'il en manque trois. Je compte que vous vous mettrez en état de les faire passer par le vaisseau du roi".

En recevant cette lettre, le supérieur alla frapper à la cellule de l'abbé Chauvreulx qui, à cette démarche, reconnut l'appel d'en haut et se déclara prêt à partir. M. Couturier s'empressa d'en informer le ministre qui lui répondit:

"Je vous prie de me marquer le nom de ce missionnaire, afin que je puisse le faire comprendre sur la liste des passagers du vaisseau du roi, qui partira de Rochefort pour l'île Royale dans le courant du mois prochain... Le missionnaire que vous destinez pour l'Acadie sera nommé à la table du capitaine. A son arrivée à Louisbourg, il faudra qu'il s'adresse à M. de Saint-Ovide et à M. Le Normant de Mésy, gouverneur et commissaire-ordonnateur de l'île Royale, qui lui faciliteront les moyens de passer en Acadie...

"Je lui procurerai une gratification de trois cents livres pour faire son voyage de Paris à Rochefort et pour avoir ses petits besoins; mais pour que je

puisse en faire ordonner le paiement, il est nécessaire que je sache son nom ".

Dans une dernière lettre datée du 3 mai, le comte de Maurepas se montrait non moins obligeant :

" J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 24 du mois dernier. J'ai compris dans la liste des passagers, à la table du capitaine sur le vaisseau du roi, *Le Rubis*, destiné pour l'île Royale, M. Chauvreulx, que vous destinez pour les missions de l'Acadie. Je lui ai fait expédier une ordonnance de trois cent trente livres pour la gratification que je lui ai accordée. Il faut qu'il arrive à Rochefort du 25 au 28, le vaisseau devant partir à la fin de ce mois ".

Pendant que ces négociations avaient lieu à Paris, les Acadiens de Port-Royal et de Pigiquit, désespérés de se voir sans curés, assaillaient de leurs demandes réitérées le gouverneur Armstrong. Celui-ci ne pouvait s'y refuser sans violer les garanties de liberté religieuse accordées aux Acadiens. Il savait d'ailleurs que des démarches se faisaient alors à Québec et à Paris pour l'envoi de deux missionnaires qu'on sut bientôt être MM. Chauvreulx et de Saint-Poncy. Le capitaine, Nicolas Gauthier, riche armateur de Belair, près Port-Royal, en partance pour Louisbourg, fut chargé de les amener. Le gouverneur avait déjà prévenu M. de Saint-Ovide dans

une lettre datée du 15 juin 1732, dont il confia le duplicata au capitaine Gautier.

Les deux missionnaires mirent pied à terre à Port-Royal vers la fin de l'automne. Peu de jours après, l'abbé Chauvreulx partit pour aller prendre possession de la cure de Pigiquit. La joie qu'il eut d'embrasser, en passant à la Grand-Prée, son confrère sulpicien, l'abbé de la Goudalie, fut d'autant plus vive qu'il avait craint de ne l'y pas trouver. En effet, Armstrong avait écrit à Saint-Ovide qu'il l'expulsait de la province. Sa lettre ne contenait pas le moindre motif qui pût justifier une pareille mesure. C'était évidemment une querelle futile comme celle qu'il avait suscitée auparavant à l'abbé de Breslay, comme celle qu'il devait soulever plus tard contre MM. de Saint-Poncy et Chauvreulx. Il n'avait cependant pas osé cette fois exécuter ses menaces, dans la crainte sans doute de soulever contre lui toute la population du bassin des Mines, dont l'abbé de la Goudalie était en ce moment le seul missionnaire.

II

On ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse et d'amertume, quand on songe que de la belle et riche paroisse de Pigiquit qu'allait diriger l'abbé

Chauvreulx, il ne reste pas aujourd'hui le moindre vestige, qu'un jour est venu où toute cette population a été arrachée violemment de ses foyers et jetée sur la terre étrangère, que toutes les habitations ont été incendiées et rasées ; en un mot, que de cette florissante colonie, il ne reste plus que le souvenir. Le nom même de Pigiquit a disparu et a fait place à celui de Windsor que porte aujourd'hui la petite ville qui s'élève sur le site de l'ancien village acadien. Le nom de Windsor ne fait cependant pas naître une impression aussi pénible que celui des autres centres néo-écossais de même origine. Il s'y mêle un sentiment de sympathie sur lequel on aime à se reposer : Windsor est le lieu de naissance d'Haliburton, le seul des écrivains anglais qui ait rendu pleine justice aux Acadiens. Le spirituel auteur de *Sam Slick* était un esprit trop large pour ne pas se mettre au-dessus des préjugés de son entourage. Toujours ami des Acadiens, il s'était fait le défenseur de leurs droits avant que l'auteur d'*Evangéline* eût chanté leurs malheurs. Aussi Haliburton et Longfellow sont-ils inséparables dans la mémoire de ce peuple.

Les habitations de Pigiquit s'étendaient fort avant dans les terres de chaque côté de la rivière. Des trois paroisses du bassin des Mines, c'était la plus importante, celle qui promettait le plus pour l'avenir. Destinée à former deux paroisses distinctes, elle eut

bientôt deux églises, l'une dédiée à l'Assomption, sur la droite de la rivière, l'autre sous le vocable de la Sainte-Famille, sur la rive gauche.

Avant l'arrivée de l'abbé Chauvreulx, il n'y avait pas eu de prêtres résidants à Pigiquit, dont la mission dépendait de la cure des Mines, qui en était éloignée de cinq ou six lieues. L'abbé de la Goudalie, chargé également de la Rivière-aux-Canards située du côté opposé, pouvait rarement venir plus d'une fois par mois faire les offices du dimanche ou des fêtes. On comprend ce que devait être pour des familles chrétiennes cet éloignement des secours religieux : alors comme aujourd'hui, c'était la plus dure épreuve de la vie coloniale. Aussi les braves gens de Pigiquit n'avaient-ils épargné aucune démarche, ni auprès du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ni auprès des autorités ecclésiastiques à Louisbourg, à Québec, en France même, pour obtenir un missionnaire. Il est facile de se figurer l'allégresse qui régna dans la paroisse de Pigiquit, à l'arrivée du missionnaire qu'elle avait sollicité avec tant d'instances. Toutes les figures étaient rayonnantes dans la petite église remplie de fidèles, le premier dimanche où l'abbé Chauvreulx parut à l'autel, quand il lut au prône la lettre de l'évêque de Québec, le nommant curé de la paroisse.

Désormais, ils auraient auprès d'eux un ministre du Seigneur pour les instruire, les diriger, les consoler, pour baptiser les enfants, unir les époux, bénir les tombes. Lorsque, à l'issue de la messe, le nouveau curé parut à la porte de l'église, toutes les mains se portèrent vers lui pour lui souhaiter la bienvenue.

Le défaut d'instruction ne pouvait manquer d'être grand parmi cette population où il n'y avait jamais eu de pasteurs stables, et où il existait à peine quelques écoles élémentaires. Le premier soin du curé fut d'y suppléer, dans la mesures de ses forces, par de solides instructions au peuple, et par l'enseignement régulier du catéchisme aux enfants. Trois années et plus s'écoulèrent au milieu de ces laborieuses mais consolantes occupations, et l'abbé Chauvreulx commençait à jouir du fruit de son zèle et de ses travaux, lorsqu'au printemps de 1736, il eut à subir de la part du gouverneur Armstrong un acte arbitraire, à peine concevable, et qui eut pour conséquence de l'éloigner de la paroisse jusqu'à la mort de ce gouverneur. Se trouvant à Port-Royal, le 18 mai de cette année, soit pour ses propres affaires, soit à la demande d'Armstrong, il fut appelé avec M. de Saint-Poncy devant le conseil présidé par le gouverneur lui-même. Il s'agissait, comme on va le voir, d'une affaire de pure police, absolument étrangère à leurs paroisses respectives et à leur ministère.

Un navire venant de Dublin, ayant fait naufrage au cap de Sable, avait été pillé par les Micmacs des environs. Les deux missionnaires informés du fait dans le conseil, reçurent ordre, séance tenante, de se rendre au cap de Sable et de faire restituer aux sauvages les objets volés.

MM. Chauvreulx et de Saint-Poucy furent justement offensés de cette injonction que le gouverneur ni son conseil n'avaient aucun droit de leur imposer ; ils refusèrent net d'obéir. Leur démarche eût été au reste à peu près inutile : car les sauvages, avec leur incurie ordinaire, avaient dû disperser ou détruire la plupart des objets de leur pillage.

Armstrong, furieux, fit embarquer sur-le-champ les deux prêtres sur un navire qui devait les transporter à Louisbourg. En passant près du cap de Sable, l'abbé Chauvreulx y arrêta pour donner une mission aux sauvages du lieu [1] et à la petite colonie de Pomcoup qui allaient être laissés longtemps sans secours religieux, par suite de l'absence de tout prêtre dans cette partie de la province. Il y fut reçu avec tant d'empressement et y vit tant de bien à faire qu'il prit la résolution d'y séjourner. Il y était en 1739, desservant toute la côte orientale de

1 — *Armstrong au duc de Newcastle, secrétaire d'Etat*, 23 novembre 1736.

la Nouvelle-Ecosse, Minissigouech, la Hève, Mirliguèche, Chézetcouk [1], quand il apprit la fin tragique d'Armstrong, trouvé mort sur son lit, la poitrine ouverte par cinq blessures qu'il s'était faites avec son épée. La nouvelle de cet événement s'était répandue comme une traînée de poudre dans la province. Les Acadiens ne purent s'empêcher d'y voir un de ces châtiments que Dieu inflige aux persécuteurs de l'Eglise. L'abbé Chauvreulx put aller reprendre sans obstacle la direction de sa paroisse, où il fut accueilli comme un autre Jean-Baptiste échappé des mains d'Hérode.

M. de Saint-Poncy revint également à Port-Royal ; mais il trouva installé à sa place l'abbé Vauquelin, nommé à cette cure par Mgr Dosquet. Ce prélat avait agi avec autant de précipitation et commis la même erreur de jugement que dix ans auparavant, quand il avait remplacé M. de Breslay par l'abbé Brault. M. Vauquelin était pour le moins aussi incapable ou aussi mal équilibré que ce prêtre. Voici

1 — Il y avait en 1748, d'après le Mémoire de l'abbé Le Loutre, environ dix familles françaises à Minissigouech, quatre ou cinq à la Hève, douze ou quinze à Mirliguèche, sept ou huit à Chézetcouk. Trois ou quatre cents sauvages se réunissaient chaque année à Mirliguèche pour la fête de sainte Anne.

en quels termes l'abbé de Saint-Poncy en informait le supérieur du séminaire de Québec, de qui il relevait en qualité de prêtre des Missions-Etrangères. (Annapolis Royale, 22 avril 1740) :

« Vous serez sans doute surpris d'apprendre par celle-ci que j'ai quitté mon poste et qu'avec l'aide de Dieu je passe en France cette année. Tout ce que je vous puis dire, c'est qu'il n'y a aucune faute de ma part dans ce changement : il doit être rapporté, quant à son principe, à Mgr Dosquet qui s'étant laissé surprendre aux belles paroles d'un coureur, etc., a envoyé un des prêtres qui pouvait le moins convenir à cette province...

« M. Vauquelin qui tient ma place n'a reçu que trop de pouvoirs pour l'usage qu'il en fait...

« J'ai eu le triste déplaisir de voir ruiner dans trois ou quatre mois une bonne partie de ce que j'avais essayé d'établir dans sept ans de travail, et cet hiver a vu plus de désordres que six années précédentes dans mon ancienne paroisse sans que j'y aie pu porter aucun remède. J'ai été obligé d'hiverner chez un habitant, mon successeur s'étant établi par les promesses accommodantes qu'il a faites...

« Voilà où en sont les choses au grand regret de tout ce qu'il y a de braves gens dans cette paroisse. Pour ce qui est de MM. Chauvreulx et Desenclaves, ils font merveille dans leurs missions. Il serait à

souhaiter que Port-Royal et Beaubassin fussent si bien pourvus [1] ".

Comme l'avait prévu M. de Saint-Poncy, l'abbé Vauquelin se montra aussi impuissant que l'abbé Brault à gouverner la paroisse de Port-Royal. Il n'y put tenir longtemps, et s'en retourna comme lui en France qu'il aurait mieux fait de ne point quitter.

L'abbé de Saint-Poncy, qui trouvait que MM. Chauvreulx et Desenclaves " faisaient merveille " dans leurs paroisses respectives, renchérissait encore sur cet éloge dans un autre endroit de sa lettre. Parlant du prochain départ du grand vicaire de la Goudalie pour la France, il disait que MM. Chauvreulx et Desenclaves étaient les plus propres à le remplacer dans la charge de grand vicaire ; " à moins, ajoutait-il, qu'il vienne un autre prêtre bien connu ". Ni l'un ni l'autre des deux curés ne fut choisi pour vicaire général. Le chapitre de Québec fut cependant judicieux dans le choix qu'il fit de l'abbé de Miniac. Outre que cette nomination augmentait le nombre des prêtres bien trop rares en Acadie, elle mettait à leur tête un homme

1 — *Archives du séminaire de Québec.* — Ce passage fait voir qu'en ce moment l'abbé Desenclaves n'était pas à Beaubassin ; il devait se trouver dans quelque autre mission, probablement sur la côte orientale de la péninsule.

vraiment sage et remarquable. Le grand vicaire de Miniac, nous l'avons vu, en donna des preuves non équivoques, en particulier durant la guerre de 1744 à 1748. J'ai déjà dit la neutralité qu'il observa alors et fit observer autour de lui.

Cette conduite à laquelle il était tenu par sa position et celle du peuple confié à ses soins, n'avait pu manquer de déplaire aux représentants de la France. Aussi l'intendant Hocquart s'en plaignit-il amèrement à l'évêque de Québec. Il dénonçait en particulier MM. de Miniac, Desenclaves et Chauvreulx, les accusant de félonie, pendant qu'ils recevaient les gratifications royales. Il disait qu'agissant sous l'inspiration du grand vicaire, l'abbé Desenclaves informait le gouverneur de Port-Royal de tout ce qu'il pouvait apprendre des Français, et que l'abbé Chauvreulx prononçait des sentences d'excommunication contre ceux de ses paroissiens qui manquaient à la neutralité [1]. Il est certain que si le curé de Pigiquit a mérité quelque blâme, s'il a péché, c'est par excès de sévérité, par un attachement trop scrupuleux à son devoir. Il a ainsi, quoique bien à regret, favorisé

1 — Voir dans *Une seconde Acadie*, le texte de la lettre de l'intendant Hocquart, p. 70, *note*. Il paraît que les rapports faits sur MM. de la Goudalie et Laboret furent moins compromettant que pour leurs confrères, car l'intendant les exempte de tout blâme.

les autorités britanniques au dépens de ses compatriotes. On va voir comment le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse récompensa MM. Chauvreulx et Desenclaves à l'heure du dénouement final dont ils furent les douloureux témoins.

III

En 1748, c'est-à-dire à la fin de la guerre de la succession d'Autriche, la position des curés de l'Acadie était devenue intolérable. Ils ne rencontraient autour d'eux que défiance et soupçon. Telles étaient les préventions qu'on entretenait sur leur compte à Port-Royal qu'on ne répondait pas même à leurs lettres [1] ; d'autre part celles qu'ils recevaient des autorités françaises, de Québec, de Louisbourg, de Versailles, étaient pleines de reproches et de menaces. De part et d'autre, ils étaient accusés de trahison. Ils s'en alarmaient pour eux-mêmes et encore plus pour leur peuple, dont ils semblent avoir prévu la destinée. Leur correspondance ne respire que tristesse et inquiétude. Rien de surprenant, si quelques-uns d'entre eux se sont découragés et ont pris le parti de retourner en France. On s'étonne

1 — *Lettre de l'abbé de Miniac à M. Vallier*, supérieur du séminaire de Québec, 23 septembre 1747.

même qu'il s'en soit trouvé d'assez constants et dévoués pour supporter une telle situation et rester jusqu'à la fin [1].

Des trois prêtres qui desservaient le bassin des Mines, il ne restait plus au mois d'août 1749 que l'abbé Chauvreulx qui dut transporter peu de temps après sa résidence à la Grand-Prée, afin de se mettre au centre des trois paroisses dont il se trouvait seul à avoir le soin. Que pouvait cet unique missionnaire en présence d'une pareille tâche ? C'était l'abandon à peu près complet des deux autres paroisses. Les habitants du Bassin s'en étaient préoccupés du moment qu'ils avaient appris la résolution de MM. de Miniac et de la Goudalie de repasser en France. Ils avaient adressé une requête au nouveau gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Edward Cornwallis, arrivé au mois de juin précédent avec la colonie amenée

1 — Le grand vicaire de Miniac écrivait à M. Jacrau, le 18 mai 1745 : " ... De six prêtres que nous sommes ici pour les Français, il n'y a que le cher M. Girard qui ne parle quelquefois de son départ, et nous sommes par la disposition fâcheuse des temps comme des oiseaux sur la branche. Cependant, j'espère que mes confrères ne se déroberont pas dans le besoin aux temps fâcheux et que nous attendrons les dispositions de la Providence ; mais il nous faudrait du renfort ; les peuples se multiplient tous les jours et les nouveaux établissements se trouvent fort écartés... Il y a nombre d'âmes fidèles en ces contrées ; c'est ce qui nous y fait plus volontiers demeurer et qui soutient notre courage ".

d'Angleterre, qui fut le premier noyau de la ville actuelle d'Halifax.

Il n'y avait pas trois mois que ce gouverneur avait mis le pied dans la province, lorsque cette requête lui fut remise ; et dans ce court espace de temps, toute une révolution politique s'y était opérée. Mascarène dépouillé de sa charge, était devenu l'humble subalterne d'autrefois. Le siège du gouvernement avait été transporté de Port-Royal à Halifax. Le nouveau gouverneur, appuyé d'un corps de troupes régulières qui se retranchait derrière le fort qu'il faisait construire, s'était cru assez puissant pour dédaigner toute espèce de ménagements. Il avait issu une proclamation donnant aux Acadiens trois mois, à partir du 14 juillet, pour prêter un serment complet d'allégeance à l'Angleterre sans aucune réserve quelconque. Les garanties de neutralité accordées par ses prédécesseurs étaient hautement déclarées nulles et reniées du même coup [1]. En homme présomptueux et inexpérimenté, Cornwallis

1 — Au moment de quitter Louisbourg pour la France, M. de Miniac écrivait à Québec : " Nos affaires de l'Acadie vont fort mal et je quitte avec regret nos pauvres missionnaires dans l'embarras ; ils méritent que vous vous intéressiez pour eux. Je vous demande la même grâce dans vos prières et sacrifices ". — *M. de Miniac à M. Jacrau*, Louisbourg, 8 septembre 1749.

avait compté sans les difficultés qu'il allait avoir à rencontrer ; d'une part l'obstination des Acadiens forts de leurs droits et habitués de longue main à la résistance ; de l'autre, les embarras que se préparaient à lui causer les Français établis à Beauséjour, sur l'isthme de la Nouvelle-Ecosse, d'où ils épiaient ses fautes pour en tirer parti et attirer à eux les Acadiens. Il ignorait surtout le terrible jouteur qu'il allait rencontrer dans l'abbé Le Loutre, le plus clairvoyant des missionnaires de l'Acadie, qui avait prédit d'avance aux Acadiens la trahison dont ils allaient être victimes et qui criait bien haut que leur dernière chance de salut était de fuir et de se réfugier sous le drapeau français.

Cette voix puissante et quasi prophétique ne pouvait manquer d'être écoutée ; et Cornwallis fut bientôt effrayé du torrent d'émigration qui se dirigeait vers Beauséjour. Ce fut ce qui l'engagea à écouter la requête des habitants du bassin des Mines, et de leur accorder pour missionnaire l'abbé Girard, ancien curé de Cobequid. L'abbé Girard sortait de la prison d'Halifax où l'avait fait enfermer Cornwallis avec quatre de ses paroissiens, dont l'un y avait trouvé la mort. Bien que le curé de Cobequid se fût montré réservé jusqu'à la timidité durant la dernière guerre, il n'avait pu échapper à la persécution. Accusé d'avoir conseillé à ses paroissiens de ne pas prêter

de serment sans réserve, il avait été enlevé par un coup de main de son presbytère, traîné à Halifax et jeté dans un geôle. Il y serait resté plus longtemps sans la démarche des habitants du bassin des Mines. Cornwallis ne consentit cependant à le laisser partir qu'à la condition expresse qu'il ne s'éloignerait pas du bassin des Mines sans une autorisation écrite, et qu'il ne s'y occuperait que de son ministère, sans se permettre aucun conseil politique à ses ouailles.

MM. Chauvreulx et Desenclaves, mandés à Halifax, avaient été comparaître comme M. Girard devant le gouverneur Cornwallis pour subir un interrogatoire et recevoir de sa bouche les mêmes injonctions [1]. Durant la captivité de l'abbé Girard, au cours de l'hiver de 1751, ces deux missionnaires avaient été seuls au service des Acadiens dans toute l'étendue de la péninsule. Voilà comment le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse entendait le

1 — *Nova Scotia Archives*, p. 170.

L'abbé de L'Isle-Dieu écrivait au ministre en 1751 : "MM. Chauvreulx et Desenclaves... sont deux bons et vertueux missionnaires qui ont de fort bonnes vues, mais pas assez éclairés". Plus loin l'abbé de L'Isle-Dieu ajoute : "Ils attendront la décision des limites, après quoi ils se retireront d'eux-mêmes, étant fort âgés et fort infirmes". L'abbé de L'Isle-Dieu écrit encore de Paris, le 5 juillet 1752 : "Les missionnaires de l'Acadie (anglaise) demandent instamment du secours".

libre exercice de la religion catholique garanti par le traité d'Utrecht.

L'abbé Girard ne partagea pas longtemps les travaux de l'abbé Chauvreulx. Enlevé au mois d'août, sans qu'on en sache le motif, par un parti de Micmacs, il fut conduit jusqu'à la baie de Tagamigouche, d'où il réussit à s'échapper et à passer dans l'île Saint-Jean.

L'abbé Chauvreulx resta de nouveau seul pour les trois paroisses des Mines qu'il était moins en état que jamais de desservir. L'année précédente, l'abbé de L'Isle-Dieu, vicaire général de l'évêque de Québec à Paris, écrivait en parlant de lui et de M. Desenclaves qu'ils étaient tous deux " fort âgés et fort infirmes [1] ". Ces deux missionnaires n'avaient cessé depuis le départ de M. de Miniac de demander l'assistance de quelques prêtres ; mais il devenait de plus en plus difficile d'en obtenir, à cause de l'esclavage et de l'espèce d'emprisonnement où tout missionnaire se trouvait réduit en mettant le pied dans la Nouvelle-Ecosse.

Quelques mois après l'enlèvement de l'abbé Girard, arriva à la Grand-Prée un jeune ecclésiastique envoyé par le grand vicaire de L'Isle-Dieu, l'abbé

1 — *L'abbé de L'Isle-Dieu au ministre de la Marine, M. de Rouillé*, 1751.

Lemaire, à qui fut confiée la cure de Pigiquit. En le voyant, l'abbé Chauvreulx avait jugé qu'il ne lui serait pas d'une grande utilité : c'était en effet un homme d'une santé délicate et d'un caractère facile à énerver. L'espionnage dont il fut l'objet de la part des officiers anglais du fort Edouard, bâti depuis peu dans la paroisse de Pigiquit, joint aux fatigues du ministère pastoral le jetèrent dans un état d'énervement et d'exaltation mentale qui affectèrent sa raison. Le curé de la Grand-Prée fut obligé de le recueillir chez lui et de lui procurer des soins et des distractions qui calmèrent peu à peu les agitations de son esprit. Il fut remplacé à Pigiquit par un prêtre d'une tout autre trempe, d'une intelligence fort distinguée et d'un courage à toute épreuve, l'abbé Daudin, envoyé également par le grand vicaire de L'Isle-Dieu.

Voici en quels termes le nouveau curé de Pigiquit annonçait au commissaire-ordonnateur de Louisbourg, M. Prévost, le triste état où se trouvait M. Lemaire (23 octobre 1753) : " M. Lemaire nous a causé beaucoup de chagrin et à M. Chauvreulx. Le pauvre garçon a eu le malheur de perdre son bon sens, et il a causé des scandales que je crains de décrire. Il méconnaît les ordres qu'on lui a envoyés de passer à l'île Saint-Jean. M. l'évêque (de Québec) a envoyé des ordres à M. Chauvreulx pour le con-

duire ; il dit que ce sont des lettres faites à plaisir pour le duper : il se dit conduit en tout par Jésus-Christ immédiatement et que, par conséquent, il n'a besoin ni de pape ni d'évêque et mille autres extravagances. Il est chez M. Chauvreulx qu'il embarrasse fort. Si vous pouviez lui faire passer un ordre pour le lui mettre en mains, afin de le déterminer à repasser, ce serait une voie plus douce que celle de MM. les Anglais qui le connaissent pour ce qu'il est, ce dont nous sommes bien mortifiés ".

Après une année de repos, l'abbé Lemaire redevint assez bien pour rendre quelques services dans la paroisse de la Rivière-aux-Canards.

Au mois de juin 1754, l'abbé Daudin avait quitté Pigiquit et était devenu curé de la paroisse de Port-Royal, rendue vacante par la retraite de l'abbé Desenclaves [1]. Ce vénérable missionnaire épuisé par l'âge et encore plus par une maladie de poitrine dont il souffrait depuis longtemps, serait repassé en France, s'il ne s'était laissé toucher par les supplications des habitants du cap de Sable qui assuraient sa subsistance, pourvu qu'il leur rendît les petits services dont il était encore capable. Logé d'abord chez les d'Entremont à Pomcoup, puis dans une

1 — Le premier acte de l'abbé Daudin dans les registres de Port-Royal est du 14 juin 1754.

maison voisine bâtie pour l'usage du missionnaire, il desservit la chapelle du lieu jusqu'aux événements de 1756 que nous raconterons plus tard.

Cornwallis qui l'avait pris de si haut avec les Acadiens, avait été obligé de se déclarer vaincu moins d'une année après son arrivée. Les rôles furent complètement changés : il avait voulu mettre les Acadiens à ses pieds, et c'était lui qui était maintenant courbé devant eux, les conjurant avec des paroles mielleuses et de belles promesses de ne point quitter la province pour passer aux Français. Un trop grand nombre d'entre eux se laissèrent persuader — et ce fut leur malheur — ce qui leur fit perdre la dernière chance de salut. Son successeur, Peregrine Hopson, instruit par cet exemple et porté d'ailleurs par caractère à la douceur et à la conciliation, les raffermit encore dans cette funeste sécurité.

L'abbé Daudin a raconté avec la véracité d'un témoin oculaire, le brusque changement qui s'opéra à l'automne de 1754, après que le pouvoir fut tombé aux mains de l'aventurier, Charles Lawrence. Hopson sembla avoir emporté avec lui tout ce qu'il y avait de sentiments de justice et d'humanité dans un cœur anglais. C'était un militaire au cœur noble et généreux ; l'autre n'était qu'un vil et cupide marchand, avec des instincts de scélérat.

On cessa d'administrer la justice ; on ne répondit plus aux lettres ni aux requêtes. Pour le moindre prétexte, sur un simple soupçon, on jetait un citoyen dans les fers. Les prisons furent bientôt remplies. " On ne parlait aux habitants que pour leur annoncer leur désastre futur et prochain ; on leur disait qu'on les ferait esclaves, qu'on les disperserait comme les Irlandais ; on ne parlait que de brûler les maisons et de ravager les campagnes ; bref, tout leur annonçait la destruction de leur nation ".

Lawrence passa l'hiver à se concerter, dans le plus grand secret, avec ses affidés d'Halifax et de Boston pour cerner la péninsule et rendre impossible l'évasion des Acadiens. Au printemps de 1755, une armée anglo-américaine parut devant Beauséjour et s'en empara. Toute la population qui aurait pu se défendre avec les fusils gardés en grand nombre dans les familles, fut désarmée, la plus grande partie par une lâche perfidie qui n'a été dévoilée que de nos jours, le reste par la force ouverte. Toutes les embarcations qui auraient pu servir aux fugitifs furent saisies et brûlées. Il ne restait plus qu'à prendre les dernières mesures pour consommer le crime. Une des plus importantes était de s'emparer des prêtres, les protecteurs nés des Acadiens, dont les conseils étaient toujours redoutés.

Le 1er d'août, des mandats d'arrêt furent émanés

à Halifax contre MM. Daudin, Chauvreulx et Lemaire. On ne songea pas à inquiéter pour le moment l'abbé Desenclaves, relégué à une des extrémités de la Nouvelle-Ecosse avec la petite colonie de Pomcoup. Trois piquets de soldats de cinquante hommes chacun furent mis en mouvement. L'un d'eux arrêta sans difficulté l'abbé Chauvreulx à la Grand-Prée, le 4 d'août. M. Lemaire, prévenu par quelques Acadiens, eut le temps de s'échapper du presbytère de la Rivière-aux-Canards. Il se cacha quelques jours pour aller consommer les saintes hosties dans les églises, et se rendit lui-même au fort de Pigiquit, le 10, pendant que le détachement envoyé à sa poursuite le cherchait encore.

L'abbé Daudin célébrait la sainte messe à Port-Royal le matin du 6 d'août, quand il s'aperçut que l'église était cernée, en entendant le bruit des crosses de fusil tombant sur le sol. Il se hâta de terminer le saint sacrifice et de vider le saint ciboire. Le commandant de la troupe l'attendait dans la sacristie, et lui signifia de la part du roi de le suivre. On fouilla la sacristie et le presbytère, d'où on enleva tous les papiers, registres, lettres, mémoires, etc. L'abbé Daudin fut conduit dans une habitation à un quart de lieue de l'église, où il fut consigné jusqu'au lendemain matin que devait venir un autre détachement pour l'escorter. Il ne lui fut permis

que de prendre des chemises, mouchoirs, serviettes et vêtements absolument nécessaires que des habitants allèrent chercher, parce que le presbytère fut interdit sur-le-champ au curé.

L'abbé Chauvreulx n'a pas laissé le récit de son arrestation ; mais l'abbé Daudin affirme que l'une et l'autre furent accompagnées des mêmes circonstances. Amené le premier au fort Edouard, l'abbé Chauvreulx y fut enfermé dans la prison. M. Daudin l'y rejoignit le 7 ou le 8, et M. Lemaire le 10. Sur toute la route qu'ils avaient parcourue, ils avaient reçu les témoignages les plus touchants de sympathie et d'affection de la part des habitants. Les familles en pleurs sortaient des maisons pour leur adresser des adieux et se recommander à leurs prières.

" On ne peut exprimer, raconte l'abbé Daudin, quelle fut la consternation du peuple lorsqu'il se vit sans prêtres et sans services religieux. Les missionnaires donnèrent ordre de dépouiller les autels, de tendre le drap mortuaire sur la chaire et de mettre dessus le crucifix, voulant par là faire entendre à leur peuple qu'il n'avait plus que Jésus-Christ pour missionnaire. Tous fondaient en larmes et réclamaient la protection du curé d'Annapolis, en le suppliant de les mettre sous la protection de leur bon roi, le roi de France, protestant que Sa Majesté très chrétienne n'avait pas dans son royaume des

cœurs plus sincères que les leurs, ce que le missionnaire leur promit autant qu'il serait en son pouvoir, ignorant lui-même sa destinée ".

Aussitôt après l'enlèvement des prêtres, les commandants anglais firent arborer le drapeau britannique sur les églises, les dépouillèrent de leurs autels, tableaux, etc., et en firent des casernes pour leurs troupes.

A peine les trois missionnaires eurent-ils été rassemblés dans la prison de Pigiquit qu'ils en furent tirés, placés au centre d'une troupe de cent cinquante hommes, et dirigés sur Halifax. Le détachement y entra tambour battant comme s'il revenait d'un glorieux exploit, et s'arrêta sur la place d'armes où les trois prêtres restèrent exposés pendant trois quarts d'heure aux moqueries et aux insultes de la populace.

Ces violences et ces indignités semblent invraisemblables, quand on les compare avec la manière équitable dont les missionnaires étaient traités moins de deux ans auparavant sous l'administration de Hopson. Voici en effet ce qu'écrivait l'abbé Daudin au commissaire-ordonnateur de Louisbourg, le 23 octobre 1753 : " Je vis au mieux avec ces Messieurs (les officiers anglais). Cela paraît par la liberté que j'ai obtenue ; vous en avez sans doute été surpris et j'avais raison de vous dire en partant que tout irait bien ".

La conduite des missionnaires n'avait pas varié depuis le temps de Hopson. Ils avaient toujours agi avec la même réserve, la même prudence. La différence de traitement fait voir le changement radical qui s'était opéré sous l'administration de Lawrence. Les actes de brutalité que nous venons de rapporter ne furent cependant que le prélude des horreurs qui ont rendu inoubliable pour les Acadiens cette année 1755. Les trois prisonniers furent détenus séparément durant deux mois environ sur la flotte anglaise, ancrée dans la rade d'Halifax. Expédiés ensuite en Angleterre, ils arrivèrent à Portsmouth dans les premiers jours de décembre. Mis alors en liberté, ils nolisèrent à leurs frais un petit vaisseau qui les transporta à Saint-Malo, où ils débarquèrent le 8 du même mois. L'abbé Chauvreulx usé par l'âge, les infirmités, le chagrin et les fatigues du voyage, n'étant plus en état de continuer sa route seul, l'abbé Daudin eut la charité de l'accompagner jusqu'à Nantes, et de là par la Loire jusqu'à Orléans, d'où le vieux missionnaire était originaire. Il y avait des parents et des amis qui prirent soin de ses derniers jours.

L'abbé Daudin se rendit ensuite à Paris, pour rendre compte au vicaire général de Québec des événements qui l'avaient ramené en France. Dans la lettre où l'abbé de L'Isle-Dieu en informait le

ministre de la marine, M. de Machault, il lui recommandait particulièrement l'abbé Chauvreulx et le priait de lui accorder une pension : " Il est usé d'années, de travail et d'infirmités, lui disait-il, et je le crois digne de quelques petits secours ".

On ignore la date de la mort de l'abbé Chauvreulx. C'était un homme de médiocre capacité, mais d'un jugement sûr, d'une vertu éprouvée et d'un zèle infatigable. Toute sa vie consacrée aux missions, la plus grande partie dans celles de l'Acadie, où il réussit à se maintenir pendant près d'un quart de siècle, sous le gouvernement le plus ombrageux qu'il y eût alors en Amérique, est un témoignage irrécusable de ses hautes qualités sacerdotales. On juge de l'arbre à ses fruits : ce sont ses paroissiens de la Grand-Pré qui, formés par ses enseignements, adressèrent au colonel Winslow qui les retenait prisonniers dans leur église, cette sublime requête où ils déclaraient qu'ils étaient heureux de sacrifier leurs biens et de souffrir l'exil par attachement pour leur religion. Les disciples étaient dignes de leur maître, lequel n'a pas besoin d'épitaphe sur sa tombe.

CHAPITRE HUITIÈME

—

L'abbé Jean-Baptiste Gay Desenclaves. — Sa naissance et son éducation à Limoges. — Il entre à Saint-Sulpice de Paris pour se préparer à la vie de mission. — Ministère à Montréal et dans ses environs. — L'évêque de Québec le nomme curé de Beaubassin. — Tracasseries du gouverneur Mascarène. — L'abbé Desenclaves à Port-Royal. — Comment il s'y maintient. — Sa retraite à Pomcoup. — Il en est enlevé avec ses paroissiens. — Prisonnier à Boston. — Retour à Limoges. — Conclusion.

I

Voici le dernier demeurant de la petite phalange sulpicienne qui s'est dévouée à l'évangélisation de l'Acadie. Aucun de ses prédécesseurs ne paraît s'être absorbé davantage dans le ministère pastoral. Se consumer pour le prochain sous le regard de Dieu fut l'unique pensée de ce saint prêtre. Ce n'est pas dans de telles vies qu'il faut chercher le moindre rayon de gloire humaine. Elle s'y dérobe comme leurs mérites qui dépassent l'estime des hommes.

On a souvent confondu l'abbé Jean-Baptiste Desenclaves avec l'abbé Jacques de Lesclaches, et l'on a fait de ces deux hommes un seul personnage. Il ne peut cependant y avoir de doute à cet égard ; car on voit par des pièces officielles que l'abbé de Lesclaches était missionnaire à Beaubassin avant que l'abbé Desenclaves y fût jamais venu [1].

Jean-Baptiste Gay Desenclaves naquit à Limoges, le 20 juin 1702, ou, ce qui est plus probable, le 29 janvier de la même année. C'est cette dernière date que portent les registres du séminaire de Montréal.

Il existe en certaines provinces de France des endroits qui portent le nom d'Enclave ; dans le Poitou en particulier, il y a un canton appelé l'Enclave. C'est là probablement l'origine du nom de famille Desenclaves.

Jean-Baptiste entra au grand séminaire de Limoges le 9 octobre 1724 ; le 15 juin 1726, il était promu à la prêtrise, et le 13 septembre de la même année, le supérieur de Saint-Sulpice de Paris annonça en assemblée générale qu'un jeune prêtre, fils de M. Desenclaves, gentilhomme de la paroisse de

1 — Dans une lettre de M. Forest, supérieur du séminaire de Limoges, écrite le 12 mars 1747 à M. Vallier, supérieur du séminaire de Québec, il est dit que " M. Jacques Lesclaches, missionnaire dans le Canada, (était) mort depuis peu de temps ".

Saint-Léonard-de-Limoges, demandait à entrer dans la congrégation, afin de se disposer à aller travailler au Canada. Il fournirait aux frais de son voyage et pourvoirait à son entretien.

C'était dans de semblables conditions que s'offraient à Saint-Sulpice les prêtres qui depuis 1647 se destinaient aux missions de la Nouvelle-France. Du reste, dès cette époque le séminaire, grâce à la libéralité de certains confrères, avait triomphé de la gêne des premiers temps de sa fondation ; et dès lors il s'engageait à payer la pension des sujets qu'il acceptait. Il fournissait à chacun tout ce dont il avait raisonnablement besoin, et le traitait comme un fils de famille.

Reçu sans opposition dans la compagnie, l'abbé Desenclaves passa deux années au séminaire de Paris à l'étude de sa vocation, en même temps que des sciences ecclésiastiques. En 1728, il résolut définitivement de passer au Canada, et il arriva à Montréal le 1er septembre de cette même année. Employé d'abord au ministère paroissial de Notre-Dame, il passa l'année suivante à la mission de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile, où il resta jusqu'en 1731. De là, il alla desservir Repentigny ; puis, en 1734, la Longue-Pointe jusqu'en 1736. Le 20 janvier de cette année, on le trouve au Sault-au-Récollet.

Ce genre de ministère, au milieu de paroisses

anciennes et bien établies, ne répondait pas tout à fait à son idéal de missionnaire. Il aspirait à de plus âpres travaux, dans les lieux éloignés, où les peuples avaient un plus grand besoin d'assistance spirituelle. La lointaine Acadie où plusieurs de ses confrères avaient travaillé et travaillaient encore au salut des âmes, était l'objet de ses vœux. Il y passa en 1737, au retour d'un voyage qu'il avait été obligé de faire en France. Le premier poste que l'évêque de Québec lui assigna fut la paroisse de Beaubassin. Elle s'étendait autour de la baie de Chignectou, sur un espace de douze à quinze lieues, depuis Chipoudy à l'ouest, jusqu'au bras de mer de Beaubassin à l'est. Il y a plus de deux siècles que cette campagne arrosée par huit rivières différentes qui se jettent dans la baie de Chignectou, a été remarquée pour sa beauté et sa fertilité. En comparant le passé avec le présent, on n'est pas attristé ici comme au bassin des Mines et à Port-Royal, où il ne reste plus aucun vestige des paroisses françaises. Autour de la baie de Chignectou, c'est encore le pays acadien, avec ses mœurs, sa religion, sa langue, ses traditions. Ce pays est même devenu le cœur de l'Acadie, son principal centre de population et de vie intellectuelle.

II

En 1748, la paroisse de Beaubassin comptait, au rapport de l'abbé Le Loutre, plus de 2,500 communions, c'est-à-dire au delà de 3,000 âmes, " desservie, ajoutait-il, par des prêtres qui y sont missionnaires ". Au temps de l'abbé Desenclaves, c'est-à-dire dix ans auparavant, la population de Chignectou s'élevait à plus de 2,000 âmes groupées principalement à Beaubassin, à Memramcouk, à Peticoudiac et à Chipoudy.

L'éloignement de Port-Royal, qui rendait rares et difficiles les relations avec cette capitale, épargna au curé de Beaubassin les tracasseries qu'auraient pu lui causer les officiers du gouvernement. Aucun obstacle, en effet, ne paraît l'avoir entravé dans l'exercice du ministère pastoral tant qu'il resta dans cette mission. Ce ne fut qu'en 1741, après qu'il l'eut quittée pour un autre poste, soit du bassin des Mines, soit de la côte orientale de la péninsule, qu'il eut à échanger une correspondance assez vive avec Mascarène. Ce gouverneur voulut s'ériger en théologien et dicter au curé son devoir dans l'administration des sacrements. Il prétendait que dans aucun cas le pasteur ne pouvait toucher une question où le temporel pouvait être intéressé. Dans un cas de restitution par exemple, le confesseur n'aurait

pas eu le droit d'exiger de son pénitent l'accomplissement d'un devoir de justice pour se rendre digne de l'admission aux sacrements. On voit d'ici que le beau rôle ne fut pas du côté de Mascarène [1]. L'affaire n'eut pas de suite et il accueillit de bonne grâce, l'année suivante, la nomination de M. Desenclaves à la cure de Port-Royal que venait de quitter M. Vauquelin.

Aucun missionnaire de l'Acadie ne se trouva dans une position aussi délicate que le curé Desenclaves, durant les quatre années de guerre de la succession d'Autriche. Il se vit obligé de vivre au centre même de la population anglaise, de coudoyer les soldats et les officiers de la garnison, d'avoir des rapports nécessaires avec les commandants ; et cependant il sut se maintenir sans se compromettre. Le désir de continuer ses services religieux à la population catholique, lui fit accepter toutes les humiliations inhérentes à sa position. Plus que jamais, il fit de son existence un exercice de retraite et de silence, partagé entre son presbytère et l'église, ou le local qui en tint lieu après que celle-ci eut été incendiée par les sauvages partisans des Anglais. Dans la crainte d'exciter les soupçons si faciles à éveiller durant la guerre, il ne sortait de chez lui

1 — *Nova Scotia Archives*, p. 111 et suivantes.

que pour les stricts besoins du saint ministère. Ce que son cœur de prêtre et de français dut souffrir durant ces cruelles années, peut se deviner mais non s'exprimer.

Souffrant depuis longtemps d'une maladie de poitrine, il ne fit plus que languir et aurait abandonné sa charge au retour de la paix, s'il n'avait eu à cœur de terminer la nouvelle église de Port-Royal, dont la construction avait été commencée peu de temps après l'incendie et se poursuivait lentement. L'arrivée de M. Daudin à l'Acadie, en 1753, lui permit enfin de réaliser son désir, et au mois de juin de l'année suivante, après l'avoir installé dans sa paroisse, il alla se retirer dans la petite Thébaïde de Pomcoup, la plus lointaine des missions de Port-Royal. Il s'y trouvait alors vingt ou vingt-cinq familles françaises, formant au delà de cent individus, presque tous pêcheurs [1]. Quelques-uns étaient

1 — En 1748, la petite colonie française de Pomcoup se composait de quinze familles, au rapport de l'abbé Le Loutre. Son accroissement, durant les huit années qui suivirent, n'avait pas dû porter ce chiffre à plus de vingt-cinq familles ; cependant, malgré les déprédations dont elle avait eu à souffrir en 1756, il s'y trouvait encore " environ quarante familles, formant à peu près cent cinquante âmes " en 1758. (*Requête des Acadiens du cap de Sable à M. Pownall, gouverneur du Massachusetts*). Cette augmentation ne peut s'expliquer que par l'affluence des proscrits qui espéraient trouver un refuge assuré dans cette lointaine solitude.

des armateurs fort à l'aise, disposant de plusieurs navires, avec lesquels ils faisaient un commerce actif, principalement aux Antilles. La rade de Pomcoup, où l'on voyait continuellement entrer et sortir des voiliers de toute grandeur et une foule de légères embarcations de pêche offrait un aspect guère moins animé qu'aujourd'hui. Cette rade, dont on connaît la pittoresque beauté, avait été de tout temps le rendez-vous des corsaires et écumeurs de mer de différentes nations, français, anglais, espagnols, qui y avaient entretenu l'aisance et souvent la richesse.

Il existe un dessin avec une description de l'ancien manoir des seigneurs de Pomcoup qui fut détruit par les Anglais en 1756. C'était un vaste corps de logis, flanqué de deux pavillons, d'une architecture très simple, mais d'une solidité à toute épreuve. L'entrée principale portait les armes des d'Entremont qui ont été conservées, et dont j'ai sous les yeux un croquis colorié qui m'a été envoyé de Cherbourg par la famille. Ces armes sont d'argent à une fleur de lis placée à droite de l'écu, et à gauche une tourelle de sable. Autour de l'écu sont enlacées deux branches de laurier.

Auprès du manoir d'Entremont s'élevait la chapelle de la mission, où se réunissaient habituellement la population française et, à certaines époques de

l'année, particulièrement en été à la fête de saint Louis, deux ou trois cents sauvages appartenant aux tribus micmacques du voisinage. Plus d'une fois, l'abbé Desenclaves renouvela les touchantes solennités auxquelles avait donné lieu le séjour de l'abbé de Breslay, un quart de siècle auparavant.

III

Les mesures tyranniques du gouverneur Lawrence qui commencèrent surtout à partir du mois d'octobre 1754, n'atteignirent pas tout d'abord l'intéressante colonie de Pomcoup qui dut sa sécurité à son isolement et à la difficulté des communications, d'un côté avec Halifax, de l'autre avec Port-Royal. L'écho en parvenait cependant de fois à autres et remplissait les familles de tristesse et d'appréhensions. Elles étaient loin toutefois de prévoir toute l'étendue des malheurs qui les menaçaient. Ce ne fut qu'à la fin de l'automne de 1755, quand elles virent arriver des groupes de fugitifs échappés de Port-Royal et des Mines, qu'elles comprirent le sort qui leur était réservé.

Les seules particularités que l'on connaisse sur les dévastations commises à Pomcoup nous ont été

transmises par l'abbé Desenclaves, qui a été son dernier historien en même temps que son dernier missionnaire. Les hordes de soldats anglo-américains que le gouverneur Lawrence avait lancées contre les établissements acadiens, avaient été forcées de rentrer dans leurs quartiers d'hiver. Que se passa-t-il depuis lors jusqu'au printemps de 1756 ? On ne peut que le conjecturer ; car il n'en reste aucun récit. Le seul parti à prendre était de s'assurer quelque abri dans les bois pour s'y réfugier à l'approche d'une invasion. Il n'était pas probable que les envahisseurs eussent l'idée de s'établir dans l'endroit, et chacun espérait pouvoir revenir sur son bien après leur départ.

Pendant ce temps-là, le féroce Lawrence marquait sur la carte de la Nouvelle-Ecosse les endroits où se trouvaient encore quelques débris du peuple acadien, afin d'en achever l'extermination. Le 9 avril 1756, il donnait au major Prebble, commandant d'un bataillon de milices anglo-américaines, l'ordre suivant : " Il vous est ordonné par les présentes de jeter l'ancre au cap de Sable, d'y débarquer avec vos troupes, et d'y saisir tout ce que vous pourrez d'habitants et de les emmener avec vous à Boston. En tout cas, vous devez détruire et brûler les maisons des dits habitants, et emporter leurs meubles et leurs troupeaux de toute espèce ; vous en ferez une

distribution à vos troupes, en récompense de l'accomplissement de ce service. Enfin, vous détruirez tout ce qui ne pourrait être facilement emporté".

Cette invitation au pillage s'adressait à des milices qui avaient fait leurs preuves en ce genre d'exploits ; les ruines fumantes qui couvraient la péninsule étaient là pour le dire Prebble n'eut cependant pas tout le succès qu'il attendait de l'expédition qui lui était confiée.

"Le 23 avril, raconte l'abbé Desenclaves, un village fut investi et enlevé ; tout fut brûlé, et les animaux tués ou pris, et une maison à quatre lieues de là eut le même sort, le même jour. Le dimanche après la Passion, on pillait une maison, et on prit les bestiaux appartenant à M. Joseph d'Entremont qui avait été pris à la pêche avec un fils à lui, un à sa femme et un garçon du Port-Royal. Il y avait à une petite lieue de la maison, mon presbytère et une modeste chapelle : ils n'y ont pas encore été, ils n'ont pas même brûlé un petit oratoire que j'avais où ils ont été, le lundi de la Pentecôte. Ils forcèrent sans doute M. Joseph d'Entremont de les conduire chez ses enfants, dont ils tuèrent l'un d'eux, lui enlevèrent la chevelure, pillèrent leur cabane, qu'ils brûlèrent ; ils emmenèrent quelques animaux. Les autres enfants ont pris la fuite, tout le reste s'est retiré dans les bois faisant garde en cas de surprise. Je compte

qu'ils auront de la peine à me trouver avec une vingtaine d'âmes qui sont avec moi ; nous n'avons rien laissé dans nos maisons, pas plus que dans l'église ; nous attendons ici la miséricorde du Seigneur.

" Si les choses ne s'accommodent pas, nous ferons notre possible pour gagner la rivière Saint-Jean au printemps ; si elles s'accommodent et que Monseigneur le veuille, j'irai finir mes jours dans quelque coin de communauté en Canada. Sinon, il faudra que je passe en France d'où j'ai reçu des lettres d'instances tout fraîchement. Plaise à la miséricorde de Dieu de me faire connaître sa sainte volonté. Souvenez-vous de nous dans vos saints sacrifices [1] ".

Cette première descente des Anglais fut suivie, bientôt après, d'une autre, où se commirent de nouvelles dévastations ; l'abbé Desenclaves y fut fait prisonnier avec plusieurs de ses paroissiens. Transporté au Massachusetts, il y fut détenu plus de deux ans dans une dure captivité. Enfin, en 1759, il obtint la liberté de repasser en France.

Les tragiques événements dont il avait été témoin lui causaient une telle tristesse qu'il avait résolu de n'en point parler et de chercher à en oublier jusqu'au

1 — *Archives de l'archevêché de Québec.* — *Lettre de l'abbé Desenclaves à l'évêque de Québec.* 22 juin 1756.

souvenir. C'est lui-même qui nous l'apprend, dans une lettre qu'il écrivait de Honfleur (8 mars 1759) à l'évêque de Québec, et dans laquelle il exhalait une dernière plainte " contre la corruption de l'administration française en Amérique, contre cette foule de petits gentilshommes qui ne subsistent que par les bienfaits de Sa Majesté très chrétienne, ne pensent qu'à faire leur bourse aux dépens du public et des particuliers, ne veulent pas faire un pas pour défendre une place, dont la prise entraîne après elle la ruine des plus belles espérances de la France. . . et la désolation d'environ seize cents familles, par la perte des biens, de la liberté et même de la vie pour le plus grand nombre. . .

" Mais désormais j'y penserai le moins que je pourrai, et en parlerai encore moins. Sur la fin de mes jours, je ne dois plus penser qu'à prier le Seigneur pour tous les Etats. . .".

IV

L'abbé Desenclaves alla passer le peu de jours qui lui restait à vivre dans le Limousin, son pays natal, d'où il s'était exilé trente ans auparavant pour accomplir l'œuvre de sa vie. On ignore la date de sa mort.

D'une intelligence ordinaire, peu versé dans les connaissances étrangères à son état, il n'avait de remarquable que sa générosité d'âme et cet ensemble de vertus rares qui font le bon pasteur. Il suffit à sa mémoire d'avoir été loué par celui de ses supérieurs qui avait été le mieux en état de le connaître et de le juger, le grand vicaire de L'Isle-Dieu. Ecrivant au ministre, il résumait l'éloge qu'il faisait de l'abbé Desenclaves, en disant que c'était un bon et vertueux missionnaire, appréciant avec justesse les hommes et les choses.

Avec lui se termine l'œuvre évangélique de Saint-Sulpice en Acadie. Chacun de ses missionnaires, animé de l'esprit de son fondateur, y répandit la bonne odeur de Jésus-Christ. Le bien qu'ils firent ne fut cependant que la moindre partie de ce qu'avait espéré accomplir leurs supérieurs, M. Tronson, et son successeur, M. Leschassier. La fondation d'un séminaire qui, à l'exemple de celui de Montréal, aurait été la pépinière d'un clergé national, eût établi l'Eglise d'Acadie sur une base durable. Malheureusement les révolutions périodiques qu'eut à subir ce pays, puis la conquête anglaise, firent échouer le projet, entrepris d'abord à Port-Royal, ensuite à l'île Saint-Jean. L'initiative de cette fondation était due à Mgr de Saint-Vallier qui l'avait conçue lors de son voyage de 1686. Après que ce projet eut échoué à

Port-Royal, le prélat essaya de le reprendre à Pentagoët, avec l'aide des Sulpiciens. La mission qu'y avait fondée l'abbé Thury et qu'entretenaient après lui ses confrères, puissamment secondés par le baron de Saint-Castin, donnait en effet de belles espérances pour l'avenir. La prise de Pentagoët par les Anglais y mit bientôt fin.

De leur côté, les prêtres du séminaire de Québec, dont un des membres, l'abbé Maudoux, tenait la cure de Port-Royal en 1700, y projetèrent la fondation d'un séminaire qu'ils durent abandonner en apprenant la décision prise par la cour de Versailles de confier les paroisses de l'Acadie à des religieux récollets [1].

On a vu par les notices qui précèdent que cette suite de mécomptes n'avait lassé la persévérance ni de la congrégation de Saint-Sulpice, ni de celle des Missions-Etrangères. L'une et l'autre continuèrent de répondre aux appels des évêques de Québec et entretinrent jusqu'à la fin des missionnaires en Acadie. Durant les années qui suivirent le grand dérangement, quand de petits groupes catholiques commencèrent à s'établir dans ce qu'on appelle les Provinces Maritimes, où l'Eglise parut comme par miracle sortir de ses ruines, la sollicitude de ces deux

1 — *Archives du séminaire de Québec.*

institutions prit une nouvelle forme, adaptée aux circonstances : c'est dans les séminaires de Québec et de Saint-Sulpice de Montréal que sont venues s'instruire et se préparer au sacerdoce, depuis près d'un siècle, les générations de prêtres qui ont si admirablement organisé l'Eglise dans ces contrées. Et de nos jours encore, c'est dans l'une ou l'autre de ces deux institutions que viennent se préparer aux ordres sacrés la plupart de ceux qui se destinent à continuer leur œuvre. Ainsi se trouvent réalisés, bien que d'une manière qui n'avait pu être prévue, les desseins formés, il y a plus de deux siècles, par les supérieurs des deux congrégations pour l'établissement de l'Eglise en Acadie.

FIN

APPENDICE

Après la cession de l'Acadie à la couronne britannique en 1713, il y vint plusieurs prêtres des Missions-Etrangères dont quelques-uns ont joué un rôle important, tels que l'abbé Maillard et l'abbé Le Loutre. Nous nous sommes cependant abstenus d'en parler dans la présente Histoire, parce que nous les avons amplement fait connaître dans deux ouvrages précédents, *Un pèlerinage au pays d'Evangéline* et *Une seconde Acadie*. Si nous insistons ici, ce n'est pas pour tracer leurs biographies, mais pour apporter de nouveaux témoignages à ceux que nous avons déjà donnés sur leur conduite durant la guerre, et sur les efforts constants qu'ils ont faits pour humaniser les sauvages.

A la fin de l'année 1748, l'abbé Maillard se trouvait au sud du Cap-Breton avec un parti de sauvages micmacs commandés par le capitaine Marin. Les premières rumeurs de la paix conclue en Europe venaient d'arriver au camp, lorsque les sauvages y entrèrent avec plusieurs officiers anglais qu'ils venaient de faire prisonniers et qu'ils menaçaient d'égorger ; car ils étaient dans un état d'exaspération dont on peut se rendre compte en lisant le Mémoire que nous publions ci-après. Ce ne fut qu'à force de supplications et de présents

que l'abbé Maillard et le commandant Marin réussirent à arracher les prisonniers de leurs mains. L'abbé Maillard profita de la mise en liberté de ces officiers pour montrer une fois de plus aux Anglais le bien qui résultait de la présence des missionnaires dans les partis de guerre. Dans la lettre qu'il écrivit au colonel Hopson, alors commandant à Louisbourg, il disait : " Je ne fais aucune difficulté de vous dire que vous devez remercier Dieu de ce que M. Marin et moi soyons venus avec les sauvages sur votre île... Tous ces sauvages, devenus furieux et intraitables de ce qu'on leur parlait de ne plus faire d'hostilités, voulaient malgré tout faire ravage et dégât partout où ils auraient pu le faire... Si vous saviez, Monsieur, comme moi qui m'attribue l'honneur de vous écrire, ce que c'est d'avoir à conduire un troupeau semblable tant pour le spirituel que pour le temporel, ce qu'il faut faire pour le maintenir dans l'ordre et la tranquillité, de quel art oratoire il faut se servir pour le mettre au niveau avec la raison, vous seriez tenté de dire qu'il faut que leurs conducteurs aient une magie qui leur soit propre et inconnue à tout autre : depuis quatorze ans que je suis avec les sauvages, je puis dire n'avoir encore aperçu en eux que de pures machines : heureux celui qui sait en monter les ressorts pour le faire jouer à sa volonté. Depuis tout ce temps, je n'ai encore pu parvenir à ce point de science ; il n'y a, je vous le jure, Monsieur, que la religion qui soit capable de les rendre quelquefois traitables et dociles ". — (*Public Record Office. Am. and W. I., vol.* 65, *p.* 219. *Maillard to Hopson, La Baie Verte, ce* 11*e 7bre* 1748).

Les années les plus fécondes en récriminations et en accusations de toutes sortes contre les missionnaires, furent celles qui s'écoulèrent entre le traité d'Aix-la-Chapelle et la dispersion des Acadiens (1748–1755). Ce court répit entre deux

guerres mérite à peine le nom de paix. Les contestations au sujet des limites restées incertaines entre les deux colonies rivales, étaient l'occasion ou le prétexte de conflits continuels. Chaque parti s'accusait d'être l'agresseur.

C'est à ce moment que fut écrit le curieux Mémoire qu'on va lire. L'original de ce Mémoire, ou du moins une copie qui en a été faite à cette date, a été trouvée récemment par un savant antiquaire de Normandie, M. Gaston du Bosc de Beaumont, en même temps qu'une Collection de manuscrits provenant de M. de Surlaville, officier français venu à Louisbourg en 1751, avec le comte de Raymond, nommé gouverneur de l'île du Cap-Breton. Ce Mémoire n'est pas signé, mais M. de Surlaville, dans une note écrite de sa main, l'attribue à l'abbé Maillard ; ce qui ne fait guère de doute après qu'on l'a lu. Le trop fameux Pichon, ancien secrétaire du comte de Raymond, devenu espion des Anglais, a eu entre les mains ce Mémoire. Il l'a reproduit dans ses *Lettres sur le Cap-Breton*, publiées à Londres en 1760 (pp. 130 et suivantes, 204 et suivantes), mais il l'a défiguré en le morcelant et en le transformant en discours qu'il met dans la bouche du comte de Raymond. Surlaville affirme au contraire qu'il n'est pas de ce gouverneur. Voici le texte de ce Mémoire qui a dû être écrit vers 1750 ou peu après :

" MOTIFS DES SAUVAGES MIKMAQUES ET MARICHITES DE CONTINUER LA GUERRE CONTRE LES ANGLAIS DEPUIS LA DERNIÈRE PAIX [1]

" Cette Nation n'a jamais pu oublier tout ce que les Anglais établis dans l'Amérique Septentrionale ont mis en œuvre dès les premiers temps de leur établissement pour la détruire de

1 — " Ce Mémoire n'est certainement pas de Raymond : je le crois de l'abbé Maillard ".—*Note de M. de Surlaville, major des troupes de l'île Royale.*

fond en comble, ce qui fait qu'elle ne cesse de chercher les occasions de leur en marquer son ressentiment ; elle a surtout, à tout moment, devant les yeux, ce qui suit :

" En 1744, vers la fin d'Octobre, feu M. Gorrhon (Gorham), Commandant un détachemnnt de troupes anglaises, envoié pour observer la retraite que les François et les Sauvages faisoient de devant Port-Roial en Acadie, ce détachement aiant trouvé à l'écart deux cabannes de sauvages Mikmaques où il y avoit cinq femmes et trois enfans, desquelles femmes deux étaient enceintes, saccagea, pilla et brûla ces deux cabannes et massacra les cinq femmes et les trois enfans. Il est à remarquer qu'on trouva les deux femmes grosses éventrées, trait que les Sauvages ne peuvent oublier, parce qu'alors on se faisait bonne guerre. Ils ont toujours regardé cette action comme une marque singulière de la cruauté la plus inouïe.

" Cinq mois avant cette action, un nommé Danao ou David, Corsaire anglois, aiant artificieusement arboré pavillon françois dans le passage de Fronsac, fit, par le moien d'un renégat françois qu'il avait pour interprette, venir à bord de son bâtiment le chef des Sauvages de L'Isle Roiale, nommé Jacques Padanuques, avec toute sa famille, l'emmena à Boston où il fut mis au cachot dès qu'il fut débarqué, et d'où on ne le tira que pour le faire étouffer dans le bâtiment où ils disoient ne l'avoir fait embarquer que pour le remettre sur l'Isle Roiale. Ils ont gardé son fils, jeune homme alors de huit ans, et ne veulent absolument pas le rendre. Il est à noter que, plusieurs fois depuis la détention de ce jeune sauvage, on leur a remis des prisonniers sans rançon aux conditions qu'ils rendroient ce jeune homme, qu'eux-mêmes se sont soumis à ces conditions, que néanmoins, ils n'y ont jamais été fidèles.

" Au même mois de juillet 1745, le même Danao prit encore par la même ruse une famille sauvage qui n'a pu se retirer de leurs mains qu'en échappant la nuit de leurs prisons. Dans le même temps, un nommé Barthélemi Petitpas, interprète apointé des sauvages, fut emmené prisonnier à Boston ; les sauvages l'ont demandé plusieurs fois en échange de prisonniers anglois qui étoient alors entre leurs mains, dont il y avoit deux officiers à qui ils donnèrent la liberté à condition que le d. Petitpas leur seroit renvoié, les Bostonnois ont néanmoins retenu prisonnier le dit Petitpas et l'ont fait mourir par la suite.

" Dans la même année 1745, le missionnaire des Sauvages de l'Isle Roiale, Naltikonech, Pikitout et l'Isle Saint-Jean, nommé l'abbé Maillard, aiant été invité par plusieurs lettres de la part du chef de l'escadre Anglaise et du général des troupes de terre à un pourparler que ces deux messieurs vouloient avoir avec lui au sujet des Sauvages, se rendit à Louisbourg qui était alors aux Anglais, sur les assurances que ces Messieurs lui avaient données par écrit et sur la promesse formelle qu'ils lui avaient faite avec serment de lui donner toute liberté de retourner d'où il était venu. Après avoir satisfait à tout ce qu'ils désiroient de lui, (ils) le retinrent à Louisbourg où ils lui firent plusieurs mauvais traitements, et ensuite l'obligèrent à s'embarquer tout malade et dénué de tout sur un vaisseau de leur escadre pour le faire passer en Angleterre et de là, en France.

" Cette même année, 1745, plusieurs corps de sauvages décédés et inhumés au Port Toulouse, furent exhumés par les Bostonnois et jettés au feu, en outre le cimetière de cette nation ravagé, et toutes les croix posées sur chaque tombe, brisées en mille pièces.

" En 1746, les étoffes que les sauvages achetèrent des anglois qui commerçoient alors dans le bassin de Mejagoueche à Beaubassin, parce que les étoffes manquoient partout, se trouvèrent empoisonnés, de sorte que plus de deux cents sauvages, tant de l'un que de l'autre sexe, en périrent 1.

" En 1749, vers la fin du mois de mai, tems auquel on ne savoit pas encore dans la Nouvelle-France la suspension d'armes entre les deux couronnes, les Sauvages aiant fait deux prisonniers anglois sur l'Isle de Terreneuve, apprirent de ces mêmes prisonniers la suspension d'armes. Ils en crurent les Anglois, leur en marquèrent leur satisfaction, les traitèrent comme frères, les dégagèrent de leurs liens et les menèrent à leurs cabanes. Les dits prisonniers, pendant la nuit, massacrèrent vingt-cinq de ces sauvages, tant hommes que femmes et enfants, et se sauvèrent. Il n'y a que deux sauvages qui ne se trouvèrent point compris dans ce massacre, parce qu'ils ne s'y trouvèrent pas. Vers la fin de la même année, les Anglois s'étant rendus à Chibouktouk, firent partout répandre le bruit qu'ils alloient détruire tous les Sauvages. Ils parurent agir en conséquence, puisqu'ils envoièrent de côté et d'autres différens détachemens de leurs

1 — En juillet 1763, le général Amherst écrivait au colonel Bouquet :

" Could it not be contrived to send the *Small Pox* among those disaffected tribes of Indians " ?

Bouquet lui répondit : " I will try to inoculate the . . with some blankets that may fall in their hands, and take care not to get the disease myself ".

Amherst lui répliqua : " You will do well to try to inoculate the Indians by means of blankets ".

" There is no direct evidence, écrit M. Parkman, that Bouquet carried into effect the shameful plan of infecting the Indians, though, a few months after, the small-pox was known to have made havoc among the tribes of the Ohio. Certain it is, that he was perfectly capable of dealing with them by other means, worthy of a man and a soldier ". (*Conspiracy of Pontiac*, Vol. II, p. 39 et suivantes).

troupes pour aller à la poursuite de ces sauvages. Ceux-ci furent si fort allarmés de ce procédé des Anglois que, dès lors, ils se déterminèrent entre eux à leur déclarer la guerre, tout foibles qu'ils étoient. Sachant que la France avoit fait la paix avec l'Angleterre, ils résolurent de ne pas cesser pour cela de faire, partout où ils pourraient, main basse sur l'Anglois, disant qu'ils ne pouvoient se dispenser de le faire puisque, contre toute justice, on les vouloit chasser de leur païs. Ils envoièrent alors une déclaration de guerre en forme au nom de leur nation et de leurs alliés sauvages aux Anglois 1.

" L'établissement de Chibouktouk a beaucoup choqué cette nation ; les faits rapportés ci-dessus, et les cruautés dont ils se plaignent, semblent les rendre à jamais irréconciliables avec les Anglois. Quant à ce qui regarde les missionnaires des sauvages, on ne peut les soupçonner d'user de connivènce en tout ceci, si l'on veut faire attention à la conduite qu'ils ont toujours tenue avec eux, et surtout dans le tems de la guerre dernière. Combien d'actes d'inhumanité se seroient commis par cette nation naturellement vindicative, si les missionnaires ne se fussent pas sérieusement appliqués à les distraire de ces idées. Il est notoire que les sauvages se croient tout permis contre ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis. On ne peut dire combien les efforts de ces mêmes missionnaires ont été grands pour venir à bout de réprimer dans ces conjonctures cette licence criminelle, surtout les sauvages se croiant authorisés par droit de représailles. Combien d'honnêtes gens de la nation anglaise auroient pour

1 — L'auteur a publié le texte de cette déclaration de guerre, en langue micmacque avec le français en regard, dans *Le Canada-français* vol. I, année 1888. *Documents inédits*, p. 17.

jamais été détenus captifs et subi un sort des plus tristes, si par l'entremise des missionnaires, les sauvages ne se fussent déterminés à les relâcher.

" Ces missionnaires sont à même de faire voir par écrit les instructions qu'ils font aux sauvages touchant la douceur et l'humanité dont on doit faire usage, même en guerre. C'est surtout depuis dix-sept ans qu'ils ne cessent de déclamer contre les façons barbares et sanguinaires de ces sauvages qui semblent innées avec eux ; ce qui fait que dans les maximes de conduite écrites pour eux, on a attention d'y insérer un chapitre qui, dès le commencement jusqu'à la fin, leur met devant les yeux l'extrême horreur qu'ils doivent avoir d'une semblable conduite. Ils ont particulièrement soin de faire apprendre ce chapitre tout entier aux enfants ; d'où il suit que, de jour en jour, on s'aperçoit qu'ils deviennent plus humains et écoutent plus à cet égard les remontrances du missionnaire ".

C'est au lecteur à juger si les Micmacs et les Malécites avaient raison de se défier des Anglais, surtout des " Bostonnais ", et de défendre les armes à la main les terres de chasse, dont eux les enfants du sol avaient hérité de leurs pères et qu'ils n'avaient jamais cédées. De leur côté, les missionnaires avaient-ils tort de prendre la cause du faible contre le fort, du droit contre l'usurpation ? En tout cas, c'est à ce point de vue qu'ils se placèrent. Cela ne pouvait manquer d'attirer sur eux la colère des autorités de la Nouvelle-Ecosse qui les tinrent responsables, particulièrement l'abbé Maillard et l'abbé Le Loutre, des hostilités commises par les sauvages.

Plus tard, quand la guerre fut terminée, que la France se fut retirée de l'Amérique, les gens d'Halifax rendirent plus de justice à l'abbé Maillard, resté seul, au milieu de la déser-

tion générale, fidèle à ses ouailles. De nouveaux devoirs s'imposaient à lui sous un gouvernement nouveau : il les remplit avec la même fidélité que sous le régime précédent. Les soins qu'il mit à calmer les sauvages furent reconnus si efficaces que la cour de Londres lui accorda une pension annuelle jusqu'à sa mort (1762).

Voici en quels termes le révérend M. Wood, ministre protestant d'Halifax, raconte ses derniers moments :

" In Augt last died Mons. Maillard, a french priest, who had the Title of Vicar General of Quebec and has resided here some years as a missry to the French and Indians, who stood in so much awe of him, that it was judged necessary to allow him a Salary from our Government. The Day before his Death, at his own Request, Mr. Wood performed the Office for the Visitation of the Sick according to our Form in the French language, in the presence of all the French, whom Monsr. Maillard ordered to attend for that Purpose. He was buried in the Church Yard by order of the Lieutenant Governor, and his Pall was supported by the President of the Council, the Speaker of the House of Assembly, and four other Gentlemen, and Mr. Wood performed the Office of Burial according to our Form in French, in presence of almost all the Gentlemen of Halifax, and a very numerous Assembly of French and Indians. Mr. Wood hopes this Circumstance and the visible Respect Mr. Maillard shewed him before the French and Indians may be a means of withdrawing them from the Superstitions of Popery, and leading them to embrace and practise our pure religion ".—*Lambeth MSS.*—1124—2 *f.* 120. *Wood (Revd. Mr.) to S. P. G., Oct.* 27, 1762—*Halifax.*

Tout portait à croire que le souhait exprimé ici par le ministre Wood ne pouvait manquer de s'accomplir. Il ne

restait plus en ce moment un seul prêtre catholique dans la région qui forme aujourd'hui les Provinces Maritimes, où le protestantisme seul avait le droit d'exister ; mais les prédications de l'abbé Maillard et les exhortations qu'il adressa aux divers groupes de Blancs et de Peaux Rouges qui vinrent s'agenouiller à son lit de mort, ne furent pas oubliées. Acadiens et Micmacs sont tous restés catholiques et le sont encore aujourd'hui.

FIN DE L'APPENDICE

ERRATA

Page	134,	*ligne*	5,	*au lieu de*	Je vous écris,	*lisez*	Il vous écrit.
"	146,	"	11,	"	de Mississipi,	"	du Mississipi.
"	149,	"	5,	"	de P. Bigot,	"	du P. Bigot.
"	152,	"	25,	"	Hutchison,	"	Hutchinson.
"	215,	"	24,	"	directeur,	"	directeurs.
"	264,	"	1,	"	à rendre,	"	afin de rendre.
"	327,	"	21,	"	gouvernement,	"	gouverneur.
"	393,	"	23,	"	Gauthier,	"	Gautier.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

PRÉFACE 7

CHAPITRE PREMIER

Coup d'œil général sur l'œuvre de Saint-Sulpice et des Missions-Etrangères en Acadie. — MM. Petit et Thury y commencent l'œuvre des Missions-Etrangères. — Les Sulpiciens les y rejoignent. — M. Geoffroy. — Ses premières années. — Son entrée à Saint-Sulpice de Paris. — Mgr de Laval le décide à se dévouer aux missions du Canada. — Il assiste le grand vicaire Petit à Port-Royal. — L'abbé Louis-Pierre Thury, sa vocation pour le Canada. — Ses premières années de prêtrise. — Missionnaire chez les Micmacs. — Le fort de Miramichi et la mission de la Croix. — Légende des Crucientaux. — Premier voyage de Mgr de Saint-Vallier en Acadie. — Etat des missions. — M. Geoffroy se dévoue à l'œuvre des écoles. — Mgr de Saint-Vallier persuade à M. Tron-

PAGES

son, supérieur de Saint-Sulpice à Paris, de fonder un séminaire à Port-Royal. — Beau caractère du gouverneur Menneval.—Persécutions exercées contre les missionnaires par les officiers subalternes de la colonie. — Le baron de Saint-Castin et ses visites à Port-Royal. — Eloge que fait de lui le grand vicaire Petit. — Prise de Port-Royal par l'amiral Phipps. — Ravage des ennemis. — M. Geoffroy quitte l'Acadie, est nommé curé de Laprairie, puis vicaire général. — Sa mort 17

CHAPITRE DEUXIÈME

L'abbé Trouvé. — Son origine. — Sa vocation pour le Canada. — Il est nommé supérieur de la mission iroquoise de Kenté. Elle est abandonnée et M. Trouvé retourne en France. — Il revient au Canada avec Mgr de Saint-Vallier qui lui confie la mission de Beaubassin. — Tribulations de la part des officiers civils. — Il est fait prisonnier avec M. Petit à la prise de Port-Royal. — Leur captivité à Boston. — Ils sont remis tous deux en liberté et retournent en Acadie. — L'abbé Thury fonde la mission de Pentagoët. — Incursion des Anglais. — Leurs dévastations. — Mort de M. Trouvé et du grand vicaire Petit. 83

CHAPITRE TROISIÈME

L'abbé Baudoin. — Ses premières années. — Mousquetaire des gardes du roi. — Il entre au séminaire de Saint-Sulpice, puis aux Missions-Etrangères. — Prêtre dans le Vivarais. — Se dévoue aux missions de l'Acadie. — Dénûment dont il souffre à Beaubas-

PAGES

sin. — Perrot et Desgouttins, leurs accusations contre le clergé. — Le chevalier de Villebon, gouverneur de l'Acadie, se fixe à Naxouat. — Désolation à Port-Royal. — Le capitaine de Périgny aux Mines et à Beaubassin. — Procédés tyranniques. — L'abbé Thury et l'expédition contre le fort Pemkuit. — Comment il y sert la cause de l'humanité. — Attaque et prise du fort d'York. — Grand conseil de guerre à Naxouat. — Pentagoët et le baron de Saint-Castin. — L'abbé Baudoin accompagne l'expédition contre le fort Wells. — L'abbé Thury et l'attaque de Pescadouet. — L'abbé Baudoin repasse en France. — Séjour à Québec. — La cloche de l'Hôpital-Général. — Second voyage en France. — Il est nommé aumônier de l'expédition de D'Iberville à Terreneuve. — Conquête de l'île d'après son Journal. — Prodiges accomplis. — Retour en Acadie. — L'abbé de Cilz. — Mort de M. Baudoin 111

CHAPITRE QUATRIÈME

Mouvement des missionnaires en Acadie. — Dernières années du grand vicaire Thury. — Sa mort. — L'abbé Gaulin. — Son origine. — Au séminaire de Québec. — Ordonné prêtre, il va remplacer l'abbé Thury à Pentagoët. — L'abbé Rageot l'y rejoint. — Leurs courses apostoliques. — Correspondance avec l'abbé Tremblay. — Epreuves et dénûment. — M. de Villieu et ses accusations contre l'abbé Gaulin. — Energique défense du missionnaire. — MM. Guay et Maudoux. — Mgr de Saint-Vallier projette de fonder un séminaire à Pentagoët. — Les Jésuites se font céder cette mission. — M. de Subercase succède à M. de Brouillan dans le gouvernement de l'Acadie. — Sa belle

PAGES

défense de Port-Royal contre les Anglo-Américains en 1707. — Sollicitude de Subercase pour les colons et les sauvages. — L'abbé Gaulin et les Micmacs. — Expédition de Nicholson contre Port-Royal. — Héroïsme de Subercase et de sa garnison. — Port-Royal capitule. — Embuscade des sauvages de l'abbé Gaulin. — L'Acadie cédée à l'Angleterre. — La compagnie du comte de Saint-Pierre à l'île Saint-Jean, commencements de colonisation. — Les Sulpiciens reprennent le projet d'un séminaire en Acadie 211

CHAPITRE CINQUIÈME

L'abbé René-Charles de Breslay. — Son origine et sa jeunesse. — Gentilhomme de la chambre du roi à la cour de Louis XIV. — Il renonce au monde et entre à Saint-Sulpice. — Il se consacre aux missions de la Nouvelle-France. — Curé de Montréal. — Missionnaire des Népissings. — Il fonde la bourgade de l'Ile-aux-Tourtes. — Retour en France. — Il est envoyé à l'île Saint-Jean avec l'abbé de Métivier. — Premières années de cette colonie. — Le projet d'y fonder un séminaire est abandonné. — L'abbé de Breslay à Beaubassin. — Il retourne en France. — Reprend la vie de mission et devient curé de Port-Royal. — Le gouverneur Mascarène et son projet d'asservir les Acadiens — Leur situation intellectuelle et morale. — Le gouverneur Armstrong et son odieuse politique. — Il force l'abbé de Breslay à se réfugier dans les bois. — Armstrong va l'accuser en Angleterre. — L'abbé de Breslay revient à Port-Royal. — Sa justification. — Derniers outrages. — L'abbé de Noinville du Gléfien aux Mines. — Son retour en France avec l'abbé de Breslay 281

PAGES

CHAPITRE SIXIÈME

L'abbé Charles de la Goudalie. — Education et cléricature. — Jeune prêtre dans le diocèse de Rodez. — Il passe au Canada. — Années de ministère à Montréal. — Retour en France, la solitude d'Issy. — Il accepte la cure de Saint-Charles des Mines. — Sa prudente administration. — Il est nommé vicaire général de l'Acadie. — Voyage en France. — L'abbé de Miniac curé de la Rivière-aux-Canards et vicaire général de Québec. — Sage conduite de l'abbé de la Goudalie durant la guerre de 1744 à 1748. — Les Acadiens et les partis de guerre. — Triste position des curés de l'Acadie. — Ils sont accusés à Londres comme traîtres à l'Angleterre, et à Paris comme traîtres à la France. — Apaisement passager. — Retraite de l'abbé de la Goudalie et de l'abbé de Miniac à Nantes..... 343

CHAPITRE SEPTIÈME

L'abbé Claude-Jean-Baptiste Chauvreulx. — Départ d'Orléans. — A Saint-Sulpice de Paris. — Ordonné prêtre, il est envoyé en Acadie. — Curé de Pigiquit. — L'abbé de Saint-Poncy à Port-Royal. — Procédés tyranniques d'Armstrong à l'égard de MM. Chauvreulx et de Saint-Poncy. — Il les chasse de l'Acadie. — M. Chauvreulx au cap de Sable. — La mort d'Armstrong le rend à ses paroissiens de Pigiquit. — Il est accusé de félonie par l'intendant Hocquart, à cause de sa neutralité durant la guerre. — L'abbé Chauvreulx reste seul curé du bassin des Mines. — Fondation d'Halifax. — Le gouverneur Cornwallis et ses tyranniques exigences. — L'abbé Lemaire à la Rivière-aux-Canards. — L'abbé Daudin à Port-Royal. — Hop-

PAGES

son succède à Cornwallis. — Tranquillité transitoire. — Le gouverneur Lawrence trame l'expulsion des Acadiens. — Enlèvement de MM. Chauvreulx, Lemaire et Daudin. — Leur arrivée en France. — Eloge de l'abbé Chauvreulx 389

CHAPITRE HUITIÈME

L'abbé Jean-Baptiste Gay Desenclaves. — Sa naissance et son éducation à Limoges. — Il entre à Saint-Sulpice de Paris pour se préparer à la vie de mission. — Ministère à Montréal et dans ses environs. — L'évêque de Québec le nomme curé de Beaubassin. — Tracasseries du gouverneur Mascarène. — L'abbé Desenclaves à Port-Royal. — Comment il s'y maintient. — Sa retraite à Pomcoup. — Il en est enlevé avec ses paroissiens. — Prisonnier à Boston. — Retour à Limoges. — Conclusion 419

APPENDICE 435

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

TABLE ANALYTIQUE

A

ALDIN, M., 128, *note*.
ANVILLE, le duc d', 381.
ARMSTRONG, le gouverneur, 307, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 329, 331, 333, 335, 336, 337, 353, 355, 358, 359, 393, 394, 397, 398 ; sa mort, 399.
AUBERT, M., 293. de Maure
AUBERY, le P., 213, *note*.

B

BANCROFT, 182, *note*.
BAPTISTE, le corsaire, 188, 189.
BARTHÉLEMY, l'abbé, 86.
BAUDOIN, l'abbé, 57, 96, 97, 101, 103, 111 ; sa naissance, 112, 113, 114, 115 ; à Beaubassin, 116, 117, 119, *note ;* 126, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 156, 159, 163, 185, 186, 187, 188, 189, 190 : dans Pemkuit, 193, 194, 195 ; malade à Terreneuve, 198, 200, 202, 204, *note ;* 207, 208 ; sa mort, 209, 210, 246, *note*.
BEAUBASSIN, 49 ; ruiné, 101, 107, 108, 131, 156, 303, 304, 311, 422, 423.
BEAUHARNOIS, le marquis de, intendant à la Rochelle, 274 ; gouverneur du Canada, 338, 379, 380.

Beauregard, le corsaire, 68.
Belmont, M. de, 76, 209, 254, 344.
Bergier, l'abbé. 19.
Bernard, Claude, 27, *note.*
Bickford, Thomas, 176.
Bigot, les PP. Jacques et Vincent, 50, 103, 143, *note ;* 149, 169, 173, 212, 222, *note ;* 243, *note.*
Bineteau, le P., 213, *note.*
Bonnaventure, M. de, 186, 188, 243, *note.*
Bonne, M. Gabriel de la, 293.
Boucher de La Broquerie, le capitaine, 155, 157, 161, 162.
Boudrot, le juge, 68.
Bouillon, M. du, 293.
Bourg dit Bellehumeur, le notaire, 327. 350, 378, *note.*
Bourgeois, Germain, 131.
Brault, l'abbé, 326, 329, 330, 334, 336.
Breslay, l'abbé de, 20, 250, *note ;* 279 ; son origine, 281, 282, 283 ; curé de Saint-Louis, près Montréal, 284, 285, 286 ; retourne en France, 287 ; à l'île Saint-Jean, 288, 289, 290, 291, 293, 296, 297, 299, 301, 302, 303, 304 ; retourne en France, 305 ; à Port-Royal, 306, 307, 315, 316, 317, 318, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 336 ; retourne en France, 338 ; sa mort, 342.
Bretesche, M. Louis de la, 293.
Bretonvilliers, M. de, 59, 86.
Brew ou Drew, William. 204, *note.*
Brisacier, M. de, 99, 249, *note ;* 391.
Brouillan, M. de, 108, 197, 198, 200, 201, 202, 204, 216, *note ;* 226, 230, 234, 242, 243, *note ;* 246, 251, 256, 257 ; sa mort, 258.
Brûlai, le F. Michel, 302.

C

Cadillac, M. de la Mothe, 60, 61.
Carbonnière, l'île de, 197, 207.
Carheil, le P. de, 144, *note.*

Cartier, Jacques, 39, *note.*
Casco, 138.
Champigny, M. de, 115, 128, *note.*
Chauvreulx, l'abbé, 20, 355, 356, 357, 390, 392, 393 ; en Acadie, 394, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 404, 407, 413, 414, 416, 417.
Chauzon, la sœur, 67, 124, 229, 252.
Chédabouctou, la baie de, 47, 106, 233, 235, 266, 337.
Chevry, le marquis de, 58, 115, 235, 236, 240.
Chubb, Pascho, 183, 191, 192 ; massacré, 194, 204, *note.*
Church, le colonel, 107, 108, 131, 257.
Cilz, l'abbé de, 97, 112 ; sa notice, 208 ; sa mort, 209.
Cicé, l'abbé de, 86.
Cobequid, 311.
Cocheco, 138, 166.
Convers, le commandant, 161.
Cornwallis, le gouverneur, 353, 404, 405, 406, 411.
Cosby, le major, 307, 325, 331, 332, 333, 363, 384.
Costebelle, M. de, 277.
Courtin, l'abbé, 341.
Couturier, l'abbé, 363, 391, 392.
Crucientaux, les, 36.
Cunningham, le Dr, 7, 154, *note ;* 217.

D

Damours des Chaufours, MM., 124.
Daudin, l'abbé, 250, *note ;* 409, 410, 411, 413, 414, 416.
Dean, John, 175.
De Lauzon, le capitaine, 194.
Denonville, le marquis de, 19, 69, 90, 93, 99, 115.
D'Entremont, M., 68, 315, 426, 429.
Dernon, M., 376.
Deschambault, l'abbé, sa notice, 219 ; expédition vers Pemkuit, 220 ; sa mort 221.
Desenclaves, l'abbé, 20, 250, *note ;* 330, 341, 364, 365, 400, 401, *note* ; 402, 407, 410, 420 ; à Beaubassin, 422, 423 ; à Port-Royal, 424 ; à Pomcoup, 425, 430, 431, 432.

Desgouttins, M., 60, 61, *note;* 64, 68, 93, *note;* 95, 115, 119, 120, *note.*
Désilets, M., 128, *note;* 155, 157.
Desmaizerets, l'abbé, 229.
Diamond, 160.
D'Iberville, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 196; à Terreneuve, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 204, 205, 207.
Dièreville, M. de, 215, 218, 252.
Dollier de Casson, l'abbé, 75, 77, 99, 100, 208, 283.
Dorfontaine, M., 377.
Dosquet, Mgr, 335, 336, 353, 355, 386, 399, 400.
Dubreuil, M., 64, 68.
Duchambon, le lieutenant, 370.
Dudouyt, l'abbé, 27, 28, 33, *note;* 88, 346.
Duhager, M. Robert, 295.
Dulonjon, le F. Louis Barbet, 301, 302.
Dunbar, M., 360.
Dupont, M., 377.
Duquesnel, M., 368, 369, 370.
Durand, le P. Justinien, 250, 265, 275.
D'Urfé, l'abbé Lascaris, 86, 89.
Duvivier, le capitaine, 369, 370, 371, 372, 378.

E

Edzérimet, 157; à Pemkuit, 164, 165, 166; massacré, 184.
Elizée, le P., 214, *note.*
Elliott, le pasteur, 145.
Eudes, le P., 134.

F

Falaise, M. de, 243, *note.*
Fénelon, l'abbé François de Salignac de la Mothe, 84, 86.
Foulques, l'abbé, 19.
Frontenac, le comte de, 87, 98, 138, 168, 183, 199.

G

GANNES, le chevalier de, 369, 370, 371, 372, 378.
GAULIN, l'abbé, 27, 106, 213; sa notice, 221, 222, 223, 224; s'oppose à la cession de Pentagoët aux Jésuites, 226, 227, 228, 231, 232, 233, 231; contre Villieu, 235, 243, 244, 259, 260, 261, 265, 266, 267, 276, 277, 302, 341; sa mort, 354. *note.*
GARGAS, M. de, 60, 61.
GAUTHIER, l'abbé, 104, *note.*
GAUTIER, Nicolas, 393, 394.
GEOFFROY, l'abbé, 19, 26, 27, 28, 29, 30, 53; persécuté, 55, 56, 66, 67, 69, 71, 74, 75, 76, 77; en France, 78; de retour au Canada, 80; sa mort, 82, 88, 92, 93, 103, 105, *note;* 116, 117, 126, 246.
GERMAIN, le P., 367.
GIRARD, l'abbé, 365, 374, 404, *note;* 406, 408.
GIVRY, M. de, 387.
GLANDELET, l'abbé de, 186.
GOTTEVILLE DE BELLE-ISLE, M., 293.
GOUDALIE, l'abbé de la, 20, 336, 341; son origine, 343; à Montréal, 344; retourne en France, 345; en Acadie, 346, 349, 350, 352, 354, 355, *note;* 357, 361, 362, 365, 374, 381, 382, 384, 386, 387; sa mort, 388, 394, 402, *note.*
GRANDPRÉ, M. Pierre de, 293.
GREEN, M. Samuel A., 177, *note.*
GRIGNON, M., 228.
GROTON, 177, *note.*
GUAY, l'abbé, 213, 245.

H

HALIBURTON, M., 395.
HANNAY, M., 95.
HOCQUART, l'intendant, 338, 391, 402.
HOPSON, le colonel Thomas Peregrine, 411.
HOWLEY, Mgr, 204, *note.*

J

Jemsek, 124, 213.

K

Kenté, la baie de, 85, 86, 87.
Kervin, Louise de, 293.

L

Laboret, l'abbé, 365, 387, 402, *note*.
Lachine, le massacre de, 137, 138, 179.
La Colombière, l'abbé de, 82.
La Corne, M. de, 304.
La Ronde Denis, M. Louis de, 292.
Laval, Mgr de, 18, 19, 22, 24, 27, 28, 32, 34, 84, 85, 88, 91, 103, 104, *note ;* 113, 114, 116, 226, 244, 346, 347.
La Vallière, M. de, 104, *note ;* 116, 122, *note ;* 376.
Lawrence, le gouverneur, 304, 411, 412, 416, 427, 428.
Leblanc, René, 378, *note*.
Le Breton, l'abbé, 283.
Le Doré, le P., 135, *note*.
Lejeune dit Briard, Pierre, 64.
Le Loutre, l'abbé, 21, 216, *note ;* 299, *note ;* 360, 366, 367, 372, 373, 399, *note ;* 406.
Lemaire, l'abbé, 409, 410, 413, 414.
Lemoyne de Sérigny, M., 207.
Lennox, l'île de, 300, *note*.
Leschassier, l'abbé, 76, 82, 97, 134, 212, 279, 289, 302, 344, 345, 432.
Lesclaches, l'abbé, 351, 354, 355, *note ;* 420.
Leveyer, l'abbé, 245.
L'Hermite, M., 277.
Linctôt, le lieutenant, 285.
L'Isle-Dieu, l'abbé de, 407, *note ;* 432.
Longfellow, 317, 395.

M

MacDonald, Mgr, 300, *note.*
MacDonald, l'abbé, 300, *note.*
Madockawando, 157, 158; à Pemkuit, 164, 165, 170, 171, 173.
Maillard, l'abbé, 21, 181, *note;* 215, 366, 367.
Manuel, M., 377.
March, le colonel, 262, 263.
Mariet, l'abbé, 86.
Marin, le capitaine, 380.
Mascarène, le gouverneur, 307, 308, 310, 312, 313, 364, 365, 369, 374, 375, 379, 380, 405, 423, 424.
Masson, le P. Bonaventure, 250.
Maudoux, l'abbé, 190, 213, 229, 245, 246, 247, 248, *note;* 249, 433.
Maurepas, le comte de, 330, 334, 363, 385, 391, 393.
Médoctec, 156; Villieu à, 168, 172, 190, 213, *note;* 214, *note.*
Ménagouek, 213.
Menneval, M. de, 57, 58, *note;* 60, 61, 62, 64; jugement sur, 67, 68, 69; capitule, 72; prisonnier, 74, 93, 95, 96, 97, *note;* 9 , 115, 119.
Mercadier, l'abbé, 86.
Mesy, M. Le Normant de, 337, 392.
Métivier, l'abbé de, 20; à l'île Saint-Jean, 289, 293, 301, 305.
Mézillac, le chevalier de, 295.
Mines, les, 49, 311; le combat des, 383.
Miniac, l'abbé de, 20, 362, 365, 374; lettre de, 381, *note;* 384, 386, 401, 402, 404, *note;* 405, *note.*
Miramichi, 22, 34, 35, 36.
Moireau, le P., 26, *note;* 49, 213.
Montigny, l'abbé de, 390.
Montigny, M. de, 191, 201, 203, 205; culbute, 206.
Morpain, le corsaire, 269; son mariage, 270.
Mossu, l'abbé, 19.
Moulin, le P., 23, *note.*
Moxus, 157.
Muy, le capitaine de, 199.

N

Naxouat, 107, 124, 127, 155, 156, 167 ; Villieu à, 169, 172, 173, 214, *note ;* 234, 250.
Nescambiout, 157, 195 ; en France, 196, *note ;* 202.
Nesmond, M. de, 219.
Neuvillette, M. de, 155.
Newcastle, le duc de, 356.
Newton, M., 384.
Nicholson, le colonel, 272, 273.
Noinville, l'abbé Noël-Alexandre du Gléfien de, 326, 327, 333, 336, 339.

O

Oldtown, 259, *note.*
Oyster-River, voyez Pescadouet.

P

Pain, le P. Félix, 250, 345, 346.
Panaouské, 105, 149, 168, 169, 182, 219, 220, 221, 222, 223, 237, 243, *note ;* 259, *note.*
Parkman, M., 143, 152, 162, *note ;* 178, 181, 182, 184, *note ;* 204, *note.*
Passamaquoddy, la baie de, 228, 231, *note.*
Pastureau, M. François, 293.
Pemkuit, le fort, 136 ; description de, 138, 139 ; la prise de, 140, 141 ; rétabli, 164, 168, 170, 173, 180, 184, 187, 190, 191 ; démoli, 194, 220.
Pentagoet, projet d'un séminaire à, 77, 104, 139, 155, 156, 157, 159, 172, 190, 221, 225, 226, 227, 228, 229, 241, 243, *note ;* 244 ; Mgr de Saint-Vallier veut fonder un séminaire à, 254 ; cédé aux Jésuites, 258.
Périgny, M. de, 128, 129.

PERROT, François, 58, *note;* 59, 60, 61, 64, 73, *note*, 93, *note;* 95, 96, 119, 120, 121, *note;* 122, 126.
PESCADOUET, attaque de, 174, 177, *note;* 182, 183.
PETERS, Samuel, 8.
PETIT, l'abbé, 21, 22, 23, 24, 33, *note;* 49, 53; outragé, 57, 62, 66, 67, 69, 70, 71, 72; prisonnier, 74, 92, 98, 102, 104, *note;* 105, *note;* sa mort, 110, 117, 122, *note;* 126, 134, 227, 245, 246, *note;* 247.
PHILIPPS, le général, 307, 319, 321, 326, 327, 328, 331, 333, 334, 349, 350, 351, 353, 359.
PHIPPS, l'amiral, à Port-Royal, 72, 73, 98, 126, 131; traite avec les Abénakis, 164, 165, 182.
PLAISANCE, 52, 75, 76, 106, 196, 198, 205, 207, 256, 261, *note.*
POMCOUP ou POBONCOUP, 315, 316.
PONTBRIAND, Mgr de, 387.
PONTCHARTRAIN, le comte de, 187, 244, 248, *note;* 249, *note;* 274.
PORTNEUF, M. de, 155, 157; rappelé à Québec, 168.
PORT-ROYAL, 21, 23, 24, 49, 55; école à, 67; pris, 72; pillé, 74, 122; en ruines, 124, 125, 126, 127; assiégé et pris, 272, 273, 275, 277, 308, 309, 369; église rebâtie, 379, 393.
POTHIER DU BUISSON, M. Robert, 293.
PREBBLE, le major, 428.

Q

QUEYLUS, l'abbé de, 85.

R

RAGEOT, l'abbé Philippe, 106, 213, 223, 225, 227, 232, 243, 244, 259.
RAMEAU, M., 63, 107, 303, *note.*
RAMEZAY, M. de, 382.
RANUYER, l'abbé, 86.
RASLE, le P. 144, *note.*
RENÉ, le P. Patrice, 250.

Rochemonteix, le P. de, 39, *note ;* 144, *note ;* 213, *note ;* 243, *note ;* 259, 260.
Rohiario, chef iroquois, 86.
Rondelle, l'abbé, 228.
Rousseau, l'abbé Pierre, 20.
Rouxel, l'abbé, 135, *note.*

S

Saint-André aux Bois, l'abbé de, 254.
Sainte-Anne, la mission de, 366.
Saint-Castin, le baron de, 70, 103, *note ;* 104, *note ;* 105, 135, 136, 156 ; sa notice, 157, 159 ; complot contre, 166, 170, 183, 190, 192, 237, 240, 241, 244, 254, 273.
Saint-Castin, Anselme de, 262.
Saint-Cosme, M. de, 102, 126.
Saint-François-de-Sales, la mission de, 50.
Saint-François-du-Lac, la mission de, 50.
Saint-Jean, le fort, à Terreneuve, 197, 198, 199, 201, 203; pris et détruit, 204, 205.
Saint-Ovide, M. de, 356, 392, 393, 394.
Saint-Pierre, le comte de, 279, 287.
Saint-Poncy, l'abbé de, 250, *note ;* 355, 356, 364, 393, 397, 398, 399, 400.
Saint-Vallier, Mgr de, introduit les Sulpiciens en Acadie, 18, 19, 24, 26, 27, 29, 30, 35, 44, 45, 46, 48, 51, 52, 53, 54, 65, 66, 75, 77, 78, 79, 80, 88, 89, 90, 91, 93, 94, *note ;* 96, 99, 100, 101, 104, *note ;* 113, 114 ; second voyage en Acadie, 115, 120, *note ;* 121, *note ;* 122, 123, 125 ; le ministre à, 131, 134, 185, 186, 210, 212, 214, 215, *note ;* 432.
Salmon-Falls, 138.
Seignelay, le marquis de, 89.
Shenectady, 138.
Shubenacadie, la mission de, 366.
Sillery, la mission de, 139.
Simon, le P.. 190, 192, 213, *note ;* 214, *note.*
Simouret, le chef, 277.

SOULÈGRE, M. de, 60, 61, 64, 115.
STORER, 160.
SUBERCASE, M. de, 75, 76, 256, 257, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 306.

T

TAXOUS, 157, 169, 170, 171, 177, *note;* 183, 184.
THÉRÈSE, la Sœur, 43.
THOMAS, M. 293.
THURY, l'abbé, 21, 22, 24, 25, 31, 32, 33, 34, 35, 41, 45, 49, 54, 103, 104, *note:* 105, *note:* 136, 139 : à Pemknit, 140, 141, 142, 143, 148, 149, 153, 156, 159, 163, 165, 167 : harangue Taxous, 170, 171, 172, *note:* 173, 176, 178, 180, 182, 183, 184, 190, 192, 213, 214, 215, 216 ; sa mort, 217 ; son tombeau, 218, 219, 221, 222, 223, 233, 242, 243, *note;* 254, 258, 433.
TIBIERGE, M., 214, *note.*
TREMBLAY, l'abbé, 78, 186, 224, 227, 231, 234, 243, 245, 247, 255, 258, 259, 260.
TRONSON, l'abbé, 18, 19, 29, 30, 31, 56, 57, 58, 74, 76, 78, 82, 86, 87, 90, 91, 92, 93, 96, 97, 98, 99, 101, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 133, 134, 208, 210 ; sa mort, 211, 432.
TROUVÉ, l'abbé, 19, 57, 62 ; prisonnier, 74, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91 ; à Beaubassin, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 106, 107 ; sa mort, 108, 115, 116, 117, 122, *note;* 126, 134, 212.
TRUDEL, l'abbé, 259, *note.*

U

URFÉ, l'abbé d', 19.

V

VAUDREUIL, M. de, 286.
VAUQUELIN, l'abbé, 250, *note;* 399, 400.
VETCH, le gouverneur, 276.

VILLEBON, M. de, 58, 121, *note;* 122, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 148, 149, 155, 157, 166, 168, 169, 172, 188, 190, 233, 234, *note;* 246.
VILLERMAULA, l'abbé de, 76.
VILLIEU, M. de, sa notice, 167, 168, 169, 170, 171, 172; lève le plan de Pemkuit, 173, 174, 191; occupe Pemkuit, 193, 213, *note;* 233: sa mauvaise conduite, 234, *note;* Gaulin contre, 236, 237, 238, 239, 242, 243.
VOLANT, MM., 105, *note.*

W

WELLS, le fort, 135, 159; attaque du, 160, 162, *note.*
WEEMS, le lieutenant, 142.
WROTH, l'enseigne, 324, *note.*

Y

YORK, le village de, attaque du, 149, 153, 154, 155, 159.

Z

ZÉMER, M., 340.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE

DU MÊME AUTEUR

Légendes Canadiennes et Variétés, 1 vol. in-8°, 580 pages.

Biographies Canadiennes, 1 vol. in-8°, 542 pages.

Histoire de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, 1 vol. in-8°, 6e édition, chez Beauchemin & Fils, 256, rue Saint-Paul, Montréal.

Le même, traduit en allemand, Regensburg, New-York et Cincinnati.

Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1 vol. in-8°, 612 pages, chez Beauchemin & Fils, 256, rue Saint-Paul, Montréal.

Un Pèlerinage au Pays d'Evangéline, 1 vol. in-8°, 550 pages, chez Léopold Cerf, 13, rue de Médicis, Paris.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Montcalm et Lévis, 2 vol. in-8°, 572 et 484 pages, chez L.-J. Demers & Frère, 30, rue de la Fabrique, Québec.

Une Seconde Acadie, 1 vol. in-8°, 420 pages, chez L.-J. Demers & Frère, 30, rue de la Fabrique, Québec.

L'Asile du Bon-Pasteur de Québec, 1 vol. in-8°, 410 pages, chez L.-J. Demers & Frère, 30, rue de la Fabrique, Québec.

BINDING SECT. JUL 22 1977

20, 21, 215, 250, 345, 346, 366, 367

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

13

F
5271
C3

Casgrain, Henri Raymond
Les sulpiciens et les prêtres des Missions-étrangère en Acadie

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 12 23 07 007 4